Dix Générations en Bresse

PUGE

Revue Généalogique

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION · REPRODUCTION INTERDITE

1605 – 1934 • Spécimen de démonstration

Spécimen de démonstration éditoriale

Dix générations en Bresse et Revermont (1605 – 1934)

Établi exclusivement sur archives publiques — Données contemporaines protégées

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

« Le Quinziesme Octobre 1646 Je soubsigne pbre a st martin du mont ay baptise pierre fils de stienne paye et françoysa Joliuet maries de sales duquel a este parrain pierre faytant dit vigneron de Grauelles et marrayne George Galliard de sales / J Cotturier pbre Indig. »

— Registre paroissial de Saint-Martin-du-Mont (15 octobre 1646 ✓), baptême de Pierre Page, frère d'Henry Page (9e génération), fils d'Estienne Page (*stienne paye*, 10e génération, né sous Henri IV ou Louis XIII) et de Françoise Joliuet dite Biche, mariés au hameau de Salles.

« Le dernier Jour du mois d 7bre 1687 a esté baptizé par moy Curé soubsigné Joseph filz d'henry page filz d'esthienne page, et de philibertte dezaie mariés de salle, né le mesme Jour sur les unze heures du matin… »

— Registre paroissial de Saint-Martin-du-Mont (30 septembre 1687 ✓), baptême de Joseph Page (8e génération), rappelant son père Henry Page (9e génération), son grand-père Esthienne Page (10e génération) et sa mère Philiberte Dezaie (*Deshayes*, 9e génération).

« L'an mil sept cent quarante neuf et le sept juillet a été inhumé au cimetière de cette paroisse claude Pages laboureur âgé d'environ trente un ans décédé le jour précédent muni des sacrements de pénitence d'eucharistie et d'extrême onction en présence de joseph Barbary et de claude Jayr tous laboureurs de Dompierre qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis. »

— Registre paroissial de Polliat (7 juillet 1749 ✨), sépulture de Claude Pages (7e génération), assisté au bord de la fosse par son cousin homonyme Claude Page (*Jayr*).

SPÉCIMEN
XAVIER ARBELET — REPRODUCTION INTERDITE

Note au lecteur : une fresque paysanne en Bresse et Revermont

Cet exemplaire de démonstration retrace plus de trois siècles d'histoire paysanne : dix générations d'hommes et de femmes de la terre qui, depuis le début du XVIIe siècle sous Henri IV et Louis XIII jusqu'au mariage de Jean Marie Joseph PAGE et Marie Philomène PIRET en novembre 1934, ont vécu, labouré, baptisé leurs enfants et enseveli leurs morts dans un rayon de vingt kilomètres entre le piémont calcaire du Revermont (hameau de Salles à Saint-Martin-du-Mont, Druillat) et les terres argileuses de la Bresse de l'Ain (Saint-Didier-d'Aussiat, Saint-Martin-le-Châtel, Polliat, Saint-Sulpice, Curtafond, Cras-sur-Reyssouze, Meillonnas, Buellas, Attignat, Chaveyriat, Vonnas, Montracol, Saint-Rémy, Servas et Montcet).

Longtemps illettrés face à la plume d'oie des curés puis des secrétaires de mairie, ils ont laissé la trace vivante de leurs existences dans les registres publics : des noces d'orphelins célébrées à six heures du matin, des mariages de cousins germains pour préserver le domaine, la comparution des aïeux aux assemblées villageoises de mars 1789, deux paires de jumelles nées à une heure du matin dans les deux branches familiales, un grand-oncle condamné en juillet 1900 pour avoir tiré sans permis les grives qui mangeaient ses cerises, deux aïeux décédés à vingt-quatre heures d'intervalle à la Noël 1906, sept hommes mobilisés en août 1914, et une adolescente déclarée Pupille de la Nation à quinze ans avant les noces de novembre 1934 à Montcet.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Exemplaire de démonstration — Protection des données contemporaines

Afin de respecter strictement la protection de la vie privée (RGPD) et les délais légaux de communicabilité de l'état civil (Code du patrimoine), ce spécimen s'arrête volontairement à l'entre-deux-guerres et n'inclut aucune donnée personnelle ni aucun acte concernant des personnes contemporaines. Toutes les pièces illustrées proviennent de fonds publics librement communicables des Archives départementales de l'Ain, recensés avec leurs cotes exactes dans l'annexe *Crédits iconographiques, sources d'archives et mentions légales* en fin d'ouvrage.

Les repères de vérification utilisés dans la revue

Afin que le lecteur sache à chaque instant si un fait provient d'un acte original contrôlé à l'œil, d'un relevé documentaire en cours de contrôle visuel ou d'un recoupement logique, cinq symboles simples accompagnent le texte :

- ✓ *Acte vérifié à l'œil sur le registre original* : le document d'archive (registre paroissial, acte d'état civil, recensement, registre matricule, plan cadastral, cahier de doléances ou journal ancien) a été contrôlé directement sur l'image d'époque, souvent reproduite dans le chapitre. C'est le seul niveau qui vaut preuve formelle.
- ✦ *Relevé documentaire en attente de contrôle visuel direct* : l'acte a été dépouillé dans les registres numérisés des Archives départementales de l'Ain (baptêmes, mariages, sépultures, recensements ou tables des successions), sans découpe photographique encore intégrée au volume.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- ✓ *Déduction ou calcul arithmétique* : le lien de parenté ou la fourchette de dates découle d'un recoupement explicite (calcul de l'âge au décès, dispense de consanguinité entre cousins germains, unicité d'un foyer dans un hameau, présence d'un gendre ou d'un grand-père témoin).
- ! *Erreur d'archive ou piste écartée* : signale une erreur commise autrefois par un rédacteur de mairie ou une table décennale, ou une piste d'homonyme qui a été vérifiée et définitivement écartée.
- ✳ *Point où la recherche s'est arrêtée* : indique une question restée ouverte faute de registre conservé (lacune matérielle des archives anciennes) ou dans l'attente d'une pièce notariale.

La fidélité à l'orthographe des registres anciens

Dans la Bresse et le Revermont des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, la plupart des laboureurs et cultivateurs ne savaient pas signer leur nom avant le milieu du XIXe siècle. Leurs noms ont donc été écrits à l'oreille par les curés, les notaires ou les maires :

- PAGE s'écrit tour à tour *Page*, *Pages*, *Paye*, *Paige*, *Pague*, *Pape*, ou sous une forme cursive proche de *jayr* ou *jaye*, et s'accompagne au XVIIe siècle à Salles du surnom *Biche dit Page*.
- JOLIVET dite BICHE à Salles (Saint-Martin-du-Mont) s'écrit tour à tour *Joliuet biche* (1634), *Biche* (1641) et *Joliuet* (1646) pour l'épouse d'Estienne Paye.
- DESHAYES à Saint-Martin-du-Mont s'écrit *Deshayes* sous la plume du vicaire Perier et *Dezaie* ou *Dezaye* sous celle du curé Jean Page, parfois sur la même page de registre (septembre 1687).

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- GUICHARDET à Saint-Didier-d'Aussiat et Saint-Martin-le-Châtel alterne entre *Guychardet*, *Guichardet*, *Guichardon* et *Quichardon*.
- GUERRY à Saint-Martin-le-Châtel devient *Guernier* à Polliat.
- ROUX à Saint-Sulpice et Saint-Didier-d'Aussiat devient *Choup* en 1805 sous la plume du maire de Saint-Martin-le-Châtel, avant que l'oncle et le cousin ne signent de leur propre main *Claude Roux* et *jean Baptiste Roux* deux ans plus tard.
- GOTALY traverse les décennies sous les formes *Gottaillier*, *Goutaly*, *Gautaly* et *Gotaly*.
- PAUBEL alterne avec *Pobel*, et CHAUVILLE présente en 1868 une signature cursive qui avait d'abord prêté à confusion avec *Chavrilly* avant contrôle sur les registres originaux.

Ces graphies d'époque ont été conservées telles quelles dans les citations : elles gardent la trace vivante de la prononciation bressane à travers les siècles.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Prologue — Deux berceaux d'avant-guerre et dix générations en Bresse (1605 – 1934)

1. Les deux portes de 1910 et de 1913 : les Rippes, les Granges Narguin et la blessure de 1929

Ouvrons les registres communaux de Montcet en décembre 1910 et de Servas en juillet 1913 : aussitôt, le décor bascule d'un siècle. Nous sommes sous la Troisième République paysanne, dans la France des chemins vicinaux empierrés, des lampes à pétrole, des batteuses à vapeur et des instituteurs-secrétaires de mairie à l'écriture penchée.

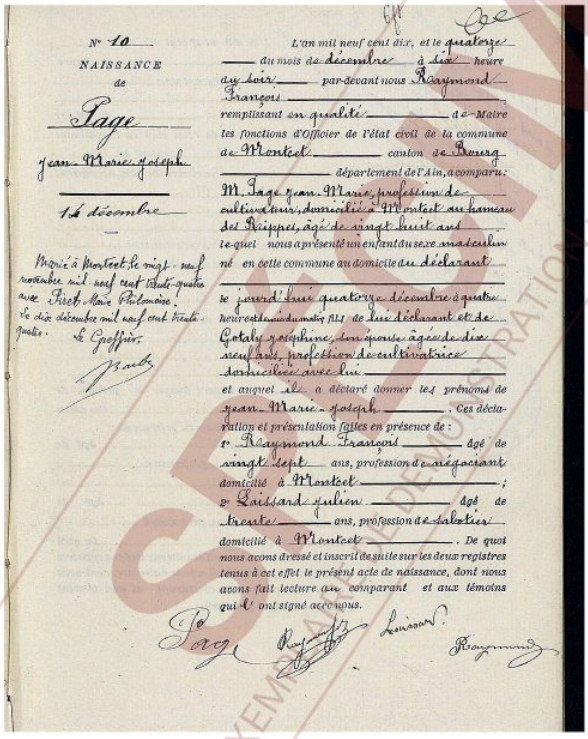

N° 10
NAISSANCE
de
Page
Jean-Marie-Joseph
14 décembre

L'an mil neuf cent dix, et le quatorze
du mois de décembre à dix heure
du soir, par-devant nous Raymond
François
remplissant en qualité de Maire
les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune
de Montcet canton de Bourg
département de l'Ain, a comparu :
M. Page Jean-Marie, profession de
cultivateur, domicilié à Montcet au hameau
des Rippes, âgé de vingt huit ans
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin
né en cette commune au domicile du déclarant
le jourd'hui quatorze décembre à quatre
heures cent minutes du matin, fils de lui déclarant et de
Catalys Joséphine, son épouse âgée de dix
neuf ans, profession de cultivatrice
domiciliée avec lui
et auquel il a déclaré donner les prénoms de
Jean-Marie-Joseph. Ces déclaration et présentation faites en présence de :
1° Raymond François âgé de
vingt sept ans, profession de négociant
domicilié à Montcet ;
2° Laissard Julien âgé de
trente ans, profession de sabotier
domicilié à Montcet. De quoi
nous avons dressé et inscrit de suite sur les deux registres
tenus à cet effet le présent acte de naissance, dont nous
avons fait lecture au comparant et aux témoins
qui l'ont signé avec nous.

Marié à Montcet le vingt-neuf novembre mil neuf cent dix-quatre avec Priet Marie Philomène.
Le dix décembre mil neuf cent treize quatre.
Le Greffier.

Acte de naissance n° 10 de Jean Marie Joseph PAGE au hameau des Rippes à Montcet (14 décembre 1910)

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

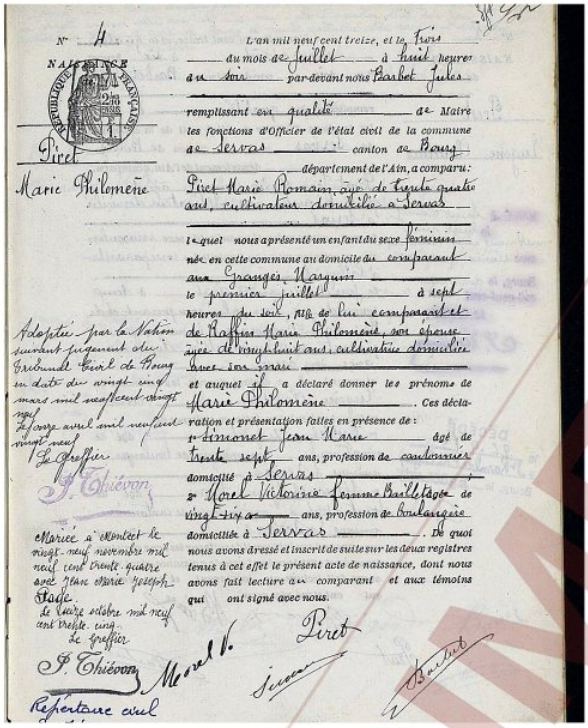

N° 4

NAISSANCE

Piret

Marie Philomène

L'an mil neuf cent treize, et le trois du mois de juillet à huit heures du soir par-devant nous Baabet Jules remplissant en qualité de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Servas canton de Bourg département de l'Ain, a comparu : Piret Marie Romain, âgé de trente quatre ans, cultivateur domicilié à Servas lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né en cette commune au domicile du comparant aux Granges Narguin le premier juillet à sept heures du soir, et de lui comparant et de Raffin Marie Philomène, son épouse âgée de vingt huit ans, cultivatrice domiciliés avec lui, ici présents et auquel il a déclaré donner les prénoms de Marie Philomène. Ces déclaration et présentation faites en présence de : 1° Simonet Jean Marie âgé de trente sept ans, profession de cultivateur domicilié à Servas 2° Morel Victorine femme Baillet âgée de vingt trois ans, profession de boulangère domiciliée à Servas de quoi nous avons dressé et inscrit de suite sur les deux registres tenus à cet effet le présent acte de naissance, dont nous avons fait lecture au comparant et aux témoins qui ont signé avec nous.

Piret

Simonet

Baillet

Morel V.

P. Thiévon

Adoptée par la Nation suivant jugement du Tribunal civil de Bourg en date du vingt cinq mars mil neuf cent vingt neuf. Le greffier avril mil neuf cent vingt neuf

Le greffier

P. Thiévon

Mariée à Montcet le vingt neuf novembre mil neuf cent trente quatre avec Jean Marie Joseph Stofe

Le vingt octobre mil neuf cent trente cinq

Le greffier

P. Thiévon

Répertoire civil

Acte de naissance n° 4 de Marie Philomène PIRET aux Granges Narguin à Servas (1er juillet 1913)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

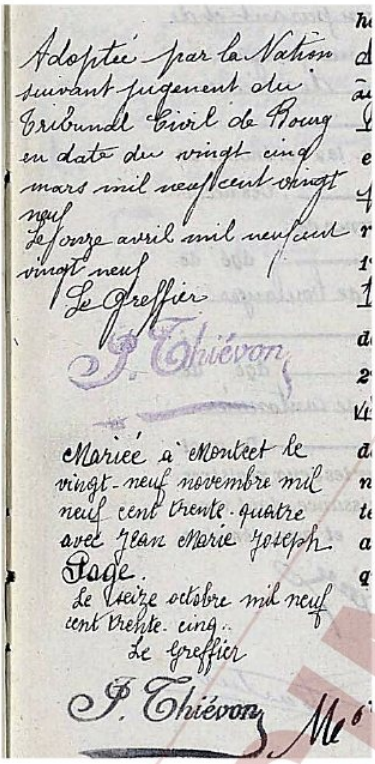

Adoptée par la Nation suivant jugement du Tribunal Civil de Bourg en date du vingt cinq mars mil neuf cent vingt neuf
Le vingt avril mil neuf cent vingt neuf
Le greffier
F. Thiévon

Mariée à Montcet le vingt-neuf novembre mil neuf cent trente-quatre avec Jean Marie Joseph Page.
Le treize octobre mil neuf cent trente cinq.
Le greffier
F. Thiévon

Mention marginale sur l'acte de naissance de Servas : « Adoptée par la Nation suivant jugement du Tribunal Civil de Bourg en date du vingt-cinq mars mil neuf cent vingt-neuf »

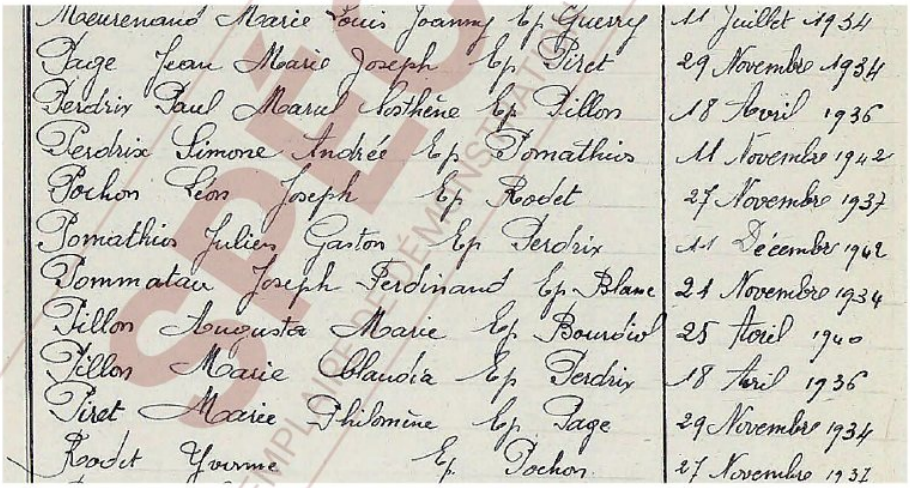

Maeurenaud	Marie Louis Joanny	Ep. Guerry	11 Juillet 1934
Page	Jean Marie Joseph	Ep. Piret	29 Novembre 1934
Perdrix	Paul Marcel Sosthène	Ep. Dillon	18 Avril 1936
Perdrix	Simone Andrée	Ep. Domathias	11 Novembre 1942
Pochon	Léon Joseph	Ep. Rodet	27 Novembre 1937
Pomathias	Julien Gaston	Ep. Perdrix	11 Décembre 1942
Pommatau	Joseph Ferdinand	Ep. Blanc	21 Novembre 1934
Pillon	Augusta Marie	Ep. Bourdin	25 Avril 1940
Pillon	Marie Claudia	Ep. Perdrix	18 Avril 1936
Piret	Marie Philomène	Ep. Page	29 Novembre 1934
Rodet	Yvonne	Ep. Pochon	27 Novembre 1937

Table décennale des mariages de Montcet (1933–1942) confirmant le mariage Page × Piret du 29 novembre 1934

SPECIMEN
EXEMPLAIRE PÉDAGOGIQUE — REPRODUCTION INTERDITE

La première porte s'ouvre au nord-ouest de Bourg-en-Bresse, dans la petite commune de Montcet. Le 14 décembre 1910, à quatre heures et demie du matin, dans la nuit glacée de l'Avent, une lampe brille dans une ferme en pisé du hameau des Rippes. Là naît **Jean Marie Joseph PAGE**. Son père, **Jean Marie PAGE**, cultivateur de vingt-huit ans né dans ce même village en décembre 1882, vient déclarer l'enfant à la mairie à dix heures du matin et trace au bas du registre une signature ferme et appliquée : *« Page »*. Sa jeune mère, **Joséphine GOTALY**, mariée onze mois plus tôt à Montcet, n'a que dix-neuf ans ; elle est née jumelle à Chaveyriat en avril 1891. Dès l'année suivante, au recensement de 1911, le jeune couple et son nouveau-né quitteront le toit des Rippes pour s'installer à quelques centaines de mètres de là, dans une autre ferme chargée de mémoire familiale : le hameau du Viran.

La seconde porte s'ouvre au sud de Bourg-en-Bresse, à Servas, en lisière de la Dombes des étangs. Le 1er juillet 1913, à sept heures du soir (dix-neuf heures), dans la lumière chaude d'un début d'été, naît **Marie Philomène PIRET**, au hameau des Granges Narguin. Son père, **Marie Romain PIRET**, cultivateur de trente-quatre ans (né à Montcet en septembre 1879,), et sa mère, **Marie Philomène RAFFIN**, ménagère de vingt-huit ans (elle aussi née jumelle à une heure du matin à Montracol en novembre 1885,), accueillent cette petite fille dans la paix trompeuse du dernier été d'avant-guerre. Treize mois plus tard, le dimanche 2 août 1914, le tocsin sonnera au clocher de Servas comme à celui de Montcet.

En regardant les marges de ces deux actes de 1910 et de 1913, on voit d'abord les deux vies se rejoindre : le 29 novembre 1934, à la mairie de Montcet, **Jean Marie Joseph PAGE** (vingt-trois ans) épouse **Marie Philomène PIRET** (vingt et un ans) — union triplement attestée par la

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

mention marginale de Montcet, par celle de Servas et par la double entrée de la table décennale des mariages de Montcet.

Mais sur l'acte de naissance de Servas, juste au-dessus du mariage de 1934, dix lignes tracées à l'encre violette arrêtent le regard et font entrer la Grande Guerre au cœur du berceau familial :

> *« Adoptée par la Nation suivant jugement du Tribunal Civil de Bourg en date du vingt-cinq mars mil neuf cent vingt-neuf. Le onze avril mil neuf cent vingt-neuf. »*

Pourquoi **Marie Philomène Piret** est-elle devenue pupille de la Nation au printemps de ses quinze ans et demi ? Parce que son père, **Marie Romain Piret**, jeté dans la fournaise le 3 août 1914, maintenu sous l'uniforme pendant cinq ans et demi à travers cinq régiments d'infanterie et du génie, est rentré dans sa ferme de Servas le corps brisé et s'est éteint le 19 janvier 1921, à quarante et un ans, après avoir rédigé un testament olographe pour protéger sa femme et son enfant de sept ans. Ainsi, dès les premières pages, une simple mention marginale révèle que la généalogie n'est jamais une froide liste de noms : chaque ligne d'encre recouvre un destin, une épreuve et une survivance.

2. De Montcet au berceau de Salles (1605 – 1934) : la plongée de dix générations

Dans les familles paysannes de Bresse, la mémoire orale dépasse rarement le souvenir des arrière-grands-parents nés sous le Second Empire ; au-delà de 1850, les photographies disparaissent, les tombes communales ont été relevées, et l'écriture des registres se couvre de pattes de mouche, de taches d'humidité et d'abréviations latines ou patoisantes.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Pourtant, de registre en registre, de mariage en baptême et de sépulture en table de succession, la chaîne documentaire a tenu bon sur dix générations consécutives et *trois cent trente ans d'histoire de France* :

1. *Sous la IIIe République et l'entre-deux-guerres (1re génération de ce volume, 1910–1934)* : **Jean Marie Joseph PAGE** et **Marie Philomène PIRET**, pupille de la Nation, mariés à Montcet le 29 novembre 1934 ✓.
2. *À la Belle Époque et dans le feu de 1914–1918 (2e génération, 1879–1910)* : leurs parents — **Jean Marie PAGE** (artilleur au 47e RAC), **Marie Romain PIRET** (soldat de 14-18 mort en 1921) et les deux mères toutes deux nées jumelles à une heure du matin, **Joséphine GOTALY** (née en 1891 à Chaveyriat) et **Marie Philomène RAFFIN** (née en 1885 à Montracol, sœur du soldat **Léon Raffin** tombé à l'assaut dans les Vosges le 27 janvier 1915) ✓.
3. *Sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire (3e génération, 1833–1875)* : les huit aïeux des fermes des Rippes et du Viran à Montcet, de Chaveyriat et de Montracol (**PAGE × MORTEL**, **GOTALY × GARNIER**, **PIRET × PAUBEL**, **RAFFIN × GALLET**), frappés par la « Noël noire » des 25 et 26 décembre 1906 ✓.
4. *De la Révolution de l'An II aux Trois Glorieuses (4e génération, 1794–1843)* : les aïeux nés sous le calendrier républicain (le *30 pluviôse an II*, le *20 nivôse an XI*, le *22 prairial an XII*), le petit **Jean Gotaly** devenu orphelin complet à seize mois à Vonnas en avril 1820 ✨, et le mariage des cousins germains **Joseph PAGE × Marie Denise DUBOIS** à six heures du matin le 30 juillet 1831 à Saint-Martin-le-Châtel ✓ ✓.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATIF — REPRODUCTION INTERDITE

5. *Sous Louis XVI, le Consulat et l'Empire (5e génération, 1781–1814)* : les foyers des Bellouzes (Saint-Didier-d'Aussiat), de Curlin et de Balmont (Saint-Martin-le-Châtel), de Polliat, de Buellas, de Curtafond, de Cras, d'Attignat et de Vonnas, où l'oncle **Claude Roux** signe d'une plume superbe en 1807 pour effacer la graphie patoisante *Choup* ✓.
6. *Sous le règne de Louis XV et aux assemblées de mars 1789 (6e génération, 1746–1789)* : les noces d'orphelins de **François PAGE** et **Denise GUERRY** à Polliat en 1766 ✨, le premier grand mariage de cousins germains entre **Joseph DUBOIS le jeune** et **Benoîte ROUX** à la fin de l'année 1777 ✨ ✓, et leur présence aux assemblées paroissiales des cahiers de doléances en mars 1789 ✓.
7. *Sous la Régence et la jeunesse de Louis XV (7e génération, 1718–1760)* : les laboureurs **Claude PAGE × Marie COINTET** mariés à Saint-Martin-le-Châtel le 29 janvier 1743 ✓, la mort prématurée de Claude à trente et un ans à Polliat en juillet 1749 ✨, le remariage de survie de sa veuve avec **Benoît Bouvard** à la veille de la Saint-Martin 1750, et les patriarches **Joseph Dubois l'aîné × Benoîte Roux** et **Jean Roux × Denise Rouge** à Saint-Sulpice ✨.
8. *Au crépuscule du Roi-Soleil (8e génération, 1687–1767)* : **Joseph PAGE** (né à Salles en 1687 ✓, mort à quarante-quatre ans en 1731 à Saint-Martin-le-Châtel ✨) et **Claudine GUICHARDET** (née à Saint-Didier-d'Aussiat en 1687 ✓, morte octogénaire à Polliat en 1767 ✨), mariés le 27 avril 1717 à Saint-Martin-le-Châtel ✓, aux côtés de **Charles COINTET × Marie TOTON**, **Joseph GUERRY**, **Pierre DUBOIS × Antoinette MANIGUAND** et **Pierre ROUX × Marie MOREL**.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATIF — REPRODUCTION INTERDITE

9. *Au cœur du Grand Siècle de Louis XIV (9e génération, vers 1645–1689)* : à Saint-Didier-d'Aussiat, **Symon GUICHARDET** (mort à trente ans le 19 juin 1689) et **Claudine PERRET** ; et, là-haut, sous la falaise du Revermont à Saint-Martin-du-Mont, **Henry PAGE** et **Philiberte DEZAIE / DESHAYES**, mariés le 20 novembre 1672 .
10. *Sous Henri IV, la régence de Marie de Médicis et Louis XIII (10e génération, vers 1605–1646)* : tout au sommet de l'arbre prouvé par les registres originaux , cinq figures tutélaires surgissent du début du XVIIe siècle — **Guillaume GUICHARDET** (aïeul paternel parrain à Saint-Didier en 1687), **Benoict DEZAIE / DESHAYES** (père de Philiberte), le laboureur de la branche cousine de Meillonnas **Pierre PAGE × Denise GALLET** (né vers 1652), et surtout, au hameau de Salles à Saint-Martin-du-Mont, le couple fondateur formé par **Estienne PAGE** (*stienne paye*, né vers 1605–1615) et son épouse **Françoise JOLIUET** (*Jolivet / Joliot*) **dite BICHE** , qui font baptiser leurs enfants à Salles dès le 11 août 1634 , le 14 février 1641 et le 15 octobre 1646 , alors que Louis XIII et le cardinal de Richelieu gouvernent encore le royaume.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

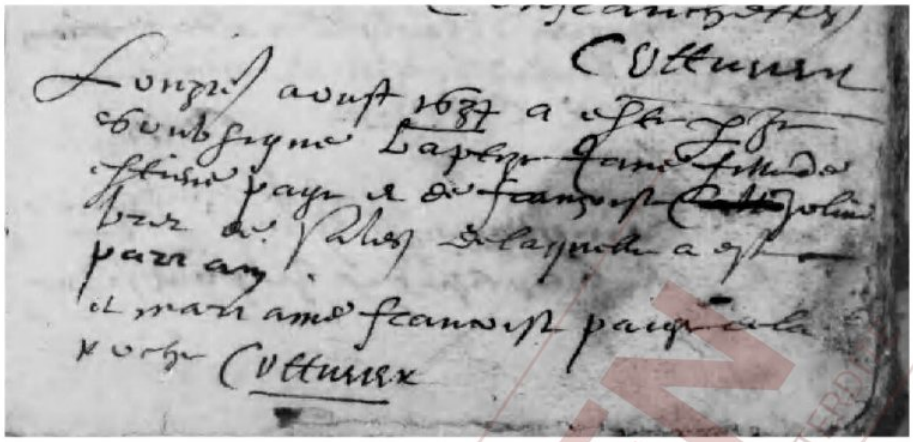

Baptême de Jane Page à Salles (Saint-Martin-du-Mont, 11 août 1634), fille d'Estienne Page et de Françoise Joliuet dite Biche

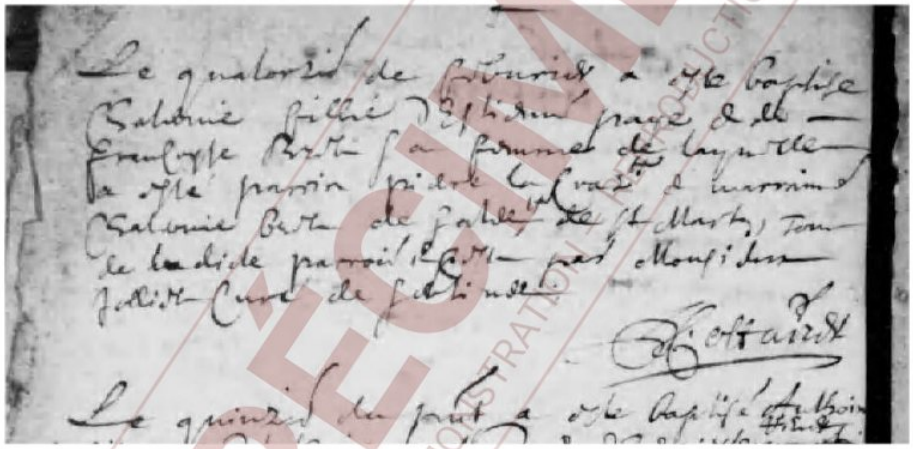

Baptême de Chaterine Paye à Salles (Saint-Martin-du-Mont, 14 février 1641), fille d'Estienne Paye et de Francoyse Biche

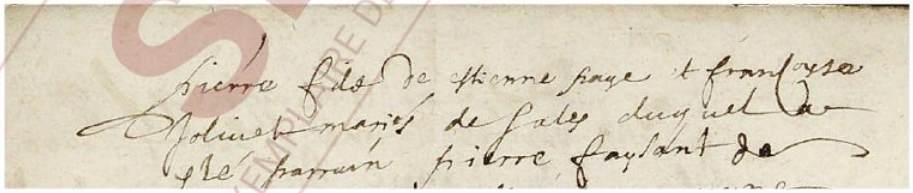

Baptême de Pierre Paye à Salles (Saint-Martin-du-Mont, 15 octobre 1646), fils de Stienne Paye et de Françoysa Joliuet

SPECIMEN
REPRODUCTION INTERDITE

3. L'archipel des dix-sept clochers : vingt kilomètres entre la roche du Revermont et l'argile de la Bresse

Contemplons la carte qui se dessine lorsque l'on pointe sur le département de l'Ain tous les lieux de naissance, de baptême, de mariage, de recensement et de sépulture de ces dix générations. Un prodige d'enracinement apparaît aussitôt : de 1634 à 1934, pendant trois siècles complets, pas un seul ancêtre connu de cette lignée n'est né, ne s'est marié ni n'est mort à plus de vingt kilomètres à vol d'oiseau du clocher de Montcet.

Ce territoire intime, qu'un marcheur vigoureux traverse en une demi-journée, possède pourtant une géographie à double détente, tendue entre la pierre blanche de la montagne et la terre jaune de la plaine, et scandée par *dix-sept clochers* :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

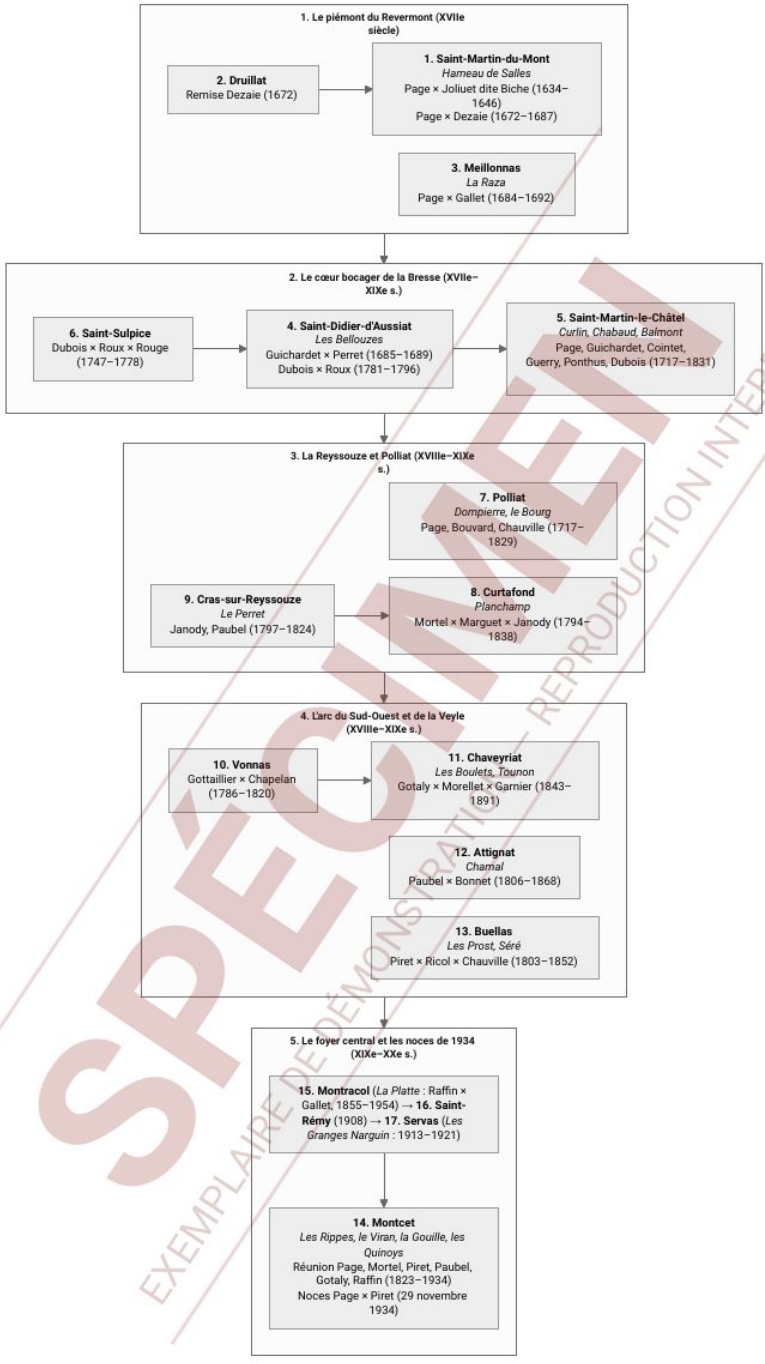

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Parcourons un instant ces dix-sept clochers comme on écoute battre le pouls d'un terroir :

1. *Saint-Martin-du-Mont (hameau de Salles, 46° 07′ 06″ N, 5° 19′ 29″ E)* : le berceau originel des **Page**, blotti dans le repli de *La Combe* au pied de la colline boisée de la Combe Baron (« *montagne de Sales* ») et ouvert vers l'ouest sur la grande « *Plaine de Salles* », où les **Page** (*paye*), les **Joliuet dite Biche** et les **Dezaie** (*Deshayes*) cultivent leurs vignes de coteau et leurs terres à blé autour de la chapelle Saint-Jacques-et-Saint-Philippe de 1634 à 1687 ✓.
2. *Druillat* : la paroisse voisine au pied de la côte, d'où le curé délivre la remise de mariage de *Philiberte Dezaie* en novembre 1672 ✓.
3. *Meillonnas (hameau de la Raza)* : à mi-chemin entre le Revermont et la plaine, le berceau de la branche cousine de **Pierre Page** (*jaye*) × **Denise Gallet** dès 1684–1692 ✨.
4. *Saint-Didier-d'Aussiat (les Bellouzes)* : la grande paroisse de plaine où **Guillaume et Symon Guichardet** labourent en 1685–1689 ✓ et où, un siècle plus tard, **Joseph Dubois et Benoîte Roux** élèvent leurs enfants aux Bellouzes avant d'y mourir en l'an V (*1781–1796*, ✓).
5. *Saint-Martin-le-Châtel (Curlin, Chabaud, Balmont, Confranches, Curtiou)* : la clé de voûte de toute la lignée paternelle pendant plus d'un siècle (1717–1832), où **Joseph Page** descendu de Salles épouse **Claudine Guichardet** en 1717 ✓, où leurs enfants se marient en 1742–1744 ✓ avec les **Cointet** et les **Guerry**, et où s'unissent à la génération suivante les **Page**, les **Dubois** et les **Ponthus** ✓.
6. *Saint-Sulpice* : le fief bocager des **Dubois × Maniguand** et des **Roux × Morel × Rouge**, théâtre de la double alliance entre le père et le fils

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Joseph Dubois et la tante et la nièce *Benoîte Roux* (1747–1778, ✨).

7. *Polliat (Dompierre, les Morels, le Bourg)* : la terre où **Claude Pages** meurt à trente et un ans en 1749 devant son cousin homonyme, où sa mère **Claudine Guichardon** s'éteint en 1767 chez son gendre **Benoît Bouvard** ✨, et où signent côte à côte en 1814 **Claude Chauville fils** et l'aïeul **Philippe Chauville** ✅.
8. *Curtafond (Planchamp)* : le village de la Reyssouze où naissent **Claude François Mortel** en l'an II (1794) et sa fille **Marie Prudence Mortel** en 1838, et où plane l'énigme du décès du 17 octobre 1811 ✅.
9. *Cras-sur-Reyssouze (le Perret)* : le berceau de **Marie Claudine Janody** (1797, ✅) et de **Marie François Paubel** (1804, ✨), et le village qui accueillera en février 1921 les honneurs rendus au sergent **Jean Marie Ernest Paubel** ✅.
10. Vonnas *(Chanoz-Châtenay)* : la porte méridionale sur la Veyle, où le petit **Jean Gotaly** (*Gottaillier*), né en décembre 1818, perd son père et sa mère à quatre jours d'intervalle en avril 1820 ✨.
11. *Chaveyriat (les Boulets)* : la terre d'accueil de **Jean Gotaly**, où il épouse **Marie Morellet** en 1843, où son fils cadet **Jean Gotaly** épouse **Célestine Garnier** en 1875 ✨ et où naissent les jumelles **Marie et Joséphine Gotaly** le 15 avril 1891 ✅.
12. *Attignat (hameau de Chamal)* : la commune des **Bonnet × Forey**, où **Marie François Paubel** se marie en 1828 et où sa fille **Jeanne Marie Paubel** naît en 1842 et épouse **Marie Benoît Piret** en 1868 ✅.
13. *Buellas (les Prost, Séré)* : le berceau ancestral des **Piret × Ricol**, où naît **Jean Marie Piret** le *20 nivôse an XI* (1803, ✅), où il épouse

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Marie Benoîte Suzanne Chauville en 1834 ✓ et où naît **Marie Benoît Piret** en 1836 ✓.

14. *Montcet (les Rippes, le Viran, la Gouille)* : le cœur battant de la revue de 1833 à 1934, où convergent toutes les lignées — les **Page** et les **Mortel** aux Rippes, les **Piret** et les **Paubel** au Viran, les **Raffin** en 1881, les **Gotaly** en 1910 — jusqu'aux noces de **Jean Marie Joseph Page** et **Marie Philomène Piret** le 29 novembre 1934 ✓.
15. *Montracol (la Platte)* : le hameau où naissent à une heure du matin le 5 novembre 1885 les jumelles de **Claude Victor Justin Raffin** × **Annette Sophie Urbaine Gallet**, et où s'éteindra **Marie Philomène Raffin** le 27 août 1954 ✓.
16. *Saint-Rémy* : le village où sont célébrées le 6 août 1908 les noces de **Marie Romain Piret** et de **Marie Philomène Raffin** ✓, et où finit ses jours **Jeanne Marie Paubel** le 22 mai 1923 à quatre-vingt-un ans ✨.
17. *Servas (les Granges Narguin) et Bourg-en-Bresse* : la commune où naît **Marie Philomène Piret** le 1er juillet 1913 et où meurt son père **Marie Romain Piret** le 19 janvier 1921 au retour de la Grande Guerre ✓, à deux pas de la préfecture de l'Ain — siège des notaires, du tribunal correctionnel de 1900, de la caserne du 23e RI en 1914 et du Tribunal Civil qui prononce l'adoption par la Nation en 1929 ✓.

4. Organisation de cet exemplaire de démonstration

Ce volume se déploie en deux grands mouvements, pensés pour allier le plaisir du récit historique illustré et la transparence intégrale des sources d'archives :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- *L'Histoire — Dix générations entre Revermont et Bresse (vers 1605 – 1934) (Chapitres 1 à 14)* : nous remonterons au pied de la colline de Salles sous Louis XIII, pour redescendre le fil des siècles génération après génération aux côtés des laboureurs, des veuves, des orphelins, des témoins des cahiers de doléances de mars 1789 et des soldats de la Grande Guerre, jusqu'aux noces de novembre 1934 à Montcet.
- *Annexes de référence et mentions légales* : le répertoire généalogique complet sur dix générations (1605–1934), le lexique des vingt-huit mots des archives et du terroir bressan, ainsi que l'annexe Crédits iconographiques, sources d'archives et mentions légales recensant les cotes officielles de l'ensemble des pièces reproduites.

Poussons maintenant la porte du XVIIe siècle, à l'heure où les chemins de Bresse se couvrent des brumes de la Saint-Martin et où sonne la cloche de pierre de Saint-Martin-du-Mont.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Sommaire

Présentation & Repères de lecture 1

Prologue — Dix générations en Bresse (1605 – 1934) 6

Première partie — L'histoire : dix générations dans le bocage bressan (1605 – 1934) **23**

Chapitre 1 — La terre des étangs et du Revermont 24

Chapitre 2 — Les Page et Dezaie de Salles (1605 – 1690) 37

Chapitre 3 — Saint-Didier et Saint-Martin-le-Châtel (1659 – 1745) 59

Chapitre 4 — Le pain des veuves et les noces d'orphelins (1746 – 1776) 75

Chapitre 5 — Saint-Sulpice et la double alliance Dubois × Roux (1747 – 1789) 87

Chapitre 6 — Les doléances de 1789, l'An II et les noces de Prairial (1789 – 1815) 100

Chapitre 7 — Vonnas, Cras, Attignat et Buellas (1811 – 1847) 146

Chapitre 8 — Les cousins germains et l'arrivée aux Rippes (1830 – 1862) 159

Chapitre 9 — Les fermes du Second Empire et Montcet (1863 – 1879) 184

Chapitre 10 — Les enfants de la République et les jumelles (1879 – 1899) 207

Chapitre 11 — Les grives de Victor Page et la Noël noire de 1906 222

Chapitre 12 — Les noces de Saint-Rémy et de Montcet (1908 – 1913) 240

Chapitre 13 — Août 1914, Ban-de-Sapt et les cinq ans de feu (1914 – 1919) 258

Chapitre 14 — Servas, la Pupille de la Nation et les noces de 1934 273

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Annexes — Répertoire généalogique, lexique et crédits d'archives **290**

Annexe 1 — Répertoire généalogique par génération (1605 – 1934) 291

Annexe 2 — Lexique des archives et du terroir 309

Annexe 3 — Crédits, sources d'archives et mentions légales 314

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Première partie

L'histoire : dix générations dans le bocage bressan (1605 – 1934)

Plus de trois siècles de terre, de charrue, de deuils et de noces entre le Revermont et la Veyle, de Salles (Saint-Martin-du-Mont) aux Rippes et au Viran de Montcet.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 1 — La terre des étangs, des haies, du Revermont et de la Saint-Martin

Il est des lignées qui traversent les siècles comme les grands fleuves traversent les continents, jetant leurs enfants sur des rivages toujours nouveaux, d'une province à l'autre, d'un port à une capitale. Et il en est d'autres qui ressemblent aux chênes têtards des haies bressanes : durant quatre cents ans, elles plongent leurs racines au même endroit, boivent la même eau lourde des fossés, écoutent les mêmes cloches sonner les matines et le glas, et ne déplacent leurs berceaux que de la longueur d'un attelage de bœufs entre l'aube et le crépuscule.

L'histoire de la lignée **PAGE × PIRET**, couronnée par les noces de Montcet du 29 novembre 1934 ✓, appartient tout entière à cette seconde espèce. Si l'on pose la pointe sèche d'un compas sur la vieille église de Montcet, au cœur de la Bresse de l'Ain, et que l'on trace un cercle de vingt kilomètres de rayon, pas un seul des ancêtres connus sur dix générations — depuis les dernières années du règne d'Henri IV et la jeunesse de Louis XIII jusqu'à l'entre-deux-guerres — n'est né, n'a aimé, n'a labouré ni n'a été couché en terre hors de cet anneau d'argile, de cailloux blancs et de brume. Dix-sept clochers suffisent à contenir plus de trois siècles de vies humaines : Saint-Martin-du-Mont et Druillat au levant, là où la terre se cabre brusquement contre la muraille calcaire ; Meillonnas, Saint-Rémy, Montracol et Péronnas sur la lisière ; puis, dès que l'on s'avance vers le couchant dans le moutonnement infini du bocage, Polliat, Saint-Martin-le-Châtel, Saint-Didier-d'Aussiat, Curtafond, Saint-Sulpice, Cras-sur-Reyssouze, Attignat, Buellas, Montcet, Vandeins, Servas, Chaveyriat et Vonnas.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Pour comprendre ces hommes et ces femmes dont presque aucun, avant le milieu du XIXe siècle, n'a su tracer les lettres de son propre nom, il faut d'abord regarder le sol qui a façonné leurs épaules, leurs silences et leurs saisons. Car avant d'être couchée sur le papier chiffon des curés ou sur les feuillets timbrés des maires, cette histoire a été écrite dans deux terres qui se font face et se répondent depuis des millénaires : le rebord pierreux du Revermont et la plaine mouillée de la Bresse.

I. Les deux respirations du pays : la lisière de Salles et l'argile du bocage

Qui quitte Bourg-en-Bresse par la route du sud-est voit l'horizon se fermer d'une longue colline boisée, presque rectiligne, qui trace comme au cordeau la frontière entre la plaine et le mont. C'est le Revermont, premier rideau du Jura. Là, le pays se partage d'un trait net : au levant s'élève d'un seul jet le versant forestier de la Combe Baron ; au couchant s'étalent, plates et régulières comme un damier, les grandes terres de labour. Tout au bas de cette pente, niché dans une légère inflexion de la lisière où la colline vient mourir doucement dans les champs, repose le hameau de Salles (*salle*, *sales* sous la plume des curés du XVIIe siècle ✓), dans la paroisse de Saint-Martin-du-Mont.

C'est là, à Salles, à la couture exacte des bois et de la plaine, que l'archive écrite nous livre le plus ancien foyer de la lignée paternelle : celui d'**Estienne (Esthienne / Stienne) PAGE** et de sa femme **Françoise JOLIUET dite BICHE**, qui y font baptiser leurs enfants dès les années 1634, 1641 et 1646 ✓, tandis que les **DEZAIE** — que les clercs plus savants écrivent **DESHAYES** ✓ — cultivent les terres voisines entre Salles et Druillat. Pour un laboureur du Grand Siècle, l'endroit a tout

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

d'un petit paradis paysan. Dès le seuil des granges, le soc de la charrue trouve devant lui de vastes pièces planes, faciles à ouvrir et bien égouttées. Certes, adossé comme il l'est au flanc de la colline qui lui dérobe le soleil du matin, le hameau regarde tout entier vers l'ouest ; mais cette haute épaule boisée dressée dans son dos lui offre en retour un abri précieux : quand souffle en janvier la bise glaciale venue de l'est, le mont fait rempart au-dessus des toits et protège du gel les blés d'hiver semés dans la plaine.

À la fin du règne de Louis XIV, entre 1687 et 1717, le destin de la branche directe s'éloigne de cette lisière pour s'enfoncer en pleine terre bressane. **Joseph PAGE**, né à Salles le 30 septembre 1687, traverse les champs de l'ouest, dépasse Meillonnas où vit déjà une branche cousine de laboureurs Page installée au hameau de la Raza, et vient prendre racine au cœur du bocage, à Saint-Martin-le-Châtel, où il épouse le 27 avril 1717 **Claudine GUICHARDET**, venue de Saint-Didier-d'Aussiat. Dès lors, et pour deux siècles et demi, la famille ne quittera plus le bocage.

Or la Bresse n'offre au regard aucun sommet, aucun escarpement où l'œil puisse se reposer. C'est un pays secret, replié sur lui-même, tout entier sculpté par l'eau et par l'argile. Le sous-sol, formé des alluvions anciennes d'un immense lac tertiaire, est une glaise compacte, jaunâtre ou bleutée, imperméable comme la poterie. Quand viennent les grandes pluies d'automne et d'hiver, l'eau ne s'enfonce pas : elle stagne dans les raies de labour, gonfle les biefs, emplit les mares et fait déborder les rivières lentes — la Reyssouze, la Veyle, l'Irance, le Jugnon, le Vieux-Jonc — qui serpentent presque sans pente à travers les prairies mouillées.

De cette lutte séculaire contre l'eau stagnante est né le paysage que nos ancêtres ont façonné à la bêche et à la serpe. Chaque champ, chaque pré est ceinturé d'un fossé profond chargé de drainer la glèbe, et sur le talus

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

rejeté au bord du fossé court la *haie vive* — la *bouchure* bressane — où s'entrelacent le charme, l'aubépine, le prunellier sauvage, le noisetier et la ronce, dominés de dix pas en dix pas par les silhouettes trapues des chênes émondés et des frênes. Dans ce labyrinthe végétal, la vue porte rarement à plus de deux cents mètres. Un hameau voisin — *les Rippes*, *le Viran* ou *la Gouille* à Montcet, *Curlin*, *Balmont* ou *Chabaud* à Saint-Martin-le-Châtel, *les Bellouzes* à Saint-Didier-d'Aussiat, *les Prost* à Buellas, *le Perret* à Cras, *Chamal* à Attignat, *la Platte* à Montracol, *les Boulets* à Chaveyriat — ne se devine, par-dessus le rideau des frondaisons, qu'à un pan de toit de tuiles creuses ou à une colonne de fumée bleue montant droit dans l'air immobile.

Plus au sud et à l'ouest, là où la cuvette argileuse se creuse, dorment les étangs. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, ils étaient bien plus nombreux encore qu'aujourd'hui. On les mettait en eau pendant deux ans pour l'évolage, afin d'y pêcher la carpe, le brochet et la tanche, puis on levait la bonde et l'on ensemençait d'avoine ou de froment la vase noire de l'assec. Mais ces miroirs d'eau morte, bordés de roseaux et de saules, avaient leur rançon terrible : dès les chaleurs d'août et de septembre, des vapeurs lourdes s'en élevaient au crépuscule, portant avec elles les « fièvres intermittentes » ou « fièvres des marais » qui faisaient grelotter les adultes sur leur paillasse et fauchaient les tout-petits dans leurs berceaux d'osier. Quand on lit, dans les registres de Saint-Didier-d'Aussiat, de Saint-Sulpice ou de Polliat, la litanie des jeunes pères emportés à trente ans en plein été — tel **Symon GUICHARDET** enterré le 19 juin 1689 à trente ans ou **Claude PAGES** inhumé le 7 juillet 1749 à trente et un ans —, on mesure ce qu'il en coûtait d'ouvrir cette terre lourde sous le soleil orageux de la Bresse.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Et pourtant, gardons-nous de croire que ce bocage fermé de haies vives et de chemins creux vivait hors du monde et de la grande Histoire. Car la Bresse porte dans sa géographie même un paradoxe fascinant : si isolée qu'elle paraisse derrière ses *bouchures*, elle est une terre de marche et de frontière, posée depuis plus de mille ans sur la ligne de fracture qui séparait le Royaume de France et le Saint-Empire romain germanique. À quelques lieues à peine à l'ouest de Vonnas, de Chaveyriat et de Saint-Sulpice coule la lente rivière de la Saône, qui fut depuis le partage de Verdun en 843 la frontière vivante entre la France capétienne (sur la rive droite mâconnaise et bourguignonne) et les terres d'Empire passées à la Maison de Savoie (sur notre rive gauche bressane), tandis qu'à quelques lieues au nord-est, derrière la crête du Revermont, commençait la Franche-Comté des Habsbourg d'Espagne. La mémoire de cette frontière était si profondément gravée dans la chair du pays que, jusqu'en plein XXe siècle, les mariniers et les radeliers qui descendaient la Saône ne disaient jamais « à gauche » ni « à droite » pour gouverner leur timon : ils criaient encore *« Barre à l'Empire ! Barre au Royaume ! »* — désignant d'un mot séculaire la rive bressane de l'*Empi* et la rive mâconnaise du *Reïaume* ! Chaque fois que les empires et les royaumes d'Europe s'entrechoqueront — sous Louis XIII et Louis XIV, sous la Révolution et Napoléon en 1814–1815, en 1870, en 1914 ou en 1940 —, l'onde de choc viendra battre jusqu'aux portes des fermes de nos aïeux.

II. La maison de pisé, l'attelage de bœufs et le pain noir

Dans ce pays sans pierre à bâtir — sinon quelques galets roulés au fond des rivières —, l'homme construit sa demeure avec la terre même qu'il foule aux pieds. Les fermes où vécurent les Page, les Guerry, les Dubois,

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

les Roux, les Piret, les Mortel, les Paubel, les Gotaly et les Raffin sont filles de l'argile et du chêne.

Sur un soubassement bas de cailloux ou de briques cuites au four du village, le charpentier dresse d'abord la cage puissante des poutres de chêne assemblées à tenons et mortaises, chevillées à force. Entre ces pans de bois, le maçon bourre le *torchis* — un mélange d'argile grasse et de paille hachée tressé sur des éclisses de noisetier ou de Saule — ou bien dame à grands coups de pisoir la terre crue dans des coffrages de planches pour élever les longs murs de pisé, couleur d'ocre chaude et de croûte de pain. Pour protéger ces murailles d'argile qui fondraient sous la pluie fouettante du vent du midi, le toit descend très bas, débordant largement sur la cour grâce à d'immenses avant-toits — les *auvents* ou *dreffia* — soutenus par des aisseliers de bois. Sous cet abri sec, à l'ombre des tuiles rondes moussues, pendent dès l'automne les lourdes grappes des épis de maïs — le *blé de Turquie*, devenu roi en Bresse au XVIIIe siècle — dont l'or rougeoyant éclaire les façades grises pendant tout l'hiver.

Au cœur des plus anciennes fermes des XVIIe et XVIIIe siècles, autour de Saint-Sulpice, de Saint-Didier-d'Aussiat ou de Saint-Martin-le-Châtel, trônait parfois la *cheminée sarrasine* : un vaste foyer central, à même le sol de terre battue de la grand-salle (*la maison*), au-dessus duquel s'ouvrait une hotte pyramidale en torchis conduisant la fumée vers une élégante mitre de brique dressée sur le faîte du toit comme un petit clocher domestique. Plus souvent, l'âtre s'adossait au mur de refend qui séparait la pièce commune de l'étable, afin que la chaleur de la braise et le souffle tiède des bêtes se prêtent main-forte contre le gel de janvier.

Entrons par la pensée dans l'une de ces salles basses vers 1750 ou 1780 — à *Curlin* chez **François PAGE** et **Denise GUERRY**, ou aux *Bellouzes*

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

chez **Joseph DUBOIS** et **Benoîte ROUX** ✓. Le jour n'y pénètre que par une étroite croisée à petits carreaux verdâtres ou par le haut de la porte coupée en deux battants pour empêcher les poules et les porcelets d'entrer tout en laissant passer la lumière. Au long du mur, la longue table de noyer ou de cerisier, flanquée de deux bancs polis par les vêtements de drap rêche, fait face à la maie — le pétrin où repose le levain —, au dressoir où luisent quelques écuelles d'étain et de terre vernissée de Meillonnas, et aux grands lits clos ou demi-clos garnis de paillasses de feuilles de maïs bruissantes et de couettes de plume d'oie. Au plafond, entre les solives noircies par la suie du bois vert, sèchent sur des claies les petits fromages blancs et pendent au croc le lard salé et la réserve de chandelles de résine ou l'humble lampe à huile de navette (*le chaleil*).

Autour de ce bâtiment d'habitation s'ordonnent les dépendances de la ferme bressane : l'étable basse où ruminent les vaches froment et les grands bœufs de trait ; la grange au vaste *suel* (l'aire de terre battue durcie au sang de bœuf et à l'argile) où résonne de novembre à février le battement cadencé des fléaux ; le toit à porcs, les loges en osier tressé pour la volaille, le puits à balancier ou à margelle de bois, et, un peu à l'écart pour conjurer le risque d'incendie, le petit fournil de brique coiffé de tuiles où l'on chauffe le four aux fagots de charme tous les dix ou quinze jours.

Car toute l'existence de nos ancêtres, génération après génération, tourne autour du grain et du pain. Sur les actes des XVIIe et XVIIIe siècles, un seul mot revient avec une constance presque religieuse derrière leurs noms : « laboureur » (*labr*, *laboureur*, *gens de labeur* ✓). Dans la langue de l'Ancien Régime, le *laboureur* n'est pas le simple journalier ou le *manouvrier* qui ne possède que la force de ses bras et sa pioche ; c'est l'homme qui dispose d'un train de culture, d'une charrue — l'*araire*

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

bressan tout en bois, à peine ferré au soc, ou la lourde charrue à avant-train — et d'au moins une paire de bœufs ou de vaches de trait capables de fendre la glèbe amoureuse et collante des champs en *billons* bombés.

Quelques-uns de nos aïeux sont propriétaires de quelques parcelles autour de leur hameau — tels **Benoît GUERRY** qualifié de « propriétaire cultivateur » à Balmont en 1815 ou, plus tard, **Joseph Marie PAGE** et **Marie Prudence MORTEL** aux Rippes . Mais, pendant plus de deux siècles, la plupart sont aussi et surtout des fermiers ou des métayers (« cultivateurs fermiers »), prenant à bail les domaines appartenant aux bourgeois de Bourg-en-Bresse, aux marchands de Pont-de-Veyle ou aux chanoines et seigneurs du voisinage.

Leur année ne commence pas au premier janvier. Elle commence et finit à une date sacrée qui gouverne toute la société rurale bressane : le 11 novembre, jour de la Saint-Martin d'hiver.

III. Le grand branle-bas du 11 novembre : la Saint-Martin d'hiver

Pourquoi tant de mariages de notre arbre généalogique sont-ils célébrés en novembre — le 11 novembre 1671 pour Pierre Page à Saint-Martin-du-Mont , le 20 novembre 1672 pour Henry Page et Philiberte Dezaie , le 16 novembre 1717 pour François Page et Benoîte Filliat à Polliat , le 17 novembre 1744 pour Joseph Page et Benoîte Charvet à Saint-Martin-le-Châtel , le 7 novembre 1747 pour Jean Roux et Denise Rouge à Saint-Sulpice , le 10 novembre 1750 pour Marie Cointet et Benoît Bouvard à Polliat , le 24 novembre 1750 pour Joseph Dubois et Benoîte Roux à Saint-Sulpice , le 3 novembre 1807 pour Marie Lazare Dubois et Marie Denise Guerry , le 24 novembre 1828 pour Marie

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

François Paubel et Marie Benoîte Bonnet à Attignat ✨, le 28 novembre 1843 pour Jean Gotaly et Marie Morellet à Chaveyriat ✨, jusqu'au 29 novembre 1934 pour Jean Marie Joseph Page et Marie Philomène Piret à Montcet ✅ ?

La réponse tient tout entière dans le calendrier de la terre et dans la coutume de Bresse. Au début de novembre, les semailles d'automne du seigle et du froment sont achevées, le maïs est pendu sous les auvents, le sarrasin (*le blé noir*) est battu, les noix sont gaulées et pressées au moulin pour donner l'huile parfumée des salades et des veillées, le chanvre a été roui dans les mares et teillé par les femmes. Et surtout, le 11 novembre à midi, à l'heure où sonnent les cloches de Saint-Martin — le saint patron de Saint-Martin-du-Mont comme de Saint-Martin-le-Châtel ! —, les baux à ferme arrivent à échéance.

C'est alors, sur tous les chemins creux entre Polliat, Saint-Martin-le-Châtel, Saint-Didier-d'Aussiat, Saint-Sulpice, Buellas et Montcet, un spectacle extraordinaire que les anciens ont longtemps appelé *la remue de la Saint-Martin*. Sous le ciel bas de novembre, dans le brouillard glacé qui s'accroche aux haies dépouillées et dans la boue jaune où les roues cerclées de fer s'enfoncent jusqu'aux moyeux, les familles de fermiers qui changent de domaine chargent toute leur fortune terrestre sur deux ou trois chars à bœufs : les lits démontés, le pétrin, l'arche à grain, le berceau du dernier-né calé entre deux sacs de farine, les outils aratoires, la crémaillère décrochée de l'âtre, les cages d'osier pleines de chapons effarouchés, tandis que les enfants, chaussés de sabots de bouleau bourrés de paille, poussent devant eux à coups de gaule de noisetier les vaches, les chèvres et la truie.

On comprend dès lors pourquoi une veuve restée seule sur un domaine avec des enfants en bas âge — comme notre aïeule **Marie COINTET**

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

après la mort de son mari Claude Pages à trente et un ans en juillet 1749 ✧ — se remarie le 10 novembre 1750 ✧, à la veille exacte de la Saint-Martin : il faut qu'au matin du 11 novembre, un homme valide tienne les cornes des bœufs, réponde du bail devant le maître du domaine et assure le pain de l'hiver. Dans cette Bresse ancienne, les mouvements du cœur et les urgences de la survie épousent le rythme implacable des baux agricoles. C'est au fil de ces *Saint-Martin* successives que l'on voit nos ancêtres glisser doucement d'un hameau à l'autre : de *Salles* (Saint-Martin-du-Mont) au bourg de Saint-Martin-le-Châtel, puis à *Dompierre* sur Polliat, puis à la ferme de *Curlin* à Saint-Martin-le-Châtel, ou encore de *Saint-Sulpice* aux *Bellouzes* de Saint-Didier-d'Aussiat, avant de converger vers *Balmont* et enfin vers les fermes des *Rippes* et du *Viran* à Montcet.

IV. Le monde du silence écrit et la plume du curé

Un trait saisissant traverse les sept premières générations de ce récit, de 1634 jusque vers 1830 : le silence de la main paysanne devant l'écrit.

Au bas des actes de baptême, de mariage et de sépulture de Saint-Martin-du-Mont, de Saint-Didier-d'Aussiat, de Saint-Martin-le-Châtel, de Polliat, de Saint-Sulpice, de Curtafond, de Cras ou d'Attignat, la même formule sacramentelle tombe comme un couperet à chaque génération : *« gens de labeur et illiterés dudit lieu qui n'ont signé enquis »* ✓, *« ont declaré avec lesdits epoux et epouse être illitterés de ce enquis »* ✓, *« lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés »* ✓.

Ni **Estienne PAGE** ni sa femme **Françoise JOLIUET dite BICHE** à Salles sous Louis XIII ✓, ni leur fils **Henry PAGE** et sa femme **Philiberte DEZAIE** ✓, ni **Guillaume GUICHARDET**, son fils **Symon** et sa bru **Claudine PERRET** à Saint-Didier-d'Aussiat ✓, ni

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Joseph PAGE et **Claudine GUICHARDET** à leur mariage de 1717 ✓, ni **Claude PAGE**, **Marie COINTET** et son père **Charles COINTET** à leurs noces de 1743 ✓, ni **François PAGE** et **Denise GUERRY** à Curlin ✓, ni même encore en juillet 1831 les deux pères **Joseph PAGE** (47 ans) et **Marie Lazare DUBOIS** (46 ans) côte à côte devant le maire de Saint-Martin-le-Châtel ✓ ne savent tracer une seule lettre sur le papier. Seules quelques figures d'exception émergent çà et là de cet océan d'oralité dès la fin du XVIIIe siècle et l'Empire : **Joseph DUBOIS** qui signe d'une main appliquée *joseph dubois* au bas de la sépulture de son petit garçon le 1er avril 1781 ✓ ; ses beaux-frères ou parents **Claude ROUX** et **Jean Baptiste ROUX** en 1805 et 1807 ✓ ; le cultivateur **Benoît GUERRY** à Balmont en 1808 ✓ ; et les deux générations de cultivateurs de Polliat, **Philippe CHAUVILLE** et son fils **Claude CHAUVILLE**, qui apposent fièrement leurs deux signatures *Chauville fils* et *chauville* le 28 juin 1814 ✓.

Ne nous y trompons pas : ces hommes et ces femmes déclarés « illettrés » n'étaient ni dépourvus d'esprit, ni étrangers au calcul et à la mémoire. Dans leur tête, ils tenaient sans faillir le compte exact des gerbes de la dîme et du champart, des mesures de froment dues à la Saint-Martin, des dettes et des créances de bétail conclues d'une tape dans la paume sur le champ de foire de Montrevel ou de Bourg, et ils connaissaient par cœur les degrés de parenté qui les unissaient à leurs cousins germains ou issus de germains jusqu'au quatrième degré canonique ✨. Ils parlaient entre eux le francoprovençal de Bresse — ce patois savoureux, plein de diphtongues sourdes et de finales chantantes —, tandis que le curé ou le greffier leur lisait l'acte en français du Roi ou de la République.

Mais parce qu'ils ne tenaient pas eux-mêmes la plume, leurs noms propres flottaient dans l'air entre leur bouche patoisante et l'oreille du scribe.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Lorsqu'un paysan de Salles, de Saint-Didier ou de Saint-Sulpice déclinait son identité devant la table de la sacristie, le prêtre l'écrivait comme il l'entendait, ou selon ses propres habitudes d'école. Ainsi naquirent, au fil des registres que nous allons ouvrir, ces métamorphoses orthographiques qui ont donné tant de fil à retordre aux machines comme aux hommes :

- **PAGE** qui s'écrit tour à tour ***page***, ***pages***, ***paye***, ***pague***, ***pape***, et dont les quatre lettres cursives *p-a-g-e* épousent si parfaitement le tracé de *j-a-y-r* ou *j-a-y-e* qu'elles semblent changer de famille d'une paroisse à l'autre ✓ ;
- **DESHAYES** que le curé de Saint-Martin-du-Mont écrit phonétiquement ***dezaie*** ou ***dezaye***, pendant que son vicaire, sur le même feuillet, l'habille en ***Deshayes*** ✓ ;
- **JOLIVET** qui s'écrit à l'ancienne ***Joliuet*** (avec le *u* valant *v* du XVIIe siècle) et alterne dans le même foyer avec le sobriquet ou second nom ***Biche*** ✓ ;
- **GUICHARDET** (*Guychardet*) à Saint-Didier-d'Aussiat qui devient parfois ***Guichardon*** ou ***Quichardon*** en vieillissant à Polliat ✓ ;
- **GUERRY** qui se mue en ***Guernier*** ou ***Quevry*** ✨ ;
- **ROUX** dont le *R* majuscule précédé d'un grand paraphe de plume en 1781 ✓ ou prononcé avec l'aspiration gutturale du patois bressan devient quatre fois ***Choup*** sous la plume du maire de Saint-Martin-le-Châtel en l'an XIII ✓ avant de redevenir ***Roux*** sous la signature autographe de l'oncle Claude Roux en 1807 ✓ ;
- **GOTTAILLIER** à Vonnas qui s'adoucit en ***Goutaly***, ***Gautaly*** puis ***Gotaly*** à Chaveyriat et à Montcet ✨ ;
- **PAUBEL** et ***Pobel***, **CHAUVILLE** et ***Chavrilly***, **MORTEL** et ***Mortelle*** ✓ .

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

C'est dans l'épaisseur de ces encres rousses, noires ou délavées, sur ces feuillets parfois rongés par l'humidité des sacristies ou tachés par le suif des chandelles, que dorment ces dix générations de laboureurs bressans. Remontons maintenant au pied de la colline boisée du Revermont, dans le léger creux de Salles, par un matin d'août de l'an 1634, alors que le roi Louis XIII règne sur la France et que les cloches de Saint-Martin-du-Mont appellent au baptême les gens du hameau.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 2 — Au pied du Revermont sous Louis XIII et Louis XIV : les Page et les Dezaie (Deshayes) de Salles à Saint-Martin-du-Mont (vers 1605 – 1690)

En l'an 1634, cela fait tout juste trente-trois ans que la Bresse et le Revermont ne sont plus terres du duc de Savoie. Par le traité de Lyon signé le 17 janvier 1601, le roi Henri IV a échangé le lointain marquisat de Saluces contre ces campagnes étendues entre la Saône et la rivière d'Ain. Ceux qui ont alors une vingtaine ou une trentaine d'années au pied de la falaise de Saint-Martin-du-Mont — tel notre plus lointain aïeul paternel documenté, **Estienne (Esthienne / Stienne) PAGE**, né vers 1605–1615 — sont les enfants de cette frontière basculée. Leurs pères ont connu les gens d'armes de Savoie et le siège de Bourg par le maréchal de Biron ; eux-mêmes vivent sous le sceptre de Louis XIII et la main de fer du cardinal de Richelieu, tandis qu'à quelques lieues à peine vers le nord et le levant, de l'autre côté des crêtes jurassiennes, la Franche-Comté espagnole s'embrase dans les horreurs de la guerre de Dix Ans.

Pourtant, lorsqu'on approche du hameau de Salles (*sales*, *salle*), dans la paroisse de Saint-Martin-du-Mont — par 46° 07′ 06″ de latitude nord et 5° 19′ 29″ de longitude est (*46,1183° N, 5,3247° E*) —, le fracas des armées semble s'amortir contre le rideau de la colline. Ce point précis de la carte est le lieu fondateur de toute notre histoire : la genèse des Page. Ici, nulle ruelle escarpée ni village perché : la montagne s'arrête net, au long d'une lisière presque droite, devant l'immense tapis plat des terres labourables (300 m d'altitude). Tout au bas des grands bois de la Combe Baron (450 m) qui ferment l'horizon à l'est, la pente dessine un léger repli où les maisons de Salles sont venues se poser en douceur, juste au-dessus du

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

niveau des champs. Pour des gens de charrue du XVIIe siècle, ce repli entre bois et plaine est un coin de paradis. Alors que le reste de la Bresse cherche volontiers le soleil levant, Salles tourne le dos à la montagne et ouvre ses portes vers le couchant, face aux grandes étendues de culture où les attelages tracent leurs sillons sans obstacle. Et lorsque l'hiver s'abat sur le pays, la haute colline boisée qui veille derrière les granges brise le souffle coupant des vents d'est et garde au chaud, sous la neige, le blé qui lève dans les sillons.

Le premier cadastre napoléonien de Saint-Martin-du-Mont, levé et aquarellé en 1808 ✓, fige encore intact ce paysage du Grand Siècle et nous restitue l'anatomie exacte du berceau familial. Au centre de la feuille (*Section A, 4e subdivision dite de Sales*), les toits carmin du *« hameau de Sales »* suivent docilement le pied du coteau. À droite, vers le levant, les étroites lanières roses des vignes s'étagent sur le premier ressaut avant de laisser place au manteau gris des bois de la *« montagne de Sales »* ; à gauche, vers le couchant, la coulée vert tendre des prés humides occupe le creux du vallon et s'ouvre sur le grand damier jaune d'or des terres à blé de la plaine (*Chez Gouverneur*, *Domaine Chevrier*) :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

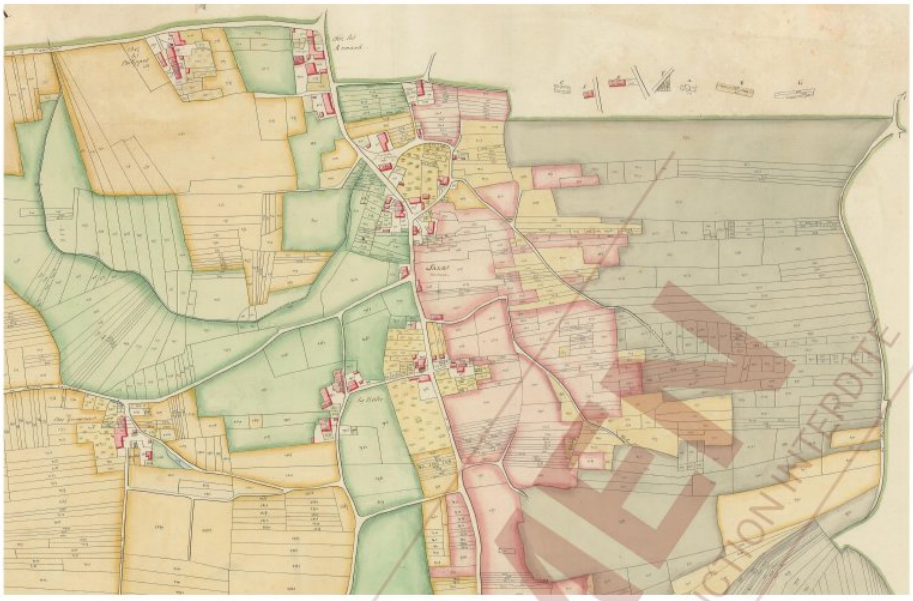

Plan cadastral napoléonien aquarellé du hameau de Salles à Saint-Martin-du-Mont (1808) : à l'est (droite), les vignes en rose et les bois de la montagne de Salles en gris ; au centre, les maisons du hameau et la chapelle Saint-Jacques-et-Saint-Philippe ; à l'ouest (gauche), les prés en vert et les grands champs de blé de la plaine en jaune

En s'approchant au plus près du cœur du hameau sur cette même feuille de 1808, chaque détail de la vie quotidienne d'Estienne et d'Henry Page reprend vie : au carrefour du nord veille la petite chapelle Saint-Jacques-et-Saint-Philippe (parcelle n° 907), entourée des cours de *Chez les Armand* et de *Chez les Philippes*, tandis qu'au midi s'alignent les granges et les jardins de *La Bâtie* (*La Bathiat*).

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

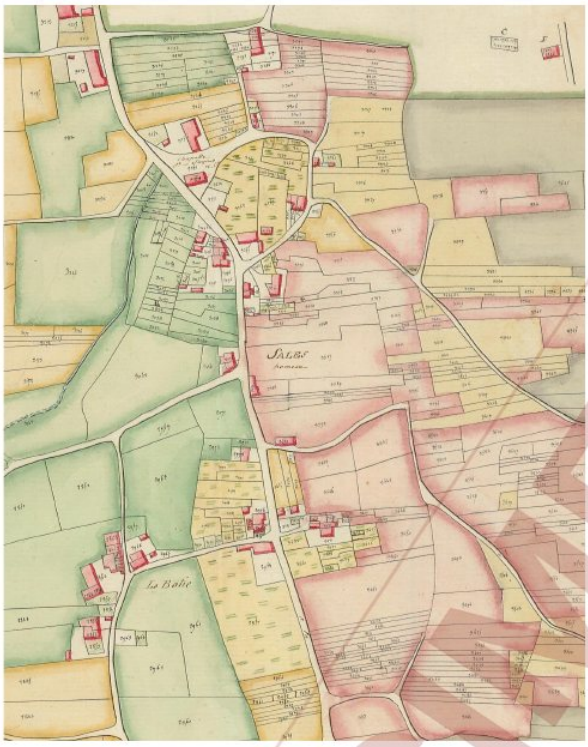

Grossissement sur le cœur du hameau de Salles au cadastre aquarellé de 1808 : la chapelle Saint-Jacques-et-Saint-Philippe au carrefour nord, les maisons et jardins du hameau au centre, La Bâtie au sud, entre les vignes de coteau (en rose à droite) et les prés du vallon (en vert à gauche)

Trente-cinq ans plus tard, en juin et juillet 1843, le plan parcellaire rénové au millième consacre jusque dans ses intitulés cette double nature du terroir en partageant la commune entre la « Section A de la Plaine de Salles » (les dix-sept feuilles de grandes terres plates de l'ouest) et la « Section B dite de Sales » (les neuf feuilles du pied de côte). Autour des cours de fermes, des jardins, des chenevières et du *Pré de la Fontaine* (feuilles B 2, B 4 et B 5), le géomètre de 1843 inscrit en toutes lettres, à deux pas des granges le long du *chemin dit de Revermont*, le nom du repli où s'abrite le village : « La Combe ». Dans ce hameau paisible de quelques feux, un nom domine à la fois les champs et l'autel : le nom de **PAGE**.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

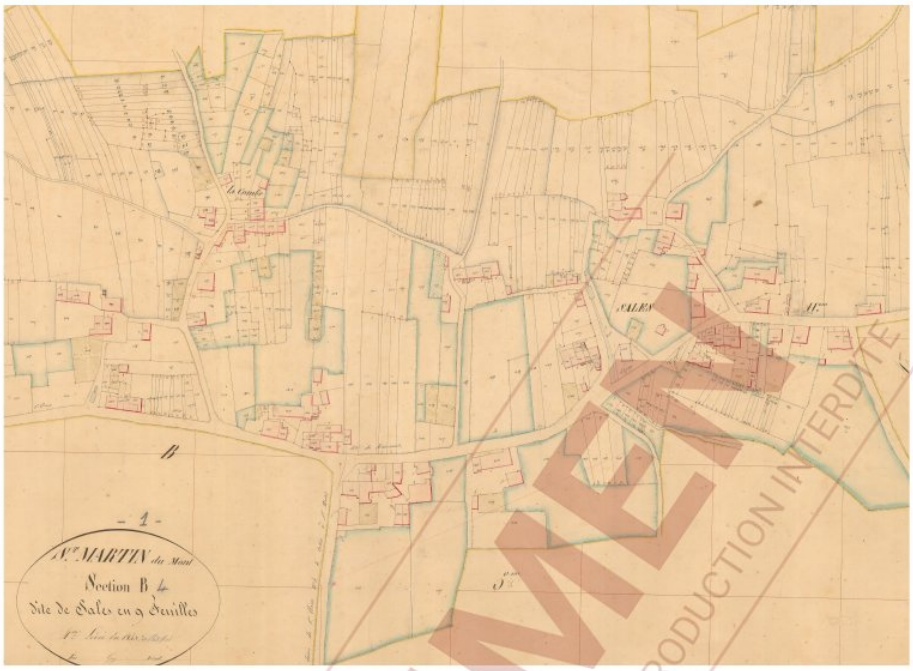

Plan parcellaire au millième du hameau de Salles et du lieu-dit « La Combe » à Saint-Martin-du-Mont (juillet 1843)

Car, singularité remarquable dans une paroisse rurale du Grand Siècle, les laboureurs Page de Salles partagent leur patronyme avec les deux pasteurs successifs qui tiennent les registres paroissiaux de Saint-Martin-du-Mont pendant plus d'un demi-siècle : d'abord le vénérable **Messire Henry PAGE**, prêtre et curé du lieu, qui baptise, marie et ensevelit ses ouailles d'une haute écriture ecclésiastique avant d'être inhumé dans le chœur même de son église le 16 août 1675 ✓ ; puis **Messire Jean PAGE**, prêtre et curé après lui, qui signe *Page pbre Curé* jusqu'à la fin des années 1680 ✓. Qu'il s'agisse d'un oncle et d'un cousin issus d'une branche de laboureurs plus aisés ayant pu payer le titre clérical d'un cadet au séminaire, tout dans les registres dit la proximité quotidienne entre le presbytère du mont et les maisons de Salles.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

I. Le foyer d'Estienne Page et de Françoise Joliuet dite Biche à Salles (1634 – 1646, Génération 10 ✓)

C'est au cœur de l'été 1634 que le registre paroissial de Saint-Martin-du-Mont ✓ s'ouvre pour la première fois sur le foyer d'**Estienne PAGE** et de son épouse **Françoise JOLIUET (JOLIVET / JOLIOT) dite BICHE**.

Le 11 août 1634, on monte de Salles vers les fonts baptismaux de Saint-Martin-du-Mont un nouveau-né enveloppé dans ses langes de chanvre. La chaleur d'août pèse sur les pierres blanches du chemin, mais sous la voûte romane de l'église, l'ombre est fraîche et sent l'encens et la cire d'abeille. Le prêtre trempe sa plume d'oie dans l'encre brune et inscrit, avec la graphie du premier XVIIe siècle où la lettre *u* minuscule note encore le son *v* à l'intérieur des mots (*Joliuet* pour *Jolivet*), le baptême d'une petite fille prénommée **Jane** :

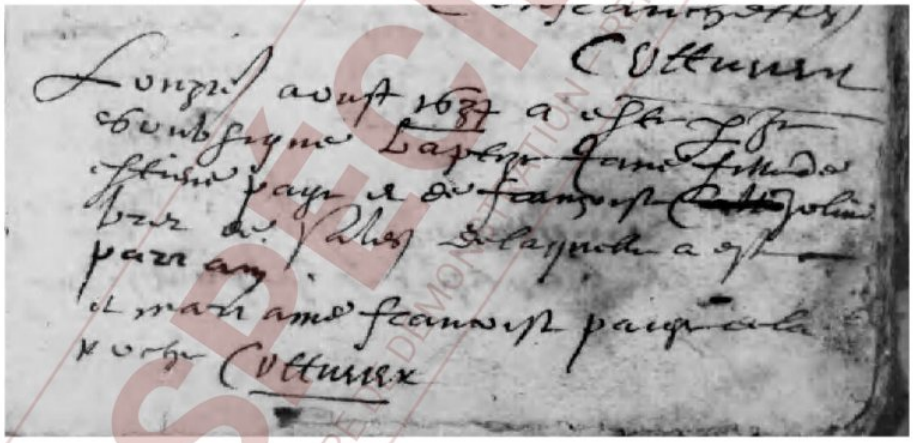

Baptême de Jane Page à Saint-Martin-du-Mont (Salles) le 11 août 1634

> *« Jane fille d'Estienne page et de françoise Joliuet [biche / de] sales a este baptizée le 11 d'aoust 1634 parrain… marraine Jane… »* ✓

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Dans la Bresse et le Revermont du temps de Louis XIII, les femmes — et souvent les hommes eux-mêmes — portent volontiers un double usage nominal : le patronyme de lignage hérité du père (*Joliuet / Jolivet*) et un court surnom de terre, de maison ou de branche (*Biche*) par lequel tout le village les désigne à la fontaine ou à la veillée. Six ans et demi plus tard, au cœur de l'hiver 1641, alors que la neige blanchit la crête du Revermont, le même couple de Salles présente un nouvel enfant à l'église le 14 février 1641 ✓. Cette fois, le curé écrit le patronyme du père selon sa prononciation mouillée du Revermont — ***Paye*** pour *Page* — et ne désigne la mère que par son second nom familier, ***Francoyse Biche*** :

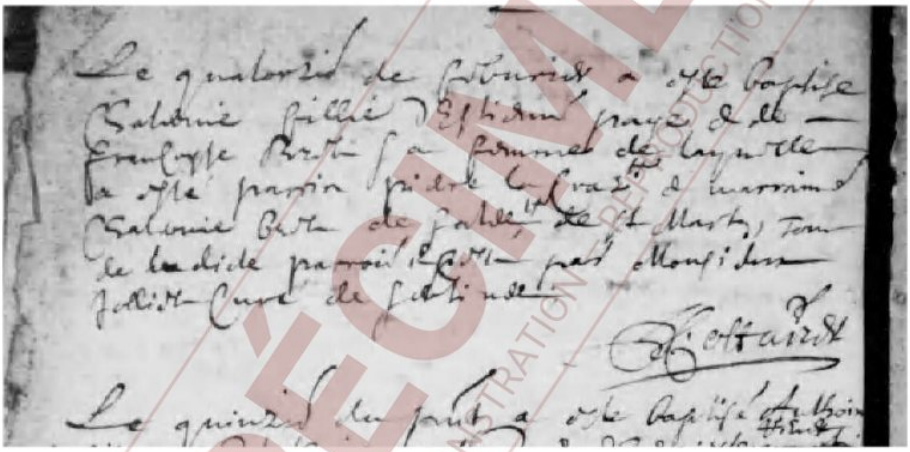

Baptême de Chaterine Paye (Page) à Saint-Martin-du-Mont le 14 février 1641

> ***« Chaterine fille d'Estienne Paye et de Francoyse Biche sa femme a esté baptisée le 14 feburier 1641 son parrin a esté Pierre Biche sa marrine Chaterine… »*** ✓

La présence du parrain **Pierre Biche** — frère ou proche parent de l'accouchée — éclaire d'un coup la coutume villageoise : à Salles, la famille *Joliuet* est connue sous le nom de *Biche*. Et cinq ans plus tard, le 15 octobre 1646 ✓, alors que le petit roi Louis XIV n'a que huit ans et que

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

la régence d'Anne d'Autriche gouverne le royaume, Estienne et Françoise reviennent une nouvelle fois devant les fonts baptismaux pour faire baptiser un garçon, **Pierre**. Sur cet acte capital, le rédacteur réunit la graphie phonétique ***Stienne Paye*** et le patronyme originel ***françoysa Joliuet***, en précisant expressément leur domicile conjugal à *Salles* :

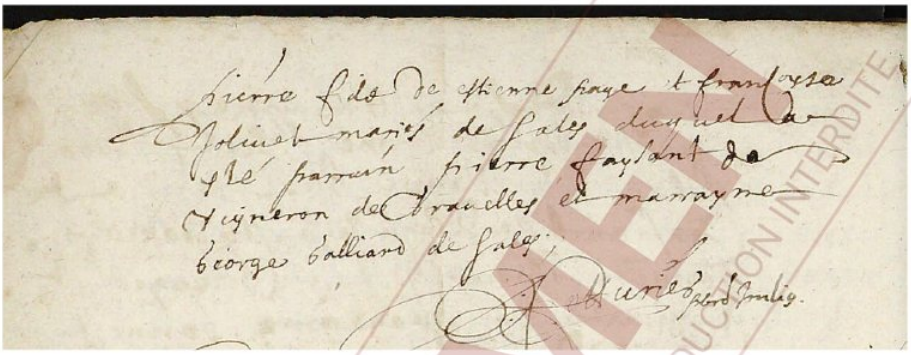

Baptême de Pierre Paye (Page) à Saint-Martin-du-Mont (Salles) le 15 octobre 1646

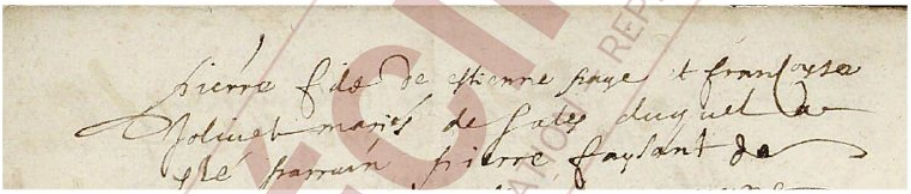

Grossissement sur les noms de Pierre, fils de Stienne Paye et Françoysa Joliuet mariés de Sales (15 octobre 1646)

> ***« Le 15 d'octobre 1646 j'ay baptizé pierre filz de Stienne paye et de françoysa Joliuet maries de sales, le parrain pierre… marraine… »***

Pour embrasser d'un seul coup d'œil l'unité de ce foyer de la Génération 10 à travers les habitudes de plume des prêtres de Saint-Martin-du-Mont entre 1634 et 1646, il suffit de rapprocher ces trois actes sur une même planche comparative :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

C'est au sein de cette fratrie de Salles — probablement dans la lacune matérielle des feuillets paroissiaux entre juin 1641 et septembre 1642, ou juste après Pierre vers 1647–1649 — que voit le jour notre ancêtre direct de la Génération 9, **Henry PAGE**, suivi vers 1654 d'une benjamine, **Claudine (Clauda) PAGE**. Comme il n'existe aucun autre chef de famille prénommé *Estienne Page* au hameau de Salles dans ces décennies, et comme Pierre (baptisé le 15 octobre 1646 de *Stienne Paye et Françoysa Joliuet*) et Henry sont explicitement qualifiés de frères et fils d'*Esthienne Page* lors des mariages de 1671 et 1672, la maternité de **Françoise JOLIUET dite BICHE** à l'égard d'Henry Page s'établit avec la solidité d'une déduction généalogique de premier ordre .

On imagine l'enfance de Pierre, d'Henry et de la petite Claudine sur les chemins tranquilles de Salles, au milieu du XVIIe siècle. Dès l'âge de sept ou huit ans, les garçons mènent boire les bêtes à la fontaine du hameau, ramassent les fagots à l'orée du bois tout proche et apprennent de leur père Estienne comment guider l'araire droit dans les longues terres plates qui filent vers le couchant. Mais cette enfance au pied du Revermont se déroule aussi sous la menace constante d'une frontière en armes : entre 1636 et 1644, pendant la terrible guerre de Dix Ans qui oppose le royaume de Louis XIII à la Franche-Comté espagnole toute proche, les bandes comtoises du baron de Clinchamp et les troupes royales s'affrontent sur la crête même du Revermont, incendiant en 1637 les bourgs voisins de Treffort, Cuisiat et Pressiat à quelques lieues à peine au nord de Saint-Martin-du-Mont. Il faudra attendre les deux campagnes éclair du jeune Louis XIV en 1668 et en 1674, scellées par la paix de Nimègue en 1678, pour que la Franche-Comté devienne française à son

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

tour et que la muraille du Revermont cesse d'être un glacis militaire entre le Royaume et l'Empire.

Mais surtout, dans ce hameau de Salles et dans son voisin immédiat du Pied de la Coste (*pied de la coste* ✨), la maison d'Estienne Page et de Françoise Joliuet dite Biche n'est pas isolée : elle baigne au milieu d'une extraordinaire tribu de cousins, d'oncles, de beaux-frères et d'alliés que le dépouillement intégral des registres de Saint-Martin-du-Mont (de 1615 à 1690) a fait resurgir tout entière de l'ombre.

À Salles même, les alliances entre les **Page**, les **Joliuet / Joliot** et les **Biche** sont si étroites, si anciennement nouées autour des mêmes maisons et des mêmes tenures, que les noms finissent par se fondre les uns dans les autres selon la coutume savoyarde et revermontaise des « noms de meix » (les noms de domaine). Ainsi voit-on vivre, dès la fin du règne de Louis XIII, des cousins appelés tantôt **« Biche dit Page »**, tantôt **« Joliot Biche »** ✨ :

- Dès le 28 mai 1626, un **Claude Jullien BICHE dit PAGE** fait baptiser à Saint-Martin-du-Mont un fils prénommé *Henry* — un cousin aîné qui porte déjà le prénom du curé de la paroisse, vingt ans avant notre propre Henry Page ✨ ;
- Le 1er janvier 1640, jour de l'An, la cloche de Saint-Martin-du-Mont sonne joyeusement dans le froid d'hiver pour un événement rare au hameau : chez le couple cousin **Anthoine BICHE dit PAGE** et **Estiennette PAGE**, de Salles, viennent de naître deux jumeaux, une fille et un garçon, Aimée et Pierre, baptisés ensemble pour ouvrir l'année nouvelle ✨ — lointains précurseurs, deux siècles et demi plus tôt, des deux paires de jumelles qui naîtront dans notre lignée en 1885 et en 1891 !

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- Dans les mêmes ruelles de Salles vivent encore le ménage de **Claude JOLIOT BICHE** et d'**Aimée PAGE** (qui montre combien les échanges de frères et de sœurs entre les deux familles étaient la règle au hameau), ainsi que le foyer du cousin **Gabriel PAGE** et de sa femme **Clauda MARTIN**, de Salles ✨.

Et si l'on quitte les maisons de Salles pour suivre le sentier qui longe la falaise jusqu'au hameau voisin du Pied de la Coste, ou si l'on monte jusqu'au bourg de Saint-Martin-du-Mont, c'est toute une ruche de cousins **Page** qui s'anime au fil des feuillets du XVIIe siècle ✨ :

- Au *Pied de la Coste*, voici le foyer de **Jean Claude PAGE** et d'Estiennette BELIN, celui des frères **Edmond PAGE** et **Simon PAGE** (marié à Toussaincte CORDIER), ou encore celui de **Mathieu PAGE** ✨ ;
- Plus haut dans l'échelle sociale des bourgs du Bugey et du Revermont voisins, certaines branches de la parentèle ont déjà franchi le seuil de l'écrit et de la basoche : ainsi voit-on paraître en 1650 dans les registres de Saint-Martin-du-Mont un **Claude PAGE**, qualifié de *« curial de Cerdon »* (officier de justice seigneuriale de la petite ville de Cerdon, de l'autre côté de la montagne), époux de **Clauda GUICHARD** ✨ ;
- Et au sommet spirituel de cette grande parenté veille, pendant des décennies, la figure tutélaire de **Messire Henry PAGE**, prêtre et curé de Saint-Martin-du-Mont, qui donne son prénom à tant de filleuls du hameau — dont notre ancêtre direct — avant de rendre l'âme à la mi-août 1675 et d'être inhumé sous les dalles de son église le 16 août 1675 ✅, laissant aussitôt la cure et la plume à son successeur et parent **Messire Jean PAGE** ✅.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Toutes ces branches collatérales, que l'enquête a d'abord croisées en cherchant le berceau exact d'Henry Page, ne sont pas des scories de la recherche : elles sont le tissu vivant du village. Elles expliquent pourquoi, lorsqu'un enfant naissait chez Estienne Page et Françoise Joliuet dite Biche à Salles, le parrain s'appelait tantôt *Pierre Biche* (1641 ✓), tantôt un voisin *Page* ou *Joliot*, et pourquoi le curé passait si naturellement, d'une année à l'autre, de *Estienne page et françoise Joliuet* (1634 ✓) à *Estienne Paye et Francoyse Biche* (1641 ✓) puis à *Stienne paye et françoysa Joliuet maries de sales* (1646 ✓).

II. Deux noces de frères à la Saint-Martin : Pierre Page (1671) et Henry Page × Philiberte Dezaie (1672)

Vingt-cinq ans ont passé depuis le baptême de Pierre en 1646. Nous sommes à l'automne 1671, dans la splendeur conquérante du règne personnel de Louis XIV. À Salles, le vieux patriarche **Estienne PAGE** a désormais la soixantaine passée — un grand âge pour un homme de terre du XVIIe siècle — et l'heure est venue d'établir ses deux fils, Pierre et Henry, qui ont atteint l'âge d'homme.

Conformément à l'antique coutume bressane et revermontaise, c'est le jour même de la Saint-Martin d'hiver, le 11 novembre 1671 ✓, que l'aîné **Pierre PAGE** (qui vient tout juste d'avoir vingt-cinq ans le 15 octobre précédent !) s'avance jusqu'à l'autel de Saint-Martin-du-Mont pour épouser **Claude LAURENDET** (prénom féminin alors fréquent en Bresse à côté de *Clauda* et *Claudine*). À ses côtés, debout au premier rang des témoins pour sceller l'alliance devant le curé Page, se tient son frère **Henry PAGE**, notre ancêtre direct :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE



Mariage de Pierre Page (fils d'Esthienne Page) et Claude Laurendet en présence de son frère Henry Page (Saint-Martin-du-Mont, 11 novembre 1671)

> *« Le onzié[me] Jour du mois de nouembre 1671 La benediction nuptiale a esté Impartie par le soubsigné a pierre fils d'esthienne page, et a claude laurendet… Le tout en p[rese]nce d'henry page frere du dict pierre et olliuier laurendet frere de La dicte claude laurendet En foy dequoy Jay signé / Page pbre »*

Ce bonheur conjugal de l'aîné sera hélas de courte durée : moins de quatre ans plus tard, au cœur de l'été meurtrier de *1675* — deux jours seulement après l'enterrement solennel du vieux curé **Messire Henry Page** dans l'église paroissiale le 16 août 1675 — , la jeune épouse *Claude Laurendet* s'éteint le 18 août 1675, laissant à Pierre un petit garçon prénommé *Joseph* ; et Pierre Page devra se remarier à Salles le 30 octobre 1676 avec **Adrienne BRESSY** .

Mais revenons à l'automne 1672. Un an presque jour pour jour après avoir servi de témoin à son frère Pierre, c'est au tour de notre ancêtre **Henry PAGE** de prendre femme. Il a choisi une jeune fille de la côte voisine : **Philiberte DEZAIE**, fille de **feu Benoict DEZAIE**.

Philiberte est déjà orpheline de père. Sa famille réside sur les confins de Saint-Martin-du-Mont et de la paroisse limitrophe de Druillat, à une

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

demi-lieue au sud au pied du même Revermont : pour que le mariage puisse être célébré dans l'église de Saint-Martin-du-Mont, il a fallu obtenir une lettre de « remise » (c'est-à-dire l'autorisation écrite de célébrer hors de la paroisse de l'épouse) de Monsieur le curé de Druillat, ainsi que la dispense du troisième ban afin de ne pas dépasser le temps permis avant le début de l'Avent où l'Église interdit les noces en musique.

Le 20 novembre 1672 ✓, sous la voûte de Saint-Martin-du-Mont, en présence du vieux père **Esthienne Pague [Page]** qui assiste en personne à l'établissement de son second fils, le curé Page bénit l'union d'Henry et de Philiberte :

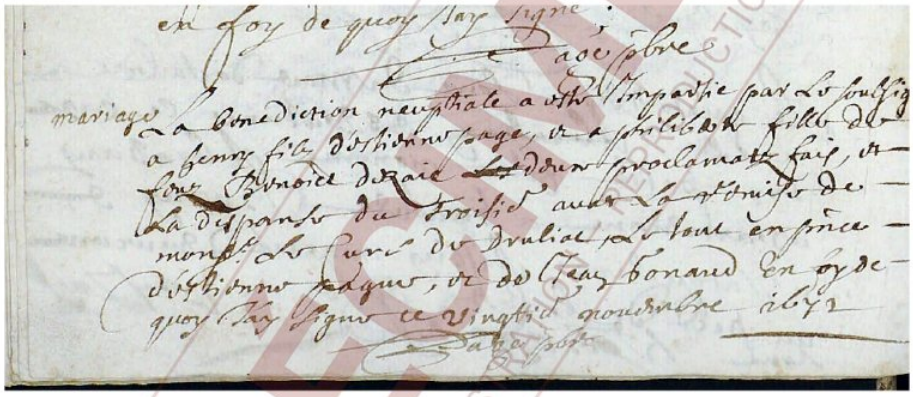

Mariage d'Henry Page (fils d'Esthienne Page) et Philiberte Dezaie (fille de feu Benoict Dezaie) à Saint-Martin-du-Mont le 20 novembre 1672

> ***« mariage — La benediction neuptiale a esté Impartie par Le soubsig[né] a henry fils d'esthienne page, et a philibertte fille de feux benoict dezaie Les deux proclamats fait, et La dispanse du troisies[me] auec La remise de mons[ieu]r Le Curé de druliat Le tout en p[rese]nce d'esthienne pague [page], et de Jean bonand En foy de quoy Jay signé ce vingties[me] nouembre 1672 / Page pbre »*** ✓

Regardons bien ces cinq lignes serrées au bas de la page de gauche du registre de 1672 : elles constituent l'un des joyaux les plus précieux de tout le chartrier familial. En une seule phrase, vérifiée à l'œil nu lettre par lettre ✓, elles soudent la Génération 9 (**Henry PAGE × Philiberte DEZAIE**) à deux patriarches de la Génération 10 (**Esthienne PAGE** et **feu Benoict DEZAIE**), et nous montrent le vieil Estienne encore debout en novembre 1672 à côté de son fils.

III. Les berceaux de Salles (1673 – 1687) et l'enfant du 30 septembre 1687

Installés dans leur maison de Salles, Henry Page et Philiberte Dezaie ne tardent pas à voir s'animer leur foyer. Moins de dix mois après leurs noces, à la fin de l'été 1673, un premier berceau d'osier est garni près de l'âtre.

C'est une petite fille, **Marguerite**, baptisée le 3 septembre 1673 ✓. Ce jour-là, le curé Page, qui connaît le vieux grand-père *Esthienne Page* depuis toujours, commet un de ces lapsus de familiarité si fréquents chez les vieux prêtres de village : en voulant écrire le prénom du jeune père *Henry Page*, sa plume écrit machinalement *« esthienne page »* avant d'ajouter *« et de philibertte dezaie mariés de salle »*, tandis qu'une parente maternelle, *Marguerite Dezaie*, tient sa petite filleule sur les fonts :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

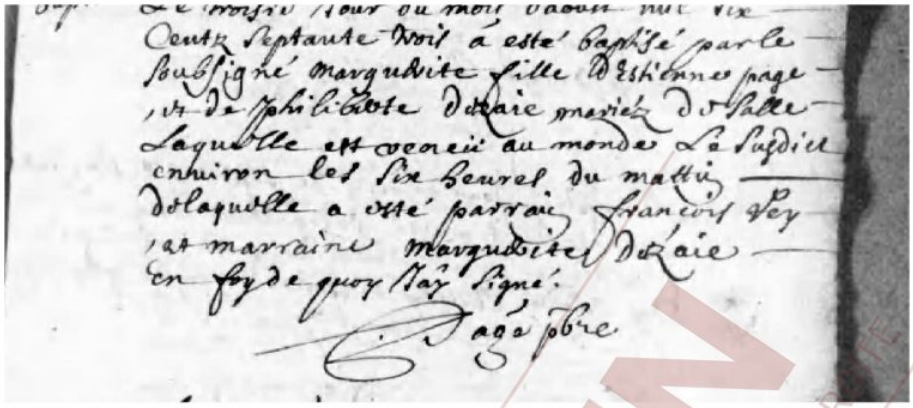

Baptême de Marguerite Page à Salles (Saint-Martin-du-Mont) le 3 septembre 1673

> *« Le troisiesme Jour du mois de 7bre 1673 a esté baptisée par le soubsigné marguerite fille d'esthienne [lapsus du curé pour henry] page, et de philibertte dezaie mariés de salle, son parrain a esté francois vey, et marraine marguerite dezaie En foy de quoy Jay signé / Page pbre »*

Dix-neuf mois plus tard, au printemps 1675, alors que les cerisiers de la côte de Salles commencent à blanchir, naît un premier garçon, **Louys**, baptisé le 2 avril 1675 , avec une autre parente du côté maternel, *Marie Dezaie*, pour marraine :

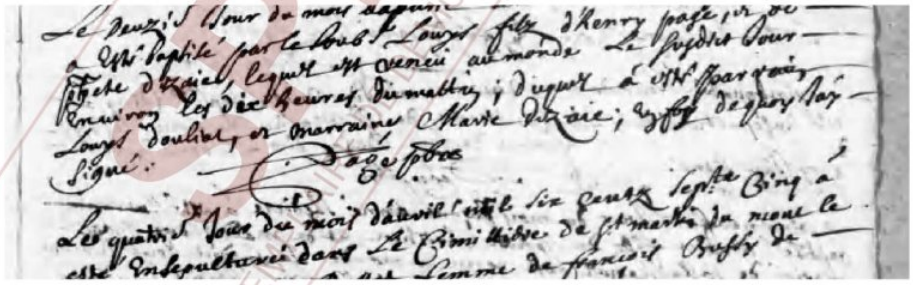

Baptême de Louys Page à Saint-Martin-du-Mont le 2 avril 1675

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

> *« Le second Jour du mois d'auril 1675 a esté baptisé par le soubsigné Louys fils d'henry page, et de ph[ili]berte dezaie mariés, son parrain a esté Louys doullet, et marraine Marie dezaie En foy de quoy Jay signé / Page pbre »*

Puis, deux ans après, à la sortie de l'hiver 1677, le 4 mars 1677, vient au monde une seconde fille, **Claudine**, que tient sur les fonts sa jeune tante paternelle **Clauda [Claudine] Page** (la sœur cadette d'Henry et de Pierre, qui s'éteindra célibataire à environ trente-deux ans et sera inhumée dans l'église même de Saint-Martin-du-Mont le 1er août 1686, date à laquelle leur vieux père Estienne Page est dit défunt). Sur cet acte de mars 1677, le curé trace le nom de la mère avec un *z* et un *y* calligraphiés : ***philibertte dezaye*** — une graphie précieuse qui fait le pont visuel entre *dezaie* et *Deshayes* :

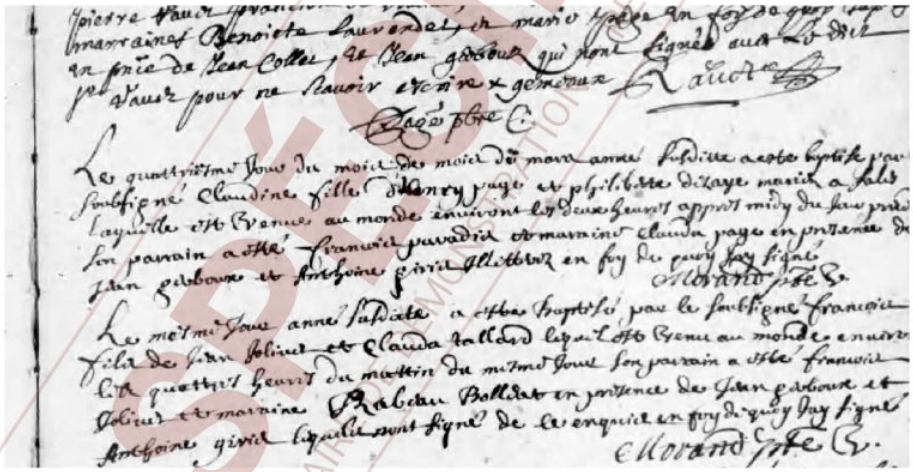

Baptême de Claudine Page (fille d'Henry Page et Philibertte Dezaye mariés à Sales) le 4 mars 1677

> *« Le quatriesme Jour du mois de mars 1677 a esté baptisée Claudine fille d'henry page et philibertte dezaye mariés a*

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

> *sales son parrain a esté claude... et marraine clauda page En foy dequoy jay signé / Page pbre »*

Après ce baptême de mars 1677, dix années s'écoulent — dix années de labeur silencieux à Salles, marquées sans doute par les durs hivers de la décennie 1680 et par les deuils familiaux, dont la mort du grand-père Estienne Page avant août 1686 et celle de la tante Claudine Page. Philiberte Dezaie approche désormais de la fin de sa fécondité. Et voici qu'au début de l'automne 1687, à l'époque où l'on vendange les treilles sur les coteaux du Revermont et où l'on gaule les premières noix, un dernier enfant s'annonce dans la maison d'Henry Page à Salles.

Nous sommes le mardi 30 septembre 1687, « dernier jour du mois de septembre », vers onze heures du matin. Le soleil de midi commence à chauffer les tuiles de Salles lorsque l'enfant pousse son premier cri. C'est un garçon robuste, que l'on porte aussitôt à l'église pour être baptisé sous le prénom de **Joseph**.

Alors se produit un geste d'une importance capitale pour la mémoire de la famille. Comme le hameau de Salles compte désormais plusieurs ménages Page — celui d'Henry et celui de son frère Pierre —, le curé **Messire Jean Page**, qui connaît l'arbre de sa paroisse sur le bout des doigts, décide d'inscrire dans l'acte de baptême du petit Joseph non seulement le nom de son père, mais aussi le nom de son grand-père paternel **Esthienne Page**, dressant ainsi en pleine page une généalogie directe sur trois générations !

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

IV. L'oreille du curé et la plume du vicaire : la preuve vivante *Dezaie* = *Deshayes* (septembre 1687 ✓)

Ouvrons la vue (son double) du registre de Saint-Martin-du-Mont pour ce mois de septembre 1687 ✓. Rarement feuillet d'archive aura offert aux yeux du lecteur moderne une leçon plus lumineuse et plus savoureuse sur la vie concrète de la langue au XVIIe siècle.

Sur cette même page de gauche se succèdent en effet deux mains ecclésiastiques différentes : en haut de l'extrait, à la date du 18 septembre 1687, celle du jeune vicaire **Messire Perier** (*Perier pbre*) ; et deux actes plus bas, à la date du 30 septembre 1687, celle du vieux curé **Messire Jean Page** (*Page pbre Curé*).

Or le vicaire Perier a l'oreille et l'orthographe d'un clerc formé aux belles-lettres françaises : lorsqu'il baptise le 18 septembre un enfant de la famille de notre aïeule maternelle, il écrit avec toutes ses lettres étymologiques et son *h* muet : ***Anthoine Deshayes*** et ***Margueritte Deshayes*** (« *des Hayes* », ceux qui habitent près des haies). Douze jours plus tard, sur le même papier, à quelques centimètres en dessous, le curé Jean Page reprend la plume pour baptiser notre ancêtre **Joseph PAGE**. Lui parle le patois de Salles avec ses paroissiens ; dans la bouche des paysans du Revermont, *Deshayes* se prononce « *Dézèye* ». Sans s'embarrasser de l'orthographe savante de son vicaire, le curé écrit donc tout uniment ***philibertte dezaie*** (comme il écrit un peu plus loin *philibert dezaie* et *anthoine dezaie* pour les mêmes personnes !) :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

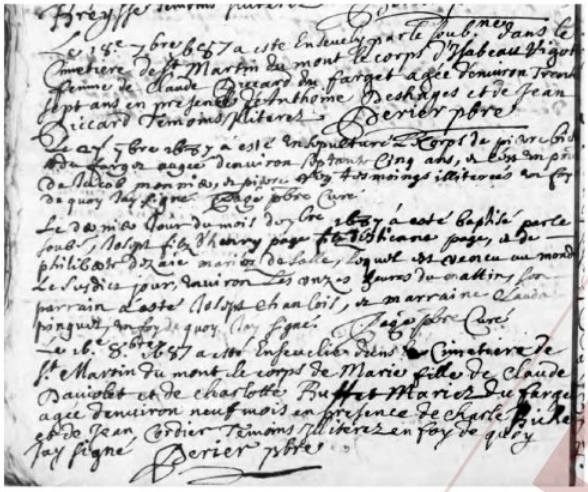

Page du registre de Saint-Martin-du-Mont (septembre 1687) réunissant l'écriture « Deshayes » du vicaire Perier (18 sept.) et le baptême de Joseph Page fils d'Henry Page fils d'Esthienne Page et de Philibertte Dezaie par le curé Page (30 sept. 1687)

> *[En haut, main du vicaire Perier, 18 septembre 1687 :] « Le dixhuictiesme 7bre 1687 Jay baptisé anthoine fils de Jean Pobel et de Margueritte Deshayes mariés… son parrain a esté Anthoine Deshayes et marraine… Perier pbre »*
>
> *[En bas, main du curé Jean Page, 30 septembre 1687 :] « Le dernier Jour du mois d 7bre 1687 a esté baptisé par le soubs[ig]né, Joseph filz d'henry page filz d'esthienne page, et de philibertte dezaie mariés de salle, Lequel est veneu au monde Le susdict jour, Enuiron Les vnzes heures du mattin, son parrain a esté Joseph chanlois, et marraine clauda pinguet, en foy de quoy Jay signé. / Page pbre Curé »* ✓

Notez même ce détail charmant entre les deux exemplaires tenus par la paroisse (✓) : sur l'un des deux cahiers, le curé note pour parrain *Joseph Chanlois*, tandis que sur le second exemplaire il précise *« Joseph Page filz de pierre »* — c'est-à-dire le cousin germain aîné du nouveau-né, fils de l'oncle Pierre Page de Salles !

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Lorsque, trente ans plus tard, le 27 avril 1717, ce petit **Joseph PAGE** né à onze heures du matin le 30 septembre 1687 à Salles se mariera dans la plaine bressane à Saint-Martin-le-Châtel ✓, le curé Devaux de Saint-Martin-le-Châtel inscrira à son tour qu'il est « *Ioseph fils de feü henry page et de feüe philiberte deshayes mariés labrs de st martin Dumont* » ✓. La boucle documentaire est d'une perfection absolue : de *dezaie* (1672, 1673, 1675, 1687) à *dezaye* (1677) et à *Deshayes* (1687 sous la plume du vicaire Perier, puis 1717 à Saint-Martin-le-Châtel), pas l'ombre d'un doute ne subsiste.

Pendant ses premières années, le petit Joseph Page grandit à Salles, à l'abri de la colline boisée. Mais la fin du règne de Louis XIV est rude pour les campagnes : le terrible hiver de 1693–1694, puis le « Grand Hiver » de 1709 où le vin gèle dans les tonneaux et où les noyers et les blés d'hiver éclatent sous le froid polaire, frappent durement le Revermont et la Bresse. Avant le printemps 1717, Henry Page et Philiberte Dezaie sont tous deux morts ✓. Leur dernier fils, Joseph, quitte alors le doux repli de Salles. Il charge son baluchon, laisse derrière lui la colline de ses pères et s'engage, droit vers le couchant à travers les grands champs ouverts, sur les chemins bordés de haies qui s'enfoncent au cœur de la Bresse, vers Saint-Didier-d'Aussiat et Saint-Martin-le-Châtel.

Pourtant, sur les pentes de Salles et de Saint-Martin-du-Mont, la trace des cousins restés au village ne s'effacera pas. Deux siècles et demi après les baptêmes d'Estienne Page et de Françoise Joliuet (1634–1646) et les noces de Pierre Page avec Claude Laurendet (1671), les colonnes d'annonces judiciaires du *Courrier de l'Ain* du dimanche 27 mars 1904 (*84e Année, n° 74, et 4*, vues et ✓) et du vendredi 25 juillet 1919 (*100e Année, n° 170,* , vue ✓) offrent un saisissant miroir cadastral : lors d'une grande vente en soixante-dix séries d'archives à Saint-Martin-du-Mont (étude de Me

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATIF — REPRODUCTION INTERDITE

Jamet, notaire), les vignes et les prés des lieux-dits « *En Treillat* » (13e séries d'archives), « *Sous Roche* » (57e séries d'archives) et « *la Frégatière* » (66e séries d'archives) confinent toujours côte à côte à ***Page*** (54e séries d'archives), à ***Laurendet Auguste*** (13e et 68e séries d'archives), ***Laurendet Joseph*** (57e séries d'archives) et ***Laurendet Jean-Claude*** (65e séries d'archives), ainsi qu'à ***Gallet*** et ***Jolivet*** (66e séries d'archives), tandis que le 25 juillet 1919 les terres de la succession de *Joseph Fromont, propriétaire à Salles*, sont licitées par *Claude Gagnard, cultivateur demeurant à Salles, commune de Saint-Martin-du-Mont* . Deux cent cinquante ans d'histoire rurale n'avaient pas déplacé d'un sillon le voisinage des vieilles familles du pied du Revermont (*coupures reproduites ci-dessous « en faux » par reconstitution typographique afin de respecter les droits d'auteur attachés à la presse ancienne*) :

LE COURRIER DE L'AIN
N° 74 (Dimanche 27 Mars 1904, p. 3-4) & N° 170 (Vendredi 25 Juillet 1919, p. 2)

Vente en 70 lots à Saint-Martin-du-Mont (Étude de Me Jamet, 27 Mars 1904)

13e Lot. — Une vigne replantée, lieudit « En Treillat », n° 1106, section C, confinant au matin Geoffray, au soir **Laurendet Auguste.** — **54e Lot.** — Un pré, n° 3800, section C, confinant au nord un chemin et au midi **Page.**

57e Lot. — Une vigne-hermiture, lieudit « Sous Roche », n° 1633, section C, confinant au nord **Laurendet Joseph,** au midi Guy Alexis. — **65e Lot.** — Terre, n° 1128, section D, confinant au soir **Laurendet Jean-Claude,** au matin **Bollet** Joseph.

66e Lot. — Un pré, lieudit « la Frégatière », contenant environ un are 70 centiares, porté au plan n° 2873, section C, confinant au matin **Gallet,** et au soir **Jolivet.**

Licitation à Salles, commune de Saint-Martin-du-Mont (25 Juillet 1919)

A la requête de : ... 7° M. Claude Churlet, cultivateur demeurant à Gravelles, commune de **Saint-Martin-du-Mont** ; 8° Mme Françoise Churlet, épouse assistée et autorisée de M. **Claude Gagnard,** cultivateur, demeurant à **Salles, commune de Saint-Martin-du-Mont..** agissant en qualité d'héritiers de M. Joseph **Fromont,** en son vivant propriétaire demeurant à **Salles...**

Reconstitution typographique (« en faux ») — Droit d'auteur presse ancienne (27 Mars 1904 & 25 Juillet 1919) — v096, v096 & v042)

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur) des annonces judiciaires du Courrier de l'Ain du dimanche 27 mars 1904 (n° 74, –4, –096) et du vendredi 25 juillet 1919 (n° 170,) à Salles et Saint-Martin-du-Mont

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 3 — Les laboureurs de Saint-Didier-d'Aussiat et le carrefour de Saint-Martin-le-Châtel (1659 – 1745)

Quittons un instant les pentes blanches de Salles et les vignes de Saint-Martin-du-Mont pour marcher vers le nord-ouest, à travers les grands bois de Seillon et de Polliat, jusqu'au cœur de la plaine bressane. Cinq lieues à peine séparent la falaise du Revermont des clochers de Saint-Didier-d'Aussiat et de Saint-Martin-le-Châtel ; mais pour le voyageur du XVIIe siècle qui suit les charrières creuses bordées de chênes têtards, tout a changé. Plus une pierre dans les sillons, plus une source bondissante : ici commence l'empire silencieux de l'argile jaune, des prés bas traversés par le bief de la Reyssouze et l'Irance, des fermes de pisé tapies derrière leurs bouchures d'aubépine et de charme.

C'est pourtant entre ces deux mondes — le glacis rocheux de Saint-Martin-du-Mont et le bocage humide de Saint-Didier-d'Aussiat — que circulent, dès le règne de Louis XIV, les hommes et les familles qui vont donner naissance à la branche bressane des Page. On se tromperait en croyant les paysans du Grand Siècle enfermés à jamais à l'ombre d'un seul clocher : lorsque nous ouvrons les vieux registres de Saint-Didier-d'Aussiat, nous y croisons dès le 30 mars 1681 la sépulture d'un vieux laboureur de soixante ans nommé **Estienne DESHAYES** ✧, portant exactement le même patronyme que les *Dezaie / Deshayes* de Salles et de Druillat ! Les foires de Bourg et de Montrevel, les louées de domestiques de la Saint-Martin et les alliances de fermiers tissaient déjà un fil invisible entre le pied de la côte et le cœur de la plaine.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

I. Le clan de Guillaume Guichardet et de Symon Guichardet à Saint-Didier-d'Aussiat (1659 – 1689, Générations 11, 10 et 9)

À Saint-Didier-d'Aussiat, dans les années 1680, vit une robuste lignée de « gens de labeur » : les **GUICHARDET** — que le curé Vieux orthographie le plus souvent avec l'*y* calligraphique du XVIIe siècle, ***Guychardet***, et que les clercs des paroisses voisines appelleront parfois ***Guichardon*** ou ***Quichardon*** (tandis qu'une branche voisine ou parente s'écrira encore *Guichardan* au siècle suivant, tel le ménage de *François Puget* et *Marie Guichardan* à Saint-Didier entre 1741 et 1744).

À la tête de cette maison se tient un patriarche de la Génération 10 dont le nom nous a été conservé par trois actes authentiques : **Guillaume GUICHARDET (Guychardet)**. Né sans doute vers 1630 sous le règne de Louis XIII , Guillaume Guychardet gouverne son exploitation entouré de ses trois fils devenus hommes :

1. **Symon (Simond) GUICHARDET**, notre ancêtre direct de la Génération 9, né vers 1659 (d'après ses trente ans au décès en juin 1689) ;
2. **Estienne GUICHARDET**, frère de Symon et oncle paternel des enfants ;
3. **Joseph GUICHARDET**, second frère de Symon, qui se tiendra aux côtés de son vieux père Guillaume au bord de la fosse de juin 1689 .

Au début des années 1680, **Symon GUICHARDET** a pris pour épouse une jeune fille du pays de Saint-Didier, **Claudine (Clauda) PERRET**, issue elle aussi d'une famille de laboureurs bien enracinée dans la paroisse,

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

où l'on retrouve à ses côtés sa sœur **Marie PERRET** ✓ et son parent proche — frère ou père — **Guy PERRET**, cité conjointement avec Guillaume Guychardet et Symon dans un acte du 2 novembre 1688 ✨.

Dans la maison de Symon Guychardet et de Clauda Perret, trois berceaux se succèdent en l'espace de trois ans :

- Le 30 avril 1684, un premier garçon, **Benoît** ✓ ;
- Dix-sept mois plus tard, à l'automne 1685, un deuxième fils, **Estienne**, baptisé le 26 septembre 1685 ✓. Pour ce baptême d'automne, Symon et Clauda ont choisi le parrain et la marraine au cœur même des deux fratries : le parrain est l'oncle paternel **Estienne Guychardet** (qui donne son prénom à l'enfant), et la marraine est la tante maternelle **Marie Perret**. Le curé Vieux rassemble toute la parenté sous une même qualification sociale pleine de noblesse rustique — *« tous gens de labeur dudit lieu »* :

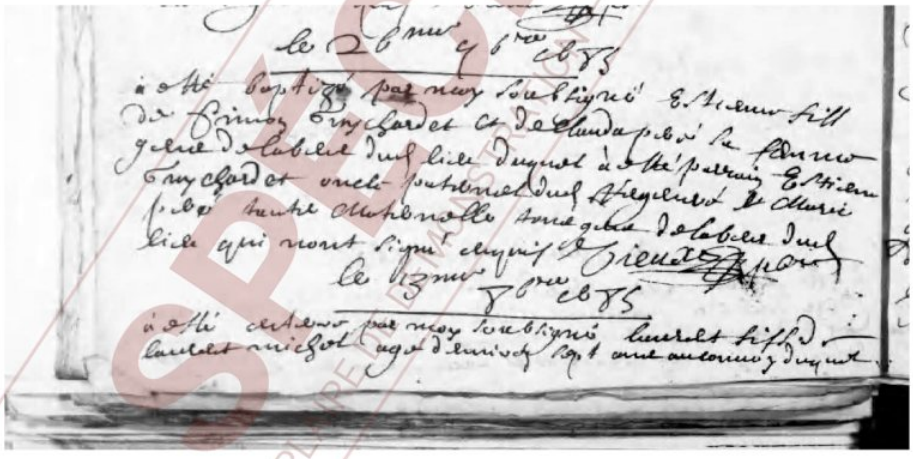

Baptême d'Estienne Guychardet, fils de Simon Guychardet et de Clauda Perret, à Saint-Didier-d'Aussiat le 26 septembre 1685

> *« Le 26me 7bre 1685 a esté baptizé par moy soubsigné Estienne fils de Simon Guychardet et de Clauda perret sa*

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE LECTURE — REPRODUCTION INTERDITE

> *femme gens de labeur dud. lieu duquel a esté parrain Estienne Guychardet oncle paternel dud. regeneré et Marie perret tante maternelle tous gens de labeur dud. lieu qui n'ont signé enquis / Vieux pbre* »

Puis vient le printemps *1687* — cette même année 1687 qui, cinq mois plus tard à Salles, verra naître le petit Joseph Page ! Le 19 avril 1687, au cœur de la campagne verdoyante de Saint-Didier-d'Aussiat, **Claudine Perret** met au monde une petite fille, notre ancêtre directe de la Génération 8, baptisée le jour même sous le prénom de **Clauda** (**Claude / Claudine**) **GUICHARDET**.

Et qui s'avance vers la cuve baptismale pour tenir la nouveau-née dans ses bras calleux de vieux laboureur ? Son grand-père paternel en personne, **Guillaume GUICHARDET**, accompagné de la marraine *Claudine Baudet* ! Par une chance inestimable pour l'historien, les deux exemplaires originaux du registre de Saint-Didier-d'Aussiat pour l'année 1687 nous sont parvenus : l'exemplaire remis au greffe royal (où le nom de la mère ***Claudine perret*** se détache avec la netteté d'une gravure sur cuivre) et l'exemplaire conservé à la paroisse (qui ajoute derrière le mot *hayeul* l'adjectif décisif *paternel*) :

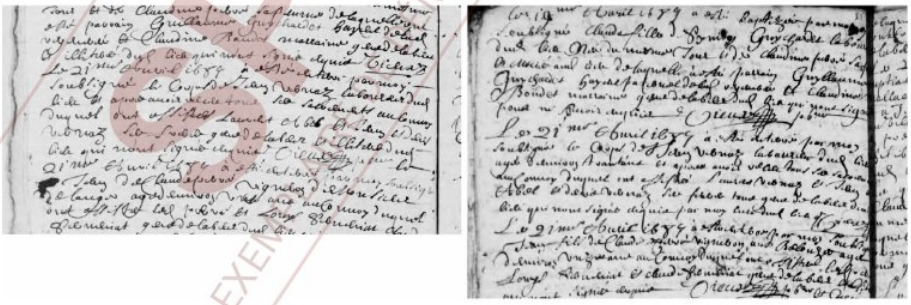

Planche comparative des deux exemplaires originaux (Greffe à gauche, Paroisse à droite) du baptême de Clauda Guychardet à Saint-Didier-d'Aussiat le 19 avril 1687

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

> *[Exemplaire du Greffe, :] « Le 19me Abril 1687 a esté baptizé par moy soubsigné Clauda fille de Symon Guychardet laboureur dud. lieu Née du mesme Jour et de Claudine perret sa femme de laquelle ont esté parrain Guillaume Guychardet hayeul de lad. regenerée et Claudine Baudet marraine gens de labeur et illiterés dud. lieu qui n'ont signé enquis / Vieux »*
>
> *[Exemplaire de la Paroisse, :] « Le 19me Abril 1687 a esté baptizée par moy soubsigné Claude fille de Symon Guychardet laboureur dud. lieu née du mesme jour et de Claudine perret sa femme de laquelle ont esté parrain Guillaume Guychardet hayeul paternel de ladite baptizée et Claudine Baudet marraine tous gens de labeur dud. lieu illiterés qui n'ont signé enquis / Vieux pbre »*

On aime s'arrêter un instant sur cette scène du 19 avril 1687 : le vieux **Guillaume Guychardet**, aïeul paternel, penchant son visage hâlé au-dessus du front de sa petite-fille née du matin même, pendant que l'eau lustrale coule sur la tête de l'enfant. Il ne sait pas encore que, deux ans plus tard, c'est à lui qu'il reviendra de veiller sur l'orpheline.

II. Le glas de juin 1689 : la petite Claudine orpheline à deux ans

Deux étés seulement passent sur la chaumière de Saint-Didier-d'Aussiat. En juin 1689, la petite Claudine Guychardet commence tout juste à marcher d'un pas assuré dans la cour de terre battue et à babiller ses

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

premiers mots de patois bressan derrière les jupes de sa mère Claudine Perret ; son frère Estienne n'a pas quatre ans.

C'est alors que la maladie — fièvre maligne du début de l'été ou pleurésie foudroyante — abat en quelques jours le chef de famille. **Symon GUICHARDET** n'a que trente ans (âgé d'environ trente ans ✓). Il est dans toute la vigueur de sa jeunesse de laboureur. Le curé Vieux accourt à son chevet pour lui administrer les derniers sacrements ; rien n'y fait. Le 19 juin 1689 ✓, le glas tinte au clocher de Saint-Didier-d'Aussiat. Autour de la fosse ouverte dans le cimetière paroissial se pressent le vieux père **Guillaume Guychardet** — condamné par le sort à survivre à son fils — et son autre fils **Joseph Guychardet**, accompagnés des voisins laboureurs *Claude Curtil* et *Benoist* :



Sépulture de Symon Guychardet, laboureur âgé d'environ trente ans, à Saint-Didier-d'Aussiat le 19 juin 1689

> *« Le 19me Juin 1689 a esté enterré au cimetiere de St Didier d'Aussiat par moy soubsigné curé dud(it) lieu le corps de*

> *Symon Guychardet laboureur dud(it) lieu âgé d'environ trente ans et après avoir receu tous les sacrements au convoy duquel ont assisté Guillaume Guychardet et Joseph ses freres [son père et son frère] et Claude Curtil et Benoist illiterés dud(it) lieu qui n'ont signé enquis. / Vieux pbre.* »

Dans la maison brusquement vidée de son laboureur, **Claudine PERRET** demeure veuve avec ses tout-petits. La petite **Claudine** a deux ans et deux mois. Elle ne gardera aucun souvenir conscient du visage ni de la voix de ce père de trente ans couché sous l'herbe du cimetière de Saint-Didier ; mais elle grandira sous la garde vigilante de sa mère Claudine Perret — qui ne la quittera plus — et sous la protection de son grand-père et parrain **Guillaume Guychardet**.

Onze ans plus tard, au tout début du printemps 1700, nous retrouvons d'ailleurs la trace du vieux patriarche **Guillaume Guychardet** : le 19 mars 1700 ✨, il est encore en vie et se transporte jusqu'à la paroisse voisine de Saint-Martin-le-Châtel, où il paraît comme témoin aux côtés d'un certain *Joseph Pages, laboureur de Saint-Didier* ✨! Ce jalon de l'an 1700 est d'un intérêt majeur : il montre comment, à l'aube du XVIIIe siècle, la famille de Claudine Perret et de sa fille Claudine Guichardet a pris l'habitude de fréquenter Saint-Martin-le-Châtel, où la mère et la fille finissent par s'installer à demeure au cours des années suivantes.

III. Les noces du 27 avril 1717 à Saint-Martin-le-Châtel : la rencontre du Revermont et de la Bresse

Au printemps 1717, le vieux roi Louis XIV est mort depuis moins de deux ans, laissant la couronne à un arrière-petit-fils de sept ans sous la régence de Philippe d'Orléans. Dans le bocage de Saint-Martin-le-Châtel,

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

deux jeunes gens venus d'horizons différents habitent désormais la même paroisse « depuis plusieurs années » ✓.

Lui, c'est **Joseph PAGE**, l'enfant né à onze heures du matin le 30 septembre 1687 au hameau de Salles, à Saint-Martin-du-Mont ✓. Il a maintenant vingt-neuf ans et demi (bien que l'acte de mariage, avec l'approximation coutumière des âges déclarés de mémoire, lui en prête « environ vingt-six » ✓). Ses parents, *Henry Page* et *Philiberte Dezaie / Deshayes*, sont tous deux morts là-haut au pied du Revermont ; descendu chercher fortune ou gages de maître-valet dans les riches terres à blé de la plaine, Joseph Page travaille à Saint-Martin-le-Châtel.

Elle, c'est **Claudine GUICHARDET**, la petite baptisée du 19 avril 1687 à Saint-Didier-d'Aussiat ✓. Elle vient tout juste d'avoir trente ans (l'acte lui en donne galamment « environ vingt-quatre » ✓). Orpheline de son père *Simond Guichardet* depuis l'été de ses deux ans, elle vit à Saint-Martin-le-Châtel avec sa mère **Claudine PERRET**, qui l'assiste et l'autorise de sa présence maternelle.

Le 27 avril 1717 ✓, devant le curé Devaux et en présence de quatre frères et parents de la grande famille **Guerry** du village — *Joseph et François Guerry frères, Claude et Jean Guerry* (dont le dernier signe à l'original) —, Joseph Page et Claudine Guichardet échangent leur consentement mutuel. En rédigeant l'acte à cheval sur le bas de la vue 4 et le haut de la vue 7, le curé Devaux trace d'abord machinalement, après *labrs de st martin*, le nom de sa propre paroisse (*Lechatel*), puis se ravise et surcharge vigoureusement le mot avec un grand *D* (*Dumont*) pour bien marquer que les défunts parents de l'époux étaient laboureurs de Saint-Martin-du-Mont !

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE



Mariage de Joseph Page (fils de feu Henry Page et feue Philiberte Deshayes, de Saint-Martin-du-Mont) et Claudine Guichardet (fille de feu Simond Guichardet et Claudine Perret, de Saint-Didier) à Saint-Martin-le-Châtel le 27 avril 1717

> *« Le vingt septiesme auril mil sept cent dix sept je soubsigné pbre curé ay receü le mutuel consentement de mariage de Ioseph fils de feü henry page et de feüe philiberte deshayes mariés labrs de st martin [surcharge : Dumont] resident depuis plusieurs années dans cette parroisse âgé d'enuiron vingt six ans, et claudine fille de feü simond guichardet & de claudine perre[t] labrs de st didier procedante de l'authorité de sad. mere demeurant aussy dans cette parroisse depuis plusieurs annés, âgée d'enuiron vingt quatre ans, tous deux nos parroissiens, leur ay donné la benediction nuptiale... en presence de ioseph, & francois guerry freres, de claude, & iean guerry qui a signé à l'original et ainsy signé guerry & deuaux curé »* (+ ✓)

Par cette alliance du 27 avril 1717, le sang des vignerons-laboureurs du Revermont (*Page* × *Dezaie/Deshayes* et *Joliuet dite Biche*) se mêle pour

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

toujours à celui des laboureurs de la plaine de Saint-Didier-d'Aussiat (*Guichardet* × *Perret*).

De leur union à Saint-Martin-le-Châtel naissent au moins trois enfants qui atteindront l'âge adulte :

1. **Françoise PAGE**, l'aînée ;
2. Notre ancêtre direct **Claude PAGE**, né vers 1718 (d'après ses trente et un ans à son décès du 6 juillet 1749) ;
3. **Joseph PAGE**, le cadet, qui reçoit le prénom de son père.

Lorsque le petit **Claude Page** fait ses premiers pas dans la cour de Saint-Martin-le-Châtel en 1720, un ouragan financier sans précédent secoue le royaume de France : c'est la fameuse crise de la Compagnie du Mississippi et la faillite du système de Law (1720). À Paris rue Quincampoix, mais aussi tout près de la Bresse sur la grande place marchande et bancaire de Lyon, les billets de papier de la Banque royale et les actions de la Compagnie des Indes s'effondrent du jour au lendemain, ruinant les spéculateurs et provoquant une flambée subite des denrées. Dans les campagnes bressanes, où les rouliers de la route de Lyon colportent la nouvelle de cette déroute du « papier », l'année 1720 grave pour deux siècles dans l'esprit paysan une méfiance viscérale envers les billets — que raviveront soixante-dix ans plus tard les *assignats* de la Révolution — et une certitude inébranlable : seule la terre qui porte le blé, le chanvre et le bétail ne ment jamais.

Mais une fois encore, la mort frappe avant que les enfants n'aient achevé de grandir. Au cœur de l'hiver 1731, le 4 février 1731, **Joseph PAGE** (*joseph paye*) s'éteint à Saint-Martin-le-Châtel à l'âge d'« environ quarante-quatre ans » — un âge qui concorde à quelques mois près avec sa naissance du 30 septembre 1687 à Salles (*1731 - 1687 = 44 ans*,

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

) ! Le lendemain 5 février 1731, on l'enterre au cimetière de Saint-Martin-le-Châtel en présence de ses deux voisins immédiats, *Étienne Mercier* et *Claude Quevry [Guerry]* ✨ : son fils aîné, notre ancêtre Claude Page, n'a alors qu'environ treize ans et ne peut encore figurer comme témoin majeur au bas de l'acte.

Devenue orpheline de père à deux ans en 1689, **Claudine GUICHARDET** se retrouve veuve à quarante-trois ans en février 1731 avec trois adolescents sur les bras. Mais cette femme de trempe exceptionnelle — qui vivra jusqu'à quatre-vingts ans passés et ne s'éteindra qu'en mai 1767 à Polliat ✨ ! — tient bon la barre du domaine à Saint-Martin-le-Châtel pendant plus de dix ans, jusqu'à ce qu'elle ait conduit chacun de ses trois enfants devant l'autel.

IV. Le village de Saint-Martin-le-Châtel dans les années 1730–1740 et les trois noces de la fratrie Page (1742, 1743, 1744 ✅)

Pour comprendre comment se nouent les mariages des trois enfants de feu Joseph Page et de Claudine Guichardet entre 1742 et 1744, il faut regarder vivre autour d'eux toute la communauté villageoise de Saint-Martin-le-Châtel telle que les dépouillements des registres des années 1730–1750 l'ont révélée ✨ .

Saint-Martin-le-Châtel est alors une paroisse bruissante de parentèles entrecroisées où quatre grands noms reviennent à chaque page : les **Guerry**, les **Cointet**, les **Page** et les **Dubois**.

- Chez les **GUERRY**, déjà présents en 1717 au mariage de Joseph Page, domine la figure du vieux patriarche **Louis GUERRY** (né vers 1679, qui mourra à soixante-huit ans le 20 août 1747 ✨), entouré de

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

nombreux ménages cousins comme celui de **Benoît GUERRY** et **Claudine COLET** ✧ ou celui de **Joseph GUERRY** et de son fils **Claude GUERRY** au hameau de *Chabaud* ✧ ;

- Chez les **PAGE**, outre la veuve Claudine Guichardet et ses trois enfants, vit dans la même paroisse un ménage cousin, celui de **Philippe PAGE** et de **Claudine THEVENIN**, qui font baptiser des enfants à Saint-Martin-le-Châtel en 1742 ✧ ;
- Chez les **COINTET** enfin, le registre de 1731 et les actes suivants distinguent plusieurs foyers de laboureurs : au hameau de *Curtiou*, celui de **Joseph COINTET** (époux de *Jeanne Berard* et frère de *Claude Cointet* ✧) ; et au hameau de *Confranches*, celui de nos ancêtres directs de la Génération 8, le laboureur **Charles COINTET** et sa femme Marie TOTON (TABON / TALON), parents de *Denis Cointet* (qui sera laboureur à Confrançon ✧) et de notre aïeule **[Jeanne] Marie COINTET**, née vers 1718 et déjà citée toute jeune fille comme marraine à Saint-Martin-le-Châtel le 20 novembre 1738 ✧ .

Détail piquant — et piège redoutable que l'enquête a dû déjouer dans les registres de Saint-Martin-le-Châtel ✧ ! —, il existe au même moment, dans ce même village de Saint-Martin-le-Châtel, une seconde Marie COINTET exactement du même âge (née vers 1714), mariée à un voisin nommé **Claude Joseph GUERRY** ! Cette homonyme parfaite mourra à Saint-Martin-le-Châtel le 10 mars 1750 à l'âge de trente-six ans ✧ , au moment précis où notre propre **Marie COINTET** (veuve de Claude Page en juillet 1749 et bientôt remariée à Benoît Bouvard en novembre 1750 à Polliat ✧) est bien vivante à quelques kilomètres de là.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Au début de l'année 1742, la paroisse de Saint-Martin-le-Châtel est administrée par le curé **Fornier**, dont l'écriture cursive rapide, penchée et nerveuse va immortaliser en moins de trois ans l'établissement complet des trois enfants de **feu Joseph PAGE** et de **Claudine GUICHARDET**.

Le 5 février 1742 (vue 15 droite ⊘), à l'approche du Carnaval, c'est d'abord la fille aînée, **Françoise PAGE**, qui ouvre la marche en épousant un jeune laboureur du clan voisin, **François GUERRY** ⊘.

Puis, l'année suivante, au cœur de l'hiver 1743, le 29 janvier 1743 (vue 2 droite, 3e acte ⊘), vient le tour de notre ancêtre direct de la Génération 7 : **Claude PAGE**, âgé d'environ vingt-cinq ans. Il épouse sa voisine **Marie COINTET**, fille légitime de **Charles COINTET**, laboureur, et de Marie TOTON [TABON]. Autour des jeunes époux se pressent au pied de l'autel le père de la mariée, **Charles Cointet** en personne, le nouveau beau-frère **François Guerry** (mari de Françoise Page depuis l'année précédente !), ainsi que *Claude Guerry* et *Marc Merle*, tous laboureurs illettrés de la paroisse :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE



Acte de mariage de Claude Page (fils de feu Joseph Page et de Claudine Guichardet) et de Marie Cointet (fille de Charles Cointet et de Marie Toton) à Saint-Martin-le-Châtel le 29 janvier 1743

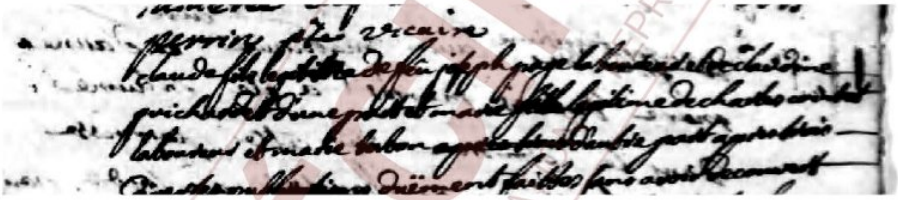

Grossissement sur les filiations de Claude Page (fils de feü Joseph Page laboureur et de Claudine Guichardet) et de Marie Cointet (fille de Charles Cointet laboureur et Marie Toton) le 29 janvier 1743

> « Claude fils legitime de feü joseph page laboureur et de claudine / guichardet d'une part et marie fille legitime de charles cointet / laboureur et marie toton [tabon] aussy ses pere et mere d'autre part apres trois / diverses publications duëment faittes sans avoir decouvert / aucun empechement canonique ny civil ont receû la / benediction nuptiale par le prêtre curé soussigné les— / dits an et jour [29 janvier 1743] en presence dudit charle cointet, de claude / guerry, françois

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION NON DESTINÉ À LA REPRODUCTION INTERDITE

> *guerry et de marc merle temoins qui ont / declaré avec lesdits epoux et epouse être illitterés de ce / enquis / fornier curé* »

Enfin, vingt-deux mois plus tard, juste après la Saint-Martin d'hiver de l'année 1744, le 17 novembre 1744 (vue 21 droite), le frère cadet **Joseph PAGE** (*fils legitime de fut joseph page et de claudine guichardet*) reçoit à son tour la bénédiction nuptiale du curé Fornier avec **Benoîte CHARVET**.

Regardons côte à côte ces trois actes de mariage de 1742, 1743 et 1744 rédigés par la même main du curé Fornier :

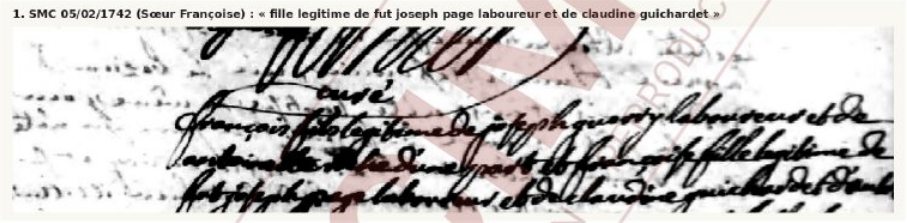

Mariage de Françoise Page (fille de feu Joseph Page et de Claudine Guichardet) avec François Guerry à Saint-Martin-le-Châtel le 5 février 1742

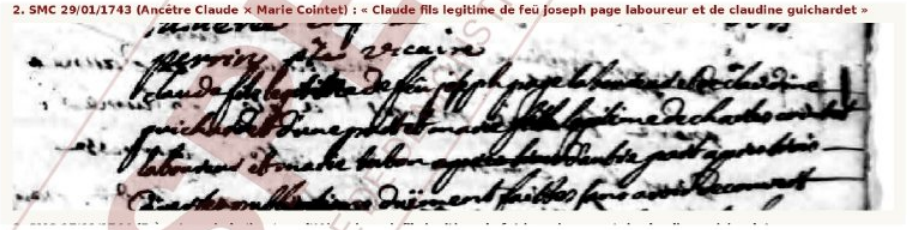

Mariage de Claude Page (fils de feu Joseph Page et de Claudine Guichardet) avec Marie Cointet à Saint-Martin-le-Châtel le 29 janvier 1743

SPECIMEN
EXEMPLAIRE GRATUIT – REPRODUCTION INTERDITE



Mariage de Joseph Page (fils de feu Joseph Page et de Claudine Guichardet) avec Benoîte Charvet à Saint-Martin-le-Châtel le 17 novembre 1744

Non seulement cette triple alliance scelle avec une certitude visuelle absolue ✅ l'ascendance de Claude Page et de Marie Cointet, mais elle livre aussi à l'œil le secret du fameux mirage paléographique *page* = *jayr* : sous la plume rapide du curé Fornier, les quatre lettres de ***page*** (*p* à attaque haute et longue hampe descendante non bouclée semblable à un *j*, *a* rond, *g* à boucle plongeante semblable à un *y*, *e* final étiré semblable à un *r*) dessinent trait pour trait la silhouette de ***jayr*** ! Ce secret d'écriture nous sera bientôt précieux lorsque nous suivrons Claude Page et Marie Cointet dans leur nouveau domaine de Polliat, où les attendent leurs cousins descendus de Meillonnas.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 4 — Le pain des veuves, la branche cousine de Meillonnas-Polliat et les noces d'orphelins (1746 – 1776)

Au lendemain de leurs noces du 29 janvier 1743 à Saint-Martin-le-Châtel, **Claude PAGE** et sa jeune épouse **[Jeanne] Marie COINTET** s'établissent d'abord dans leur paroisse natale. Un an après le mariage, le 22 janvier 1744, Marie Cointet paraît déjà sur les fonts baptismaux de Saint-Martin-le-Châtel avec son titre tout neuf de « *femme de claude page* » ✨. Autour d'eux, la solidarité de la fratrie bat son plein : la sœur aînée Françoise Page vit au village avec son mari François Guerry, le frère cadet Joseph Page épouse Benoîte Charvet en novembre 1744, et la mère veuve, **Claudine GUICHARDET (Guichardon)**, veille sur les premiers pas des jeunes ménages.

C'est à la fin de l'hiver 1746, alors que le roi Louis XV mène la guerre dans les Flandres et que les neiges de février fondent dans les fossés de Saint-Martin-le-Châtel, que naît le premier fils survivant de Claude Page et de Marie Cointet : notre ancêtre de la Génération 6, **François PAGE**, né le 20 février 1746 et baptisé le lendemain 21 février 1746 à Saint-Martin-le-Châtel ✨. Deux ou trois ans plus tard, une petite sœur, **Marie Anne PAGE** (née vers 1748–1749 ✨), vient compléter la nichée.

Vers cette même époque — sans doute à l'échéance d'une Saint-Martin de 1747 ou de 1748 —, Claude Page décide de franchir la lisière méridionale de Saint-Martin-le-Châtel pour prendre à bail ou cultiver une terre dans la grande paroisse voisine de Polliat, au hameau de Dompierre ✨. Il n'y part pas seul : avec sa femme Marie Cointet et leurs tout-petits, il emmène dans ses chariots sa vieille mère **Claudine Guichardet**. Pourquoi avoir choisi Polliat et ce hameau de Dompierre ? Parce que Polliat n'est pas une

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

terre inconnue pour les Page : depuis trente ans déjà, une branche cousine venue du village voisin de Meillonnas y laboure les champs et y partage le même sang.

I. Le glas du 6 juillet 1749 à Polliat et la rencontre des deux cousins Claude Page au bord de la fosse

L'été 1749 vient à peine de commencer. Dans les champs de Dompierre, à Polliat, les blés sont hauts et commencent à dorer sous le soleil de juillet ; les faux et les faucilles sont prêtes pour la moisson. **Claude PAGES** n'a que trente et un ans ✧. Dans la force de l'âge, exactement comme son grand-père maternel Symon Guychardet soixante ans plus tôt à Saint-Didier-d'Aussiat, il est terrassé en quelques jours au début de juillet.

Le 6 juillet 1749, muni des sacrements de l'Église administrés par le curé Tournier, **Claude PAGES** rend le dernier soupir dans sa maison de Dompierre ✧. Dans la chambre basse, **Marie COINTET**, âgée d'environ trente et un ans, pleure son jeune mari, entourée du petit **François** qui n'a que trois ans et quatre mois, de la toute petite **Marie Anne** encore au berceau, et de la grand-mère **Claudine Guichardon** qui voit mourir son fils comme elle avait vu mourir son mari en 1731.

Le lendemain 7 juillet 1749, on porte le corps de Claude Pages au cimetière de Polliat. Ouvrons le registre paroissial de Polliat à la page 9 ✧ et lisons attentivement les cinq lignes tracées par le curé Tournier :

> *« Le sept juillet [1749] jay jnhumé claude Pages agé de trente un ans munis de tous ses sacremens decedés d'hyer present joseph Barbary et claude Jayr [Payr / Page] tous*

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATIF — REPRODUCTION INTERDITE

> *Lbrs de dompierre illiterés de ce Enquis signé Tournier Curé* »

Arrêtons-nous devant cette scène saisissante du 7 juillet 1749. Au bord de la fosse où l'on descend le cercueil de **Claude Pages**, laboureur de Dompierre âgé de trente et un ans, se tient debout, chapeau bas, un autre laboureur du même hameau de Dompierre qui porte exactement le même prénom et le même nom que le mort : **Claude Page** (dont l'écriture cursive à boucles plongeantes est lue *claude Jayr* par la machine ✧, selon le théorème graphique démontré au chapitre précédent) !

Pendant longtemps, avant que l'acte de sépulture du 7 juillet 1749 et le mariage du 29 janvier 1743 ne soient mis côte à côte, la présence à Polliat de ces deux *Claude Page* nés à un an d'écart (vers 1718 et en avril 1719) avait pu faire croire à un seul et même homme. La tombe ouverte du 7 juillet 1749 tranche le nœud gordien avec une clarté aveuglante : l'un est couché dans le linceul de toile bise, tandis que l'autre, bien vivant, jette une poignée de terre sur le cercueil de son cousin.

II. La branche cousine de la Raza à Meillonnas et de Polliat (vers 1652 – 1749 ✧)

Qui est donc ce cousin **Claude Page** de Dompierre, venu assister Marie Cointet et Claudine Guichardon aux obsèques du 7 juillet 1749 ? En remontant le fil de sa naissance dans les registres de Polliat puis de Meillonnas ✧, c'est tout un pan fraternel de l'histoire des Page du Revermont qui s'est dévoilé.

Regardons une carte du pied du Revermont : à mi-chemin exact entre le hameau de Salles (Saint-Martin-du-Mont), berceau de nos Page de la

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Génération 10, et le bourg de Polliat en Bresse, se trouve le village de Meillonnas, célèbre pour ses terres à poterie et ses coteaux. Sur le territoire de Meillonnas s'élève le hameau de la Raza (*la raza* ✨).

Or, au temps même où notre ancêtre **Henry PAGE** et son frère **Pierre PAGE** (1646 ✅) vivaient à Salles, un autre **Pierre PAGE** (dont le nom cursif est transcrit *pierre jaye* ou *pierre jayr* dans les dépouillements de Meillonnas ✨), né vers *1652* — cousin germain ou proche parent des Page de Salles — labourait la terre au hameau de la Raza à Meillonnas avec son épouse **Denise GALLET** ✨.

Dans ce foyer de la Raza à Meillonnas naissent plusieurs enfants au cours des années 1680–1690 :

- Le 22 octobre 1684 (baptisé le 24 octobre 1684 à Meillonnas), un fils aîné, **Jean François PAGE** (*jean francois jayr*), tenu sur les fonts par *François Advocat* (*Jean Gallet*) et par une parente paternelle nommée *Clauda / Françoise Page (Jayr / Jaye)* ✨ ;
- Le 30 août 1691, un second fils, **Pierre PAGE** (*pierre jaye*), né et baptisé à la Raza ✨.

Mais le destin des laboureurs du XVIIe siècle est décidément impitoyable : quinze mois après la naissance de ce dernier enfant, le 22 novembre 1692, **Pierre PAGE** de la Raza meurt à Meillonnas à l'âge d'environ quarante ans, et il est inhumé le lendemain 23 novembre 1692 en présence de son beau-frère *Jean Gallet* ✨.

Qu'advient-il alors de son fils aîné, l'orphelin **Jean François PAGE** né en octobre 1684 à Meillonnas ? Exactement la même chose qu'à son cousin **Joseph PAGE** né en septembre 1687 à Salles ! Tandis que Joseph Page descend de Salles vers Saint-Martin-le-Châtel où il se marie le 27 avril

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

1717 ✓, **François PAGE** (*francois jayr*, fils de feu Pierre Page de Meillonnas et de Denise Gallet) descend, la même année 1717, vers la paroisse contiguë de Polliat, où il épouse pour la Saint-Martin, le 16 novembre 1717, **Benoîte FILLIAT** (fille de *Claude Filliat* et de *Claudine Bozonet* ✦) !

Sept mois à peine séparent les deux noces de cousins d'avril et de novembre 1717. Et de même que Joseph Page et Claudine Guichardet donnent le jour vers 1718 à Saint-Martin-le-Châtel à notre ancêtre **Claude Page**, de même François Page et Benoîte Filliat font baptiser à Polliat trois garçons :

1. **Claude PAGE** (*claude jayr*), né le 26 avril 1719 à Polliat et baptisé le 27 avril 1719 ✦ ;
2. **Antoine PAGE** (*antoine jayr*), baptisé en 1723 à Polliat ✦ ;
3. **Jean PAGE** (*jean jayr*), baptisé en 1726 à Polliat ✦.

Tout s'éclaire alors d'une lumière humaine bouleversante : lorsque notre ancêtre **Claude Page** (fils de Joseph) a quitté Saint-Martin-le-Châtel avec sa femme Marie Cointet et sa mère Claudine Guichardet pour venir s'installer à Dompierre sur Polliat, il est venu rejoindre son cousin **Claude Page** (fils de François), qui avait trente ans comme lui et labourait le même terroir ! Et lorsque la mort a fauché notre Claude Page le 6 juillet 1749, c'est tout naturellement ce cousin homonyme de Polliat qui a marché derrière son cercueil le 7 juillet et qui est resté l'appui voisin de la veuve et des orphelins.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

III. Le remariage de survie de Marie Cointet (10 novembre 1750 ✧) et la longue vieillesse de Claudine Guichardon († 1767 ✧)

Restée veuve à Dompierre à l'été 1749 avec deux petits enfants de trois ans et d'un an et une belle-mère sexagénaire, **Marie COINTET** affronte seule une première année de deuil. Entre-temps, à Saint-Martin-le-Châtel, son propre père **Charles COINTET** s'est éteint à son tour avant l'automne 1750 ✧.

Comment conserver le bail de la ferme de Dompierre et nourrir quatre bouches quand approche l'échéance fatidique de la Saint-Martin de 1750 ? Dans la Bresse du XVIIIe siècle, une jeune veuve chargée d'enfants n'a pas le luxe des longs veuvages romantiques : pour que le domaine ne lui soit pas repris le 11 novembre, il faut qu'un laboureur robuste entre dans la maison et prenne en main les bœufs et la charrue.

Ce laboureur est un voisin du même hameau de Dompierre à Polliat : il s'appelle **Benoît BOUVARD** ✧. Le *10 novembre 1750 — la veille même de la Saint-Martin d'hiver !* —, dans l'église de Polliat, **[Jeanne] Marie COINTET**, âgée d'environ trente-deux ans, veuve de Claude Page et fille de feu Charles Cointet (que le curé de Polliat appelle par lapsus *feu Joseph Cointet* ✧) et de Marie Toton/Talon, épouse en secondes noces **Benoît BOUVARD**, en présence notamment de son frère **Denis Cointet**, laboureur à Confrançon ✧.

Ne voyons pas seulement dans ces noces de la veille de la Saint-Martin un arrangement commandé par la nécessité : Benoît Bouvard va se révéler, pendant plus de vingt ans, le plus fidèle et le plus dévoué des pères nourriciers et des gendres.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- Dès l'été suivant, le 8 août 1751, naît à Polliat de cette seconde union une petite fille, **Jeanne Marie BOUVARD**, baptisée avec *Claude Cointet* pour parrain et *Jeanne Marie Mondenet* pour marraine ✨. Notre ancêtre **François PAGE**, qui a alors cinq ans et demi, grandit donc à Polliat entre sa sœur germaine **Marie Anne Page** et cette petite demi-sœur utérine **Jeanne Marie Bouvard**.
- Mieux encore : Benoît Bouvard garde sous son toit la vieille mère du premier mari de sa femme ! **Claudine GUICHARDET / GUICHARDON**, la petite baptisée du 19 avril 1687 à Saint-Didier-d'Aussiat ✅, vit toute sa longue vieillesse au foyer de sa bru Marie Cointet et de Benoît Bouvard à Polliat. Lorsqu'elle s'éteint enfin à Polliat le 19 mai 1767 à l'âge vénérable de quatre-vingts ans révolus (l'acte lui en donne « soixante-douze » ✨), après avoir traversé les règnes de Louis XIV et de Louis XV, qui voyons-nous conduire son deuil au cimetière de Polliat le 20 mai 1767 ? L'acte de sépulture porte en toutes lettres : « *inhumée le 20 mai 1767 en présence de Benoît Bouvard son gendre laboureur* » ✨ ! Pour le curé comme pour tout le village de Polliat, le second mari de la bru était devenu tout simplement « le gendre » de la vieille aïeule Page.

Sept ans après la mort de la grand-mère Claudine Guichardon, le 25 octobre 1774 à Polliat ✨, **Marie COINTET** sera encore bien vivante pour assister au mariage de sa fille **Marie Anne PAGE** (sœur cadette de notre François Page) avec le laboureur **Pierre GALAND** ✨.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

IV. Au hameau de Chabaud : les Guerry, les Dubois *dit Cottin* et l'aïeul Joseph Guerry

Pendant que le petit **François PAGE** grandit à Dompierre sous la tutelle de sa mère Marie Cointet et de son beau-père Benoît Bouvard, tournons nos regards à une lieue au nord, vers le hameau de Chabaud (*chabaud* ✧), dans la paroisse de Saint-Martin-le-Châtel. Notez au passage que dans ces mêmes années, les grandes familles de notre arbre se croisent déjà sur les chemins de Saint-Martin-le-Châtel : le 20 février 1753, on y célèbre par exemple le mariage d'un **Joseph PAUBEL** (fils de *feu Claude Benoît Paubel* et de *Denise Drevet*, de la paroisse d'Attignat) avec *Marie Lamberet* ✧ — première apparition dans nos registres de cette lignée *Paubel* d'Attignat et de Cras que nous retrouverons bientôt aux Générations 6, 5 et 4 !

Au hameau de Chabaud, au milieu du XVIIIe siècle, travaille une famille de laboureurs : **Claude GUERRY** et sa femme **Claudine Marie DUBOIS *dit Cottin***. Comme les *Joliuet dite Biche* à Salles un siècle plus tôt, cette branche des Dubois de Saint-Martin-le-Châtel porte un surnom coutumier — **« dit Cottin »** — qui permet de la distinguer au village des autres rameaux Dubois.

Sous le toit de Claude Guerry et de Claudine Marie Dubois dit Cottin veille un grand-père paternel de la Génération 8 : le vieux laboureur **Joseph GUERRY**.

Le *16 octobre 1748* — deux ans et demi après la naissance de François Page —, Claudine Marie Dubois dit Cottin met au monde au hameau de Chabaud une petite fille, notre ancêtre **Denise GUERRY** (que les curés écriront parfois **GUERNIER** ✧). Cinq ans plus tard, jour pour jour, le 16 octobre 1753 ✧, naît un petit frère prénommé **Joseph Guerry** : sur

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

l'acte de baptême, le curé de Saint-Martin-le-Châtel inscrit expressément comme parrain le grand-père paternel **Joseph GUERRY**, qualifié d'« aïeul » de l'enfant ✧. Un autre enfant naît encore au foyer de Chabaud en décembre 1754 ✧.

Puis, entre décembre 1754 et décembre 1764 ✧ ✓, le malheur s'abat coup sur coup sur la maison de Chabaud : le père **Claude GUERRY** et la mère **Claudine Marie DUBOIS *dit Cottin*** meurent tous les deux, laissant la jeune **Denise GUERRY** orpheline complète de père et de mère dès l'adolescence.

Qui recueille alors l'orpheline et veille sur ses droits de mineure ? Son vieux grand-père paternel **Joseph GUERRY**, qui malgré le poids des ans demeure le chef respecté de la parentèle.

V. Les noces d'orphelins du 10 février 1766 à Polliat, la tourmente climatique de la fin du troisième quart du XVIIIe siècle et l'entrée à la ferme de Curlin

Nous voici au cœur de l'hiver 1766, à la veille du Mardi gras. **François PAGE** va avoir vingt ans le 20 février ; il est orphelin de son père *Claude Page* depuis l'âge de trois ans, mais sa mère **Marie Cointet** est là, vaillante à ses côtés à Polliat. En face de lui, **Denise GUERRY / GUERNIER** a dix-sept ans et quatre mois ; elle a perdu son père *Claude Guerry* et sa mère *Claudine Marie Dubois dit Cottin*.

Le 10 février 1766, dans l'église de Polliat ✧, les deux très jeunes gens — trente-sept ans à eux deux ! — s'agenouillent devant le prêtre. Parce que Denise est mineure de vingt-cinq ans et orpheline de père et de mère, la loi canonique et civile exige qu'un ascendant direct l'autorise publiquement au mariage. C'est alors que s'avance dans le chœur de

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

l'église de Polliat le patriarche de la Génération 8, **Joseph GUERRY**, que l'acte de mariage désigne solennellement comme « son aïeul présent » autorisant sa petite-fille mineure ✧. Deux actes indépendants rédigés à treize ans d'intervalle dans deux paroisses différentes (le baptême du 16 octobre 1753 à Saint-Martin-le-Châtel et le mariage du 10 février 1766 à Polliat ✧) viennent ainsi sceller la figure de ce grand-père illettré venu donner sa bénédiction à l'orpheline.

Or, au moment même où François Page et Denise Guerry sortent de l'église de Polliat sur le chemin verglacé de février 1766, s'ouvre pour toute la paysannerie française — et singulièrement pour la Bresse argileuse — l'une des décennies les plus rudes de son histoire agricole : la grande crise climatique et frumentaire de la fin du troisième quart du XVIIIe siècle (1766 – 1775).

Dès ce mois de janvier et février 1766, un froid polaire saisit le royaume et fige la Saône, la Veyle et la Reyssouze, suivi au printemps de gelées tardives qui brûlent les blés et les noyers — épreuve qui n'est sans doute pas étrangère à la disparition des parents de Denise Guerry avant 1765 ni à l'extinction de l'octogénaire **Claudine Guichardon** à Polliat en mai 1767. Mais le pire survient entre 1769 et 1771, puis à nouveau en 1773 – 1775, lors du terrible cycle que les chroniqueurs et les curés ont appelé les « années pourries ». Pendant des mois d'automne, de printemps et d'été, des pluies froides et diluviennes s'abattent sans répit sur la cuvette bressane. Dans cette terre de glaise imperméable où l'eau ne peut s'infiltrer, les sillons de Polliat et de Saint-Martin-le-Châtel se transforment en cloaques : le froment et le seigle d'hiver pourrissent en terre avant de lever, les étangs débordent sur les prés, la grêle hache les épis survivants en juin, le foin noircit sur place et l'ergot du seigle menace les granges.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Pour la première fois au XVIIIe siècle, ces fléaux climatiques et cette disette des campagnes ne restent pas enfermés dans le secret des villages : ils sont annoncés, suivis et commentés dans la presse périodique qui commence alors à irriguer les provinces. Tandis que la *Gazette de France*, le *Journal encyclopédique* et les *Éphémérides du citoyen* débattent de la cherté des blés, la grande feuille régionale lue par tous les notables, notaires, curés et marchands de Bourg-en-Bresse, de Pont-de-Veyle et de Montrevel — les *Affiches de Lyon, annonces et avis divers* (fondées en 1750 et ancêtres directes de la presse départementale de l'Ain), bientôt relayées par les *Affiches de Bourgogne* — publie semaine après semaine l'écho dramatique des intempéries entre Saône et Jura : récits d'orages de grêle dévastateurs et d'inondations en Bresse et en Mâconnais, arrêts du Parlement de Dijon ordonnant des secours aux paroisses ravagées, recettes pour faire du pain de disette avec de la farine de maïs (*blé de Turquie*), du sarrasin ou des pommes de terre, et surtout l'envolée vertigineuse des mercuriales sur les marchés de Bourg-en-Bresse, de Louhans et de Pont-de-Veyle, où le prix de la coupe de froment double puis triple entre 1768 et 1771 avant la crise nationale de la « Guerre des farines » au printemps 1775 ! Un siècle plus tard, lorsque le *Courrier de l'Ain* entrera dans les fermes de Montcet et de Servas, cette même angoisse séculaire du paysan bressan scrutant le ciel devant ses blés versés ou ses foins noyés occupera toujours le cœur des colonnes locales.

C'est au milieu de cette tempête climatique et agricole des années 1770 que nos jeunes mariés **François PAGE** et **Denise GUERRY** doivent lutter, les dents serrées, pour sauver leur attelage et nourrir leurs premiers enfants. Quittant Polliat pour revenir sur les terres de Saint-Martin-le-Châtel, François Page réussit, dès 1773 au moins ✨, à prendre à bail un domaine majeur de la paroisse — où meurt d'ailleurs le 4 janvier 1775, au

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

plus fort de la crise des grains, le laboureur *Jean François Guerry* — et dont le nom restera longtemps attaché à la mémoire familiale : la ferme de Curlin (*fermier à curlin*).

Un détail savoureux des archives paroissiales montre combien, dans ce petit monde clos où l'on serrait les coudes face aux mauvaises récoltes entre Saint-Martin-le-Châtel et Polliat, toutes les familles finissaient par cousiner : le 21 novembre 1775, après neuf ans de mariage et plusieurs enfants déjà nés, François Page et Denise Guerry font enregistrer à Saint-Martin-le-Châtel une dispense officielle de consanguinité du troisième au quatrième degré, réhabilitant canoniquement leur union après qu'on eut découvert que, par leurs arrière-grands-parents bressans, les deux époux avaient une goutte de sang commun !

À la ferme de Curlin, une fois passées les années noires de la disette, les berceaux se succèdent : un fils aîné *Joseph Marie Pages*, une fille *Marie Anne Pages*, puis, le 8 juillet 1784, notre ancêtre direct de la Génération 5, le petit **Joseph PAGES**. Mais avant de franchir le seuil de Curlin en cet été 1784, il nous faut aller voir ce qui se trame à deux lieues plus au nord-ouest, dans les brumes de Saint-Sulpice et de Saint-Didier-d'Aussiat, où ces mêmes secousses climatiques du dernier tiers du XVIIIe siècle précipitent l'alliance de celle qui deviendra sa femme : **Benoitte DUBOIS**.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 5 — Les brumes de Saint-Sulpice et les berceaux des Bellouzes : la double alliance Dubois × Roux (1747 – 1789)

À quelques kilomètres à l'ouest de Saint-Didier-d'Aussiat et de Curtafond, au bout d'un lacis de petites routes qui longent les biefs et les prés humides, s'élève la minuscule paroisse de Saint-Sulpice. Même aujourd'hui, Saint-Sulpice a gardé quelque chose d'insulaire : quelques grandes fermes à pans de bois et à cheminées sarrasines dispersées sous les chênes, une petite église entourée de son cimetière herbeux, et, dès que tombe le soir d'automne, des nappes de brume blanche qui montent des fossés pour envelopper les toits de tuiles rondes.

Au milieu du XVIIIe siècle, sous le règne de Louis XV, ce petit territoire clos est le théâtre d'une histoire familiale extraordinaire qui va marquer de son sceau toute la lignée : par deux fois en deux générations successives, en 1750 puis en 1777–1778, un **Joseph DUBOIS** (le père puis le fils) va épouser une **Benoîte ROUX** (la tante puis la nièce) ✨, avant que leurs petits-enfants **Joseph PAGE** et **Marie Denise DUBOIS**, cousins germains, ne se marient à leur tour en 1831 ✅. C'est ce qu'on appelle en généalogie un *double implexe* : un entrelacement si serré des alliances que les mêmes ancêtres de Saint-Sulpice reviennent quatre fois dans les veines de leurs descendants !

Entrons dans les maisons de Saint-Sulpice vers l'an 1747 pour faire connaissance avec les deux clans qui se partagent les sillons de la paroisse : les **DUBOIS** et les **ROUX**.

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

I. Le clan Dubois et le clan Roux à Saint-Sulpice (1747 – 1755 ✧)

Du côté des **DUBOIS**, la maison souche est gouvernée par un couple de la Génération 8 né à la fin du règne de Louis XIV : le laboureur **Pierre DUBOIS** et son épouse **Antoinette MANIGUAND**, née vers 1693, qui s'éteindra à Saint-Sulpice le 25 janvier 1755 à l'âge d'environ soixante-deux ans ✧. Autour d'eux vivent d'autres branches cousines du même sang, comme celle de *Benoîte Pelletier* († 2 mai 1778 à Saint-Sulpice ✧), mère des trois frères *Gabriel, Benoît et Jean-Baptiste Dubois* ✧.

Pierre Dubois et Antoinette Maniguand ont deux fils laboureurs qui grandissent ensemble sous leur toit :

1. L'aîné, notre ancêtre **Joseph DUBOIS *l'aîné***, né vers 1728–1729 ;
2. Le cadet, l'oncle **Pierre DUBOIS** ✧, qui épousera dix ans après son frère, le 25 novembre 1760 à Saint-Sulpice, **Marie GOYFFON** ✧. De ce ménage de l'oncle Pierre Dubois et de Marie Goyffon naîtra vers 1768 un cousin germain prénommé lui aussi *Joseph Dubois*, qui mourra jeune homme célibataire à vingt-deux ans à Saint-Martin-le-Châtel le 30 mai 1790 ✧.

En face des Dubois, de l'autre côté du chemin vicinal de Saint-Sulpice, se dresse la maison des **ROUX**, issue elle aussi d'un couple patriarcal de la Génération 8 : **Pierre ROUX** et **Marie MOREL**. Ces derniers ont mis au monde au moins trois enfants dont les destins vont s'entrecroiser à chaque étape de notre récit :

1. **Jean ROUX**, notre ancêtre direct ;
2. **Benoît ROUX** ✧, né vers 1721, laboureur à Saint-Sulpice où il mourra le 7 avril 1779 à cinquante-huit ans après avoir marié son fils

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Joseph Roux à *Antoinette Verne* en 1776 ✨ ;

3. Et leur sœur **Benoîte ROUX *l'aînée***, qui est à la fois notre ancêtre directe et la tante paternelle de sa future bru homonyme !

Suivons d'abord le destin de l'aîné des frères, **Jean ROUX**. Dans sa jeunesse, vers 1737–1740, Jean Roux a contracté à Saint-Sulpice un premier mariage avec **Jeanne VERNE** ✨. De ce premier lit est né un garçon vif et intelligent, **Claude ROUX** (né vers 1738–1743 ✨), à qui l'on fera donner de l'instruction : contrairement à presque tous les paysans de son entourage, ce demi-frère aîné saura lire, compter et signer d'une superbe écriture posée ***Claude Roux*** ✅.

Mais au cœur de l'hiver 1747, le 7 janvier 1747, la première épouse *Jeanne Verne* meurt à Saint-Sulpice ✨. Resté veuf avec le petit Claude Roux et une exploitation à tenir, **Jean ROUX** attend dix mois — le temps d'achever les récoltes de l'été — puis, à l'approche de la Saint-Martin, le 7 novembre 1747 à Saint-Sulpice ✨, il convole en secondes noces avec notre aïeule **Denise ROUGE**, âgée d'environ vingt-sept ans (~1720).

Dans la maison de Jean Roux et de sa seconde femme Denise Rouge, les naissances reprennent aussitôt :

- Dès 1748, un fils, **Pierre Joseph ROUX** (✨, qui épousera plus tard *Claudine Riche* et servira de parrain aux enfants de sa sœur ✨) ;
- Et le 19 mars 1753, jour de la Saint-Joseph, une petite fille baptisée à Saint-Sulpice sous le prénom de sa tante et marraine : notre ancêtre **Benoîte (Marie Benoîte) ROUX**.

Pendant ce temps, trois ans avant la naissance de cette petite Benoîte Roux, sa tante paternelle **Benoîte ROUX *l'aînée*** s'est mariée à son tour. Le 24 novembre 1750 à Saint-Sulpice ✨ — quatorze jours seulement

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

après le remariage de Marie Cointet à Polliat ! —, elle a épousé son voisin **Joseph DUBOIS *l'aîné***. Et le 16 mai 1754 ✧, quatorze mois après la naissance de sa cousine germaine Benoîte Roux chez l'oncle Jean, naît et est baptisé à Saint-Sulpice leur fils : notre ancêtre **Joseph DUBOIS *le jeune***.

Arrêtons-nous un instant sur ces deux berceaux de Saint-Sulpice au printemps *1754* : dans la maison de Jean Roux et Denise Rouge gazouille la petite **Benoîte Roux**, âgée de quatorze mois ; à cent pas de là, dans la maison de Joseph Dubois et Benoîte Roux l'aînée, vient de naître son cousin germain **Joseph Dubois**. Ils ont le même âge ; ils ont les mêmes grands-parents Roux-Morel ; ils vont grandir ensemble dans la même cour et les mêmes prés.

II. L'enfant de cinq ans et demi devant la fosse de février 1760

Hélas ! sur le berceau du petit **Joseph DUBOIS** né le 16 mai 1754 plane la même fatalité qui avait frappé Symon Guychardet à trente ans en 1689 et Claude Pages à trente et un ans en 1749.

Au cœur de l'hiver 1760, alors que le froid de février durcit la boue des chemins de Saint-Sulpice, **Joseph DUBOIS *père*** tombe malade et s'éteint le 8 février 1760 à l'âge d'environ trente et un ans ✧. Le lendemain 9 février 1760, on l'enterre au cimetière de Saint-Sulpice ✧.

Dans le cortège silencieux qui suit la bière sous le ciel gris de février marche un tout petit garçon de *cinq ans et huit mois* : notre ancêtre **Joseph Dubois *fils***. À l'âge où un enfant commence à peine à déchiffrer le monde et à courir derrière les oies dans le chemin creux, il perd son

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

père. Sa mère, *Benoîte Roux l'aînée*, restée jeune veuve, devra se remarier par la suite pour assurer sa subsistance ✨.

Mais l'enfant n'est pas abandonné : autour de lui veille tout le clan de ses oncles paternels et maternels de Saint-Sulpice — son oncle *Pierre Dubois* (qui se marie neuf mois plus tard, le 25 novembre 1760, avec Marie Goyffon ✨), ses oncles maternels *Jean Roux* et *Benoît Roux*, et surtout son grand cousin aîné du premier lit, **Claude Roux** (~1743), de onze à quinze ans plus âgé que lui. C'est sans doute au contact de ce cousin lettré Claude Roux, ou auprès du vicaire de Saint-Sulpice, que l'orphelin **Joseph Dubois** apprend dans son enfance une chose rare dont il tirera une légitime fierté : tenir une plume et signer son nom en toutes lettres, ***joseph dubois*** ✅.

III. Janvier 1778 : le contre-choc des mauvaises récoltes et des noces de cousins germains dans l'ombre d'un cercueil ✨ ✅

Les années passent sur les haies de Saint-Sulpice, lourdement marquées par les dérèglements du climat qui secouent les campagnes de la fin du règne de Louis XV et du début du règne de Louis XVI. Après les pluies interminables et la disette des blés de 1770–1771, puis les récoltes déficitaires de 1774–1775 qui ont vidé les greniers de Bresse et fait flamber le prix du grain dans les mercuriales publiées par les gazettes et les *Affiches de Lyon*, l'hiver terrible de janvier 1776 suivi des étés orageux et malsains de 1777–1779 éprouvent durement les organismes affaiblis des paysans de Saint-Sulpice.

Dans ce contexte d'insécurité climatique et agricole où une ferme divisée est une ferme condamnée, le petit orphelin de 1760, **Joseph DUBOIS**

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

fils, est devenu un jeune homme robuste et travailleur de vingt-trois ans ; sa cousine germaine d'enfance, **Benoîte (Marie Benoîte) ROUX**, a vingt-quatre ans.

Entre ces deux cousins germains qui se connaissent depuis le berceau, l'affection d'enfance et l'urgence économique des deux familles — souder ensemble les baux, les parcelles et les paires de bœufs des Dubois et des Roux pour résister aux mauvaises années de récolte — convergent vers un projet de mariage. Déjà, avant 1776, le père de la jeune fille, l'oncle **Jean ROUX**, est mort à son tour ✨. Pour que deux cousins germains (parents au deuxième degré canonique égal !) puissent s'épouser sous l'Ancien Régime, il faut accomplir de longues démarches : solliciter de l'archevêché de Lyon ou de Rome une dispense solennelle de consanguinité du second degré, et passer contrat devant le notaire du voisinage (selon toute vraisemblance dans l'étude de Maître Rabuel à Marsonnas ✅).

Nous pouvons cerner la date de ce mariage avec une précision remarquable ✅. Le 28 octobre 1777, Benoîte Roux figure encore sur un acte de baptême à Saint-Sulpice sous sa qualité de célibataire (« fille de feu Jean Roux » ✨) ; or son premier enfant connu, le petit *Pierre Joseph Dubois*, âgé d'un an et demi à son décès du 1er avril 1781 ☑, est né vers l'automne 1779, après un probable premier-né en 1778 ✅. C'est donc au cœur de l'hiver fin novembre 1777 – début 1778, alors que Joseph Dubois a vingt-trois ans et demi et Benoîte Roux vingt-quatre ans et demi, que les deux cousins germains unissent leurs vies.

Or que se passe-t-il à Saint-Sulpice en ce même mois de janvier 1778 ? Dans la maison des Roux, la mère de la mariée, **Denise ROUGE**, âgée d'environ cinquante-huit ans, agonise. Elle meurt et est inhumée au cimetière de Saint-Sulpice le 10 janvier 1778 ✨, suivie quelques mois plus

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

tard par la cousine *Benoîte Pelletier* († 2 mai 1778 ✧) puis par l'oncle *Benoît Roux* († 7 avril 1779 ✧).

Quelle atmosphère poignante que celle de cet hiver 1777–1778 à Saint-Sulpice ! Ce n'est pas une noce insouciante au son des violons et des vielles sous les chênes d'été : c'est une union grave, célébrée dans le froid de l'hiver et dans l'ombre immédiate du cercueil maternel. Lorsque **Benoîte Roux** met sa main dans celle de son cousin germain **Joseph Dubois**, tous deux sont désormais orphelins de père et de mère ; et par le plus singulier des miroirs généalogiques, le nouveau couple s'appelle ***Joseph Dubois* × *Benoîte Roux***, exactement comme s'appelaient les parents du marié mariés vingt-sept ans plus tôt dans la même église !

IV. Aux Bellouzes (1781 ✓) et à Curlin (1784 ✓) : la douleur d'un père et la promesse de deux berceaux

Peu après leurs noces et les deuils de Saint-Sulpice, les jeunes époux **Joseph DUBOIS** et **Marie Benoîte ROUX** quittent leur village natal pour prendre à bail une belle ferme située à une lieue à l'est, sur la paroisse de *Saint-Didier-d'Aussiat* : le domaine des Bellouzes (*aux Bellouzes* ✧).

Aux Bellouzes, un premier petit garçon est né vers l'automne 1779 : il a reçu le prénom de son oncle et parrain maternel, **Pierre Joseph DUBOIS** ✓. Au printemps 1781, l'enfant a tout juste un an et demi (*âgé d'un an et demi* ✓). Il trottine dans la cour des Bellouzes pendant que sa mère, Marie Benoîte Roux, arrive au terme d'une nouvelle grossesse.

Et voici qu'aux derniers jours de mars 1781, le drame frappe la maison des Bellouzes : le petit **Pierre Joseph** meurt brusquement, tandis que sa mère entre dans les douleurs de l'enfantement !

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Ouvrons la de nos preuves (les archives). Sur ce seul et même feuillet du registre paroissial de Saint-Didier-d'Aussiat pour le début d'avril 1781 se touchent, à deux lignes d'intervalle, le deuil le plus déchirant et la naissance de notre ancêtre directe :

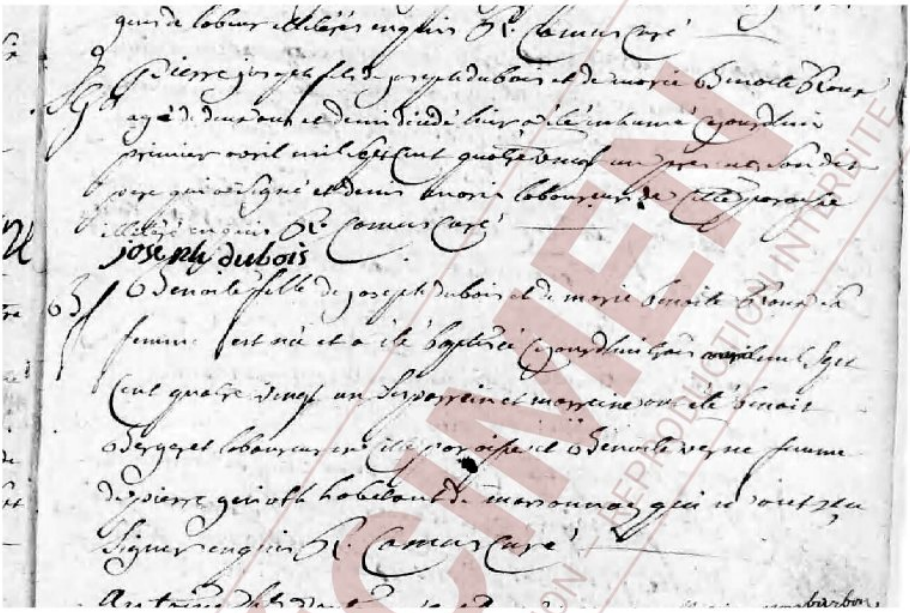

Page du registre de Saint-Didier-d'Aussiat (1er et 3 avril 1781) réunissant la sépulture du petit Pierre Joseph Dubois (1 an ½) et le baptême de sa sœur Benoitte Dubois

Le 1er avril 1781, le père **Joseph Dubois**, le cœur serré pendant que sa femme est au lit sur le point d'accoucher, accompagne au cimetière de Saint-Didier-d'Aussiat le petit cercueil de son fils aîné d'un an et demi ; et au bas de l'acte de sépulture rédigé par le vicaire, il trace de sa propre main, d'une écriture appliquée et tremblante d'émotion, sa signature autographe ***joseph dubois*** :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

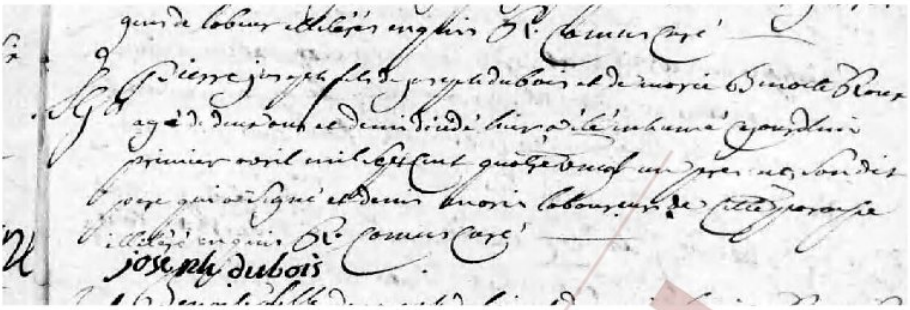

Grossissement sur la sépulture du petit Pierre Joseph Dubois (1er avril 1781) et la signature autographe de son père « joseph dubois »

> ***« Pierre joseph fils de joseph dubois et de marie Benoite Roux agé d'un an et demi est mort hier et a été inhumé aujourdhui premier avril mil sept cent quatre vingt un presents joseph dubois pere dudit enfant qui a signé avec nous et joseph… illiteré de ce enquis. / joseph dubois — … vicaire »***

Quarante-huit heures à peine après avoir refermé la petite tombe de Pierre Joseph, le 3 avril 1781, dans la chambre des Bellouzes où flottent encore les larmes de l'avant-veille, **Marie Benoîte ROUX** met au monde une petite fille vivante. On la porte aussitôt à l'église de Saint-Didier-d'Aussiat où elle est baptisée sous le prénom de sa mère et de sa grand-mère : **Benoitte DUBOIS**, tenue sur les fonts par *Benoît Roux* et *Benoîte Roux* :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

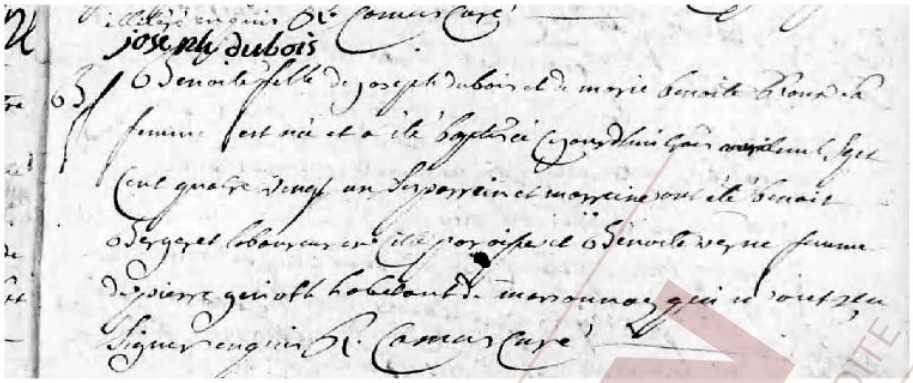

Grossissement sur l'acte de baptême de Benoitte Dubois, fille de Joseph Dubois et de Marie Benoite Roux, à Saint-Didier-d'Aussiat le 3 avril 1781

> ***« Benoite fille de joseph dubois et de marie benoite Roux sa femme est née et a été baptisée aujourdhui trois avril mil sept cent quatre vingt un le parrain a été benoit Roux et la marraine benoite Roux qui n'ont signé de ce enquis. »*** ✓

Regardez avec quelle netteté le vicaire de Saint-Didier-d'Aussiat trace par deux fois, les 1er et 3 avril 1781, le nom de la mère : ***marie Benoite Roux*** ✓, avec un grand *R* majuscule précédé à gauche d'un élégant trait d'attaque arrondi en forme de boucle — ce fameux paraphe ornemental que le maire de Saint-Martin-le-Châtel prendra vingt-quatre ans plus tard pour un *C*, transformant par erreur de lecture *Benoîte Roux* en *Benoîte Choup* sur l'acte de mariage de l'an XIII ✓ !

Quatre ans après la naissance de la petite Benoitte, le 25 juillet 1785 ✨, naît et est baptisé aux Bellouzes son frère cadet : un garçon qui reçoit le double prénom — masculin malgré les apparences ! — de **Marie Lazare DUBOIS**, tenu sur les fonts par son oncle maternel *Pierre Joseph Roux* ✨. Retenons bien les prénoms de cette sœur et de ce frère nés aux Bellouzes en 1781 et en 1785, **Benoitte DUBOIS** et **Marie Lazare DUBOIS** :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

tous deux sont nos ancêtres directs, car leurs enfants respectifs s'épouseront en 1831 !

Pendant qu'aux Bellouzes grandit la petite Benoitte Dubois, franchissons la limite communale qui sépare Saint-Didier-d'Aussiat de Saint-Martin-le-Châtel et poussons la porte de la ferme de Curlin en plein été 1784.

Là, **François PAGES** et sa femme **Denise GUERRY** sont déjà entourés d'une belle nichée d'enfants. Le 8 juillet 1784 ✓, Denise Guerry met au monde un nouveau fils, baptisé le jour même à l'église de Saint-Martin-le-Châtel sous le prénom de **Joseph PAGES**. Pour tenir le nouveau-né sur les fonts baptismaux, point besoin de chercher au loin : ce sont son grand frère **Joseph Marie Pages** et sa grande sœur **Marie Anne Pages** qui servent joyeusement de parrain et de marraine à leur petit frère ✓ :

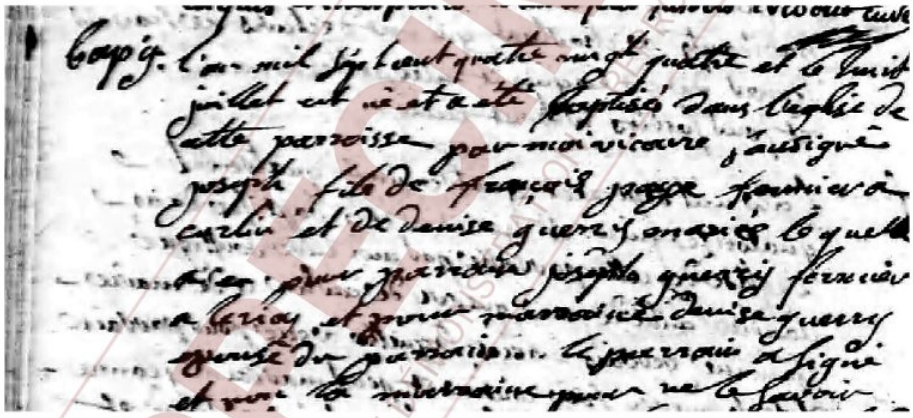

Acte de baptême de Joseph Pages, fils de François Pages fermier à Curlin et de Denise Guerry, à Saint-Martin-le-Châtel le 8 juillet 1784

SPECIMEN
EXEMPLAIRE GRATUIT — REPRODUCTION INTERDITE

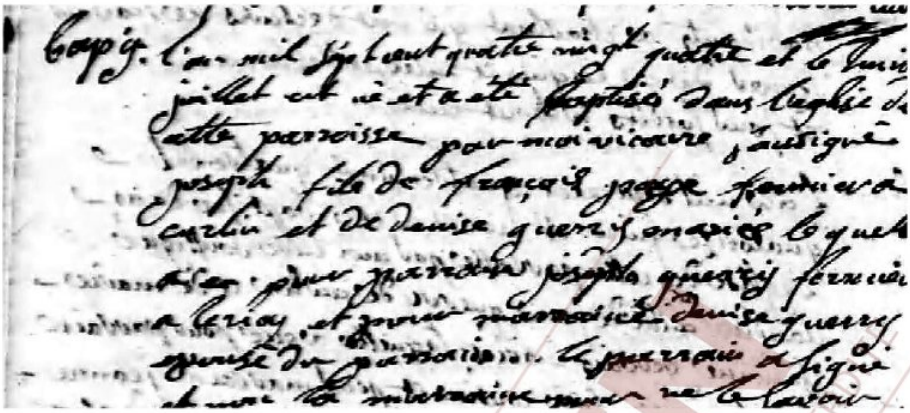

Grossissement sur les lignes du baptême de Joseph Pages à Curlin le 8 juillet 1784

> *« L'an mil sept cent quatre vingt quatre et le huit juillet est né et a été baptisé par moi curé soussigné joseph fils de françois pages fermier à curlin et de denise guerry mariés le parrain a été joseph marie pages frere et la marraine marie anne pages sœur qui n'ont su signer de ce enquis. / Bochard curé »*

À un kilomètre de distance à travers les haies du bocage, entre la ferme de Curlin (Saint-Martin-le-Châtel) et la ferme des Bellouzes (Saint-Didier-d'Aussiat), tous les acteurs de la Génération 5 sont désormais en place : **Joseph Pages** (1784), **Benoitte Dubois** (1781), son frère **Marie Lazare Dubois** (1785), et, au hameau voisin de *Balmont*, la petite **Marie Denise Guerry** (17 mai 1782, fille de *Benoît Guerry* et de *Marie Ponthus*). Or leur petite enfance est marquée par un dernier spasme climatique d'une violence inouïe que toutes les gazettes du royaume rapportent avec effroi : après la grande sécheresse de 1785 qui brûle les prés de Bresse et force les fermiers à brader leur bétail faute de foin, surviennent les orages de grêle dévastateurs de l'été 1788 puis le terrible hiver glacial de décembre 1788 – janvier 1789, où les rivières gèlent jusqu'au fond, où les moulins à eau

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

s'arrêtent et où le pain manque dans toutes les chaumières. Nos petits enfants de Curlin, des Bellouzes et de Balmont ont entre quatre et huit ans lorsque, dans la semaine glaciale du 15 au 20 mars 1789, poussés par la faim et l'espérance, leurs pères, leurs grands-pères et leurs oncles — **François Page** à Saint-Martin-le-Châtel, **Joseph Dubois** à Saint-Didier-d'Aussiat, **Pierre Joseph Roux** à Saint-Sulpice, **Philippe Chauville** à Polliat, **Pierre Pyret** à Buellas, **Jean-Claude Gallet** à Montracol, les **Rodet** et **Ricol** à Montcet — s'assemblent au son des cloches devant les églises de Bresse pour dicter et signer les cahiers de doléances du bailliage de Bourg-en-Bresse (les archives) : l'Ancien Régime s'achève, la Révolution commence.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 6 — L'An II, les cloches tues et les noces de Prairial : de la Révolution à l'Empire (1789 – 1815)

Quand l'orage de 1789 éclate à Paris puis à Bourg-en-Bresse, la vieille terre de marche entre la Saône et le Jura — entre le *Royaume* et l'*Empire* — est brusquement rattrapée par le tumulte national. Mais avant même la prise de la Bastille et la Grande Peur de juillet 1789, les archives judiciaires du bailliage de Bourg-en-Bresse (série fonds du bailliage des Archives départementales de l'Ain, intégralement inspectées en lecture visuelle directe ✓ dans les archives sur 345 vues originales) nous offrent un spectacle inespéré : pendant six jours consécutifs, du dimanche 15 au vendredi 20 mars 1789, nous voyons nos propres ancêtres directs et leurs frères, cousins et alliés sortir de leurs fermes de torchis au son de la cloche, se réunir devant les porches des églises de nos quatorze paroisses ancestrales, élire leurs députés et apposer leurs signatures au bas des procès-verbaux d'assemblée et des cahiers de doléances, plaintes et remontrances du Tiers État de Bresse !

I. Du 15 au 20 mars 1789 : la semaine où nos ancêtres ont pris la parole et la plume devant les églises de Bresse (les archives ✓)

En cette mi-mars 1789, l'hiver terrible de 1788–1789 n'a toujours pas lâché prise sur le bocage bressan. Nous en tenons la preuve physique, écrite de la main même du notaire royal et capitaine châtelain Jacques-Joseph-Étienne Cornaton au bourg de Confrançon le jeudi 19 mars 1789 (✓) : alors que la coutume immémoriale voulait que l'assemblée des habitants se tînt dehors, sous le parvis de charpente (*le galon*) de l'église

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

paroissiale, la bise glaciale est si mordante que les paysans — parmi lesquels nos alliés **Antoine-Louis Charvet** (ligne 14) et **Jacques Charvet** (ligne 17), qui signent tous deux ***charvet*** au bas du procès-verbal ✓ — doivent battre en retraite et se réfugier à l'intérieur de la maison du notaire, « *ne pouvant rester Sous Le parvis de L'Eglise, acause du froid* » !

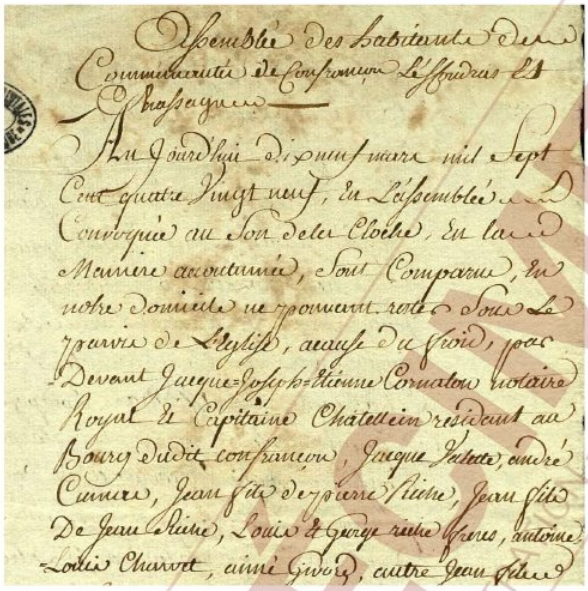

Grossissement sur le procès-verbal d'assemblée de Confrançon du 19 mars 1789 mentionnant le repli des habitants dans le domicile du notaire « ne pouvant rester Sous Le parvis de L'Eglise, acause du froid », avec Antoine-Louis et Jacques Charvet

> ***« Assemblée des habitants de la Communautée de Confrançon L'Effondras et Chassagne — Aujourd'hui dix neuf mars mil Sept Cent quatre Vingt neuf, En L'assemblée Convoquée au Son de la Cloche, En la Maniere accoutumée, Sont Comparus, En notre Domicile ne pouvant rester Sous Le parvis de L'Eglise, acause du froid, par Devant Jacque-Joseph-Etienne Cornaton notaire Royal & Capitaine Chatellein residant au Bourg dudit confrançon… antoine-Loüis Charvet… Jacque Charvet… »*** (✓)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATIF — REPRODUCTION INTERDITE

Quatre jours plus tôt, le dimanche 15 mars 1789, à l'issue de la messe paroissiale ou des vêpres, quatre de nos villages de cœur s'assemblent simultanément : Saint-Martin-le-Châtel, Montcet, Buellas et Montracol.

1. Saint-Martin-le-Châtel (15 mars 1789 ✓) : notre ancêtre direct *françois page*, les syndics et députés *Guerry*, et les 8 signatures *guerry* contre la mainmorte et la gabelle

À Saint-Martin-le-Châtel (communauté de 160 feux), à l'issue de la messe paroissiale devant la porte de l'église (✓), le notaire royal de Montrevel **Claude-Marie-Jérôme Dubost** fait l'appel des chefs de famille âgés d'au moins vingt-cinq ans et inscrits aux rôles d'impositions. Or, qui voyons-nous apparaître dès les premières lignes de l'acte ? Toute notre parentèle des hameaux de Curlin, de Balmont et de la Moutonnière, avec au 5e rang de toute la paroisse notre ancêtre direct de la Génération 6, *françois page* :

- Lignes 6–8 : ***jean guerry et jean françois Bozonnet, sindics*** (c'est un *Jean Guerry* qui est syndic en exercice de la communauté !), suivis immédiatement de *pierre Lamberet, jean guerry, françois page, Claude Lamberet, Claude duffour* ✓ ;
- Lignes 11–18 : ***jean baptiste Dubois***, *joseph guerry, joseph guerry de la moutaniere, jean guerry*, ***Claude benoit dubois***, ***Claude guerry***, ***françois guerry*** (époux de *Françoise Page* ou leur fils !), ***benoit dubois***, puis coup sur coup ***Claude fils de benoit guerry*** (le fils de notre ancêtre *Benoît Guerry* de Balmont, et frère aîné de notre aïeule *Marie Denise Guerry* !), *joseph guerry de Curlin* (voisin et parent immédiat de François Page dans notre hameau même de Curlin !), *joseph beraudier, denis-francois Dubois, joseph guerry du bourg* et ***Denis beraudier*** ✓ !

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATIF — REPRODUCTION INTERDITE

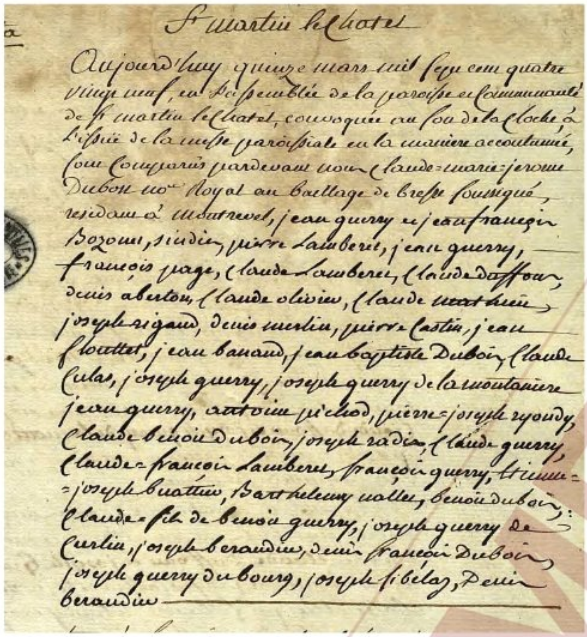

Grossissement sur l'ouverture du procès-verbal d'assemblée de Saint-Martin-le-Châtel (15 mars 1789) où comparaissent le syndic Jean Guerry, notre ancêtre direct « françois page » (5e nommé, ligne 8), « Claude fils de benoit guerry » et « joseph guerry de Curlin »

Après avoir rédigé leur cahier de doléances en 17 articles (✓), les habitants de Saint-Martin-le-Châtel élisent deux députés chargés de le porter le lundi 23 mars à l'église des Dominicains de Bourg : **Claude Dufour** et Joseph Guerry *de la Moutonnière* ✓. Si notre ancêtre laboureur **François Page** ne sait pas signer, le clan familial des **Guerry**, des **Dubois** et des **Beraudier** tient littéralement la plume de la paroisse : sur les 18 habitants qui signent au bas du procès-verbal ✓ et du cahier de doléances ✓, on compte pas moins de huit signatures autographes *guerry* (***jean guerry***, ***guerry***, ***joseph guerry***, ***jean guerry***, ***f guerry***, ***Claude guerry***, ***joseph guerry***, ***joseph guerry***), accompagnées des signatures ***dubois*** et ***Bereaudier*** !

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

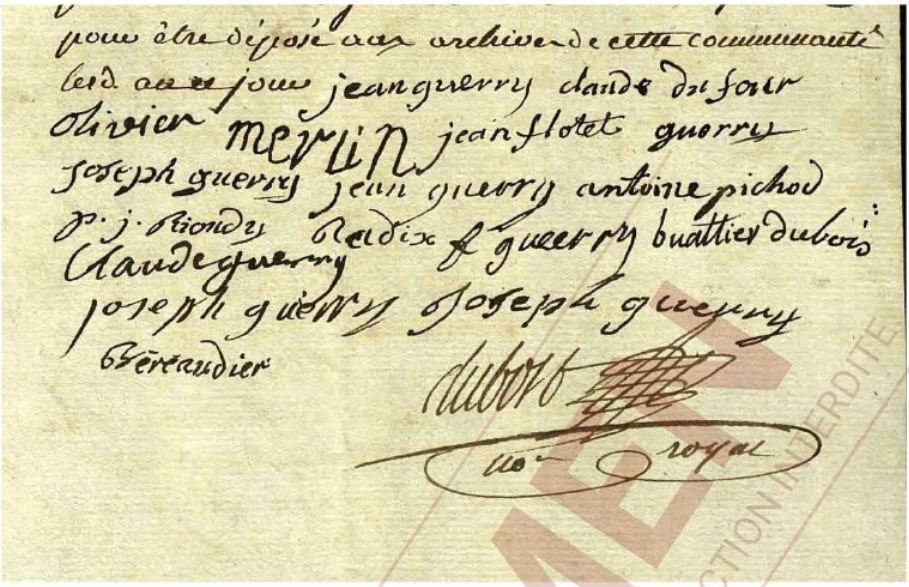

Grossissement sur les signatures au bas du procès-verbal de Saint-Martin-le-Châtel (15 mars 1789) réunissant huit signatures « guerry » (« jean guerry », « guerry », « joseph guerry », « f guerry », « Claude guerry »…), « dubois » et « Bereaudier »

Et que réclament François Page, les huit Guerry et les Dubois de Saint-Martin-le-Châtel dans leur cahier de doléances (✓) ? Outre l'égalité devant l'impôt sur un seul et même rôle entre clergé, noblesse et tiers état (*Art. 2*), la restitution des dîmes aux « véritables curés » pour soulager les pauvres et entretenir l'église (*Art. 5*), la suppression des péages et des droits de leyde sur la vente des grains (*Art. 12*) et l'abolition du tirage au sort de la milice provinciale qui enlève « des bras utiles à l'agriculture, des fils de famille necessaires à leurs pere et mere pour les soulager et fournir a leur subsistance dans leur vieillesse » (*Art. 17*), leurs articles 9 et 10 ✓ sonnent comme un véritable cri d'émancipation paysanne contre le servage féodal et l'impôt sur le sel :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

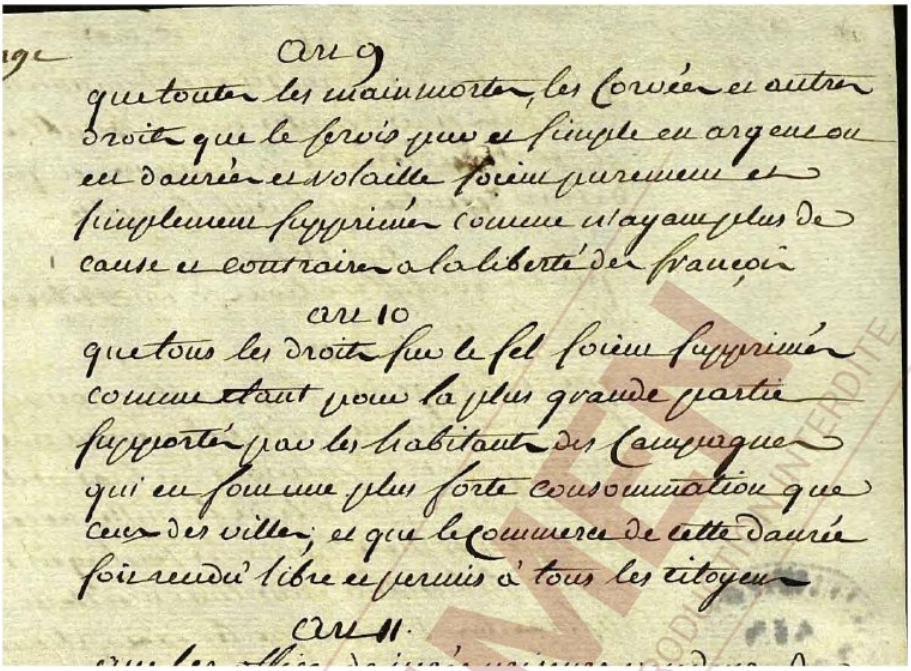

Grossissement sur les articles 9 et 10 du cahier de doléances de Saint-Martin-le-Châtel (15 mars 1789) exigeant la suppression pure et simple des mainmortes et corvées « contraires a la liberté des françois » ainsi que de tous les droits sur le sel

> « Art. 9. Que toutes les mainmortes, les Corvées et autres droits que le servis pur et simple en argent ou en danrée et volaille soient purement et simplement supprimés comme n'ayant plus de cause et contraires a la liberté des françois. » « Art. 10. Que tous les droits sur le sel soient supprimés comme etant pour la plus grande partie supportés par les habitants des Campagnes qui en font une plus forte consommation que ceux des villes ; et que le Commerce de cette danrée soit rendu libre et permis à tous les citoyens. » (✓)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION NON DESTINÉ À LA VENTE

2. Buellas, Montcet et Montracol (15 mars 1789 ✓) : *Pierre Pyret* député face à la goutte du notaire Genard, les *Rodet*, *Ricol* et *Roux* de Montcet, et *Jean-Claude Gallet* contre les bêtes fauves et les moines de Brou

Au même instant, le dimanche 15 mars 1789, dans les trois paroisses voisines du futur berceau des Page, des Piret et des Raffin :

- À Buellas (✓, 60 feux), devant le notaire royal de la baronnie de Corgenon **Jean-Pierre Genard**, le tout premier habitant nommé en tête de l'assemblée (ligne 8) est ***Pierre Pyret*** (*pierre piret* dans la suite du texte, parent direct de notre ancêtre *Jean Piret* du hameau des Prost !), entouré de nos patronymes alliés ***Pierre Broyer*** (ligne 15), ***Antoine Guichardon, Joseph Filliat*** (ligne 19, qui signe ***Filliat***) et ***Jean Pobel*** (ligne 21). Mieux encore : la communauté de Buellas élit pour ses deux députés le notaire **Jean-Pierre Genard** et notre ***Pierre Pyret*** ✓ ! Mais six jours plus tard, le samedi 21 mars 1789, veille du départ pour Bourg, coup de théâtre tragi-comique : cloué au lit à Bourg par une violente crise de goutte, le notaire Genard écrit de sa main au bas de la page 4 du procès-verbal ✓ un billet d'excuse savoureux qui oblige toute la paroisse de Buellas à se réunir en urgence une seconde fois le dimanche 22 mars ✓ pour lui désigner un remplaçant aux côtés de **Pierre Piret** !

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

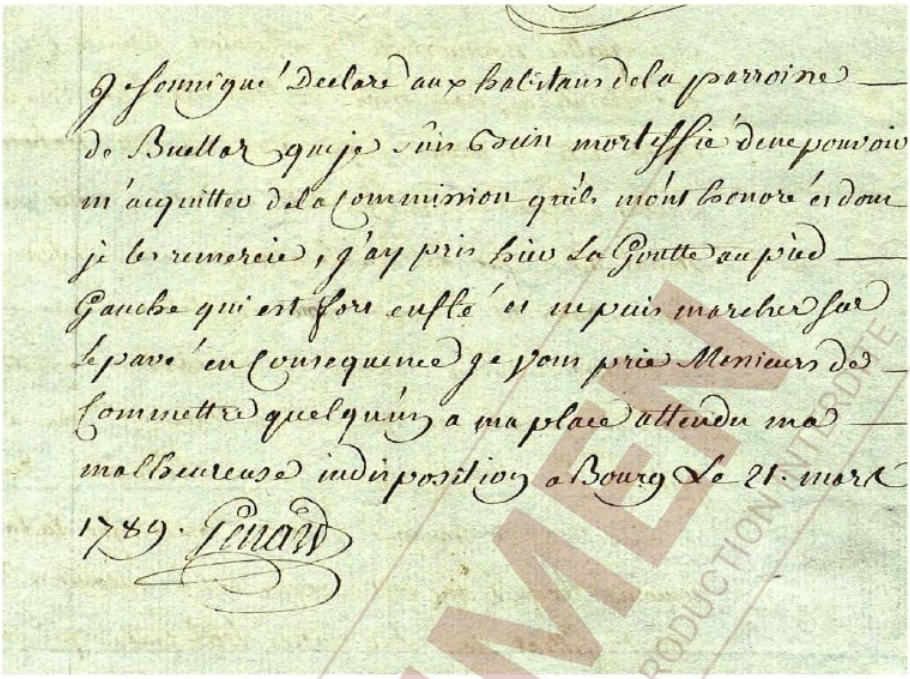

Grossissement sur le billet d'excuse autographe du notaire Jean-Pierre Genard (co-député de Buellas avec Pierre Pyret) écrit le 21 mars 1789 : « j'ay pris hier La Goutte au pied Gauche qui est fort enflé et ne puis marcher sur Le pavé »

> ***« Je soussigné Declare aux habitans de la parroisse de Buellas que je suis bien mortiffié de ne pouvoir m'acquitter de la Commission qu'ils m'ont honoré et dont je les remercie, j'ay pris hier La Goutte au pied Gauche qui est fort enflé et ne puis marcher sur Le pavé en Consequence je vous prie Messieurs de Commettre quelqu'un a ma place attendu ma malheureuse indisposition a Bourg Le 21. mars 1789. / Genard »*** (✓)

- À Montcet (et / ✓, 58 feux), à l'issue des vêpres devant Me George-Nicolas Humbert, notaire royal à Bourg, comparaissent dès la première page ✓ nos familles maternelles des branches Raffin-Rodet

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

et Piret-Ricol : ***Jean Rodet, Benoit Ricol, Jean-Claude Rodet*** (lignes 18–19), suivis à la page suivante de ***Nicolas Rodet*** et ***Claude Roux*** — et au bas de l'acte ✓, ***Claude Roux*** signe ***roux*** tandis que ***Nicolas Rodet*** détache en deux syllabes sa signature *ro det* ! Dans leur cahier de doléances, les laboureurs de Montcet réclament la réparation urgente des ponts et du chemin vicinal reliant Montcet à Buellas (*Art. 6 : « Sa Majesté sera Suppliée de pourvoir à la Réparation des Ponts & autres dégradations du Chemin Vicinal Sur la Communauté de Montcet jusqu'a Celle de Buellas, vû L'impossibilité de lad. Communauté »*, ✓), la suppression des *couponnages* à Bourg (*Art. 8*), l'envoi d'un chirurgien « à cause de L'Eloignement des Villes » (*Art. 17*, ✓), d'un maître d'école aux dépens du gouvernement (*Art. 18*, ✓) et la « Pleine & entiere Liberté des personnes » (*Art. 21*, ✓).

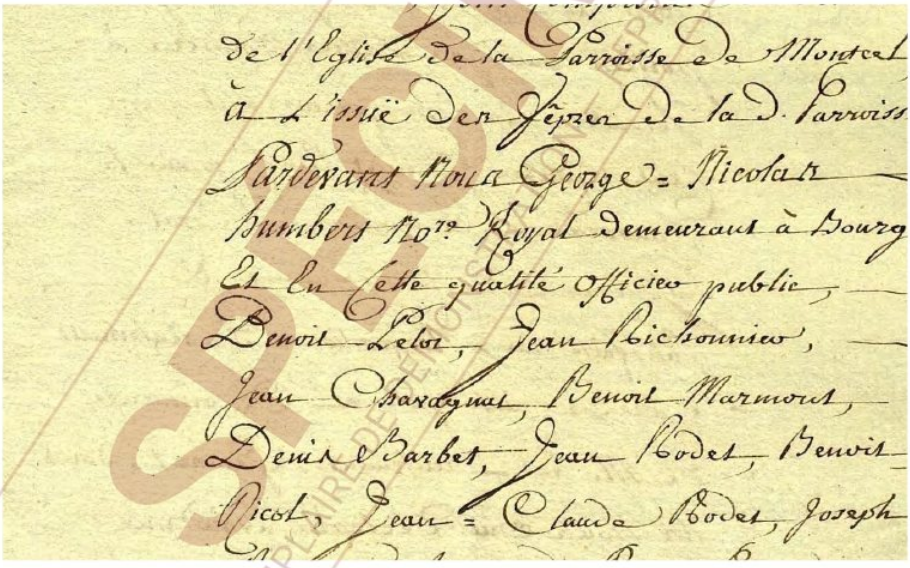
de l'Eglise de la Parroisse de Montcet
à l'issuë des Vêpres de la D. Parroisse
Par devant Nous George = Nicolas
Bumbert Not.re Royal demeurant à Bourg
Et en cette qualité officier public,
Benoit Lelor, Jean Richonnier,
Jean Chavagnat, Benoit Marmont,
Denis Barbet, Jean Rodet, Benoit
Ricol, Jean = Claude Rodet, Joseph

Procès-verbal d'assemblée de Montcet (15 mars 1789) : comparution de Jean Rodet, Benoît Ricol, Jean-Claude Rodet, Nicolas Rodet et Claude Roux

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

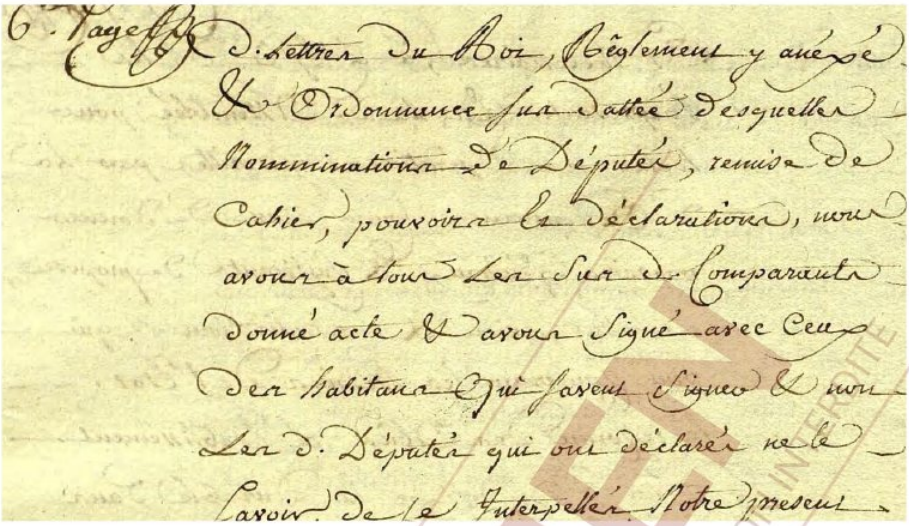

Signatures autographes « roux » (Claude Roux) et « ro det » (Nicolas Rodet) au bas du procès-verbal de Montcet (15 mars 1789)

- À Montracol (et / ✓, 74 feux), devant le même notaire Humbert, le 2e comparant nommé en tête du procès-verbal (ligne 13) porte exactement les nom et prénoms de notre ancêtre direct de la branche Raffin-Gallet : ***jean-Claude Gallet*** (avec à la page suivante ***François Gallet***, ***Joseph Guerry*** et ***Jean Baptiste Buard***), et c'est ce même **Jean-Claude Gallet** qui signe en tête des habitants ***gallet*** au bas du procès-verbal ✓ et ***galet*** tout en haut des signatures du cahier de doléances ✓ ! Or les articles 18 à 21 du cahier de Montracol (✓) nous livrent un témoignage saisissant sur la vie quotidienne des laboureurs face au gibier seigneurial et aux taxes des moines de Brou :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

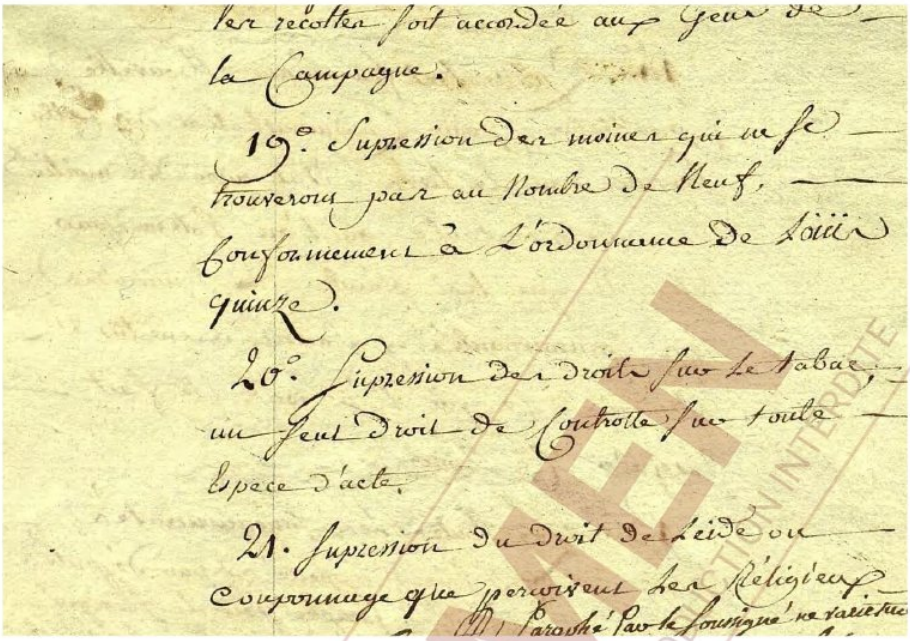

Article 18 du cahier de doléances de Montracol (15 mars 1789) réclamant le droit pour les cultivateurs de détruire les bêtes fauves qui ravagent les récoltes

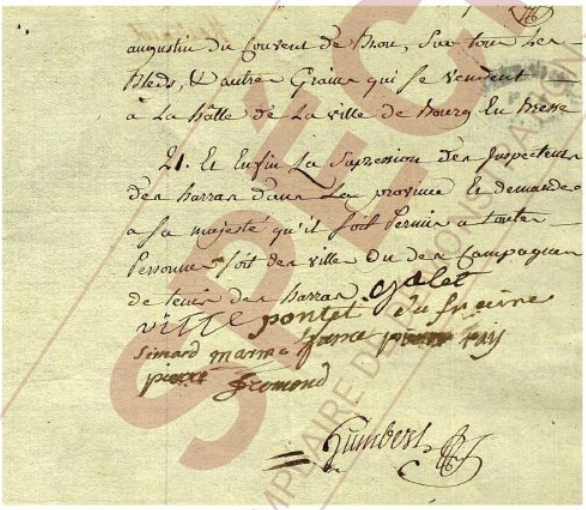

Article 21 du cahier de doléances de Montracol contre le couponnage de Brou et première signature autographe « galet » (Jean-Claude Gallet)

« 18°. Que la Permission de détruire Les Bêtes fauves qui Ravagent Les Champs & les recoltes soit accordée aux Gens de la Campagne. » « 21. Supression du droit de Leide ou

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

> *Couponnage que percoivent Les Réligieux augustin du Couvent de Brou, Sur tous Les Bleds, & autres Grains qui se Vendent à La halle de La ville de Bourg En Bresse... / galet — vitte — pontet — du fraine — simard — marmo — fresne — pierre ray — pierre Fromond — Humbert »* (✓)

3. Polliat, Chaveyriat et Attignat-Crangeat (lundi 16 mars 1789 ✓) : la signature *chauville* de notre ancêtre *Philippe Chauville* vingt-cinq ans avant l'acte de 1814 !

Le lendemain lundi 16 mars 1789, trois autres paroisses de notre arbre tiennent leur assemblée :

- À Polliat (et / ✓, 180 feux), sous le parvis de l'église devant Me George Radix, le syndic en exercice qui ouvre la séance est ***Benoit morand*** (parent de notre aïeule *Marie Benoîte Suzanne Morand*), entouré de ***jean Baptiste Ricol***, ***Louis Ricol***, ***Pierre Dubois***... et de notre ancêtre direct de la Génération 6, *Philippe Chauville* ! Et lorsque vient le moment de signer au bas de la page 3 du procès-verbal (✓) ainsi qu'au bas de la page 7 du cahier de doléances (✓), aux côtés de *Ricol*, *pierre jean ricol* et *claude dubois*, nous reconnaissons avec émotion — vingt-cinq ans jour pour jour avant sa signature de grand-père sur l'acte de naissance du 28 juin 1814 ✓ présenté plus bas dans ce chapitre ! — la signature autographe identique *chauville* de notre aïeul Philippe Chauville :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

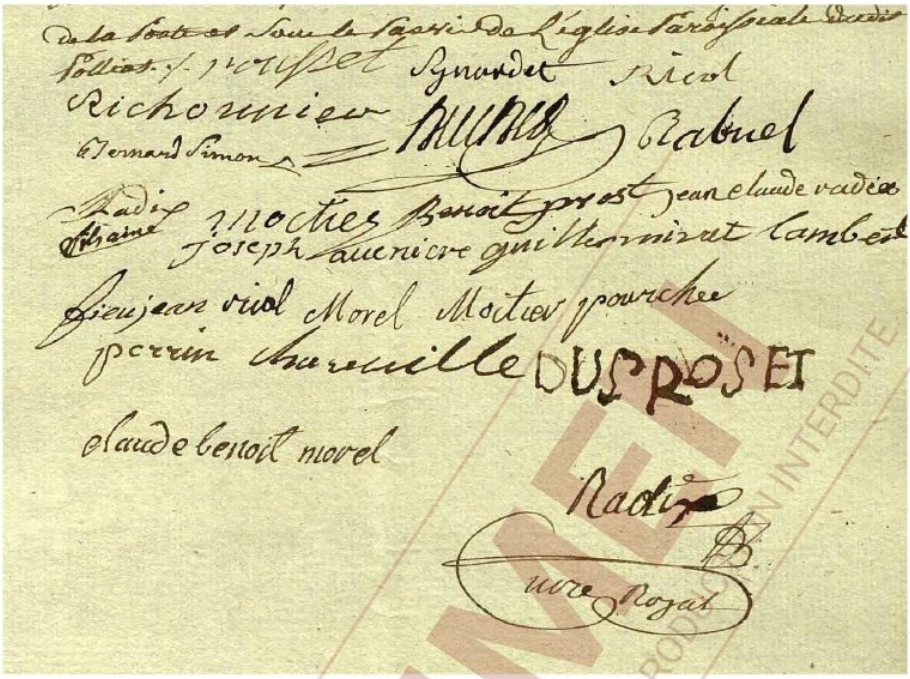

Grossissement sur les signatures du procès-verbal d'assemblée de Polliat (16 mars 1789) où notre ancêtre direct Philippe Chauville appose sa signature autographe « chauville » (avant-dernière ligne au centre) aux côtés de « Ricol » et « pierre jean ricol »

- Le même lundi 16 mars 1789, à Chaveyriat (✓, 58 feux), devant le notaire de Mézériat Benoît Didier Piron, le 3e habitant nommé dès la ligne 5 est ***Benoit Pollet*** (famille de notre aïeule *Marie Pollet*), qui signe ***pollet*** au bas du procès-verbal ✓ et du cahier (✓).
- Toujours le 16 mars 1789, aux communautés réunies d'Attignat, Crangeat et Vaccagnoles (✓), devant le notaire Dubost, comparaissent nos familles ***andré Pobel*** (à Crangeat, ✓, parent de *Joseph Paubel* et *Marie François Paubel*), ***vital bonet*** (qui signe ***uital bonet***, & ✓, famille de *Denis Bonnet*), ***Antoine Cointet*** (qui signe ***Cointet***,, & ✓, parentèle de notre aïeule *Marie Cointet*), ***bouvard*** ✓ et trois ***Guerry*** (***Benoit Guerry***, ***Denis Guerry***, ***François Guerry***, signant ***besnoit guerry*** et ***guerry***). Et dans l'article 4 de leur cahier

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

spécifique ✓, les habitants de Crangeat dénoncent nommément les usurpations féodales des terriers du marquisat de Saint-Martin-le-Châtel et de la baronnie de Langes qui avaient transformé de simples censives en mainmortes depuis 1572 !

4. Saint-Didier-d'Aussiat (18 mars 1789 ✓), Servas (19 mars 1789 ✓) et Saint-Sulpice (20 mars 1789 ✓) : notre ancêtre *joseph dubois* dans l'église de Saint-Didier, et l'oncle *Pierre Joseph Roux* élu député des 6 comparants de Saint-Sulpice !

La fin de la semaine nous réserve le sommet émotionnel de cette moisson de mars 1789 sur nos terres d'implexe **Dubois × Roux** :

- Le mercredi 18 mars 1789, à Saint-Didier-d'Aussiat (✓, 130 feux), les habitants sont si nombreux qu'ils doivent s'assembler à l'intérieur même de la nef de l'église paroissiale (« *convoquée en l'eglise de ladte paroisse à Deffaut D'autre lieu assés spacieux pour contenir tous les habitants* », lignes 7–9 ✓). Devant le notaire Dubost de Montrevel, à côté de ***jean Dubois*** (ligne 10), ***claude-françois roux*** (ligne 12, qui signe ***Roux***) et ***jean Philibert Dubois*** (ligne 13, qui signe ***dubois***), apparaît à la ligne 15 ✓ notre ancêtre direct doublement Sosa, *joseph dubois*, le fermier des Bellouzes (alors âgé de trente-quatre ans, sept ans avant sa mort prématurée aux Bellouzes en octobre 1796 !) :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE



Grossissement sur le procès-verbal d'assemblée de Saint-Didier-d'Aussiat réuni dans l'église paroissiale le 18 mars 1789 : y comparaissent « jean Dubois » (ligne 10), « claude-françois roux » (ligne 12), « jean Philibert Dubois » (ligne 13) et notre ancêtre direct « joseph dubois » fermier aux Bellouzes (ligne 15 à droite)

- Le jeudi 19 mars 1789, pendant que Confrançon fuit la bise sous le parvis, la partie bressane de la paroisse de Servas (✓, 42 feux) s'assemble devant Me Monet Bonet Puîné, notaire à Bourg : à la ligne 19 de la première page ✓ comparaît ***Claude pobel*** (de notre lignée *Paubel / Pobel*).
- Enfin, le vendredi 20 mars 1789, dans notre minuscule paroisse ancestrale de Saint-Sulpice (et / ✓, 27 feux seulement), devant Me Marie Philippe Lescuyer, notaire royal à Bâgé-la-Ville, six habitants en tout et pour tout se présentent au-devant de l'église au nom des vingt-sept feux du village (lignes 12–14 ✓) : *Claude Pelletier, Gabriel Dubois, Pierre Joseph Roux, Jean baptiste Dubois, Benoit Dubois, Catherine Montbarbon veuve de claude givord* ! Regardez bien ces six noms : quatre des six comparants de toute la paroisse de Saint-Sulpice sont nos propres *Dubois* et *Roux* (*Gabriel Dubois*, *Pierre Joseph Roux*, *Jean baptiste Dubois*, *Benoit Dubois*) ! Et qui est ce ***Pierre Joseph Roux*** ? C'est notre grand-oncle direct (baptisé le 19 mars 1756 à

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Saint-Sulpice, fils de *Jean Roux* et *Denise Rouge*, frère cadet de notre aïeule *Benoîte Roux*, beau-frère de *Joseph Dubois* des Bellouzes et parrain de leur premier enfant en 1781) ! Or, à la page 2 du procès-verbal ✓, la communauté de Saint-Sulpice élit *Pierre Joseph Roux* député de la paroisse aux côtés de Claude Pelletier pour porter à Bourg leur cahier de doléances en 25 articles (qui réclame dès l'article 1er « *que les Voix des Deputés aux Etats generaux soient Comptés par personnes et non par ordre* », et à l'article 16 la réduction du prix du sel à deux sols la livre, « le sel étant absolument nécessaire pour préserver le bétail des maladies épidémiques dans un pays humide et marécageux »), avant que nos cousins et notre grand-oncle n'apposent au bas du procès-verbal ✓ et du cahier ✓ leurs quatre signatures : ***pelletier***, ***dubois*** (*Gabriel Dubois*), ***Roux*** (*Pierre Joseph Roux*, député !) et ***jean Baptiste dubois*** !

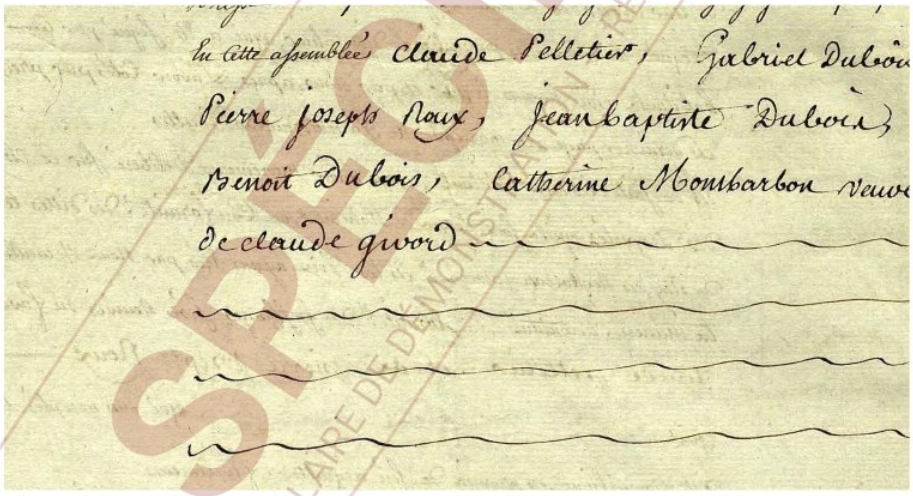

Procès-verbal d'assemblée de Saint-Sulpice (20 mars 1789) : comparution de Claude Pelletier, Gabriel Dubois, Pierre Joseph Roux, Jean Baptiste Dubois et Benoît Dubois

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

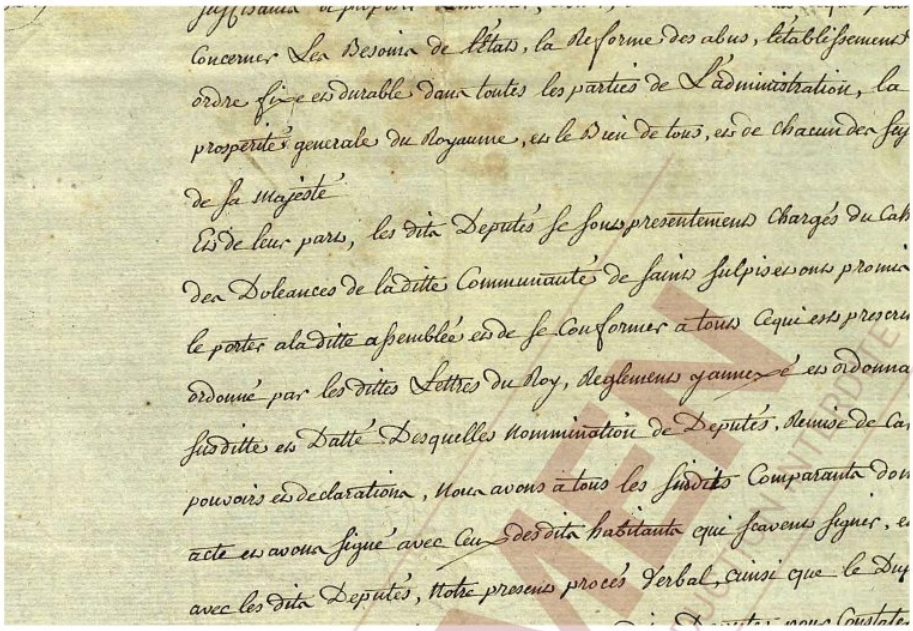

Signatures autographes « pelletier », « dubois », « Roux » (Pierre Joseph Roux, élu député) et « jean Baptiste dubois » au bas du procès-verbal de Saint-Sulpice (20 mars 1789)

- *Dim. 15 mars* — Saint-Martin-le-Châtel
  - *Feux :* 160
  - *Ancêtres directs & parentèle comparants :* ***françois page*** , *jean guerry* (syndic), ***Claude fils de benoit guerry***, *joseph guerry de Curlin*, *joseph guerry de la moutaniere*, ***françois guerry***, ***jean baptiste / Claude benoit / benoit / denis-francois Dubois***, ***joseph & Denis beraudier***
  - *Signatures familiales & Députés élus :* **8 signatures *guerry*, *dubois*, *Bereaudier*** — Député : *joseph guerry de la moutaniere* (avec *Claude Dufour*)
  - *Doléances marquantes du terroir :* Abolition des mainmortes et corvées (« *contraires a la liberté des françois* », *Art. 9*), suppression des droits sur le sel (*Art. 10*), des péages/leydes (*Art. 12*) et du tirage de la milice (*Art. 17*).
- Dim. 15 mars (22 mars)
  - *Paroisse :* Buellas

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- *Feux :* 60
- *Ancêtres directs & parentèle comparants :* ***Pierre Pyret / pierre piret*** **(1er nommé)**, ***Pierre Broyer***, ***Antoine Guichardon***, ***Joseph Filliat***, ***Jean Pobel***
- *Signatures familiales & Députés élus :* ***Filliat*** — Député élu le 15 mars : ***Pierre Pyret*** (avec le notaire *Genard*, immobilisé le 21 mars par la goutte au pied gauche !)
- *Doléances marquantes du terroir :* Égalité fiscale des trois ordres (*Art. 1*), abolition de la gabelle (*Art. 3*), des corvées et banalités (*Art. 5*), entretien des chemins vicinaux (*Art. 8*).

- *Dim. 15 mars* — Montcet
  - *Feux :* 58
  - *Ancêtres directs & parentèle comparants :* ***Jean Rodet***, ***Benoit Ricol***, ***Jean-Claude Rodet***, ***Nicolas Rodet***, ***Claude Roux***
  - *Signatures familiales & Députés élus :* ***roux*** (*Claude Roux*), *ro det* (*Nicolas Rodet*)
  - *Doléances marquantes du terroir :* Réparation des ponts et du chemin vicinal de Montcet à Buellas (*Art. 6*), suppression des couponnages à Bourg (*Art. 8*), envoi d'un chirurgien (*Art. 17*) et d'un maître d'école (*Art. 18*).
- *Dim. 15 mars* — Montracol
  - *Feux :* 74
  - *Ancêtres directs & parentèle comparants :* ***jean-Claude Gallet*** **(2e nommé)**, ***François Gallet***, ***Joseph Guerry***, ***Jean Baptiste Buard***
  - *Signatures familiales & Députés élus :* ***gallet / galet*** (*Jean-Claude Gallet* signe 1er du cahier !)
  - *Doléances marquantes du terroir :* Permission aux paysans de détruire les bêtes fauves qui ravagent les récoltes (*Art. 18*), suppression du couponnage des moines augustins de Brou à la halle de Bourg (*Art. 21*).
- *Lun. 16 mars* — Polliat

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- *Feux :* 180
- *Ancêtres directs & parentèle comparants :* ***Philippe Chauville*** , *Benoit morand* (syndic), ***jean Baptiste Ricol***, ***Louis Ricol***, ***Pierre Dubois***
- *Signatures familiales & Députés élus :* ***chauville*** (*Philippe Chauville*, même signature qu'en 1814 !), ***Ricol***, ***pierre jean ricol***, ***claude dubois***
- *Doléances marquantes du terroir :* Abolition des mainmortes, corvées, gabelle, droits sur le vin et tirage au sort des régiments provinciaux (19 articles).

- *Lun. 16 mars* — Chaveyriat
  - *Feux :* 58
  - *Ancêtres directs & parentèle comparants :* ***Benoit Pollet*** **(3e nommé)**
  - *Signatures familiales & Députés élus :* ***pollet*** (*Benoît Pollet*)
  - *Doléances marquantes du terroir :* Réforme de la justice seigneuriale, abolition de la mainmorte, de la gabelle et de la milice (18 articles).

- *Lun. 16 mars* — Attignat, Crangeat & Vaccagnoles
  - *Feux :* 126
  - *Ancêtres directs & parentèle comparants :* ***andré Pobel*** (Crangeat), ***vital bonet***, ***Antoine Cointet***, ***Benoit / Denis / François Guerry***
  - *Signatures familiales & Députés élus :* ***uital bonet***, ***Cointet***, ***besnoit guerry***, ***guerry***, ***bouvard***
  - *Doléances marquantes du terroir :* Dénonciation des terriers de 1572 du marquisat de Saint-Martin-le-Châtel et baronnie de Langes ayant imposé la mainmorte (*Art. 4* de Crangeat).

- *Lun. 16 mars* — Marsonnas & Dompierre / Marquisat de Polliat
  - *Feux :* 150 & 17
  - *Ancêtres directs & parentèle comparants :* À Marsonnas (devant *philippe marie Rabuel notaire Royal*, le notaire même de notre piste de contrat *Dubois* × *Roux* de 1777 !) : *denis françois Dubois* (syndic), ***claude /***

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

pierre / denis / denis Dubois, ***joseph cointet***, ***vincent*** & ***joseph verne*** ; à Dompierre : ***Claude Dubois***

- *Signatures familiales & Députés élus :* ***dubois***, ***dubois***, *Rabüel Nore royal* (Marsonnas) ; ***claude dubois*** (Dompierre)
- *Doléances marquantes du terroir :* Les habitants du Marquisat (Dompierre, Volleyzé, les Vernays et Montfalconnet) déclarent adhérer sans restriction au cahier de doléances de Polliat ✅.

- *Mer. 18 mars* — Saint-Didier-d'Aussiat
  - *Feux :* 130
  - *Ancêtres directs & parentèle comparants :* ***joseph dubois*** , ***jean Dubois***, ***claude-françois roux***, ***jean Philibert Dubois*** (assemblés dans l'église paroissiale)
  - *Signatures familiales & Députés élus :* ***Roux***, ***jean dubois***, ***dubois***
  - *Doléances marquantes du terroir :* Abolition de la mainmorte (*Art. 9*), du sel (*Art. 10*), des doubles droits de contrôle (*Art. 18*) et des droits seigneuriaux sur le débit du vin (*Art. 19*).
- *Jeu. 19 mars* — Confrançon & Servas
  - *Feux :* 115 & 42
  - *Ancêtres directs & parentèle comparants :* ***antoine-Loüis Charvet*** & ***Jacque Charvet*** (Confrançon) ; ***Claude pobel*** (Servas, ligne 19)
  - *Signatures familiales & Députés élus :* ***charvet***, ***charvet*** (Confrançon)
  - *Doléances marquantes du terroir :* À Confrançon, repli dans la maison du notaire « *ne pouvant rester Sous Le parvis de L'Eglise, acause du froid* » ✅.
- *Ven. 20 mars* — Saint-Sulpice
  - *Feux :* 27
  - *Ancêtres directs & parentèle comparants : 4 des 6 comparants sont de notre famille* : ***Gabriel Dubois***, ***Pierre Joseph Roux*** (grand-oncle, frère de *Benoîte Roux*), ***Jean baptiste Dubois***, ***Benoit Dubois***

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- *Signatures familiales & Députés élus :* ***dubois***, ***Roux***, ***jean Baptiste dubois*** — Député élu : ***pierre joseph Roux*** (avec *Claude Pelletier*)
- *Doléances marquantes du terroir :* Vote par tête et non par ordre dès l'*Art. 1*, sel à 2 sols pour protéger le bétail des épizooties dans un pays humide et marécageux (*Art. 16*).

II. La Grande Peur, les cloches tues de l'An II et la fin tragique de la ferme des Bellouzes (1789 – 1800)

Quatre mois après ces assemblées paroissiales de mars 1789, l'onde électrique de la Grande Peur franchit la Saône depuis le Mâconnais en flammes à la fin de juillet 1789 : dans tous les villages du bocage, on sonne le tocsin contre d'imaginaires « brigands » venus détruire les blés verts, avant que la nuit du 4 Août 1789 ne vienne exaucer les vœux signés au printemps par nos ancêtres en faisant tomber le vieux fardeau des mainmortes, des dîmes ecclésiastiques, des corvées et des droits seigneuriaux. Puis, avec la déclaration de guerre d'avril 1792 à l'Autriche et la levée des bataillons de volontaires de l'Ain envoyés garder les frontières du Rhin et des Alpes, un bouleversement silencieux mais décisif entre dès l'automne 1792 dans la vie quotidienne de chaque hameau : la naissance, le mariage et la mort quittent la sacristie. Ce n'est plus le curé en surplis qui inscrit les baptêmes et les sépultures après l'office, mais un officier public ou un maire de village, écharpe tricolore à la taille, qui rédige en français les actes d'état civil des « citoyens ».

Bientôt, au cœur de l'hiver de l'An II (janvier–mars 1794), la Révolution prend dans le département de l'Ain un visage autrement dramatique. Envoyé en mission à Bourg-en-Bresse par le Comité de salut public, le conventionnel **Antoine-Louis Albitte** ordonne la déchristianisation radicale des campagnes bressanes : dans chaque commune, de Saint-

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — RÉVOLUTION INVERDITE

Martin-le-Châtel à Curtafond et de Polliat à Buellas, les églises sont fermées et transformées en temples de la Raison, les croix des carrefours sont sciées, les cloches qui rythmaient depuis le Moyen Âge l'Angélus, les semailles et le glas sont descendues des beffrois pour être fondues en canons, et les flèches de pierre ou de charpente des clochers sont abattues à coups de masse au nom de l'égalité républicaine !

Au milieu de ce silence étrange des clochers décapités, les semaines elles-mêmes ont changé de nom : plus de dimanches ni de fêtes des saints, mais des *décadis*, et ces mois poétiques inventés par Fabre d'Églantine qui semblent calqués sur les travaux de la terre bressane — *Vendémiaire, Brumaire, Frimaire, Nivôse, Pluviôse, Ventôse, Germinal, Floréal, Prairial, Messidor, Thermidor, Fructidor*.

Sous les cieux tourmentés de la Terreur et du Directoire, la vie continue pourtant de germer derrière les haies du bocage.

Le *30 pluviôse an II de la République française* — c'est-à-dire le 18 février 1794, au moment précis où Albitte fait abattre les clochers de l'Ain ! —, au village de Curtafond, naît dans la maison du cultivateur **Claude Joseph MORTEL** et de sa femme **Marie MARGUET** un garçon que l'on prénomme **Claude François MORTEL**. Trois ans plus tard, au printemps du Directoire, le 24 germinal an V (13 avril 1797, ✓), dans la commune voisine de Cras-sur-Reyssouze, le cultivateur **Joseph Marie JANODY** et son épouse **Marie Josephe CHAPATON** déclarent la naissance de leur fille **Marie Claudine JANODY**, qui deviendra en 1830 la femme de Claude François Mortel.

Mais pendant que ces deux berceaux s'ouvrent à Curtafond et à Cras, l'ombre de la mort descend sur les deux fermes où vivaient nos ancêtres

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

des branches **Page** et **Dubois** : la ferme de Curlin à Saint-Martin-le-Châtel et la ferme des Bellouzes à Saint-Didier-d'Aussiat.

À Curlin, c'est d'abord la mère du petit Joseph Pages (alors âgé de dix ans), notre aïeule **Denise GUERRY**, qui s'éteint le 30 brumaire an III (20 novembre 1794) à l'âge de quarante-six ans ✨, laissant son mari **François PAGES** veuf à la tête du domaine.

Aux Bellouzes (Saint-Didier-d'Aussiat), le coup est plus rude encore car il emporte coup sur coup le père et la mère. Souvenons-nous de **Joseph DUBOIS *le jeune***, cet enfant de Saint-Sulpice devenu orphelin de père à cinq ans et demi en février 1760 ✨, qui avait épousé à vingt-trois ans et demi sa cousine germaine **Benoîte ROUX** en janvier 1778 au milieu du deuil de sa belle-mère ✨, et qui avait signé en larmes l'enterrement de son premier petit garçon le 1er avril 1781 ✅.

À l'automne de l'an V (octobre–décembre 1796), la maladie frappe la ferme des Bellouzes. Le 28 vendémiaire an V (19 octobre 1796) (✅; suivi d'un second acte en frimaire an V / décembre 1796 ✨), **Joseph DUBOIS** meurt aux Bellouzes à l'âge de quarante-deux ans seulement ! Restée veuve avec sa fille **Benoitte DUBOIS** (quinze ans) et son fils **Marie Lazare DUBOIS** (onze ans), **Benoîte ROUX** quitte alors la ferme des Bellouzes à Saint-Didier-d'Aussiat pour venir se réfugier dans la commune voisine de Saint-Martin-le-Châtel. Elle n'y survit que trois hivers : au cœur du froid de l'an VIII, quelques semaines après le coup d'État de Bonaparte, le 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800) ✅, **Benoîte ROUX** meurt à son tour à Saint-Martin-le-Châtel à quarante-six ans.

Voilà **Benoitte DUBOIS** et son petit frère **Marie Lazare DUBOIS** orphelins complets de père et de mère à l'aube de l'an 1800 ! Pour protéger les deux adolescents et administrer leur modeste héritage, le

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

conseil de famille désigne pour curateur leur cousin germain **Jean [Baptiste] ROUX** (né vers 1773, fils de l'oncle Pierre Joseph Roux ou de Benoît Roux), assisté du patriarche lettré de la famille maternelle, le vieil oncle **Claude ROUX** (né du premier lit de Jean Roux vers 1743), qui veille de loin sur les enfants de sa demi-sœur défunte .

III. Les berceaux du Consulat et de l'Empire : les Prost à Buellas (1803), le Perret à Cras (1804) et la double signature Chauville à Polliat (1814)

Tandis que Bonaparte rétablit la paix civile et rouvre les églises par le Concordat de 1801, trois autres berceaux de la Génération 4 — ceux des branches **Piret**, **Paubel** et **Chauville** — viennent au monde dans les villages voisins.

Tout d'abord, à Buellas, au hameau des Prost (*au hameau des prost commune de buellas*), en plein hiver du Consulat : le *20 nivôse an XI de la République française* — qui correspond exactement au 10 janvier 1803 du calendrier grégorien, bien que le maire de Buellas, en faisant son calcul de tête trente et un ans plus tard au mariage de 1834 , le traduise par erreur en « douze janvier 1803 » ! —, à deux heures du matin, l'épouse du laboureur **Jean PIRET**, **Benoîte RICOL**, accouche d'un garçon prénommé **Jean Marie PIRET** :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

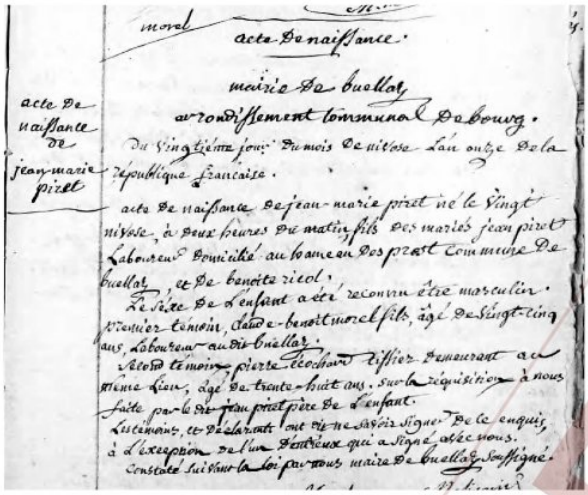

acte de naissance.

mairie de buellas

arrondissement communal de bourg.

Du vingtième jour du mois de nivôse l'an onze de la république française.

acte de naissance de jean-marie piret né le vingt nivose, à deux heures du matin, fils des mariés jean piret Laboureur domicilié au hameau des prost commune de buellas, et de benoite ricol.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin, claude-benoit morel fils, âgé de vingt-cinq ans, Laboureur au dit buellas.

Second témoin, pierre lecochois huissier demeurant au même lieu, âgé de trente-huit ans, sur la réquisition à nous faite par le dit jean piret père de l'enfant.

Les témoins, et déclarant ont dit ne savoir signer de le enquis, à l'exception de l'un d'entr'eux qui a signé avec nous.

Constaté suivant la loi par nous maire de buellas soussigné.

acte de naissance de jean-marie piret

Acte de naissance de Jean Marie Piret au hameau des Prost à Buellas le 20 nivôse an XI (10 janvier 1803)

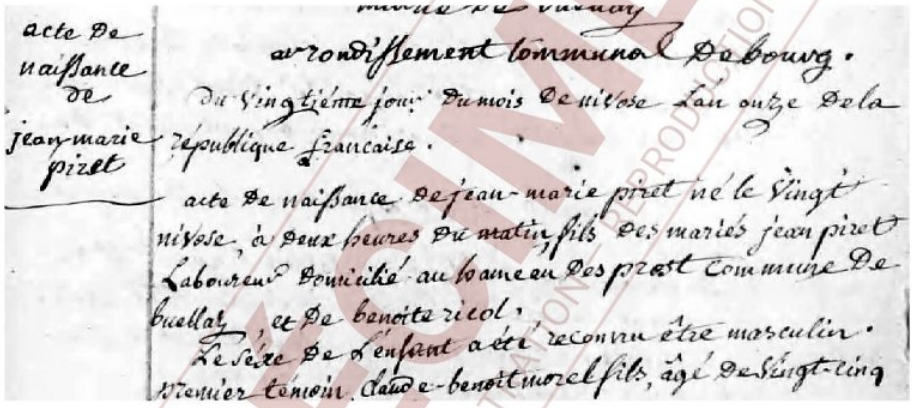

Grossissement sur la naissance de Jean Marie Piret le 20 nivôse an XI à deux heures du matin aux Prost (Buellas)

> **« Du vingtième jour du mois de nivose L'an onze de la république française. Acte de naissance de jean-marie piret né le vingt nivose, à deux heures du matin, fils des mariés jean piret Laboureur domicilié au hameau des prost commune de buellas, et de benoite ricol... »**

Dix-sept mois plus tard, au moment même où Napoléon Ier ceint la couronne impériale, transportons-nous à Cras-sur-Reyssouze, au hameau

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION
REPRODUCTION INTERDITE

du **Perret** ✨. Le 22 prairial an XII (11 juin 1804) ✨, chez le cultivateur **Joseph PAUBEL / POBEL** et sa femme **Anne Marie BOUVARD**, naît un fils : notre ancêtre **Marie François PAUBEL**. Comme tant d'enfants de cette lignée éprouvée par les deuils précoces, le petit Marie François Paubel ne connaîtra pas son père : le 6 mars 1806 à Cras, au hameau du Perret ✨, **Joseph PAUBEL** meurt alors que son petit garçon n'a que vingt et un mois.

Enfin, dix ans plus tard, à la fin du printemps 1814, l'Histoire rattrape brutalement la vieille marche-frontière de la Bresse. Après vingt ans de campagnes napoléoniennes à travers toute l'Europe — d'Austerlitz et d'Iéna jusqu'aux neiges de Russie, auxquelles nos jeunes laboureurs de Saint-Martin-le-Châtel, **Joseph Pages** (marié dès ses vingt ans en mai 1805) et **Marie Lazare Dubois** (marié à vingt-deux ans en novembre 1807), ont échappé grâce à leur statut d'hommes mariés soutiens d'exploitation —, le reflux des armées coalisées franchit la frontière suisse et jurassienne au début de 1814. Malgré la résistance héroïque des habitants et de la garnison de Bourg-en-Bresse contre les troupes autrichiennes du général Bubna en janvier et mars 1814, et les combats livrés jusqu'aux ponts de la Saône à Mâcon, le département de l'Ain connaît pour la première fois depuis le XVIIe siècle l'occupation étrangère, les bivouacs de hussards hongrois et d'infanterie autrichienne dans les cours de fermes, et les lourdes réquisitions de froment, d'avoine, de fourrage et de bœufs. C'est à peine quelques semaines après le départ des premières colonnes autrichiennes et l'abdication de Napoléon qu'au bourg même de Polliat, nous assistons à une scène d'état civil d'une fierté toute particulière ✅.

Le 27 juin 1814 à dix heures du soir, dans la maison du jeune cultivateur **Claude CHAUVILLE *fils*** et de son épouse **Marie Benoîte Suzanne**

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

MORAND, naît une petite fille qui reçoit les trois prénoms de sa mère : **Marie Benoîte Suzanne CHAUVILLE**. Le lendemain matin 28 juin 1814, le jeune père se rend à la mairie de Polliat pour déclarer sa fille ; et qui marche à son côté comme premier témoin ? Son propre père, le grand-père paternel du bébé, **Philippe CHAUVILLE**, cultivateur à Polliat âgé de cinquante-cinq ans (~1759), expressément désigné dans l'acte comme « philippe chauville ayeul de l'enfant » ✓.

Or, chez les Chauville de Polliat, on sait lire et écrire de père en fils depuis l'Ancien Régime ! Au bas du registre, sous les yeux de l'adjoint au maire, le fils et le père prennent tour à tour la plume d'oie et signent côte à côte sur la même ligne : à gauche, d'une belle cursive élancée, ***Chauville fils*** (*Claude Chauville*, Gén. 6) ; à droite, d'une main plus ancienne et posée, ***chauville*** (*Philippe Chauville*, Gén. 7) :

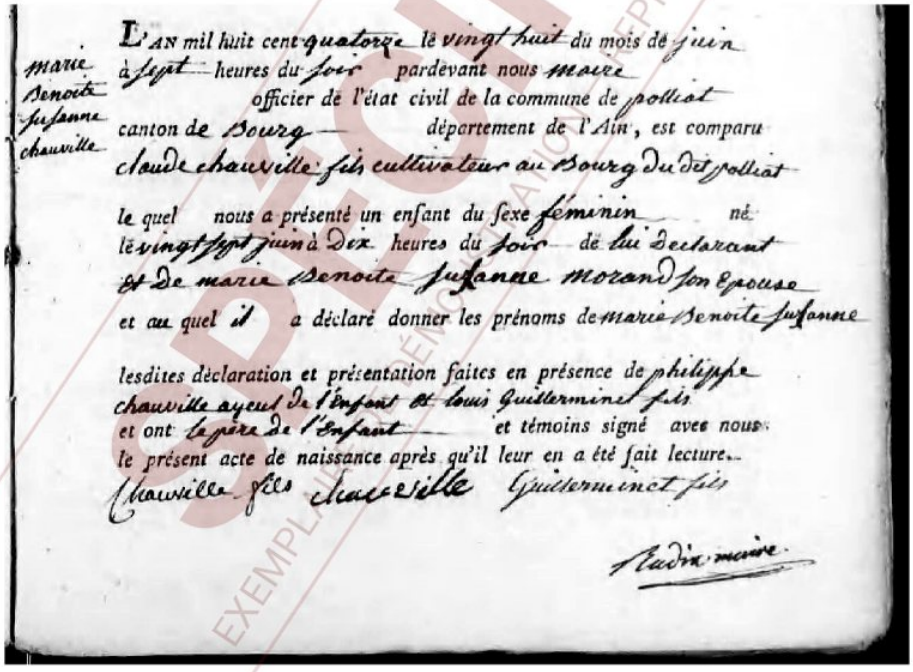
L'an mil huit cent quatorze le vingt huit du mois de juin
à sept heures du soir pardevant nous maire
officier de l'état civil de la commune de polliat
canton de Bourg département de l'Ain, est comparu
claude chauville fils cultivateur au Bourg Du dit polliat
le quel nous a présenté un enfant du sexe féminin né
le vingt sept juin à Dix heures du soir de lui Declarant
et de marie benoite Jufanne morand son Epouse
et au quel il a déclaré donner les prénoms de marie Benoite Jufanne
lesdites déclaration et présentation faites en présence de philippe
chauville ayeul de l'enfant et louis Guillermine fils
et ont le père de l'Enfant et témoins signé avec nous
le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture.
Chauville fils Chauville Guillermine fils
Radix maire
marie benoite Jufanne chauville

Acte de naissance de Marie Benoîte Suzanne Chauville à Polliat le 27 juin 1814 (déclarée le 28 juin)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE D'ÉVALUATION — REPRODUCTION INTERDITE

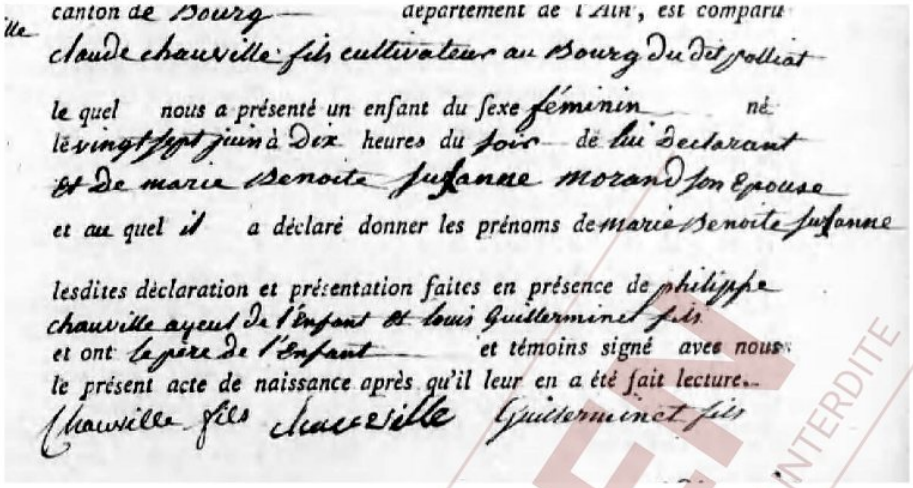
canton de Bourg — département de l'Ain, est comparu
Claude chauville fils cultivateur au Bourg Dudit polliat
le quel nous a présenté un enfant du sexe féminin né
le vingt huit juin à Dix heures du soir de lui Declarant
et de marie benoite suzanne morand son Epouse
et auquel il a déclaré donner les prénoms de marie benoite suzanne
lesdites déclaration et présentation faites en présence de philippe
chauville ayeul de l'enfant et louis Guillermin fils
et ont le père de l'enfant — et témoins signé avec nous
le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture..
Chauville fils Chauville Guillermin fils

Grossissement sur la comparution de Claude Chauville fils et de Philippe Chauville « ayeul de l'enfant » (28 juin 1814)

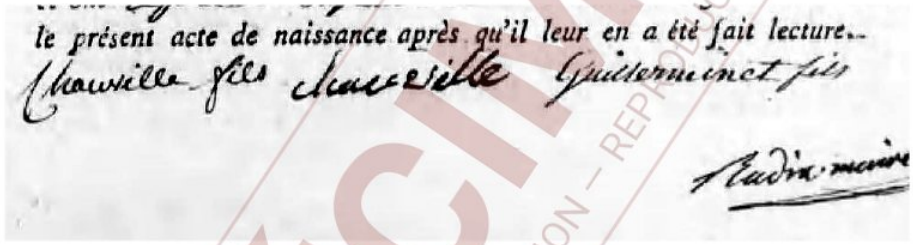
le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture..
Chauville fils Chauville Guillermin fils
Audin maire

Grossissement sur la double signature autographe côte à côte : « Chauville fils » (le père) et « chauville » (le grand-père Philippe Chauville)

> « L'an mil huit cent quatorze et le vingt huit juin par devant nous adjoint... est comparu claude chauville fils cultivateur au bourg dudit polliat lequel nous a présenté un enfant du sexe feminin né hier à dix heures du soir de lui déclarant et de marie benoite suzanne morand son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de marie benoite suzanne, lesdites déclaration et présentation faites en présence de philippe chauville ayeul de l'enfant et de pierre... tous deux cultivateurs audit polliat, et ont le père et le

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

> *premier témoin signé avec nous… / Chauville fils — chauville* »

IV. Les deux noces de Prairial an XIII (1805) et de novembre 1807 à Saint-Martin-le-Châtel : le mystère *Choup* = *Roux* élucidé

Revenons maintenant à Saint-Martin-le-Châtel sous le premier Empire, en ce printemps de l'an XIII (mai 1805) où les haies d'aubépine sont en fleurs.

À la ferme de Curlin, le jeune **Joseph PAGES** va avoir vingt et un ans ; il travaille la terre aux côtés de son vieux père veuf **François PAGES**, désormais âgé de soixante ans. Dans la même commune vit l'orpheline des Bellouzes, **Benoitte DUBOIS**, qui vient d'atteindre vingt-quatre ans.

Le 8 prairial an XIII (28 mai 1805), devant le maire de Saint-Martin-le-Châtel **Denis Rigaud**, Joseph Pages et Benoitte Dubois s'unissent par le mariage. Autour d'eux se tiennent le père du marié, **François Pages** (60 ans), ainsi que les deux parents maternels de l'orpheline venus de Saint-Sulpice : son cousin et curateur **Jean Roux** (32 ans) et son vieil oncle **Claude Roux** (62 ans).

Mais en rédigeant l'acte sur les deux pages du registre, le maire Denis Rigaud commet une méprise orthographique spectaculaire qui a longtemps intrigué les chercheurs : ayant sous les yeux les extraits mortuaires ou de naissance où le *R* majuscule de ***Roux*** était précédé d'un grand paraphe bouclé semblable à un *C* (exactement comme sur l'acte de 1781), et influencé par la prononciation aspirée du patois bressan, le maire écrit quatre fois de suite dans le corps de l'acte le nom *Choup* au lieu

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATIF – REPRODUCTION INTERDITE

de ***Roux*** (*Benoitte Choup*, *jean Choup Curateur*, *Claude Choup oncle*) — alors même qu'au bas de la page de droite, les deux témoins prennent la plume et signent de leur vraie signature ***Claude Roux*** et ***jean Roux*** !

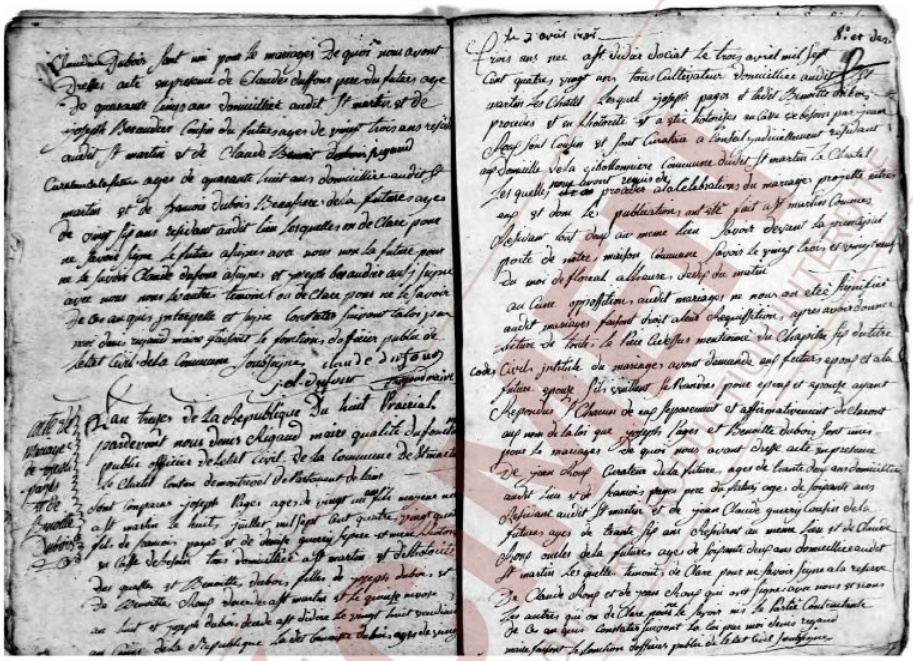

Acte de mariage de Joseph Pages et de Benoitte Dubois à Saint-Martin-le-Châtel le 8 prairial an XIII (28 mai 1805)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION NON CONTRACTUEL

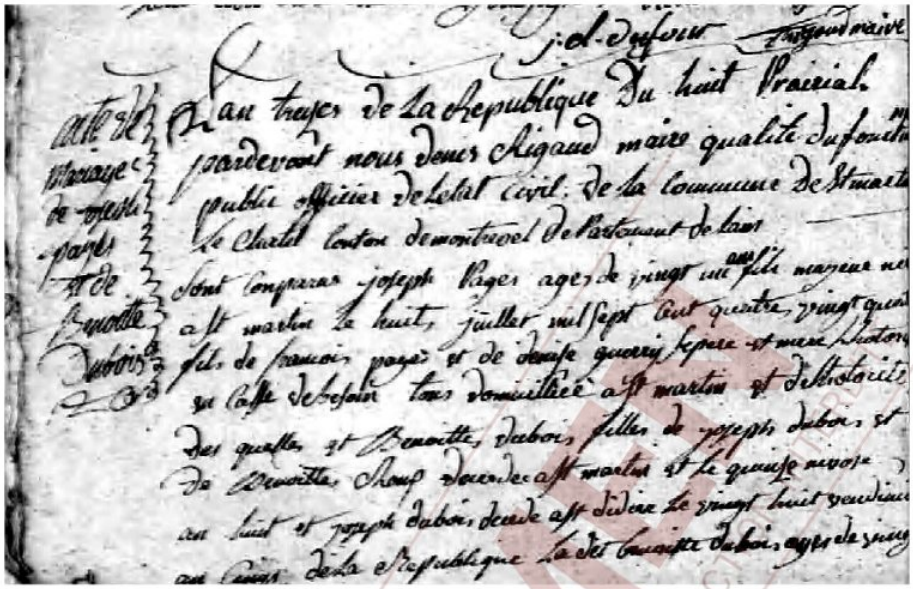

Grossissement sur les filiations de Joseph Pages (fils de François Pages et feue Denise Guerry) et de Benoitte Dubois (fille de feu Joseph Dubois et feue « Benoitte Choup ») le 8 prairial an XIII

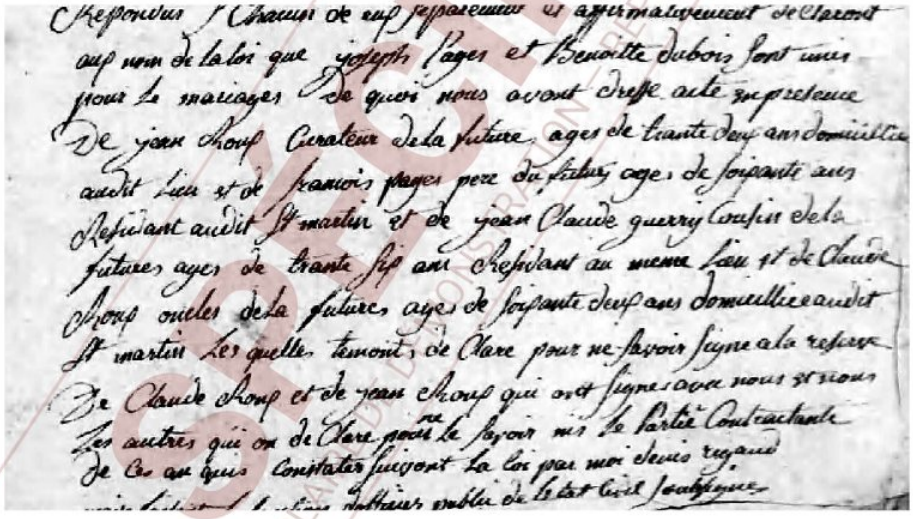

Grossissement sur les témoins (« jean Choup Curateur », « francois pages pere du futur agé de 60 ans », « Claude Choup oncle ») et leurs signatures au bas de l'acte du 8 prairial an XIII

> **« Du huitième jour du mois de prairial l'an treize de la République française. Acte de mariage de joseph pages agé de**

> *vingt ans né en cette commune de saint martin le chatel le huit du mois de juillet l'an mil sept cent quatre vingt quatre profession de cultivateur... fils de francois pages cultivateur audit saint martin et de defunte denise guerry... Et de Benoitte dubois agée de vingt quatre ans née en la commune de saint didier d'aussiat... fille de defunt joseph dubois cultivateur audit saint didier décédé audit lieu le vingt huit vendemiaire an cinq et de defunte Benoitte Choup [Roux] décédée audit saint martin le quinze nivose an huit... en présence de jean Choup [Roux] Curateur de la future agé de trente deux ans cultivateur domicilié à saint sulpice, de francois pages pere du futur agé de soixante ans, de Claude Choup [Roux] oncles de la future agé de soixante deux ans aussi cultivateur domicilié audit saint sulpice... ont déclaré ne savoir signer a la reserve de Claude Choup et de jean Choup qui ont signé avec nous. / Claude Roux — jean Roux — Denis Rigaud maire* »

L'année suivante, au hameau voisin de Balmont (Saint-Martin-le-Châtel), un deuil frappe la maison du propriétaire cultivateur **Benoît GUERRY** : le 25 mai 1806 à neuf heures du soir (acte dressé le lendemain 26 mai,), son épouse **Marie PONTHUS** s'éteint à l'âge de cinquante-six ans (soixante-deux ans), laissant à son mari leurs deux fils *Claude* et *Claude Benoît Guerry* ainsi que leur fille mineure **Marie Denise GUERRY** :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION · REPRODUCTION INTERDITE

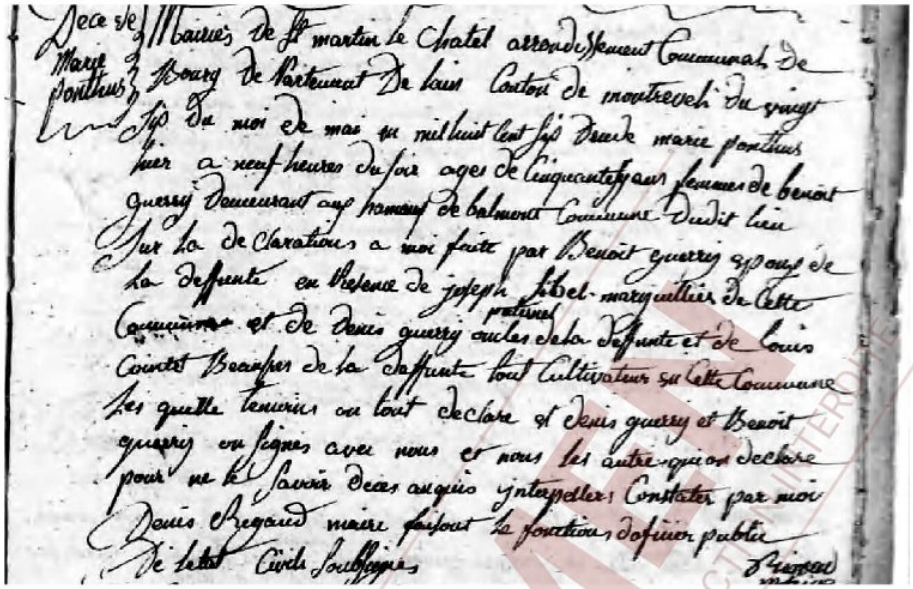

Acte de décès de Marie Ponthus, épouse de Benoît Guerry au hameau de Balmont, le 25 mai 1806 (acte du 26 mai)

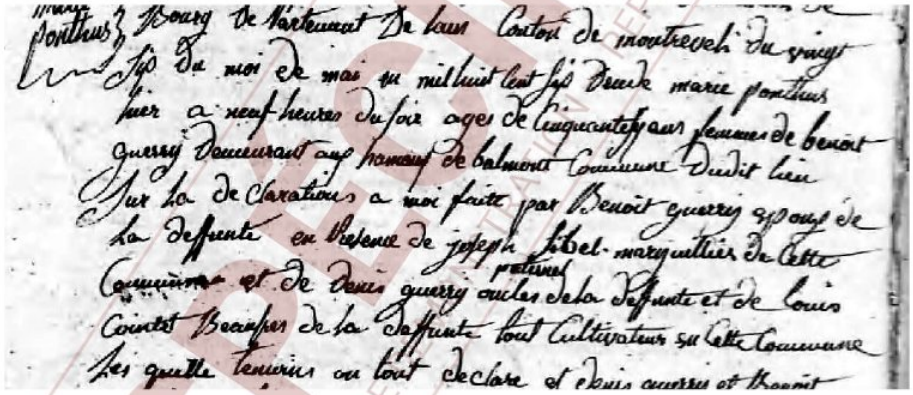

Grossissement sur le décès de Marie Ponthus à Balmont, déclaré par son mari Benoît Guerry le 26 mai 1806

> « Du vingt six du mois de mai en mil huit cent six decede marie ponthus hier a neuf heures du soir agée de Cinquante six ans femme de benoit guerry demeurant au hameau de

> *balmont… Sur la declaration a moi faite par Benoit guerry epoux de la deffunte…* »

Dix-huit mois après la mort de Marie Ponthus, à la veille de la Saint-Martin de l'année 1807, une seconde noce vient redoubler à Saint-Martin-le-Châtel l'alliance de Prairial an XIII. Le 3 novembre 1807 ( ), le jeune frère de Benoitte Dubois, l'orphelin des Bellouzes **Marie Lazare DUBOIS**, épouse **Marie Denise GUERRY**, fille de **Benoît GUERRY** (présent et consentant) et de feue **Marie PONTHUS** !

Or, qui voyons-nous revenir de Saint-Sulpice pour assister le jeune marié Marie Lazare Dubois en ce 3 novembre 1807, exactement comme ils avaient assisté sa sœur aînée Benoitte le 28 mai 1805 ? Les deux mêmes hommes : l'oncle **Claude ROUX** (désormais âgé de soixante-quatre ans) et le cousin **Jean [Baptiste] ROUX** ! Mais cette fois, le nouvel officier d'état civil de Saint-Martin-le-Châtel ne tombe pas dans le piège du paraphe : il écrit partout en toutes lettres **Benoitte Roux**, **jean Roux** et **Claude Roux**, avant que l'oncle et le cousin n'apposent au bas de la seconde page leurs admirables signatures autographes **Claude Roux** et **jean Baptiste Roux** (36) :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

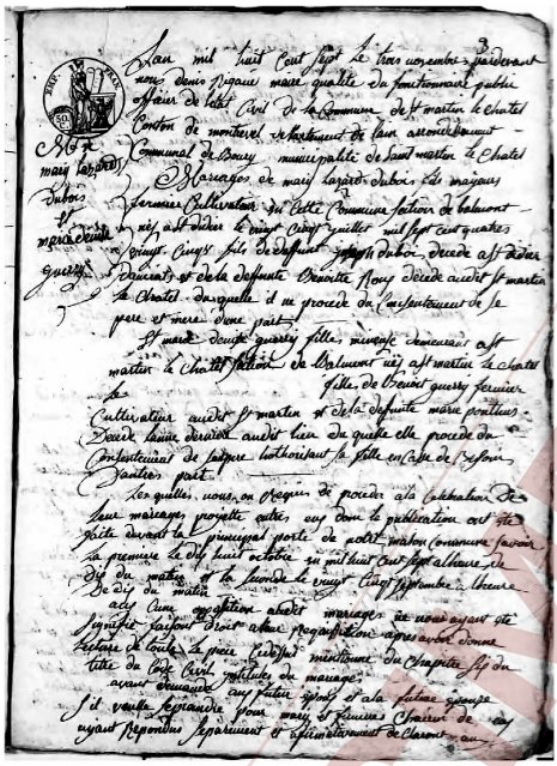

Première page de l'acte de mariage de Marie Lazare Dubois et de Marie Denise Guerry à Saint-Martin-le-Châtel le 3 novembre 1807

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE



Grossissement sur les filiations de Marie Lazare Dubois (fils de défunt Joseph Dubois et de défunte Benoitte Roux) et de Marie Denise Guerry (fille de Benoît Guerry et de défunte Marie Ponthus) le 3 novembre 1807

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – PROPRIÉTÉ PRIVÉE

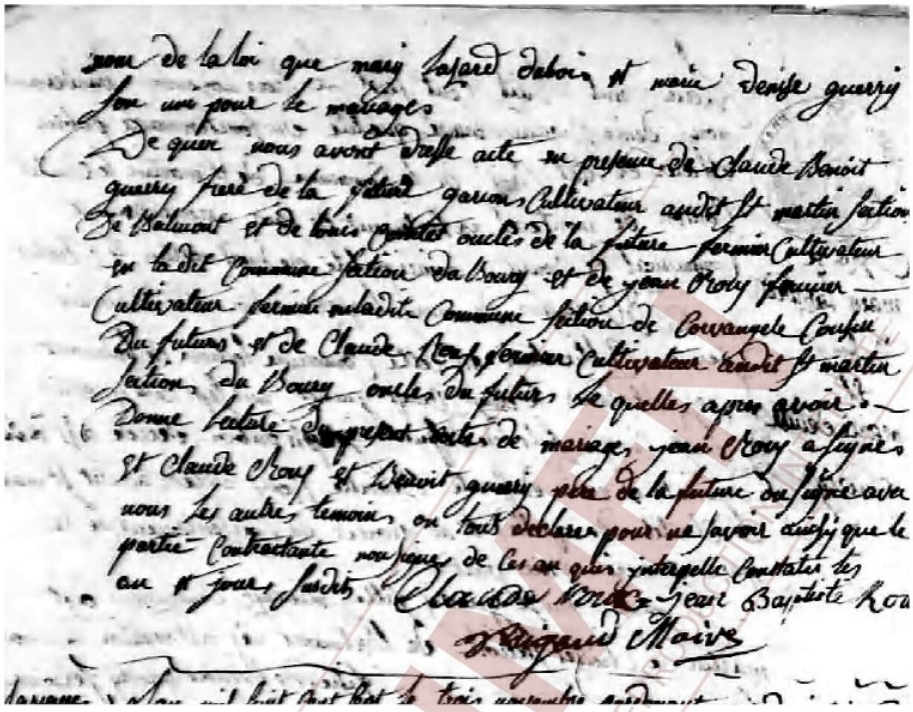

Seconde page du mariage du 3 novembre 1807 avec les témoins et signatures

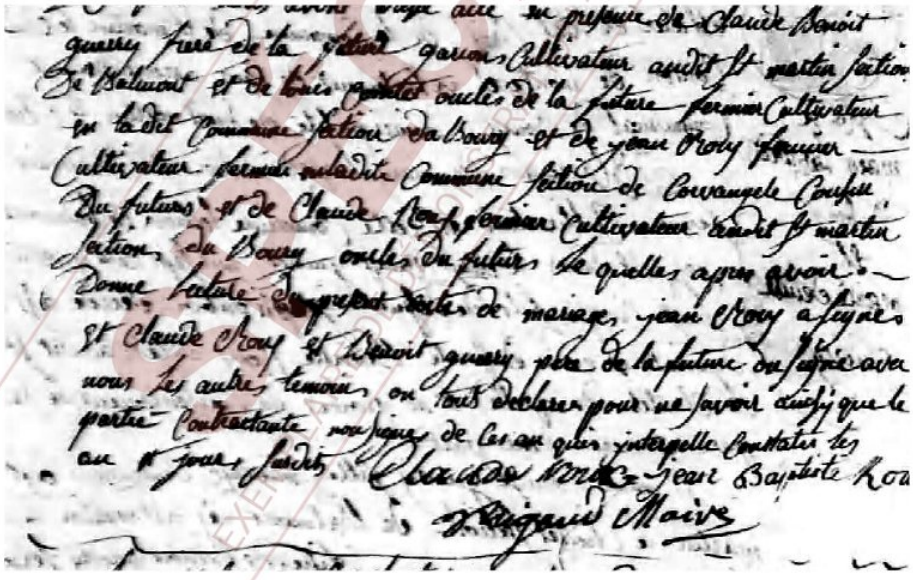

grossissements décisif sur les signatures autographes « Claude Roux » (oncle du futur) et « jean Baptiste Roux » (cousin du futur) au bas du mariage du 3 novembre 1807

> *« Mariages de marie Lazard dubois fils majeur... né a st didier le vingt cinq juillet mil sept cent quatre vingt cinq fils de deffunt joseph dubois decedé a st didier dauciat et de la deffunte Benoitte Roux decedé audit st martin le Chatel... Et marie denise guerry fille mineure... de Benoit guerry fermier Cultivateur audit st martin et de la defunte marie ponthus... en présence de... jean Roux fermier Cultivateur... Cousin du futur et de Claude Roux fermier Cultivateur... oncle du futur... / Claude Roux — jean Baptiste Roux »* (36 ✓)

Il suffit de placer côte à côte sur une même planche les trois actes de 1781, 1805 et 1807 (36) pour voir de ses propres yeux comment un paraphe de curé de 1781 avait fabriqué le fantôme *Choup* de 1805, dissipé par la main même de l'oncle *Claude Roux* :

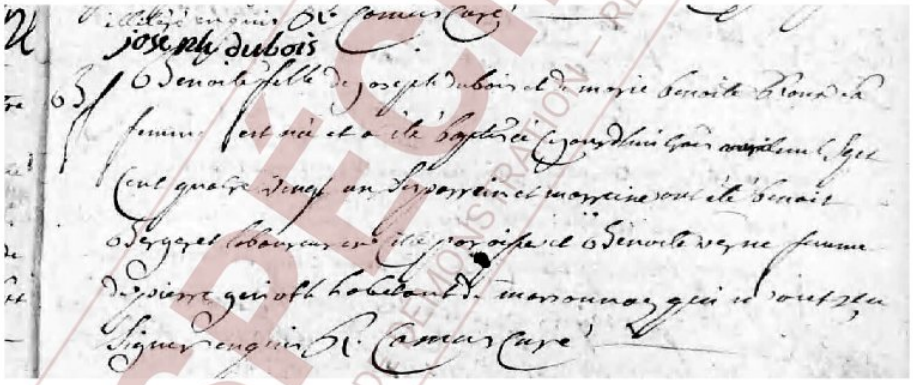

Baptême de Benoitte Dubois aux Bellouzes (Saint-Didier-d'Aussiat, 3 avril 1781), fille de Joseph Dubois et de Benoitte Roux

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

V. Les deux cousins germains au berceau : Marie Denise Dubois à Balmont (1808) et Joseph Page à Curlin (1810)

Les deux ménages issus des noces de 1805 et de 1807 vivent à quelques centaines de mètres l'un de l'autre dans la commune de Saint-Martin-le-Châtel : **Marie Lazare DUBOIS** et **Marie Denise GUERRY** habitent au hameau de Balmont, chez le grand-père Benoît Guerry ; **Joseph PAGE** et **Benoitte DUBOIS** (la sœur de Marie Lazare !) exploitent la ferme de Curlin.

Moins d'un an après le mariage de novembre 1807, dans la nuit d'automne du 17 octobre 1808, à une heure après minuit , au hameau de Balmont, **Denise Guerry** met au monde une petite fille : notre ancêtre de la Génération 4, **Marie Denise DUBOIS**. Le soir même à cinq heures, le jeune père Marie Lazare Dubois présente l'enfant à la mairie en compagnie du grand-père maternel **Benoît GUERRY**, qui appose fièrement sa signature ***Benoit guerry*** au bas du feuillet :

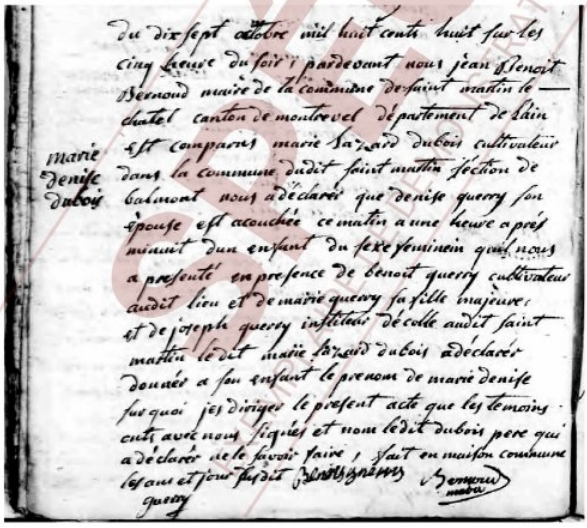
Du dix sept octobre mil huit cent huit sur les
cinq heure du soir par devant nous jean Benoit
Bernoud maire de la commune de saint martin le —
chatel canton de montrevel département de l'ain
est comparus marie lazard dubois cultivateur
dans la commune dudit saint martin section de
balmont nous a déclaré que denise guerry son
épouse est accouchée ce matin a une heure après
minuit dun enfant du sexe feminein quil nous
a presenté en presence de benoit guerry cultivateur
audit lieu et de marie guerry sa fille majeure
et de joseph guerry instituteur de ladite audit saint
martin ledit marie lazard dubois a déclaré
donner a son enfant le prenom de marie denise
sur quoi jai dressé le present acte que les temoins
cités avec nous signés et nom ledit dubois pere qui
a déclaré ne le savoir faire ; fait en maison commune
les an et jour susdit Bernoud maire
guerry

Marie Denise Dubois

Acte de naissance de Marie Denise Dubois à Balmont (Saint-Martin-le-Châtel) le 17 octobre 1808 à une heure du matin

ARCHIVES – REPRODUCTION INTERDITE

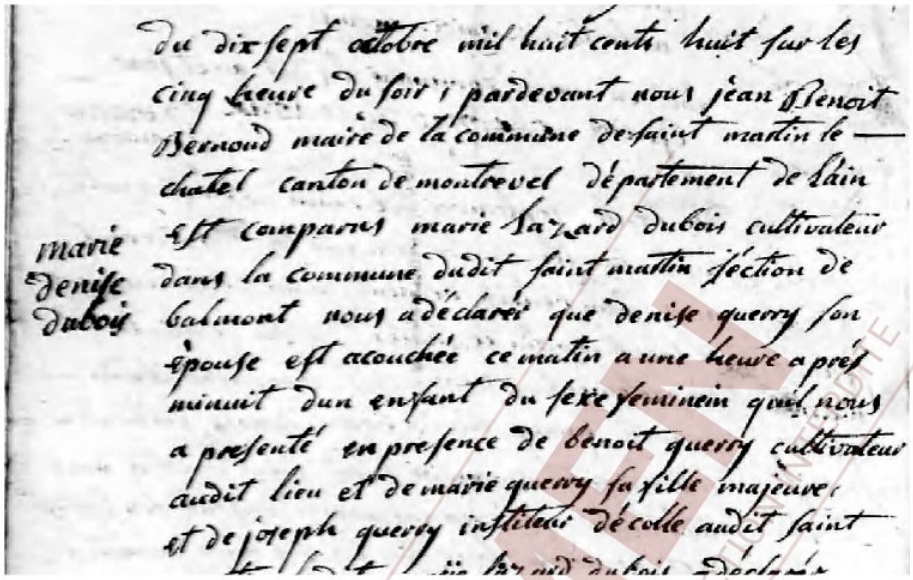
Du dix sept octobre mil huit cent huit sur les
cinq heure du soir ; pardevant nous jean Benoit
Bernoud maire de la commune de saint martin le —
chatel canton de montrevel département de l'ain
est comparus marie lazard dubois cultivateur
dans la commune dudit saint martin section de
balmont nous a déclaré que denise querry son
épouse est accouchée ce matin a une heure après
minuit dun enfant du sexe feminin quil nous
a presenté en presence de benoit querry cultivateur
audit lieu et de marie querry sa fille majeure,
et de joseph querry instituteur décolle audit saint
martin le dit marie lazard dubois a déclarer
donner a son enfant le prenom de marie denise
sur quoi jes dirigez le present acte que les temoins
ont avec nous signés et nom ledit dubois pere qui
a déclaré ne le savoir faire, fait en maison commune
les an et jour susdit
Marie denise dubois

Grossissement sur la déclaration de naissance de Marie Denise Dubois le 17 octobre 1808 à la section de Balmont

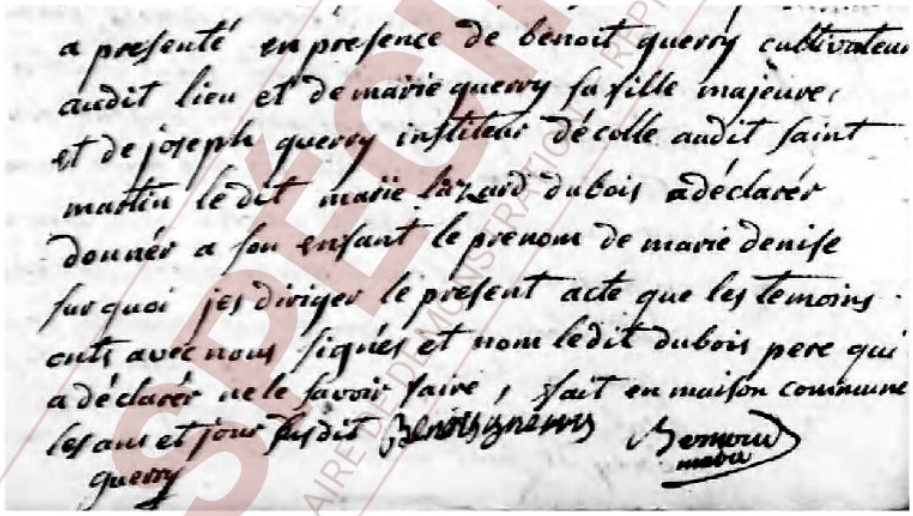
a presenté en presence de benoit querry cultivateur
audit lieu et de marie querry sa fille majeure,
et de joseph querry instituteur décolle audit saint
martin le dit marie lazard dubois a déclarer
donner a son enfant le prenom de marie denise
sur quoi jes dirigez le present acte que les temoins
ont avec nous signés et nom ledit dubois pere qui
a déclaré ne le savoir faire, fait en maison commune
les an et jour susdit
querry
Bernoud maire

Grossissement sur la présence et la signature du grand-père maternel « Benoit guerry » au bas de l'acte du 17 octobre 1808

> *« Du dix sept octobre mil huit cent huit a cinq heures du soir. Acte de naissance de Marie denise dubois... est comparus*

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE CONSULTATION — REPRODUCTION INTERDITE

> *marie Lazard dubois cultivateur dans la commune dudit saint martin section de balmont nous a déclaré que denise guerry son épouse est acouchée ce matin a une heure aprés minuit... en présence de benoit guerry cultivateur audit lieu ayeul maternel... / Benoit guerry* »

Dix-sept mois plus tard, à la fin de l'hiver 1810, à la ferme de Curlin, c'est au tour de **Benoitte DUBOIS** (épouse de **Joseph PAGE**) d'accoucher le 17 mars 1810 sur les six heures du soir d'un garçon robuste déclaré le lendemain 18 mars 1810 ( ) sous le prénom de **Joseph PAGE** :

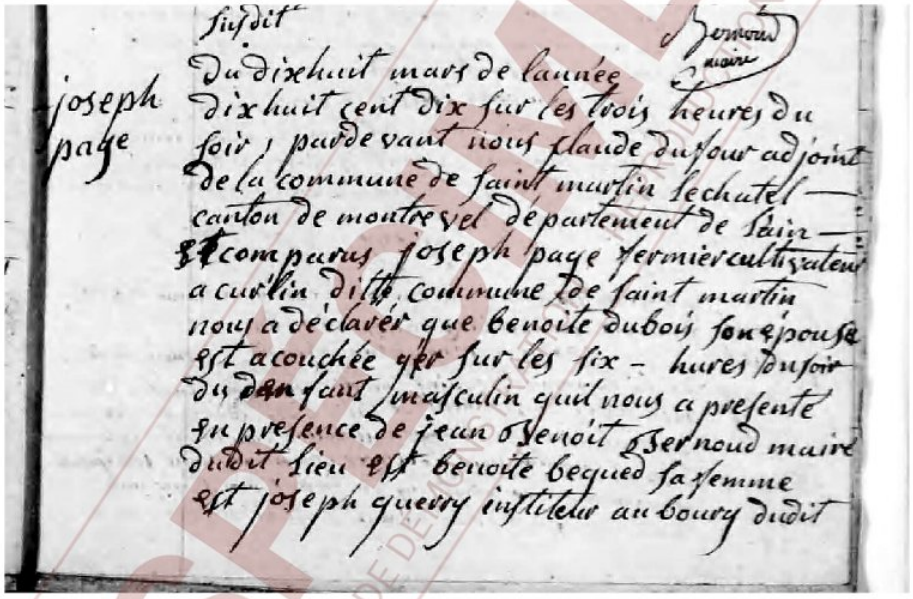

Première partie de l'acte de naissance de Joseph Page à la ferme de Curlin (Saint-Martin-le-Châtel) le 18 mars 1810

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION INTERDIT

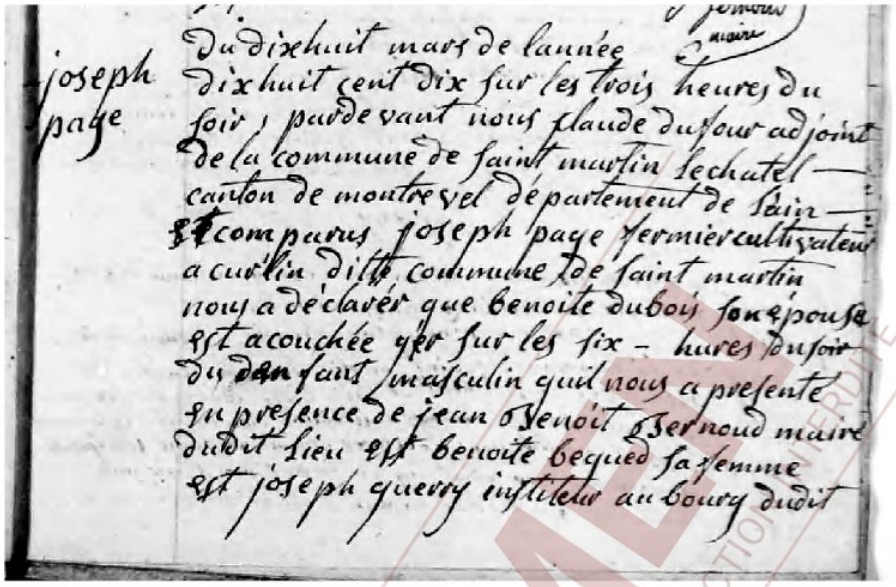
joseph page

Du dixhuit mars de lannée
dix huit cent dix sur les trois heures du
soir ; pardevant nous claude dufour adjoint
de la commune de saint martin lechatel —
canton de montrevel département de lain —
Est comparus joseph page fermier cultivateur
a curlin dite commune de saint martin
nous a déclaré que benoite dubois son épouse
est accouchée hier sur les six — heures du soir
dun enfant maſculin quil nous a presenté
en presence de jean o venoit bernoud maire
dudit lieu et benoite bequet sa femme
est joseph guerry instituteur au bourg dudit

Grossissement sur la comparution de « joseph page fermier cultivateur à curlin » le 18 mars 1810

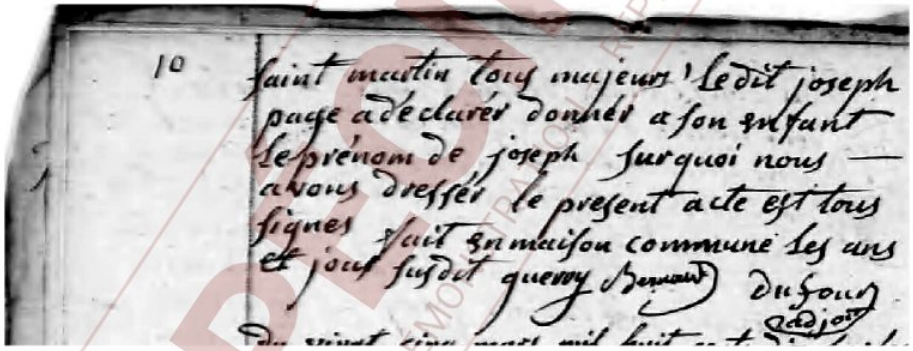
10

saint martin tous majeurs ; Ledit joseph
page a declaré donner a son enfant
le prénom de joseph surquoi nous —
avons dressé le present acte est tous
signés fait en maison commune les ans
et jour susdit guerry bernoud dufour
adjoint

Seconde partie et signatures de l'acte de naissance de Joseph Page le 18 mars 1810

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

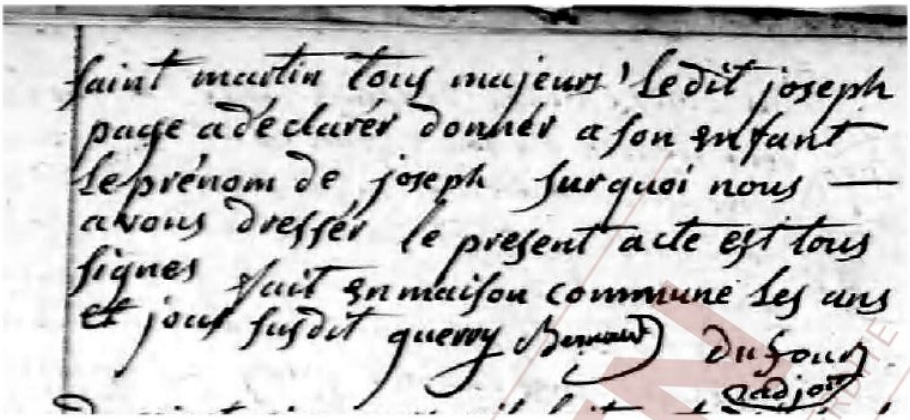

Grossissement sur l'attribution du prénom « joseph » et les signatures de l'instituteur Guerry, du maire Bernoud et de l'adjoint Dufour (18 mars 1810)

> *« Du dixhuit mars de l'année dix huit cent dix a midy. Acte de naissance de joseph page… est comparus joseph page fermier cultivateur à curlin ditte commune de saint martin nous a déclaré que benoite dubois son épouse est acouchée yer sur les six hures du soir d'un enfant mâle… ledit joseph page a déclaré donner à son enfant le prénom de joseph… »* (27 ✓)

La petite **Marie Denise Dubois** née à Balmont en octobre 1808 et le petit **Joseph Page** né à Curlin en mars 1810 sont cousins germains par leur mère et leur père (*Benoitte Dubois* et *Marie Lazare Dubois*), et ils cousinent encore par les *Guerry* de Saint-Martin-le-Châtel ! Ils joueront ensemble dans les prés de Balmont et de Curlin avant de s'épouser à l'aube du 30 juillet 1831.

Cinq ans après la naissance du petit Joseph Page — et après qu'un homonyme de dix-sept ans nommé *Benoît Guerry*, fils d'un autre Benoît Guerry et de *Marie Claudine Beraudier*, fut décédé dans le village le 2 décembre 1810 ✓ —, la foudre des Cent-Jours et de Waterloo (18 juin 1815) ramène une seconde fois les colonnes autrichiennes en Bresse à l'été

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

et à l'automne 1815. C'est dans ce climat d'épreuve nationale que le vieux patriarche de Balmont, notre ancêtre **Benoît GUERRY**, propriétaire cultivateur et veuf de Marie Ponthus, s'éteint le *20 novembre 1815* — le jour même où est signé à Paris le second traité de paix ! — à l'âge de soixante-quatre ans (acte du 22 novembre, ✓), déclaré par ses deux fils laboureurs *Claude* et *Claude Benoît Guerry* :

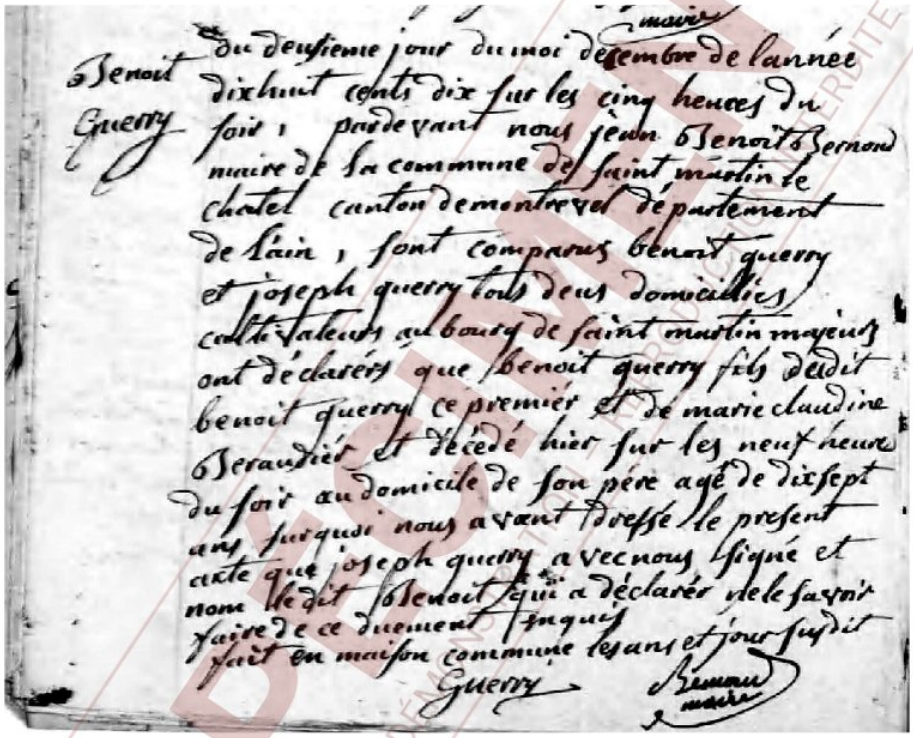

Acte de décès de l'homonyme Benoît Guerry (17 ans, fils de Marie Claudine Beraudier) le 2 décembre 1810

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — HORS DU CIRCUIT DE LA VENTE

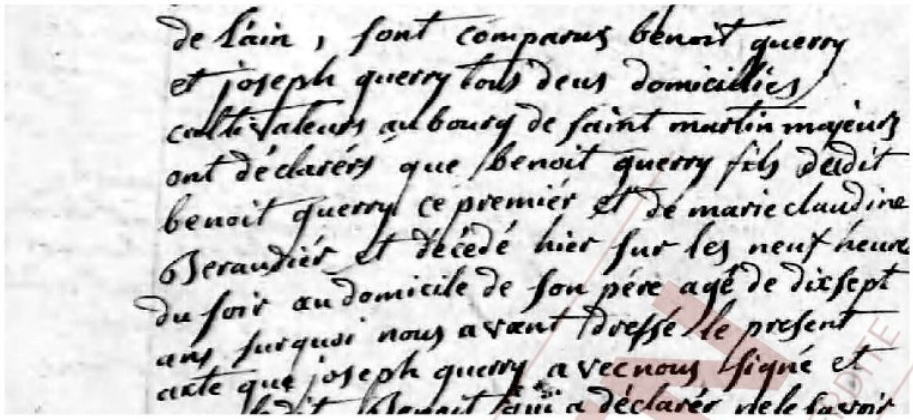

de l'ain, sont comparus benoit guerry et joseph guerry tous deux domiciliés cultivateurs au bourg de saint martin mayeur ont déclarés que benoit guerry fils dudit benoit guerry ce premier et de marie claudine beraudier est décédé hier sur les neuf heure du soir au domicile de son père agé de dixsept ans lesquels nous avant dressé le present acte que joseph guerry avecnous signé et ledit benoit fait a déclarés ne le savoir

Grossissement sur l'acte du 2 décembre 1810 permettant d'écarter l'homonyme fils de Marie Claudine Beraudier

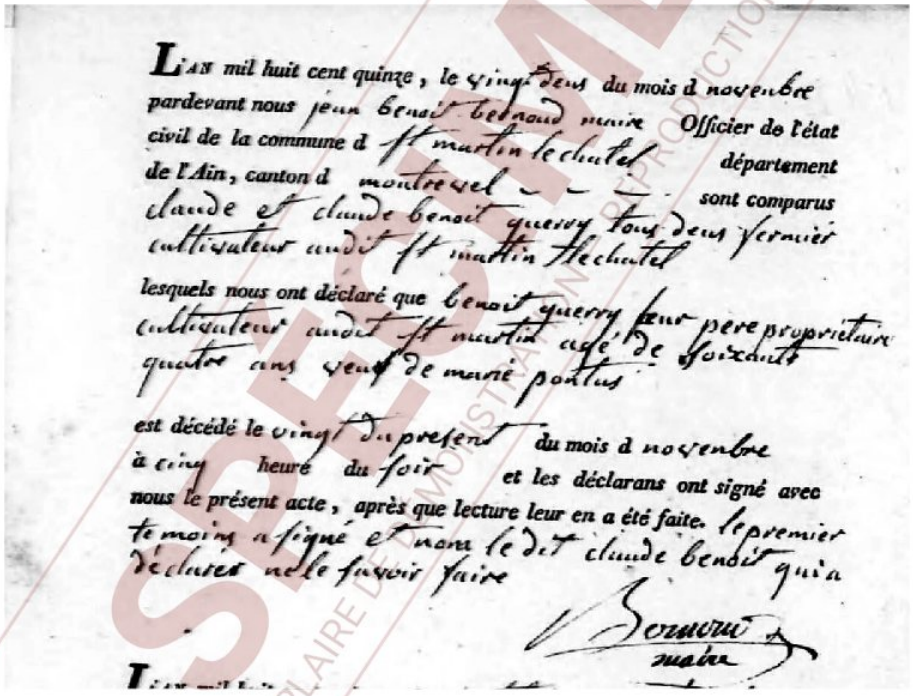

L'an mil huit cent quinze, le vingt deux du mois d novembre pardevant nous jean benoit bernaud maire Officier de l'état civil de la commune d st martin le chatel département de l'Ain, canton d montrevel sont comparus claude et claude benoit guerry tous deux fermier cultivateur audit st martin lechatel

lesquels nous ont déclaré que benoit guerry leur pere proprietaire cultivateur audit st martin agé de soixante quatre ans veuf de marie ponthus

est décédé le vingt du present du mois d novembre à cinq heure du soir et les déclarans ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite. le premier témoin a signé et nom le dit claude benoit qui a déclaré ne le savoir faire

maire

Acte de décès de notre ancêtre Benoît Guerry (64 ans, propriétaire cultivateur, veuf de Marie Ponthus) à Saint-Martin-le-Châtel le 20 novembre 1815

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE MONSIEUR — NON REPRODUCTION INTERDITE

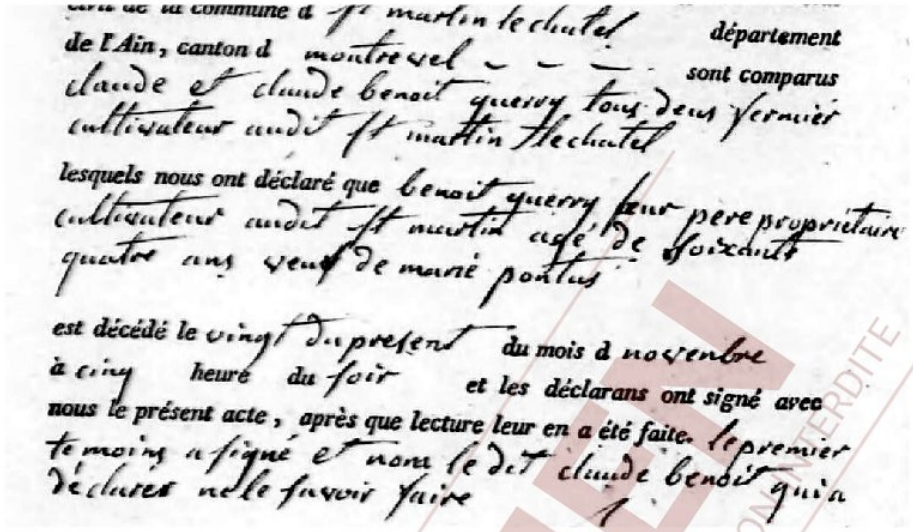

Grossissement sur la déclaration du décès de Benoît Guerry par ses deux fils Claude et Claude Benoît Guerry le 22 novembre 1815

> *« Du vingt deux novembre mil huit cent quinze… sont comparus claude et claude benoit guerry tous deux fermier cultivateur audit st martin lechatel lesquels nous ont déclaré que benoit guerry leur pere propriétaire cultivateur audit st martin agé de soixante quatre ans veuf de marie pontus est décédé le vingt du present a cinq heures du soir dans son domicile audit lieu… »*

Avec la mort de Benoît Guerry en novembre 1815 se referme à Saint-Martin-le-Châtel le grand chapitre de la Révolution et de l'Empire. Mais pendant que grandissent les cousins de Curlin et de Balmont, un drame bouleversant se prépare à quelques lieues plus au sud, sur les bords de la Veyle, au village de Vonnas.

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 7 — L'enfant seul de Vonnas et les laboureurs de Cras, d'Attignat et de Buellas (1811 – 1847)

Jusqu'au début du XIXe siècle, notre regard est resté concentré sur le quadrilatère central formé par Saint-Martin-du-Mont, Saint-Didier-d'Aussiat, Saint-Martin-le-Châtel, Polliat et Saint-Sulpice. Mais à mesure que l'Empire s'efface devant la Restauration des Bourbons (1815–1830) puis la monarchie de Juillet (1830–1848), d'autres rivières d'ascendance viennent grossir le fleuve familial : du nord et du couchant descendent les **MORTEL** de Curtafond, les **JANODY** et les **PAUBEL** de Cras-sur-Reyssouze, les **BONNET** d'Attignat et les **PIRET** de Buellas ; et du sud-ouest, depuis les rives verdoyantes de la Veyle à Vonnas et Chaveyriat, s'avance la lignée des **GOTTAILLIER** devenus **GOTALY**.

Or, sur presque toutes ces branches collatérales et directes entre 1811 et 1847, un même motif pathétique revient avec une insistance poignante : celui des tout-petits laissés sans père ou sans mère au seuil de la vie, et des maisonnées frappées au berceau.

I. L'énigme du 17 octobre 1811 à Curtafond ✓ et le deuil de Cras-sur-Reyssouze (14 mars 1824, ✓)

Commençons notre traversée au village de Curtafond, à l'automne 1811, l'année de la grande comète impériale et de la naissance du Roi de Rome.

Au hameau de Planchamp (*planchemel* sous la plume du maire ✓), le 17 octobre 1811 à huit heures du matin, un cultivateur de soixante ans s'éteint dans sa maison. Le lendemain 18 octobre, ses voisins comparaissent devant le maire de Curtafond pour déclarer le décès ✓ :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

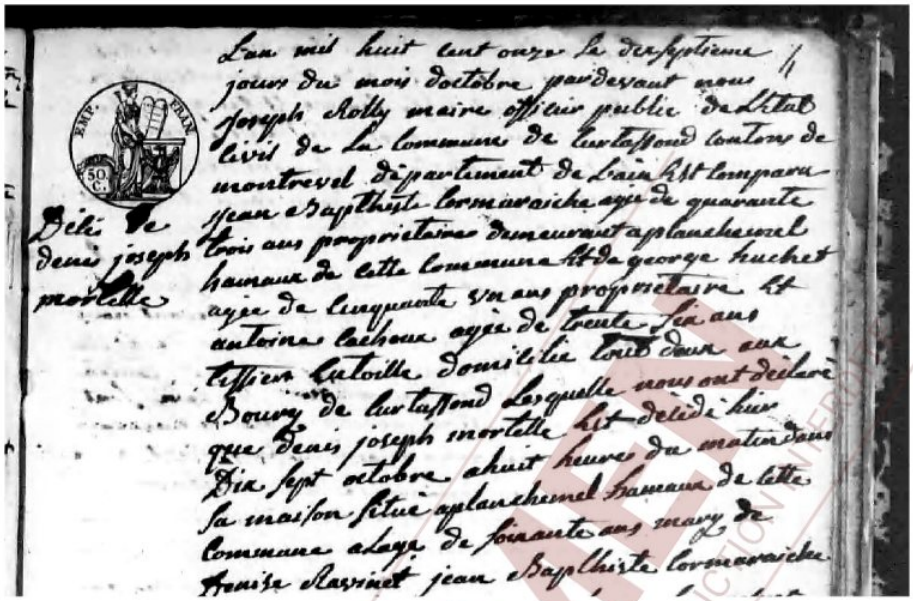

Acte de décès du 17 octobre 1811 au hameau de Planchamp à Curtafond

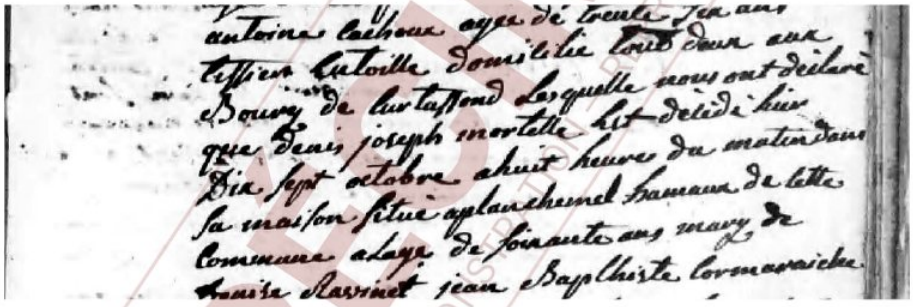

Grossissement sur les lignes du décès de Denis Joseph Mortelle, 60 ans, mari de Denise Ravinet, le 17 octobre 1811

> « L'an mil huit cent onze et le dix huit du mois d'octobre… nous ont déclaré que denis joseph mortelle est décédé hier dix sept octobre à huit heure du matin dans sa maison située à planchemel hameau de cette Commune à l'age de soixante ans mary de denise Ravinet… »

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Pourquoi cet acte du 17 octobre 1811 à Curtafond constitue-t-il l'une des énigmes les plus singulières de notre enquête ? Parce que dix-huit ans et demi plus tard, le 1er février 1830, dans cette même mairie de Curtafond ✓, lorsque notre ancêtre **Claude François MORTEL** se marie avec Marie Claudine Janody, l'acte de mariage énonce en toutes lettres qu'il est fils majeur de feu Claude Joseph MORTEL, « décédé à Curtafond le dix sept octobre dix huit cent onze », et de **Marie MARGUET vivante** ✓ !

La date de décès — *17 octobre 1811 à Curtafond* — est identique au jour près sur les deux pièces officielles (✓). S'agit-il d'un seul et même patriarche né vers 1751, appelé tantôt *Claude Joseph Mortel* tantôt *Denis Joseph Mortelle*, qui aurait été marié successivement à Marie Marguet et à Denise Ravinet (dont le déclarant de 1811 aurait confondu le prénom et l'épouse avec ceux d'un frère ou d'un cousin du hameau de Planchamp) ? Ou bien le greffier de 1830, cherchant dans la table décennale de Curtafond le décès du père *Claude Joseph Mortel*, a-t-il relevé par erreur la date du décès d'un homonyme *Denis Joseph Mortelle* survenu le 17 octobre 1811 ? Fidèle à notre règle d'or d'honnêteté documentaire, nous laissons les deux actes originaux parler côte à côte sans forcer leur silence : quelle que soit l'explication du billet mortuaire de 1811, le jeune **Claude François Mortel** avait dix-sept ans lorsqu'il perdit son père à Curtafond.

Douze ans et demi plus tard, le 14 mars 1824, sous le règne finissant de Louis XVIII, un second deuil frappe à quelques kilomètres de là, à Cras-sur-Reyssouze, la maison de sa future épouse Marie Claudine Janody : son père **Joseph Marie JANODY**, cultivateur à Cras et mari de **Josephte CHAPATON**, s'éteint à l'âge de soixante-sept ans ✓ :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE



L'an mil huit cent [illegible] quatre et le quatorze du mois de Mars
pardevant nous [illegible] adjoint Officier de l'état
civil de la Commune de Cras Canton
de Montrevel Département de l'Ain, sont comparus
pierre philibert et jean pierre janody Cultivateurs,
au Bourg de Cras

lesquels nous ont déclaré que joseph-marie janody agé de
soixante sept ans. Mari de josephte
Chapaton Cultivateur au dit Cras

est décédé le dit jour du mois de Mars
à une heure du Soir nous avons signé le présent Acte
de décès, dont nous avons donné lecture aux déclarans qui ont
Sauvir signer de ce enquis.

Ponthus

Acte de décès de Joseph Marie Janody (67 ans, mari de Josephte Chapaton) à Cras-sur-Reyssouze le 14 mars 1824

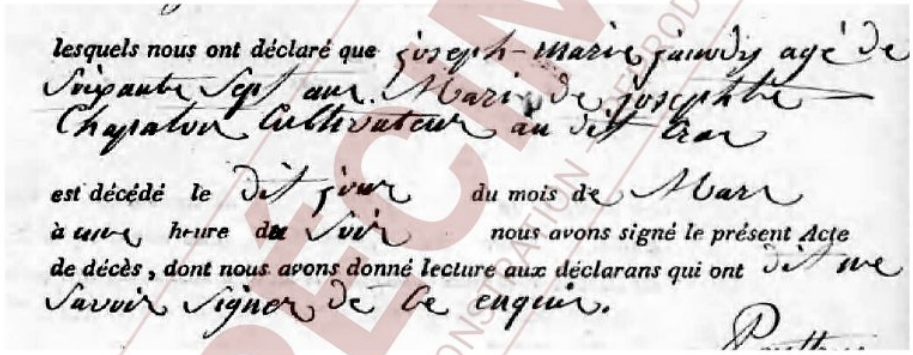

lesquels nous ont déclaré que joseph-marie janody agé de
soixante sept ans. Mari de josephte
Chapaton Cultivateur au dit Cras

est décédé le dit jour du mois de Mars
à une heure du Soir nous avons signé le présent Acte
de décès, dont nous avons donné lecture aux déclarans qui ont
Sauvir signer de ce enquis.

Grossissement sur le décès de Joseph Marie Janody à Cras le 14 mars 1824

> *« ... ont déclaré que joseph-marie janody agé de soixante sept ans, Mari de josephte Chapaton Cultivateur au dit Cras est décédé le dit jour [14 mars 1824] a huit heures du matin dans son domicile... »*

Dans les années qui suivent, la génération qui avait connu Louis XVI s'efface à son tour à Buellas et à *Polliat* : au hameau des Prost à Buellas, **Benoîte RICOL** meurt le 22 août 1825, suivie six ans plus tard par son

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

mari **Jean PIRET** le 21 juillet 1831 ✧; et à Polliat, le lettré **Claude CHAUVILLE *fils***, qui avait signé d'une si belle plume la naissance de sa fille en juin 1814 ⊘, meurt prématurément à quarante ans le 19 août 1829 ⊘.

II. Avril 1820 à Vonnas : le petit Jean Gotaly orphelin complet à seize mois ✧

Descendons maintenant vers le sud-ouest de notre cercle bressan, là où la rivière de Veyle coule entre les prairies d'embouche, les moulins à eau et les saulaies de Vonnas et de Chanoz-Châtenay.

Depuis le XVIIIe siècle vit sur ces bords de la Veyle une famille de cultivateurs dont le nom ancien, à la consonance bien francoprovençale, s'écrit sous l'Ancien Régime et la Révolution **GOTTAILLIER** ✧. À la Génération 6, les registres de Chanoz-Châtenay et de Vonnas nous ont conservé la mémoire des quatre grands-parents ✧ :

- Du côté paternel, **Jean GOTTAILLIER**, décédé à Chanoz-Châtenay le 29 octobre 1786 ✧, et son épouse **Marie PRELION**, décédée à Vonnas le 5 octobre 1806 ✧, auprès desquels vivait aussi à Vonnas une tante Marie Anne PRELLION, mariée en 1791 avec *Pierre Fiesque* ✧ ;
- Du côté maternel, **Louis CHAPELAND**, décédé à Vonnas le 28 mai 1802 ✧, et sa femme **Jeanne Marie BERTHAUD**, décédée à Vonnas en pleine Terreur le 11 décembre 1793 ✧.

Sous l'Empire, leurs enfants **Claude GOTTAILLIER** et **Jeanne CHAPELAN** ont uni leurs destinées à Vonnas. C'est dans leur chaumière de Vonnas qu'au début de l'hiver 1818, le 17 décembre 1818

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

✧, naît un petit garçon : notre ancêtre direct de la Génération 4, **Jean GOTTAILLIER** — que l'état civil du XIXe siècle écrira bientôt **GOUTALY**, **GAUTALY** puis **GOTALY**.

Seize mois passent. Nous sommes au printemps 1820. Le petit Jean Gottaillier a tout juste un an et quatre mois ; il commence à peine à faire ses premiers pas sur la terre battue de la maison et à tendre les bras vers son père et sa mère.

C'est alors qu'en une seule semaine d'avril 1820, un mal foudroyant — typhus, pneumonie infectieuse ou fièvre putride — s'abat sur le foyer de Vonnas :

- Le 11 avril 1820, le père, **Claude GOTTAILLIER**, meurt à Vonnas ✧ ;
- Quatre jours plus tard, le 15 avril 1820, la mère, **Jeanne CHAPELAN**, succombe au même mal et rejoint son mari au cimetière de Vonnas ✧ !

Arrêtons-nous avec émotion devant ce berceau d'avril 1820 à Vonnas. En quatre jours, le père et la mère ont disparu. Dans la maison silencieuse où l'on vient de clouer deux cercueils coup sur coup, il ne reste qu'un tout petit enfant de seize mois qui ne sait même pas encore prononcer le mot d'orphelin.

Comment un bébé de seize mois survit-il en 1820 lorsqu'il a perdu son père et sa mère dans la même semaine ? Grâce à la chaîne invisible de la charité paysanne et du sang : une tante — sans doute du côté des *Prellion-Fiesque* ou des *Chapeland* de Vonnas —, une cousine ou une voisine allaitante qui prend l'enfant sur son sein, l'assoit à sa table avec ses propres

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

petits, puis, dès qu'il a neuf ou dix ans, le place comme petit berger et domestique de ferme dans les domaines du voisinage.

En grandissant à la force du poignet, l'orphelin de Vonnas remonte d'une lieue vers le nord-est et vient se louer comme cultivateur dans la commune voisine de Chaveyriat. Là, il rencontre une jeune fille de la paroisse, **Marie MORELLET** (appelée aussi **NÉVORET**, née vers 1812 à Chaveyriat ✧). Or, par une secrète fraternité du malheur, Marie Morellet est elle aussi une enfant orpheline dès le bas âge : elle a perdu son père **Claude MORELLET / NÉVORET** le 24 septembre 1821 à Chaveyriat alors qu'elle avait neuf ans, puis sa mère **Marie Claudine BOUILLOUX** le 12 juin 1824 alors qu'elle en avait douze ✧ !

Le 28 novembre 1843, à la mairie de Chaveyriat (acte n° 11 ✧), l'orphelin de Vonnas **Jean GOTALY** (vingt-quatre ans) et l'orpheline de Chaveyriat **Marie MORELLET / NÉVORET** s'épousent. Ni l'un ni l'autre n'ont plus de parents sur terre pour les conduire à l'autel, mais ils fondent ensemble à Chaveyriat une maison solide, tenace et féconde.

Et de ce mariage naît une curiosité généalogique étonnante que l'enquête a minutieusement démêlée ✧ : les deux frères vivants portant exactement le même prénom de *Jean Gotaly* !

1. Le 28 février 1845 (déclaré début mars 1845) à Chaveyriat naît un premier fils, inscrit sous le simple prénom de **Jean GOTALY** ✧ ;
2. Trois ans et quatre mois plus tard, en pleine révolution de 1848, le 28 juin 1848 à Chaveyriat (acte n° 16 ✧), alors que son frère aîné de 1845 est parfaitement vivant, naît un second fils que le père déclare lui aussi sous le seul prénom de **Jean GOTALY** !

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Dans l'usage quotidien de la maison de Chaveyriat, chacun avait sans doute son prénom d'appel familier (*Jean l'aîné* et *Jean Benoît* ou *Benoît* pour le cadet), mais sur leurs actes de naissance et de mariage comme sur leurs fiches matricules, tous deux s'appellent **Jean Gotaly**.

La preuve matérielle et visuelle la plus émouvante de cette fraternité comme des racines de Vonnas nous est offerte par la ✓ : l'acte de décès du vieux père **Jean GOTALY**, qui s'éteint dans sa ferme du hameau de Tounon à Chaveyriat le 18 février 1890 à dix heures du soir, à l'âge de soixante et onze ans, laissant survivante son épouse **Marie MORELLET**, âgée de soixante-huit ans (qui le suivra dans la tombe deux mois plus tard, le 18 avril 1890 ✨). Le lendemain matin 19 février 1890 à huit heures, qui voyons-nous entrer côte à côte à la mairie de Chaveyriat devant le maire *Joseph Gervais* pour déclarer la mort de leur père et apposer au bas du registre leur double signature ***Gotaly — Gotaly*** ✓ ? *Ses deux fils* : l'aîné **Jean Gotaly**, âgé de quarante-cinq ans (28/02/1845), et le cadet **Benoît [Jean Benoît] Gotaly**, âgé de quarante-deux ans (28/06/1848, notre arrière-grand-père direct) ! Et en trois lignes limpides, leurs déclarations gravent dans le marbre de l'état civil le berceau de Vonnas et le nom des parents morts soixante-dix ans plus tôt en avril 1820 : *« né à Vonnas, fils de Gotaly Claude et de Jeanne Chapeland, décédés cultivateurs à Vonnas »* ✓ :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

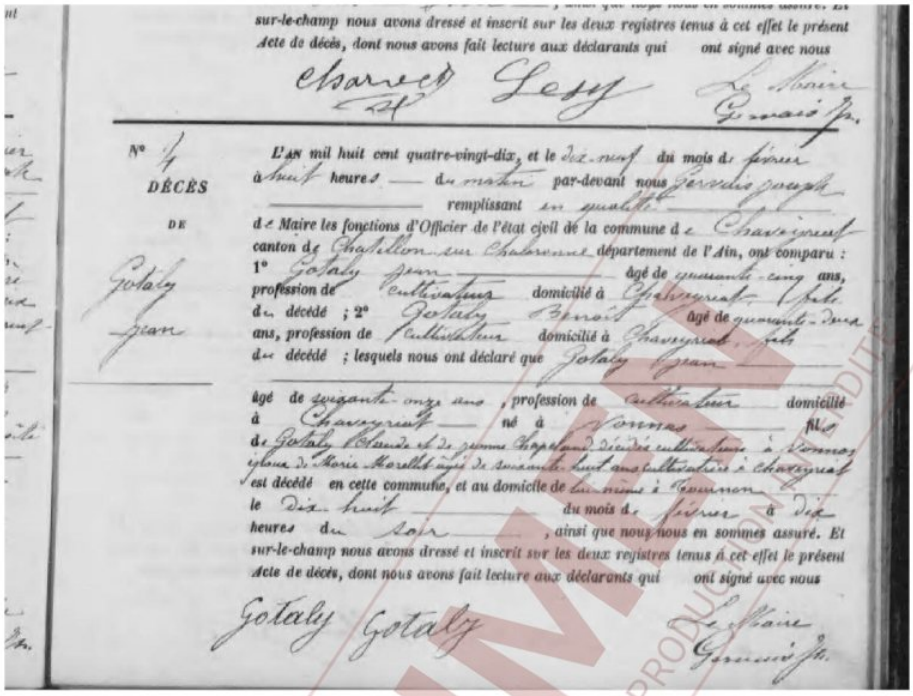

sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent
Acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont signé avec nous

Chavey[illegible] Lessy Le Maire Genais Jn.

N° 4
DÉCÈS
DE

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, et le dix-neuf du mois de février
à huit heures — du matin par-devant nous Genais Joseph
remplissant en qualité — les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Chaveyriat
canton de Châtillon-sur-Chalaronne département de l'Ain, ont comparu :
1° Gotaly Jean — âgé de quatre-vingt-cinq ans,
profession de cultivateur domicilié à Chaveyriat, Ain
Gotaly Jean
du décédé ; 2° Gotaly Benoît âgé de quarante-deux
ans, profession de cultivateur domicilié à Chaveyriat, Ain
du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Gotaly Jean
âgé de soixante-onze ans, profession de cultivateur domicilié
à Chaveyriat — né à Vonnas — fils
de Gotaly Claude et de feue Chapland Nicolas cultivateur à Vonnas
veuve de Marie Morellet âgé de soixante-huit ans cultivateur à Chaveyriat
est décédé en cette commune, et au domicile de lui-même à Chaveyriat
le dix-huit — du mois de février à dix
heures du soir —, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et
sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent
Acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont signé avec nous

Gotaly Gotaly Le Maire Genais Jn.

Acte de décès n° 4 de Jean Gotaly (71 ans, né à Vonnas) à Chaveyriat le 18 février 1890 (déclaré le 19 février)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

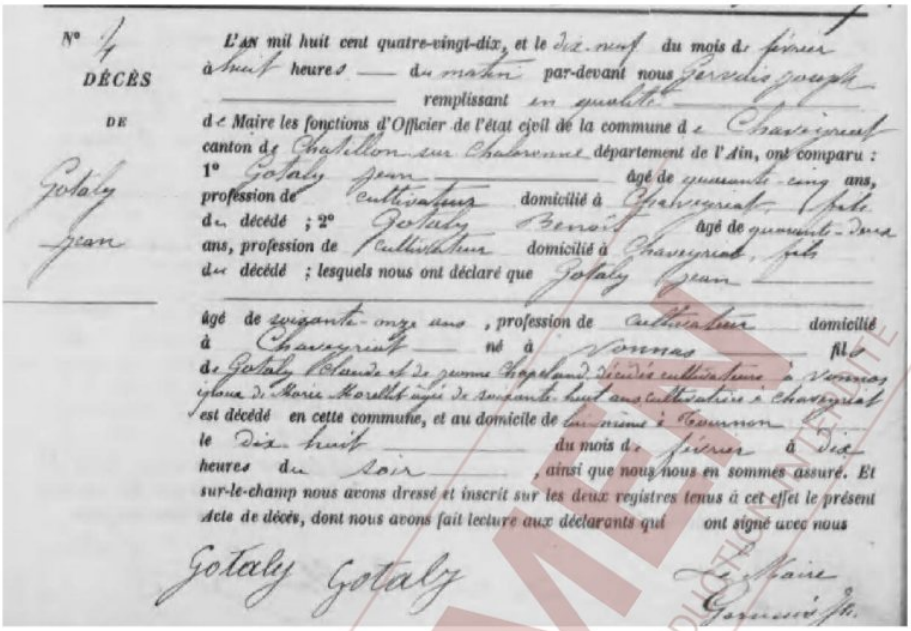

N° 4
DÉCÈS
DE
Gotaly
Jean

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, et le dix-neuf du mois de février à huit heures — du matin par-devant nous Gervais Joseph — remplissant en qualité — de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Chaveyriat canton de Chatillon sur Chalaronne département de l'Ain, ont comparu : 1° Gotaly Jean — âgé de quarante-cinq ans, profession de cultivateur domicilié à Chaveyriat — fils du décédé ; 2° Gotaly Benoît — âgé de quarante-deux ans, profession de cultivateur domicilié à Chaveyriat, fils du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Gotaly Jean — âgé de soixante-onze ans, profession de cultivateur — domicilié à Chaveyriat — né à Vonnas — fils de Gotaly Claude et de Jeanne Chapeland décédés cultivateurs à Vonnas époux de Marie Morellet âgée de soixante-huit ans cultivatrice à Chaveyriat est décédé en cette commune, et au domicile de lui-même à Chaveyriat le dix-huit — du mois de février à dix-heures du soir —, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent Acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont signé avec nous

Gotaly Gotaly — Le Maire — Gervais Jh.

Grossissement sur les deux fils déclarants Jean Gotaly (45 ans) et Benoît Gotaly (42 ans), la naissance à Vonnas de feu Claude Gotaly et Jeanne Chapeland, et la double signature « Gotaly »

> **« L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, et le dix-neuf du mois de février à huit heures du matin, par-devant nous Gervais Joseph… Maire… de Chaveyriat… ont comparu : 1° Gotaly Jean, âgé de quarante-cinq ans, profession de cultivateur domicilié à Chaveyriat, fils du décédé ; 2° Gotaly Benoît, âgé de quarante-deux ans, profession de cultivateur domicilié à Chaveyriat, fils du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Gotaly Jean, âgé de soixante-onze ans, profession de cultivateur domicilié à Chaveyriat, né à Vonnas, fils de Gotaly Claude et de Jeanne Chapeland, décédés cultivateurs à Vonnas, époux de Marie Morellet âgée de soixante-huit ans cultivatrice à Chaveyriat, est décédé en cette commune, et au**

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE GRATUIT – REPRODUCTION INTERDITE

> *domicile de lui-même à Tounon le dix-huit du mois de février à dix heures du soir… / Gotaly — Gotaly — Le Maire Gervais Jh.* » ✓

III. À Attignat (1828 – 1847 ✨) : les noces Paubel × Bonnet, le cousin meunier et les deux petites sœurs mortes avant l'aube

Pendant que le jeune Jean Gotaly grandit entre Vonnas et Chaveyriat, portons nos pas à quelques kilomètres plus au nord, entre Cras-sur-Reyssouze et Attignat, où se noue l'histoire de nos trisaïeux maternels **Marie François PAUBEL** et **Marie Benoîte BONNET**.

Là encore, ce sont deux orphelins qui se tendent la main à l'automne 1828 ✨ :

- **Marie François PAUBEL / POBEL**, né au hameau du Perret à Cras-sur-Reyssouze le 22 prairial an XII (11 juin 1804 ✨), avait perdu son père *Joseph Paubel* à vingt et un mois le 6 mars 1806 ✨, et avait été élevé par sa mère *Anne Marie Bouvard* ;
- **Marie Benoîte BONNET**, née à Attignat le 6 mars 1806 (exactement le jour même où mourait à Cras le père de son futur mari ! ✨), fille du cultivateur *Denis Bonnet* et d'*Anne Marguerite Forey*, avait perdu sa mère le 22 avril 1813 à Attignat alors qu'elle venait tout juste d'avoir sept ans ✨.

Le *24 novembre 1828* — dans le sillage immédiat de la Saint-Martin d'hiver —, **Marie François Paubel** (vingt-quatre ans) et **Marie Benoîte Bonnet** (vingt-deux ans) se marient à Attignat ✨ et s'installent comme cultivateurs au hameau de Chamal, sur la commune d'Attignat.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

Autour d'eux à Attignat vit une parentèle *Paubel* active et pittoresque : les registres d'Attignat de l'année 1842 ✨ nous font ainsi croiser le cousin **Jean-Pierre PAUBEL** (né le 22 mai 1812 à Saint-Martin-le-Châtel, fils de *Pierre Paubel* et de *Claudine Quatier*), qui exerce le beau métier de meunier à Attignat. Frappé par le veuvage le 1er août 1842 avec la mort de sa première femme *Marie Victoire Lamain*, qui était *tailleuse d'habits*, le meunier Jean-Pierre Paubel — qui ne peut laisser son moulin sans maîtresse de maison — se remarie deux mois et demi plus tard, le 17 octobre 1842 à Attignat, avec une *cuisinière*, *Marie Claudine Pelus* ✨.

Mais au hameau de Chamal, chez nos ancêtres **Marie François Paubel** et **Marie Benoîte Bonnet**, les années 1841 et 1842 sont marquées par deux deuils d'enfants qui serrent le cœur ✨.

Deux petites filles avaient grandi côte à côte dans la maison de Chamal : *Marie Angélique*, née vers 1835, et *Marie Claudine*, née vers 1839.

- Au cœur de l'hiver 1841, le 20 février 1841, la petite **Marie Angélique PAUBEL** s'éteint à Attignat à l'âge de six ans ✨.
- À la fin de cette même année de larmes, la mère, Marie Benoîte Bonnet, est de nouveau enceinte ; et le 5 janvier 1842 (acte n° 2 ✨), dans la ferme de Chamal sous la neige de janvier, elle met au monde une nouvelle petite fille : notre arrière-grand-mère **Jeanne Marie PAUBEL**.
- Hélas, neuf mois seulement après ce berceau d'espérance, à l'automne 1842, le 25 octobre 1842 (huit jours après les secondes noces du cousin meunier !), la seconde petite sœur aînée, **Marie Claudine PAUBEL**, meurt à son tour à l'âge de trois ans ✨.

Imaginez la douleur de cette mère, **Marie Benoîte Bonnet**, qui après avoir perdu sa propre mère à sept ans, conduit au cimetière d'Attignat, en

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

vingt mois d'intervalle, sa petite fille de six ans et sa petite fille de trois ans, tout en serrant contre elle le berceau de la petite **Jeanne Marie** née en janvier 1842 !

Usée par les maternités, les travaux des champs et le chagrin, **Marie Benoîte BONNET** ne survivra que quatre ans et demi à ses deux petites filles : le 25 mars 1847 à Attignat ✨, elle s'éteint à l'âge de quarante et un ans seulement. Or ce printemps 1847 où meurt notre trisaïeule est l'un des plus rudes de tout le XIXe siècle français : à la disette agricole de 1846–1847 (mauvaises moissons, maladie de la pomme de terre et cherté du pain sur les marchés de Bourg et de Pont-de-Veyle) s'ajoute en 1847 le premier grand krach boursier des chemins de fer, au moment même où la fièvre spéculative autour des nouvelles lignes ferroviaires (dont celles qui relieront bientôt Lyon, Mâcon, Bourg-en-Bresse et Genève à travers l'Ain) s'effondre à la veille de la Révolution de février 1848. Dans la maison de Chamal, la petite **Jeanne Marie PAUBEL** vient d'avoir cinq ans. Comme son père Marie François Paubel orphelin à vingt et un mois, comme sa mère Marie Benoîte Bonnet orpheline à sept ans, comme le petit Jean Gotaly de Vonnas orphelin à seize mois, elle grandira sans mère — gardant en elle cette gravité silencieuse et cette endurance à toute épreuve qui lui permettront, bien plus tard, de traverser quatre-vingt-un ans d'histoire jusqu'au printemps 1923 ✨.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 8 — Le sang des cousins germains : les trois noces de l'aube et l'arrivée aux Rippes (1830 – 1862)

Dans la Bresse du règne de Charles X et de Louis-Philippe, on ne se marie pas à la fin de la matinée comme à la ville : on se marie à l'aube, parfois dès six heures du matin en été ou dès huit ou neuf heures en hiver, alors que la rosée perle encore sur les haies de charme et que les bœufs viennent tout juste d'être soignés à l'étable. Pourquoi si tôt ? Parce qu'après le passage devant le maire en écharpe et la messe basse célébrée par le curé, toute la journée appartient à la marche du cortège sur les chemins creux et au long banquet sous les granges.

Entre février 1830 et juin 1834, trois de ces mariages matinaux — à Curtafond, à Saint-Martin-le-Châtel et à Buellas ( ) — vont fonder les trois foyers de la Génération 4 qui convergeront bientôt vers un seul et même village au cœur du bocage : Montcet.

I. Le 1er février 1830 à Curtafond : les noces de Claude François Mortel et de Marie Claudine Janody

Nous sommes au cœur du terrible hiver 1829–1830, l'un des plus froids du XIXe siècle, six mois avant les Trois Glorieuses qui renverseront le vieux roi Charles X.

Le 1er février 1830, à la mairie de Curtafond , comparaissent deux cultivateurs qui ont déjà passé la trentaine et ont longuement travaillé sur les domaines familiaux avant de s'établir :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

- L'époux est **Claude François MORTEL**, âgé de trente-six ans, né à Curtafond le 30 pluviôse an II (18 février 1794) ✅, fils majeur de feu **Claude Joseph MORTEL** et de sa mère **Marie MARGUET**, présente et consentante ;
- L'épouse est **Marie Claudine JANODY**, âgée de trente-deux ans et dix mois, née à Cras-sur-Reyssouze le 13 avril 1797 (24 germinal an V) ✅, fille majeure de feu **Joseph Marie JANODY** et de sa mère **Marie Josephe CHAPATON**, elle aussi vivante et consentante :

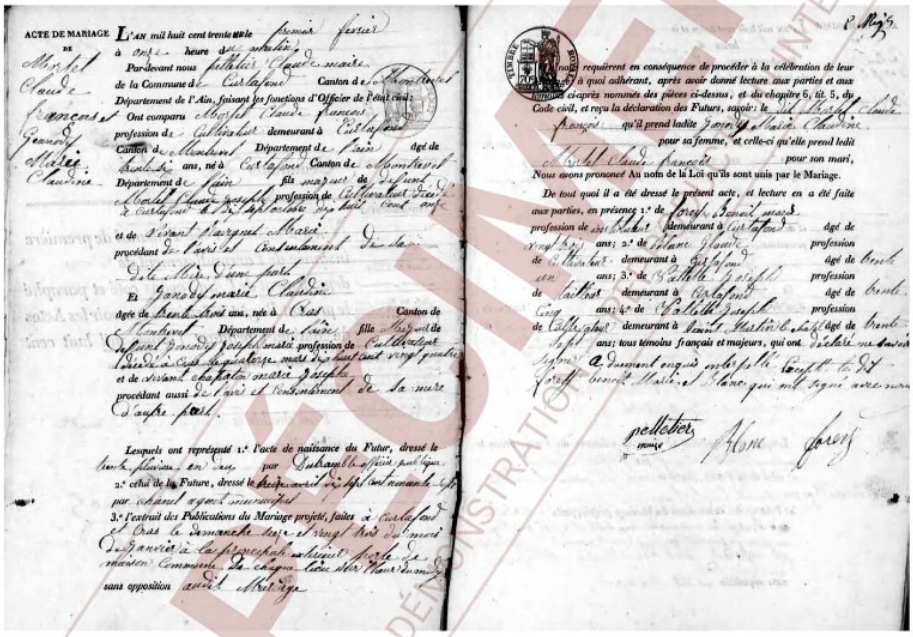
ACTE DE MARIAGE DE L'AN mil huit cent trente le premier février à onze heure du matin. Par devant nous Pierre Claude maire de la Commune de Curtafond Canton de Montrevel Département de l'Ain, faisant les fonctions d'Officier de l'état civil : Ont comparu Mortel Claude François profession de Cultivateur demeurant à Curtafond Canton de Montrevel Département de l'Ain âgé de trente ans, né à Curtafond Canton de Montrevel Département de l'Ain fils majeur de feu Mortel Claude Joseph profession de Cultivateur décédé à Curtafond le vingt huit germinal an deux et de présent par Marguet Marie procédant du consentement de sa mère Veuve dudit feu Mortel Et Janody Marie Claudine âgée de trente deux ans, née à Cras Canton de Montrevel Département de l'Ain fille majeure de feu Janody Joseph Marie profession de Cultivateur décédé à Cras le vingt quatre prairial an cinq et de présent par Chapaton Marie Josephe procédant aussi de l'avis et consentement de sa mère Chapaton Josephe Veuve. Lesquels ont représenté 1.° l'acte de naissance du Futur, dressé le trente pluviôse an deux par Guillemin officier public 2.° celui de la Future, dressé le [illegible] par Renaud officier municipal 3.° l'extrait des Publications du Mariage projeté, faites à Curtafond et Cras le dimanche onze et vingt huit du mois de janvier à la principale issue de la grande messe Commune de chacun lieu des Mairie sans opposition avant Midi. Requièrent en conséquence de procéder à la célébration de leur mariage à quoi adhérant, après avoir donné lecture aux parties et aux témoins ci-après nommés des pièces ci-dessus, et du chapitre 6, tit. 5, du Code civil, et reçu la déclaration des Futurs, savoir : le [illegible] Mortel François qu'il prend ladite Janody Marie Claudine pour sa femme, et celle-ci qu'elle prend ledit Mortel Claude François pour son mari, Nous avons prononcé Au nom de la Loi qu'ils sont unis par le Mariage. De tout quoi il a été dressé le présent acte, et lecture en a été faite aux parties, en présence 1.° de Perret Benoit maire profession de [illegible] demeurant à Curtafond âgé de vingt cinq ans ; 2.° de Blanc Claude profession de [illegible] demeurant à Curtafond âgé de trente un ans ; 3.° de Pallet Joseph profession de [illegible] demeurant à Curtafond âgé de trente cinq ans ; 4.° de Pallet Joseph profession de Cultivateur demeurant à Cras âgé de trente sept ans ; tous témoins français et majeurs, qui ont déclaré ne savoir signer. Et incontinent lecture faite de [illegible] Perret Benoit maire qui ont signé avec nous. Pellerin maire Perret

Acte de mariage de Claude François Mortel et de Marie Claudine Janody à Curtafond le 1er février 1830

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

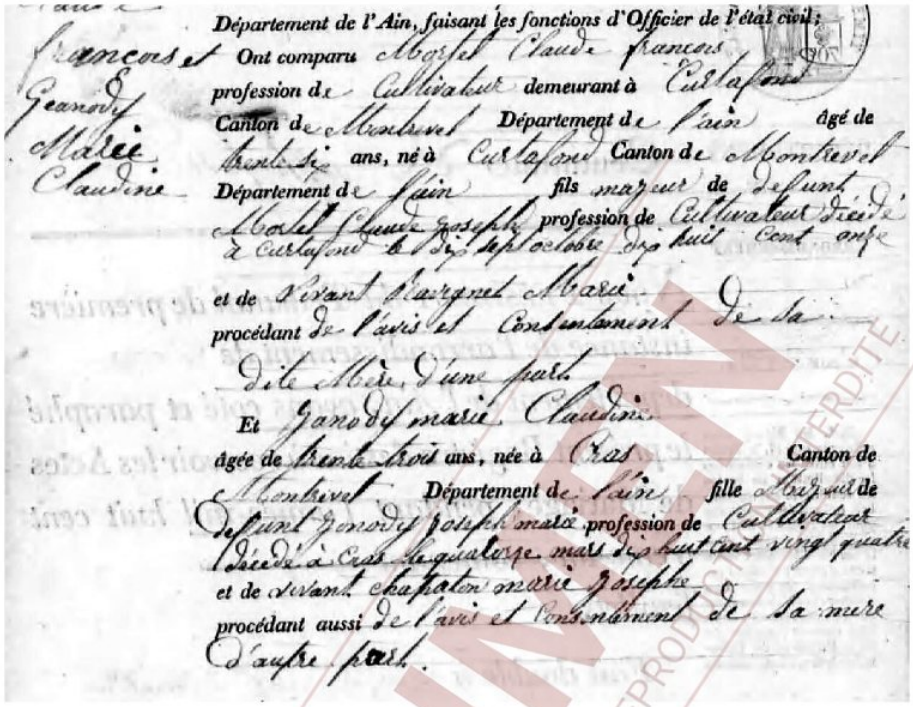
Département de l'Ain, faisant les fonctions d'Officier de l'état civil;
Ont comparu Mortel Claude François
profession de Cultivateur demeurant à Curlafond
Canton de Montrevel Département de l'Ain âgé de
trente six ans, né à Curlafond Canton de Montrevel
Département de l'Ain fils majeur de défunt
Mortel Claude Joseph profession de Cultivateur décédé
à Curlafond le dix septembre mil huit cent onze
et de Vivant Marguet Marie
procédant de l'avis et Consentement de sa
dite Mère d'une part.
Et Janody marie Claudine
âgée de trente trois ans, née à Cras Canton de
Montrevel Département de l'Ain fille majeure de
défunt Janody Joseph marié profession de Cultivateur
décédé à Cras le quatorze mars mil huit cent vingt quatre
et de Vivant chapaton marie Josephe
procédant aussi de l'avis et Consentement de sa mere
d'autre part.

Grossissement sur les filiations de Claude François Mortel (fils de † Claude Joseph Mortel et Marie Marguet) et de Marie Claudine Janody (fille de † Joseph Marie Janody et Marie Josephe Chapaton) le 1er février 1830

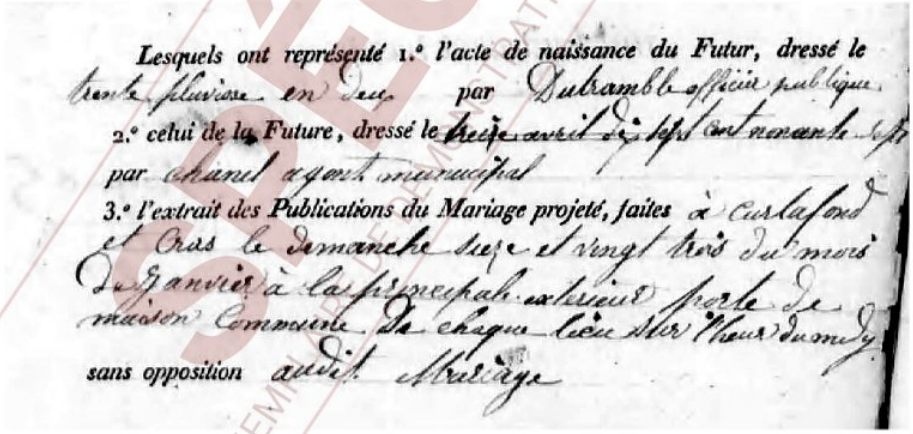
Lesquels ont représenté 1.° l'acte de naissance du Futur, dressé le
trente pluviose an deux par Dubamble officier public.
2.° celui de la Future, dressé le treize avril dix sept cent nonante sept
par Chanel agent municipal
3.° l'extrait des Publications du Mariage projeté, faites à Curlafond
et Cras le dimanche treize et vingt trois du mois
de janvier à la principale issue de la porte de
maison Commune De chaque lieu sur l'heure du midy
sans opposition audit Mariage

Grossissement sur les dates de naissance républicaine et grégorienne des époux : « trente pluviose an deux » (18/02/1794) et « treize avril dix sept cent nonante sept » (13/04/1797)

SPÉCIMEN
REPRODUCTION INTERDITE

> *« L'an mil huit cent trente et le premier du mois de fevrier… sont comparus Claude François Mortel agé de trente six ans cultivateur né et domicilié en cette commune de Curtafond fils majeur et légitime de feu Claude Joseph Mortel décédé à Curtafond le dix sept octobre dix huit cent onze et de vivante Marie Marguet… Et Marie Claudine Janody agée de trente trois ans cultivatrice née à Cras… fille majeure et légitime de feu Joseph Marie Janody décédé audit Cras le quatorze mars dix huit cent vingt quatre et de vivante Marie Josephe Chapaton… »*

Remarquez la belle tournure francoprovençale qui affleure sous la plume du maire de Curtafond lorsqu'il transcrit l'année 1797 : *« dix sept cent nonante sept »*, fidèle à l'antique numération de Bresse et de Savoie !

Installés comme cultivateurs à Curtafond, Claude François Mortel et Marie Claudine Janody voient naître plusieurs enfants, dont, le 6 décembre 1838 à Curtafond, alors que la mère a quarante et un ans passés, une fille prénommée **Marie Prudence MORTEL**, notre arrière-grand-mère paternelle.

II. Le 30 juillet 1831 à six heures du matin à Saint-Martin-le-Châtel : les noces des cousins germains Page × Dubois

Dix-huit mois après le mariage de Curtafond, transportons-nous à Saint-Martin-le-Châtel au cœur de l'été 1831.

C'est le samedi 30 juillet 1831, en pleine saison des moissons. Pour ne pas perdre une journée de soleil sur les gerbes et pour éviter la grande chaleur

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

de midi, le maire Bernoud a ouvert les portes de la maison commune dès six heures du matin (*a six heures du matin*,).

Dans la salle municipale baignée par la lumière rasante du matin s'avancent deux tout jeunes gens qui ont grandi ensemble entre la ferme de Curlin et le hameau de *Balmont* :

- Le fiancé est **Joseph PAGE**, âgé de vingt et un ans et quatre mois, né à Curlin le 18 mars 1810 (27), fils de **Joseph PAGE** et de **Benoitte DUBOIS**, tous deux présents ;
- La fiancée est **Marie Denise DUBOIS**, âgée de vingt-deux ans et neuf mois, née à Balmont le 17 octobre 1808 (— bien que le maire Bernoud, en recopiant trop vite le mois de naissance du marié *18 mars 1810* juste au-dessus, écrive par lapsus qu'elle est née le *« dix sept mars mil huit cent huit »* au lieu du *17 octobre 1808*, !), fille de **Marie Lazare DUBOIS** et de **Marie Denise GUERRY**, eux aussi présents et consentants.

Arrêtons-nous sur la géométrie extraordinaire de cette alliance du 30 juillet 1831 . Bien que l'acte civil de mariage n'ait pas à mentionner les dispenses canoniques d'Église, l'état civil des quatre parents présents crie la vérité : la mère du marié (**Benoitte DUBOIS**, né le 1781 aux Bellouzes) et le père de la mariée (**Marie Lazare DUBOIS**, né le 1785 aux Bellouzes) sont la sœur et le frère germains, tous deux enfants de **Joseph DUBOIS *le jeune*** et de sa cousine germaine **Benoîte ROUX** !

Autrement dit, **Joseph PAGE** et **Marie Denise DUBOIS** sont cousins germains au premier chef , et comme leurs grands-parents communs *Joseph Dubois* × *Benoîte Roux* étaient déjà cousins germains en 1777–1778, et que la grand-mère paternelle du marié (*Denise Guerry*, épouse de François Page) cousinait aussi avec la mère de la mariée (*Marie Denise*

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Guerry, fille de Benoît Guerry), c'est toute la sève accumulée de Saint-Martin-le-Châtel, de Saint-Didier-d'Aussiat et de Saint-Sulpice qui se concentre en un seul foyer !

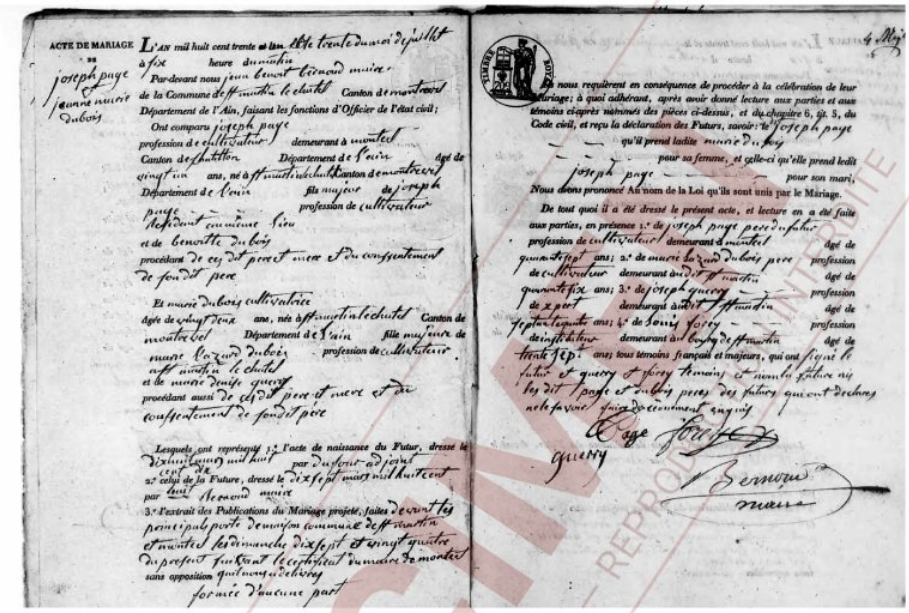

ACTE DE MARIAGE

L'an mil huit cent trente et un, le trente du mois de juillet à six heure du matin

Par-devant nous jean benoit bernard maire de la Commune de St martin le chatel Canton de montrevel Département de l'Ain, faisant les fonctions d'Officier de l'état civil ;

Ont comparu joseph page profession de cultivateur demeurant à montel Canton de St sulpice Département de l'ain âgé de vingt un ans, né à St martin le chatel Canton de montrevel Département de l'ain fils majeur de joseph page profession de cultivateur demeurant en même lieu et de benoitte dubois procédant de ce dit present mariage et du consentement de son dit père

Et marie dubois cultivatrice âgée de vingt deux ans, née à St martin le chatel Canton de montrevel Département de l'ain fille majeure de marie bozard dubois profession de cultivateur demeurant audit St martin le chatel et de marie denise guerry procédant aussi de ce dit père et mere et de son consentement de son dit père

Lesquels ont représenté 1.° l'acte de naissance du Futur, dressé le dix huit (mars) mil huit cent par dufour adjoint 2.° celui de la Future, dressé le dix sept mars mil huit cent par jean bernard maire 3.° l'extrait des Publications du Mariage projeté, faites devant la principale porte de notre commune de St martin et montrevel les dimanche dix sept et vingt quatre du present courant le certificat du maire de montrevel sans opposition qui nous a été remis formée d'aucune part

Et nous requérant en conséquence de procéder à la célébration de leur Mariage ; à quoi adhérant, après avoir donné lecture aux parties et aux témoins ci-après nommés des pièces ci-dessus, et du chapitre 6, tit. 5, du Code civil, et reçu la déclaration des Futurs, savoir : le joseph page qu'il prend ladite marie d. pour son épouse, et celle-ci qu'elle prend ledit joseph page pour son mari,

Nous avons prononcé Au nom de la Loi qu'ils sont unis par le Mariage.

De tout quoi il a été dressé le présent acte, et lecture en a été faite aux parties, en présence 1.° de joseph page père du futur profession de cultivateur demeurant à montel âgé de quarante sept ans ; 2.° de marie bozard dubois père profession de cultivateur demeurant audit St martin âgé de quarante six ans ; 3.° de joseph guerry profession de x peret demeurant audit St martin âgé de soixante quatre ans ; 4.° de louis forey profession de instituteur demeurant au bourg de St martin âgé de trente sept ans ; tous témoins français et majeurs, qui ont signé le futur et guerry et forey témoins et nous le futur ni les dit page et dubois peres des futurs qui ont déclaré ne le savoir faire de ce enquis

Page fils

guerry

Bernard maire

Acte de mariage des cousins germains Joseph Page et Marie Denise Dubois à Saint-Martin-le-Châtel le 30 juillet 1831 à 6 heures du matin

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

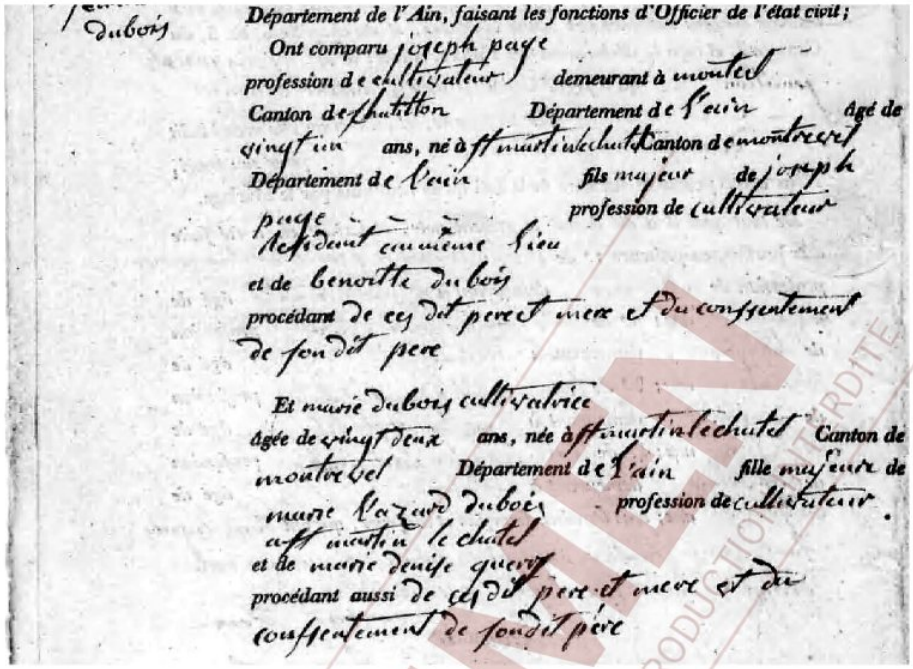
Dubois
Département de l'Ain, faisant les fonctions d'Officier de l'état civil ;
Ont comparu joseph page
profession de cultivateur demeurant à montel
Canton de chatillon Département de l'ain âgé de
vingt un ans, né à st martin le chatel Canton de montrevel
Département de l'ain fils majeur de joseph
profession de cultivateur
page
résidant en même lieu
et de benoitte du bois
procédant de ce dit père et mère et du consentement
de sondit père
Et marie dubois cultivatrice
âgée de vingt deux ans, née à st martin le chatel Canton de
montrevel Département de l'ain fille majeure de
marie lazare dubois profession de cultivateur
et de st martin le chatel
et de marie denise guerry
procédant aussi de ce dit père et mère et du
consentement de sondit père

Grossissement sur les filiations croisées des deux cousins germains : Joseph Page (fils de Joseph Page et Benoitte Dubois) et Marie Dubois (fille de Marie Lazare Dubois et Marie Denise Guerry)

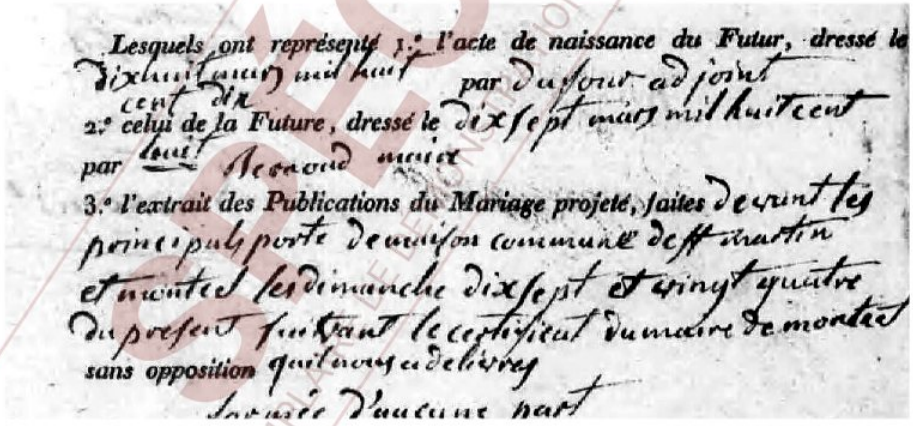
Lesquels ont représenté 1.° l'acte de naissance du Futur, dressé le
dix huit mars mil huit cent dix par dufour adjoint
2.° celui de la Future, dressé le dix sept mars mil huit cent
huit par Renaud maire
3.° l'extrait des Publications du Mariage projeté, faites devant la
principale porte de la maison commune de st martin
et montel les dimanche dix sept et vingt quatre
du présent mois, portant le certificat du maire de montel
sans opposition qu'il nous a délivré
Lesquels

Grossissement sur la mention des actes de naissance du 18 mars 1810 et du lapsus de copie « dix sept mars mil huit cent huit » (pour 17 octobre 1808)

Mais regardons surtout le bas de la page de droite de cet acte du 30 juillet 1831 ✓. Là se joue, en quelques centimètres d'encre noire, une scène

silencieuse qui résume deux siècles d'histoire culturelle paysanne.

Le maire Bernoud invite les époux, leurs quatre parents et les quatre témoins à signer. Les deux pères, **Joseph Page** (47 ans) et son beau-frère **Marie Lazare Dubois** (46 ans), nés sous Louis XVI en 1784 et 1785, secouent la tête : comme tous les Page depuis Estienne Page à Salles en 1634, ils déclarent ne savoir signer. Alors son fils, le jeune marié de vingt et un ans **Joseph PAGE** (1810), qui a fréquenté l'école de village tenue à Saint-Martin-le-Châtel par l'instituteur Guerry, s'avance vers le bureau du maire, trempe la plume dans l'encrier et trace en lettres capitales et rondes un mot de quatre lettres : ***Page***.

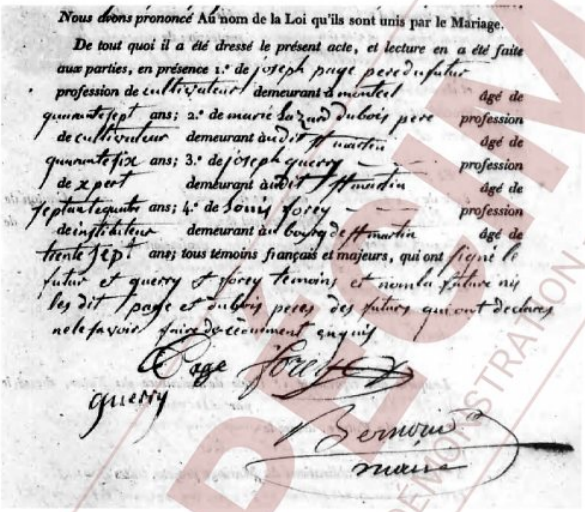
Nous avons prononcé Au nom de la Loi qu'ils sont unis par le Mariage.
De tout quoi il a été dressé le présent acte, et lecture en a été faite
aux parties, en présence 1.° de joseph page pere du futur
profession de cultivateur demeurant à meurtel âgé de
quarante sept ans; 2.° de marie lazare dubois pere profession
de cultivateur demeurant audit st martin âgé de
quarante six ans; 3.° de joseph guerry profession
de x pert demeurant audit st martin âgé de
trente sept ans; tous témoins français et majeurs, qui ont signé le
futur et guerry et pere temoin, et nous la future ni
les dit page et dubois pere des futurs qui ont declaré
ne le savoir de ce enquis

Grossissement sur la fin de l'acte du 30 juillet 1831 : les deux pères déclarés illettrés et la toute première signature « Page » de la lignée directe par le jeune marié Joseph Page

> ***« … en présence de… lesquels après qu'il leur a été aussi donné lecture du présent acte l'ont signé avec nous et l'époux, l'épouse les pères et mères des époux ayant déclaré ne savoir signer de ce enquis. / Page — … — Bernoud maire »*** ✓

C'est la toute première signature *Page* de notre lignée directe depuis l'origine des registres ! Dès lors, de génération en génération — Joseph

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Page en 1831 et 1833, son fils Joseph Marie Page en 1863, 1879 et 1882, ses petits-fils Victor et Jean Marie Page en 1904, 1906 et 1910, son arrière-petit-fils Jean Marie Joseph Page en 1934 —, plus jamais un Page ne quittera la mairie sans avoir signé son nom.

III. Le passage à Montcet et la naissance de Joseph Marie Page le 26 février 1833

Quelques mois après leurs noces du 30 juillet 1831 — sans doute à la Saint-Martin du 11 novembre 1831 ou de *1832* —, **Joseph PAGE** et **Marie Denise DUBOIS** accomplissent le geste fondateur qui va fixer le centre de gravité de la famille jusqu'au XXe siècle : ils quittent Saint-Martin-le-Châtel, franchissent à pied et en char à bœufs les quatre kilomètres de chemins creux qui mènent vers l'est-sud-est, et viennent s'établir dans la petite commune voisine de Montcet, au hameau des Rippes .

Ils n'y viennent d'ailleurs pas seuls : dans ce mouvement familial vers Montcet, nous voyons bientôt arriver avec eux les parents de Joseph, le père **Joseph Page *l'aîné*** et sa femme **Benoitte Dubois**, ainsi que le frère cadet de Joseph, l'oncle **Joseph Alexandre PAGE** (né vers 1812–1813 à Saint-Martin-le-Châtel), qui épousera **Marie Pierrette FAUCONIER (FAUSSURIER)** et fondera à Montcet la branche cousine des Page du hameau de Cornaton puis de La Gouille .

C'est à Montcet, à la fin de l'hiver 1833, le 26 février 1833 à six heures du soir (déclaré le lendemain 27 février, acte n° 5,), que Marie Denise Dubois met au monde le premier enfant né sur le sol de Montcet : notre arrière-grand-père paternel **Joseph Marie PAGE**.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Regardons attentivement les deux témoins voisins que le jeune père Joseph Page (vingt-deux ans) amène avec lui à la mairie de Montcet le 27 février 1833 pour déclarer son fils nouveau-né : le premier témoin n'est autre que **Laurent RAFFIN**, âgé de trente-six ans, cultivateur à Montcet ! Or, grâce aux actes d'état civil de 1846 et de 1874, nous savons aujourd'hui qui était exactement ce voisin **Laurent RAFFIN** venu saluer le berceau de Joseph Marie Page le 27 février 1833 : c'est l'époux de **Jeanne Marie RODET** et le père de *Claude Raffin* (né le 3 mars 1823 à Montcet), c'est-à-dire le trisaïeul maternel de *Marie Philomène Piret* ! Cent un ans avant le mariage **Page × Piret** de 1934, le trisaïeul de la future mariée, **Laurent Raffin**, était déjà le premier témoin de naissance du grand-père paternel du futur marié, **Joseph Marie Page** :

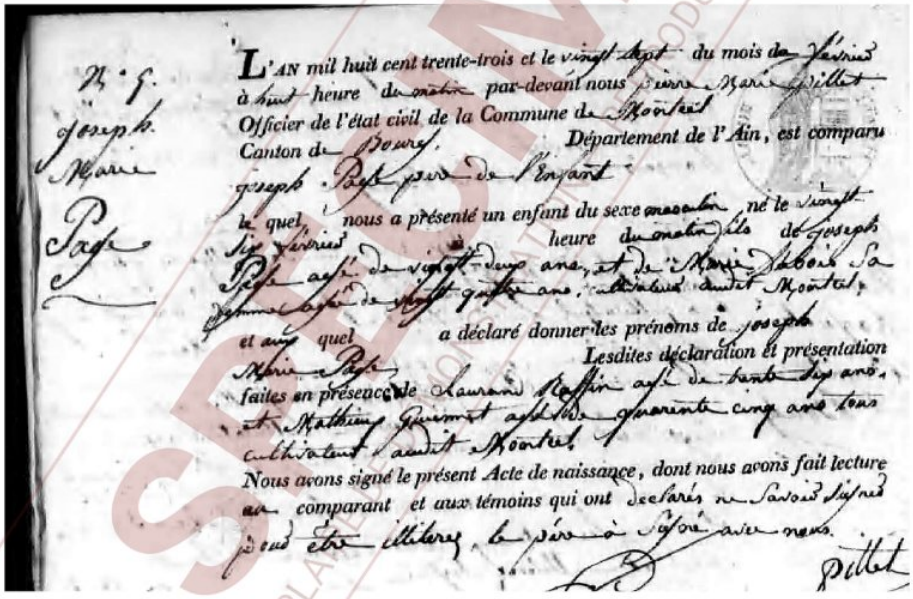

Acte de naissance de Joseph Marie Page à Montcet le 26 février 1833 (déclaré le 27 février)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE NON DESTINÉ À LA REPRODUCTION ET À LA DIFFUSION

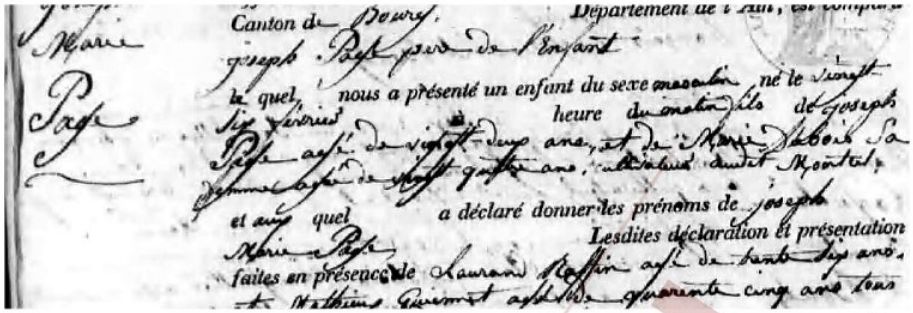
Canton de Bourg. Département de l'Ain, [illegible]
Joseph Page père de l'enfant
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le vingt
Page âgé de vingt deux ans, et de Marie Dubois
et auquel a déclaré donner les prénoms de Joseph
Lesdites déclaration et présentation
faites en présence de Laurent Raffin âgé de trente six ans
et Mathieu Guiment âgé de quarante cinq ans tous

Grossissement sur la naissance de Joseph Marie Page le 26 février 1833, fils de Joseph Page (22 ans) et de Marie Dubois (24 ans), cultivateurs à Montcet


Lesdites déclaration et présentation
faites en présence de Laurent Raffin âgé de trente six ans
et Mathieu Guiment âgé de quarante cinq ans tous
cultivateurs domicilié Montcet
Nous avons signé le présent Acte de naissance, dont nous avons fait lecture
au comparant et aux témoins qui ont déclarés ne savoir signer
pour être illétrés, le père a signé avec nous.

Grossissement sur le témoin Laurent Raffin (36 ans) et la mention « le père a signé avec nous » (27 février 1833)

> *« L'an mil huit cent trente trois et le vingt sept de fevrier a onze heures du matin… est comparu Joseph Page agé de vingt deux ans cultivateur domicilié à Montcet lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier a six heures du soir de lui déclarant et de Marie Dubois agée de vingt quatre ans son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Joseph Marie. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Laurent Raffin agé de trente six ans et de Joseph… tous deux cultivateurs domiciliés en cette commune, et a le père signé avec nous… / Page »*

SPECIMEN
EXEMPLAIRE PÉDAGOGIQUE — REPRODUCTION INTERDITE

Après ce fils aîné Joseph Marie (1833), le foyer des cousins germains aux Rippes s'agrandira encore de plusieurs filles que les recensements de Montcet et les actes de succession nous ont permis de retrouver ✨ : **Marie Louise PAGE** (née vers 1841, qui épousera *Claude Bernard* et vivra jusqu'au 11 mai 1920 à Montcet ✨), **Marie Césarine PAGE** (née vers 1847 à Polliat, qui mourra à Montcet le 15 août 1906 ✨), et **Marie PAGE** (qui épousera *Claude Coquard* aux Rippes ✨).

IV. Le 17 juin 1834 à Buellas : les noces Piret × Chauville ✅ et la naissance de Marie Benoît Piret (4 octobre 1836, ✅)

À deux kilomètres à peine au sud du clocher de Montcet s'élève celui de Buellas. C'est là que se noue, au printemps 1834, la troisième grande alliance de la Génération 4 : celle des **PIRET** et des **CHAUVILLE**.

Au hameau des Prost, à Buellas, **Jean Marie PIRET** a maintenant trente et un ans ; il a perdu sa mère *Benoîte Ricol* en août 1825 et son père *Jean Piret* en juillet 1831 ✨, et il est désormais le maître de l'exploitation familiale des Prost. Il a jeté son dévolu sur une toute jeune fille qui demeure au hameau voisin de Séré à Buellas : **Marie Benoîte Suzanne CHAUVILLE**, qui va avoir vingt ans le 27 juin suivant, fille de feu *Claude Chauville fils* († 19 août 1829 à Polliat) et de *Marie Benoîte Suzanne Morand* ✅.

Le 17 juin 1834 à neuf heures du matin (✅), le mariage est célébré à la mairie de Buellas. C'est dans le corps de cet acte que le maire de Buellas, voulant traduire en calendrier grégorien la date de naissance républicaine du marié (*« né le vingt nivose an onze de la république française »*), ajoute ingénument *« soit douze janvier 1803 »* au lieu du 10 janvier 1803 ✅, avant que les époux et les témoins — parmi lesquels un parent de Polliat

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — NON DESTINÉ À LA PRODUCTION

nommé *Claude Chauville*, âgé de quarante-sept ans — n'apposent au bas de la seconde page une belle série de signatures : ***Benoit Piret***, ***Piret***, ***Chauville*** ✓ :

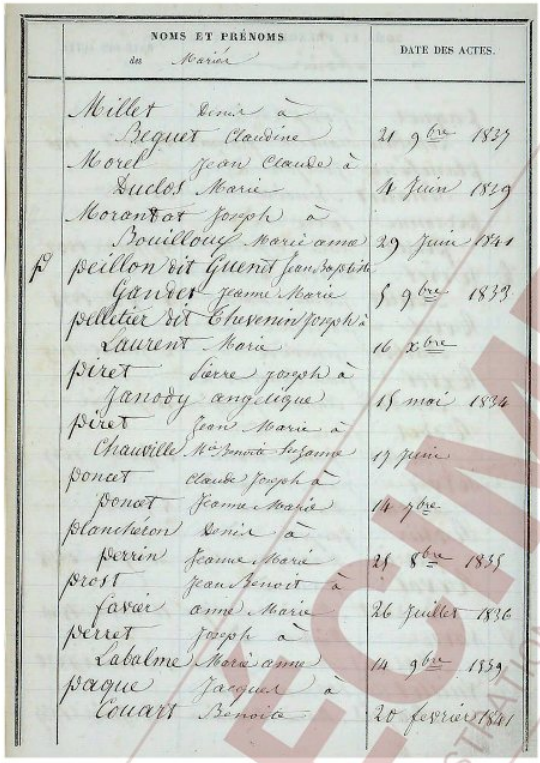

	NOMS ET PRÉNOMS des Mariés	DATE DES ACTES.
	Millet Denis à Bequet Claudine	21 9bre 1827
	Morel Jean Claude à Duclos Marie	11 juin 1829
	Morandat Joseph à Bouillouse Marie anne	29 juin 1841
P	peillon dit Guenot Jean Baptiste Gaudet Jeanne Marie	5 9bre 1833
	pelletier dit Chevenin Joseph à Laurent Marie	16 xbre
	piret Pierre Joseph à Janody angelique	15 mai 1834
	piret Jean Marie à Chauville Mie Benoite Suzanne	17 juin
	poncet Claude Joseph à Poncet Jeanne Marie	14 9bre
	planchetton Denis à perrin Jeanne Marie	21 8bre 1835
	prost Jean Benoit à favier anne Marie	26 juillet 1836
	perret Joseph à Labalme Marie anne	14 9bre 1839
	paque Jacques à Couart Benoite	20 février 1841

Table décennale des mariages de Buellas (1833–1842) attestant le mariage Piret × Chauville du 17 juin 1834

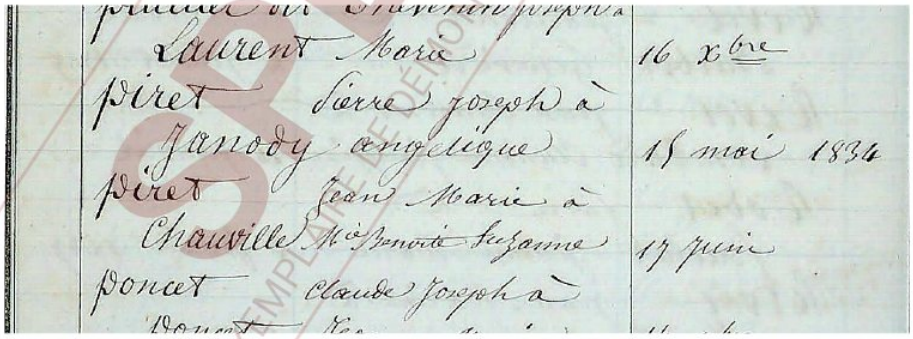

Grossissement sur la ligne de la table décennale : « Piret Jean Marie à Chauville M.ie Benoite Suzanne — 17 juin 1834 »

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

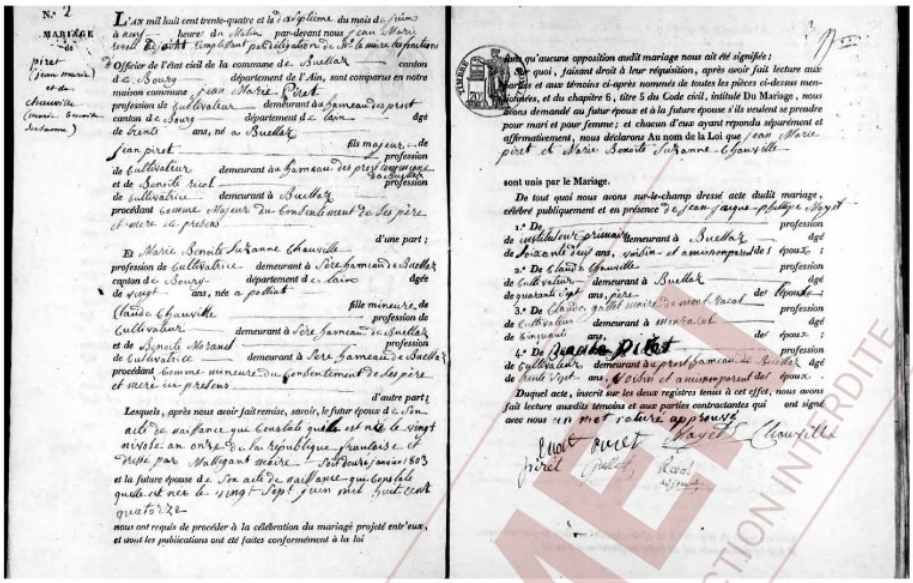

Acte de mariage de Jean Marie Piret et de Marie Benoîte Suzanne Chauville à Buellas le 17 juin 1834

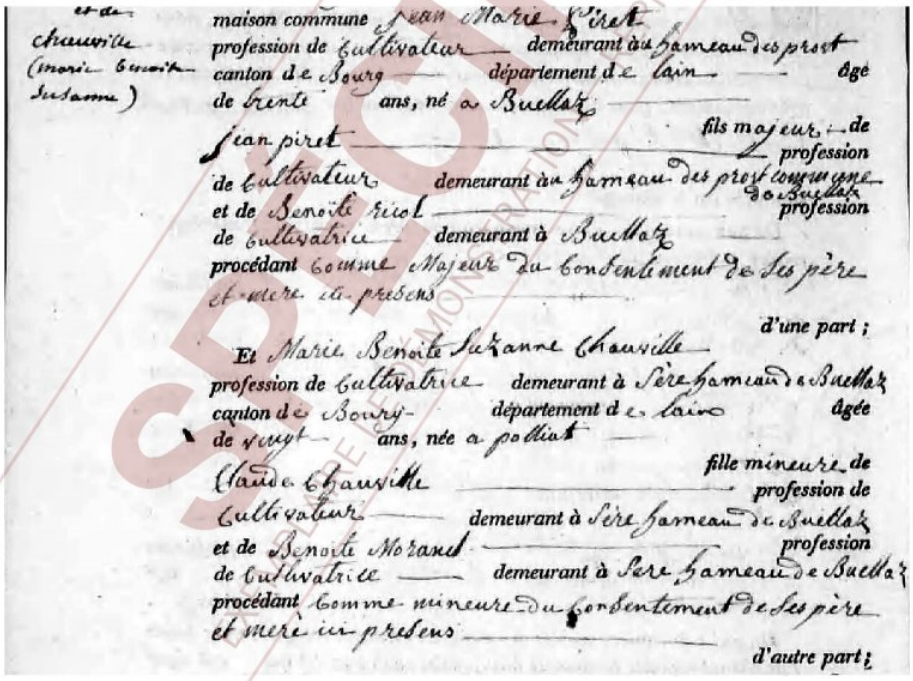

Grossissement sur la comparution de Jean Marie Piret (hameau des Prost) et de Marie Benoîte Suzanne Chauville (demeurant à Séré, née à Polliat)

SPECIMEN
REPRODUCTION INTERDITE

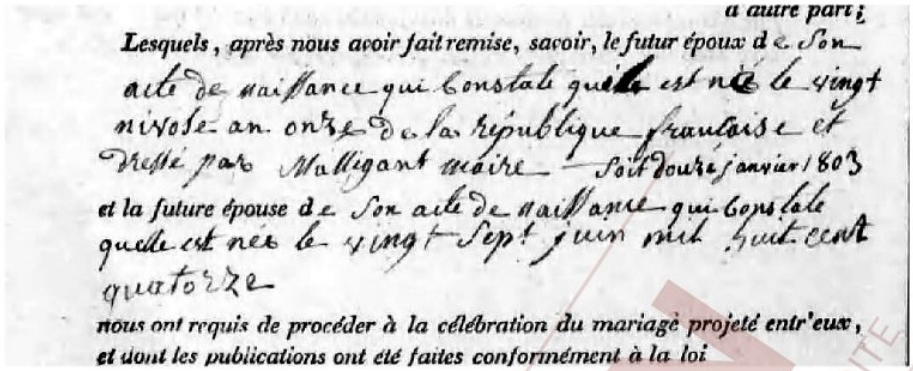

a autre part ;
Lesquels, après nous avoir fait remise, savoir, le futur époux d[e] Son acte de naissance qui Constate qu'[il] est né le vingt nivose an onze de la république française et dressé par Malligant maire — Soit douze janvier 1803
et la future épouse d[e] Son acte de naissance qui Constate quelle est née le vingt Sept juin mil huit cent quatorze
nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux, et dont les publications ont été faites conformément à la loi

Grossissement sur l'erreur de conversion républicaine du maire de Buellas : « né le vingt nivose an onze... soit douze janvier 1803 » (au lieu du 10 janvier 1803)

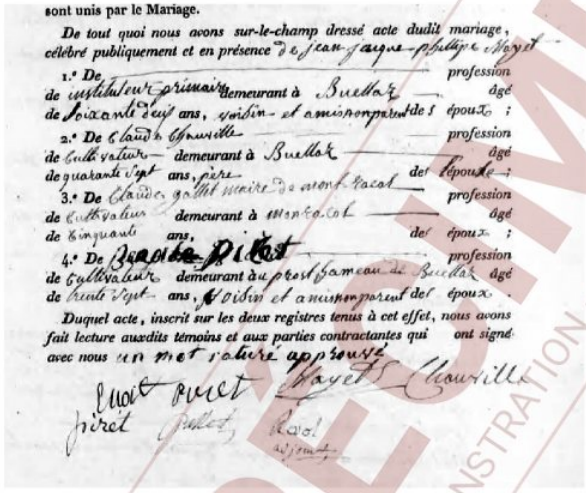

sont unis par le Mariage.
De tout quoi nous avons sur-le-champ dressé acte dudit mariage, célébré publiquement et en présence de Jean Jacque Philippe Noyet
1.° De ____ profession
de Instituteur primaire demeurant à Buellas ____ âgé
de soixante deux ans, voisin et ami non parent de l'époux ;
2.° De Claude Chauville ____ profession
de Cultivateur demeurant à Buellas ____ âgé
de quarante Sept ans, père de l'épouse ;
3.° De Claude Gallet maire de avant Vacat ____ profession
de Cultivateur demeurant à Montcalot ____ âgé
de Cinquante ans, de l'époux ;
4.° De Jacque Piret ____ profession
de Cultivateur demeurant au prost hameau de Buellas âgé
de trente Sept ans, voisin et ami non parent de l'époux.
Duquel acte, inscrit sur les deux registres tenus à cet effet, nous avons fait lecture auxdits témoins et aux parties contractantes qui ont signé avec nous en mot raturé approuvé
Noyet Chauville
Piret Piret Gallet Vacat

Grossissement sur la page de droite du mariage du 17 juin 1834 et les signatures « Benoit Piret », « Piret », « Chauville »

> *« L'an mil huit cent trente quatre et le dix sept du mois de juin à neuf heures du matin... sont comparus Jean Marie Piret cultivateur demeurant à Buellas au hameau des Prost, né en cette commune le vingt nivose an onze de la république française (soit douze janvier 1803) fils majeur et légitime des défunts Jean Piret et Benoite Ricol... et Marie Benoite Suzanne Chauville cultivatrice demeurant en cette commune au hameau de Séré, née en la commune de Polliat le vingt sept*

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

> *juin mil huit cent quatorze, fille mineure et légitime de défunt Claude Chauville... et de vivante Marie Benoite Suzanne Morand... / Benoit Piret — Piret — Chauville* »

Deux ans et quatre mois après ces noces de juin 1834, à l'automne 1836, le 4 octobre 1836 à huit heures du matin, naît aux Prost à Buellas leur fils : notre arrière-grand-père maternel **Marie Benoît PIRET**. Le père, Jean Marie Piret, âgé de trente-deux ans, vient déclarer l'enfant à onze heures du matin en présence de son voisin *Prost* et signe d'une main ferme en minuscules : ***piret*** :

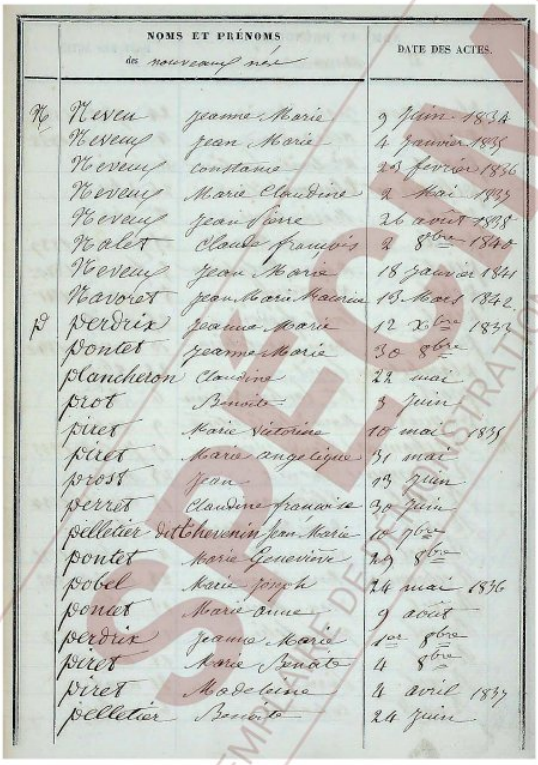

	NOMS ET PRÉNOMS des nouveaux nés		DATE DES ACTES.
N°	Neveu	jeanne-Marie	3 juin 1834
	Neveu	jean Marie	4 janvier 1835
	Neveu	constance	23 février 1836
	Neveu	Marie Claudine	2 Mai 1837
	Neveu	jean Jane	26 août 1838
	Nalet	Claude François	2 8bre 1840
	Neveu	jean Marie	18 janvier 1841
	Navoret	jean Marie Maurice	15 Mars 1842
9	perdrix	jeanne Marie	12 Xbre 1834
	pontet	jeanne Marie	30 8bre
	plancheron	Claudine	22 mai
	prot	Benoite	3 juin
	piret	Marie Victorine	10 mai 1835
	piret	Marie angeline	31 mai
	prost	jean	13 juin
	perret	Claudine Françoise	30 juin
	pelletier dit Cheverein	jean Marie	10 7bre
	pontet	Marie Geneviève	29 8bre
	pobel	Marie joseph	24 mai 1836
	ponet	Marie anne	9 août
	perdrix	jeanne Marie	1er 8bre
	piret	Marie Benoite	4 8bre
	piret	Madeleine	4 avril 1837
	pelletier	Benoite	24 juin

Table décennale des naissances de Buellas (1833–1842) mentionnant Marie Benoît Piret au 4 octobre 1836

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

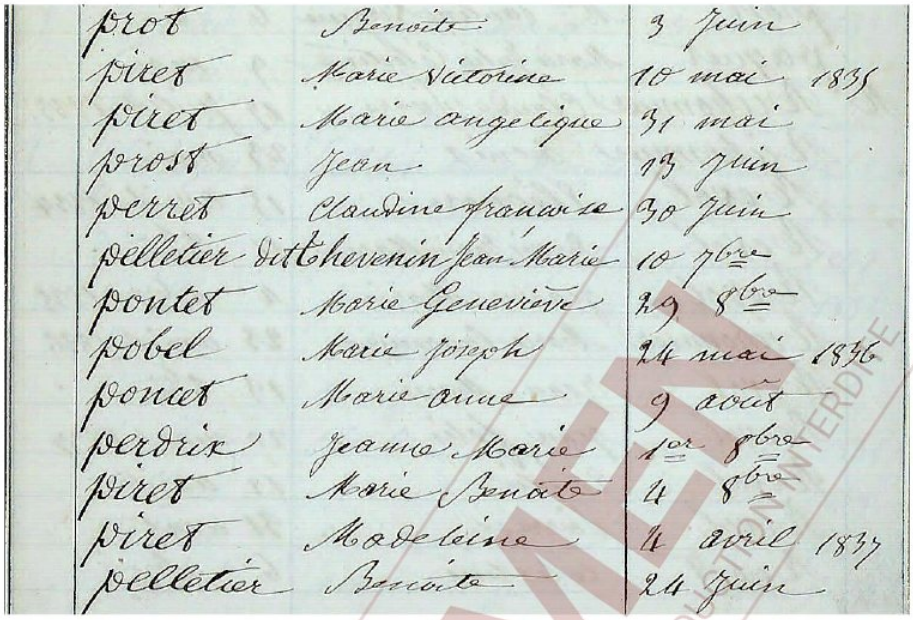

prot	Benoite	3 juin
piret	Marie Victoire	10 mai 1835
piret	Marie angelique	31 mai
prost	Jean	13 juin
perret	Claudine Francoise	30 juin
pelletier	dit Chevenin Jean Marie	10 7bre
pontet	Marie Genevieve	29 8bre
pobel	Marie Joseph	24 mai 1836
poncet	Marie anne	9 août
perdrix	Jeanne Marie	1er 8bre
piret	Marie Benoite	4 8bre
piret	Madeleine	4 avril 1837
pelletier	Benoite	24 juin

Grossissement sur la table décennale des naissances de Buellas : « Piret Marie Benoit — 4 8bre »

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

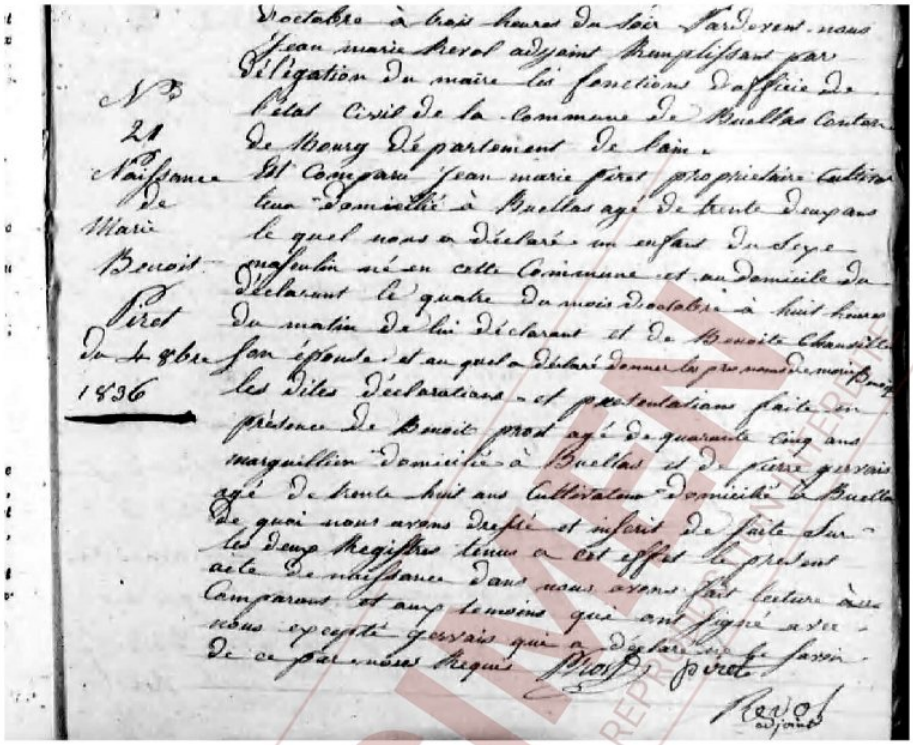

Acte de naissance n° 21 de Marie Benoît Piret à Buellas le 4 octobre 1836

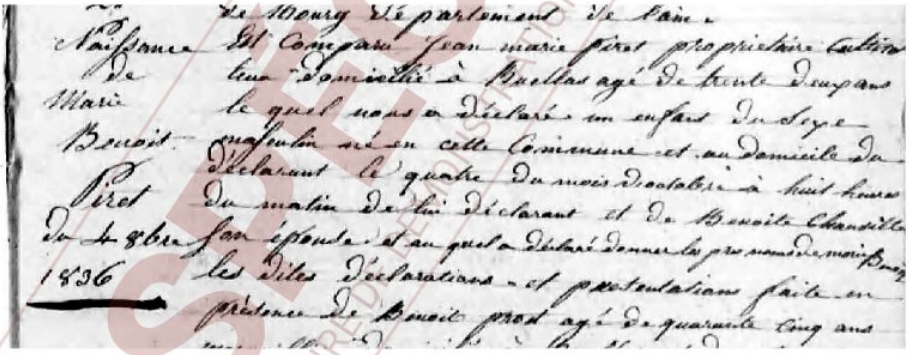

Grossissement sur la naissance de Marie Benoît Piret le 4 octobre 1836 à 8 heures du matin, fils de Jean Marie Piret (32 ans) et de Benoîte Chauville

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION / REPRODUCTION INTERDITE

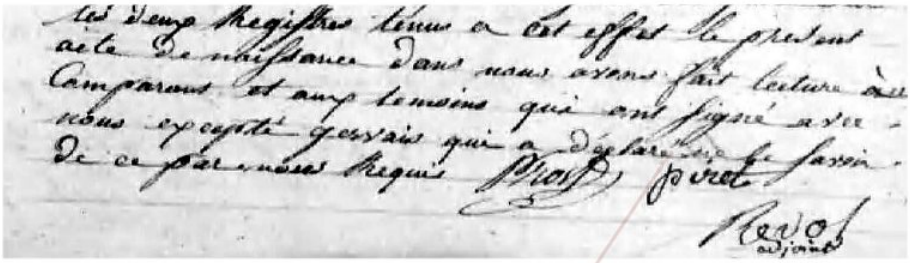

Grossissement sur la signature du père « piret » au bas de l'acte du 4 octobre 1836

> *« L'an mil huit cent trente six et le quatre du mois d'octobre à onze heures du matin… est comparu Jean Marie Piret agé de trente deux ans, cultivateur demeurant à Buellas lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né aujourd'hui à huit heures du matin de lui déclarant et de Benoite Chauville son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie Benoit… / Prost — piret — Revol adjoint »*

Le jeune **Marie Benoît Piret** a quinze ans et demi lorsque son père **Jean Marie PIRET** meurt prématurément à Buellas le 5 mars 1852, à l'âge de quarante-neuf ans. Quelques années plus tard, sous le Second Empire, sa mère veuve **Marie Benoîte Suzanne Chauville** et lui quittent le hameau des Prost à Buellas pour franchir la limite nord de la commune et venir s'installer à Montcet, au hameau du Viran.

V. Le 14 mai 1846 à sept heures du matin à Montcet : les noces de Claude Raffin et de Jeanne Marie Ricol et la naissance des Quinoys

Or, les Piret n'étaient pas les seuls à tisser un fil direct entre Buellas et Montcet par le sang des **RICOL**. Douze ans après les noces de *Jean Marie Piret* (fils de *Benoîte Ricol* des Prost à Buellas) et de *Marie Benoîte*

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – RÉFÉRENCE CHRONOLOGIQUE INÉDITE

Suzanne Chauville, une quatrième alliance matinale de la Génération 4 vient sceller à Montcet l'histoire de notre branche maternelle **RAFFIN** ✓.

Le jeudi 14 mai 1846, à sept heures du matin, devant le maire de Montcet *Pierre-Marie Pillet*, comparaissent en la maison commune deux jeunes cultivateurs de Montcet accompagnés de leurs pères ✓ :

- L'époux est **Claude RAFFIN**, âgé de vingt-trois ans, né à Montcet le 3 mars 1823 (sur un acte dressé par le maire *Marquis*), fils majeur de notre fameux voisin **Laurent RAFFIN** et de **Jeanne Marie RODET**, cultivateurs à Montcet ;
- L'épouse est **Jeanne Marie RICOL**, âgée de dix-neuf ans et demi, fille mineure de **Jean Marie RICOL** et d'**Anne REVERD**, cultivateurs demeurant alors à Montcet.

Et où cette jeune **Jeanne Marie RICOL** est-elle née le 24 octobre 1826, et qui a dressé son acte de naissance ? Regardons le bas de la page de gauche de l'acte de mariage du 14 mai 1846 ✓ : elle est née à Buellas, et son acte de naissance a été *« dressé à Buellas le vingt-quatre octobre mil huit cent vingt-six par Piret adjoint »* ✓ ! Ainsi, non seulement la trisaïeule paternelle de Marie Philomène Piret s'appelait **Benoîte RICOL** de Buellas (mère de *Jean Marie Piret*), mais sa bisaïeule maternelle s'appelle **Jeanne Marie RICOL**, née elle aussi à Buellas sous la plume d'un adjoint au maire du nom de **Piret** ! Aux côtés de l'instituteur de Montcet *Joseph Marquis* (25 ans) et du maréchal-ferrant *Benoît Ray* (29 ans), figure parmi les témoins le charron de Montcet **Pierre RODET** (29 ans), qualifié de *« parent des époux »* ✓ :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

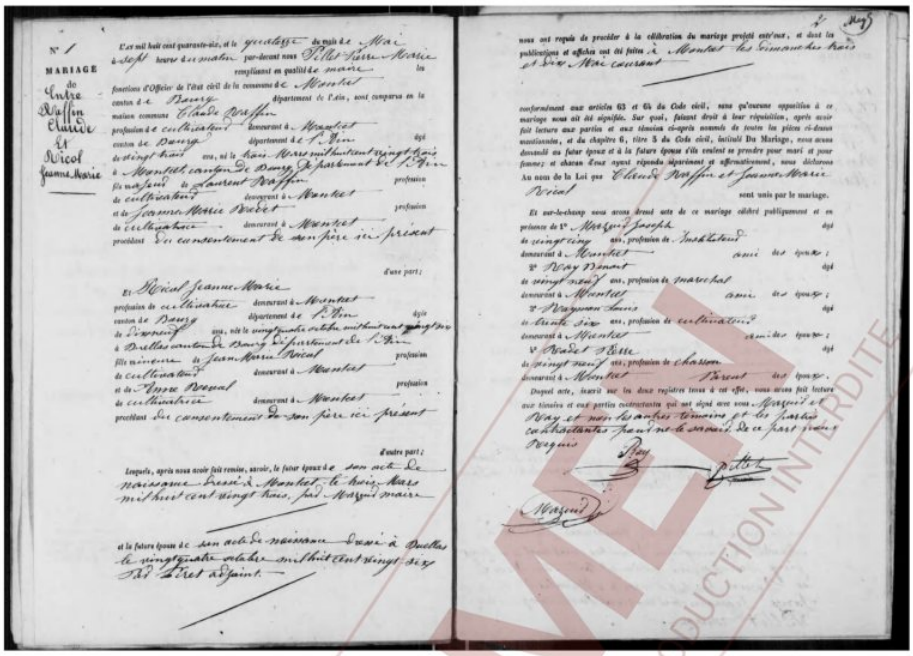

Acte de mariage n° 1 de Claude Raffin et de Jeanne Marie Ricol à Montcet le 14 mai 1846 à 7 heures du matin

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

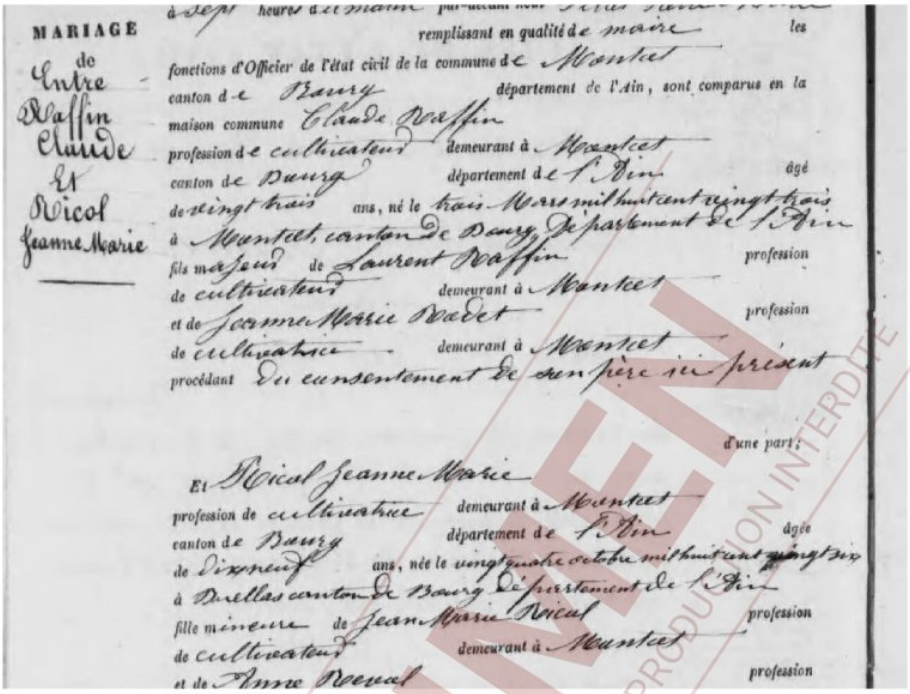

MARIAGE
de
Entre
Raffin
Claude
Et
Ricol
Jeanne Marie

à sept heures du matin par-devant nous [illegible] remplissant en qualité de maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montcet canton de Baurg département de l'Ain, sont comparus en la maison commune Claude Raffin profession de cultivateur demeurant à Montcet canton de Baurg département de l'Ain âgé de vingt trois ans, né le trois Mars mil huit cent vingt trois à Montcet, canton de Baurg, département de l'Ain fils majeur de Laurent Raffin profession de cultivateur demeurant à Montcet et de Jeanne Marie Rodet profession de cultivatrice demeurant à Montcet procédant du consentement de son père ici présent d'une part;

Et Ricol Jeanne Marie profession de cultivatrice demeurant à Montcet canton de Baurg département de l'Ain de dix neuf ans, née le vingt sixe octobre mil huit cent vingt six à Buellas canton de Baurg département de l'Ain fille mineure de Jean Marie Ricol profession de cultivateur demeurant à Montcet et de Anne Reverd profession

Grossissement sur les filiations du 14 mai 1846 : Claude Raffin (03/03/1823 Montcet, fils de Laurent Raffin et Jeanne Marie Rodet) et Jeanne Marie Ricol (24/10/1826 Buellas, fille mineure de Jean Marie Ricol et Anne Reverd)

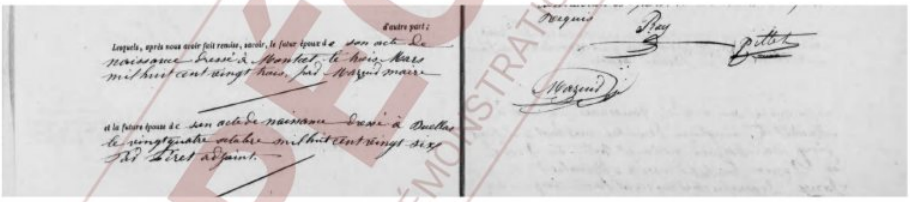

d'autre part;
Lequels, après nous avoir fait remise, savoir, le futur époux de son acte de naissance dressé à Montcet le trois Mars mil huit cent vingt trois, fils majeur mare
et la future épouse de son acte de naissance dressé à Buellas le vingt sixième octobre mil huit cent vingt six par Piret adjoint.

Reynes Ray Pillet Marquis

Grossissement sur la remise de l'acte de naissance dressé à Buellas le 24 octobre 1826 « par Piret adjoint » et sur les témoins Joseph Marquis (instituteur), Benoît Ray (maréchal) et Pierre Rodet (charron, parent des époux)

> **« L'an mil huit cent quarante-six, et le quatorze du mois de Mai à sept heures du matin, par-devant nous Pillet Pierre-Marie remplissant en qualité de maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montcet… sont comparus en la maison commune Claude Raffin, profession de cultivateur**

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATIF – REPRODUCTION INTERDITE

demeurant à Montcet… âgé de vingt-trois ans, né le trois Mars mil huit cent vingt-trois à Montcet… fils majeur de Laurent Raffin, profession de cultivateur demeurant à Montcet et de Jeanne Marie Rodet, profession de cultivatrice demeurant à Montcet, procédant du consentement de son père ici présent, d'une part ; Et Ricol Jeanne Marie, profession de cultivatrice demeurant à Montcet… âgée de dix-neuf ans, née le vingt-quatre octobre mil huit cent vingt-six à Buellas canton de Bourg Département de l'Ain, fille mineure de Jean Marie Ricol, profession de cultivateur demeurant à Montcet et d'Anne Reverd, profession de cultivatrice demeurant à Montcet, procédant du consentement de son père ici présent, d'autre part ; Lesquels, après nous avoir fait remise, savoir, le futur époux de son acte de naissance dressé à Montcet le trois Mars mil huit cent vingt-trois, par Marquis maire, et la future épouse de son acte de naissance dressé à Buellas le vingt-quatre octobre mil huit cent vingt-six par Piret adjoint… »

Installés à Montcet au lieu-dit des Quinoys (les Quineys), **Claude Raffin** et **Jeanne Marie Ricol** y voient naître une fille aînée (qui épousera le cultivateur de Montcet *Joseph Dimier*), puis, le 28 février 1855 à sept heures du matin (acte n° 5 dressé le 1er mars 1855 par le maire *Joseph Marmont*,), leur fils aîné : notre arrière-grand-père maternel **Claude Victor Justin RAFFIN**, déclaré en présence de son oncle maternel **Joseph RICOL** (31 ans, cultivateur à Montcet, qui signe d'une main assurée ***Ricol*** au bas du registre) et du garde champêtre *Charles Berthilier* (59 ans) — avant que, cinq mois plus tard à peine, le 27 juillet 1855, à

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION NON DESTINÉ À LA REPRODUCTION NI À LA VENTE

une lieue au sud dans la commune voisine de Montracol, **Jean Claude GALLET** et **Marguerite BORGET** ne donnent le jour à sa future épouse **Annette Sophie Urbaine GALLET** :

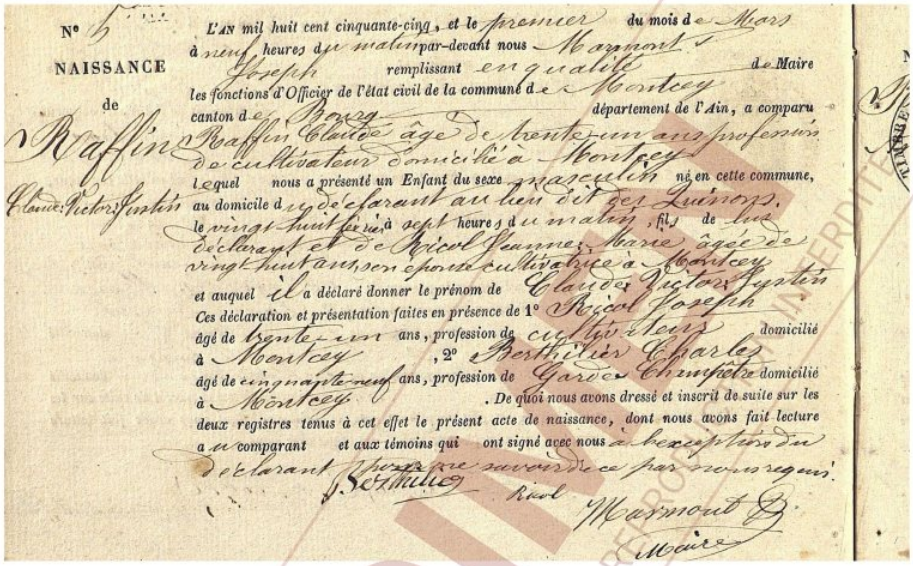

Acte de naissance n° 5 de Claude Victor Justin Raffin à Montcet (lieu-dit des Quinoys) le 28 février 1855 (déclaré le 1er mars 1855)

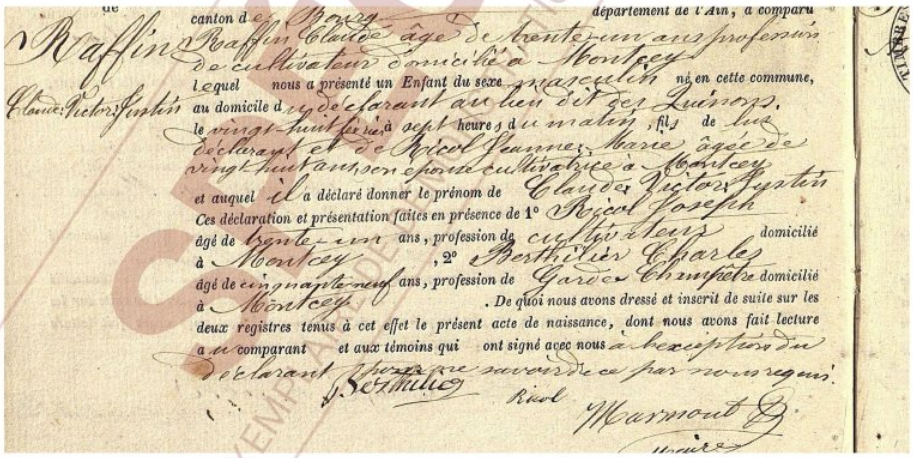

Grossissement sur la naissance « au lieu dit des Quinoys » le 28 février 1855 à 7 heures du matin, la mère Ricol Jeanne Marie (28 ans) et la signature autographe de l'oncle témoin « Ricol » (Joseph Ricol, 31 ans)

> *« L'an mil huit cent cinquante-cinq, et le premier du mois de Mars à neuf heures du matin, par-devant nous Marmont Joseph... Maire... de Montcey... a comparu Raffin Claude âgé de trente-un ans profession de cultivateur domicilié à Montcey, lequel nous a présenté un Enfant du sexe masculin né en cette commune, au domicile du déclarant au lieu dit des Quinoys, le vingt-huit février à sept heures du matin, fils de lui déclarant et de Ricol Jeanne Marie âgée de vingt-huit ans, son épouse cultivatrice à Montcey et auquel il a déclaré donner le prénom de Claude Victor Justin. Ces déclaration et présentation faites en présence de 1° Ricol Joseph âgé de trente-un ans, profession de cultivateur domicilié à Montcey, 2° Berthilier Charles âgé de cinquante-neuf ans, profession de Garde Champêtre domicilié à Montcey... / Berthilier — Ricol — Marmont Maire »*

Les Page sont aux Rippes depuis 1832 ; les Raffin et les Ricol aux Quineys depuis 1823 et 1846 ; les Piret arrivent au Viran avant 1866 : désormais, à quelques centaines de mètres de distance à travers les prés de Montcet, toutes les branches paternelles et maternelles de la future alliance habitent le même village.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 9 — Les fermes du Second Empire, les recensements de Montcet et l'ombre de 1870 (1863 – 1879)

Dans les années 1860, sous le règne de Napoléon III, la Bresse connaît sa première grande métamorphose agricole. Le chemin de fer vient d'atteindre Bourg-en-Bresse et Vonnas ; on commence à chauler les terres acides pour faire reculer le seigle au profit du froment blanc ; les foires de Bourg, de Montrevel et de Pont-de-Veyle regorgent de volailles grasses et de bétail ; et dans les mairies de village, tous les cinq ans, les secrétaires de mairie dressent avec minutie les listes nominatives du recensement de la population, hameau par hameau, maison par maison, ménage par ménage ✨.

Pour l'historien d'une famille paysanne, ces listes quinquennales de recensement sont une fenêtre magique : là où l'état civil ne photographie les êtres qu'aux trois seuils solennels du berceau, de l'autel et de la tombe, le recensement pousse la porte en bois de la ferme un jour ordinaire de printemps et nous montre tous ceux qui mangent la soupe autour de la même table — les grands-parents blanchis sous le harnois, le fils et la bru qui mènent l'exploitation, les sœurs non mariées, les petits-enfants classés par âge et parfois le petit domestique de ferme engagé à la Saint-Martin.

Mais avant de parcourir les hameaux de Montcet à travers ces recensements, assistons aux quatre grands mariages de 1863, 1868, 1875 et 1877 qui unissent les huit aïeux de la génération du Second Empire.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

I. Les quatre grandes alliances de la Génération 3 : Montcet (1863), Attignat (1868), Chaveyriat (1875) et Montcet (1877)

La première noce se célèbre à Montcet au printemps 1863. Le fils aîné des cousins germains des Rippes, **Joseph Marie PAGE**, vient d'avoir trente ans. Il a choisi pour épouse une jeune cultivatrice de vingt-quatre ans née au village voisin de Curtafond le 6 décembre 1838 : **Marie Prudence MORTEL**, fille de *Claude François Mortel* et de *Marie Claudine Janody* .

En paysans prévoyants qui possèdent désormais du bien au soleil aux Rippes et à Curtafond, les deux familles se sont d'abord rendues à la ville le 7 février 1863 pour faire rédiger leur contrat de mariage dans l'étude de Maître Cachet, notaire à Bourg-en-Bresse . Puis, une fois le Carême et les fêtes de Pâques passés, le 16 avril 1863, toute la noce se réunit à la mairie de Montcet ( ).

Aux côtés des parents *Joseph Page*, *Marie Denise Dubois*, *Claude Mortel* et *Claudine Janody*, qui voyons-nous figurer en tête des témoins sur la page de droite de l'acte ? L'oncle paternel du marié, **Joseph Alexandre PAGE**, âgé de cinquante et un ans, cultivateur à Montcet (au hameau de Cornaton) ! Et au bas de l'acte s'aligne une triple signature ***Page*** pleine d'assurance :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

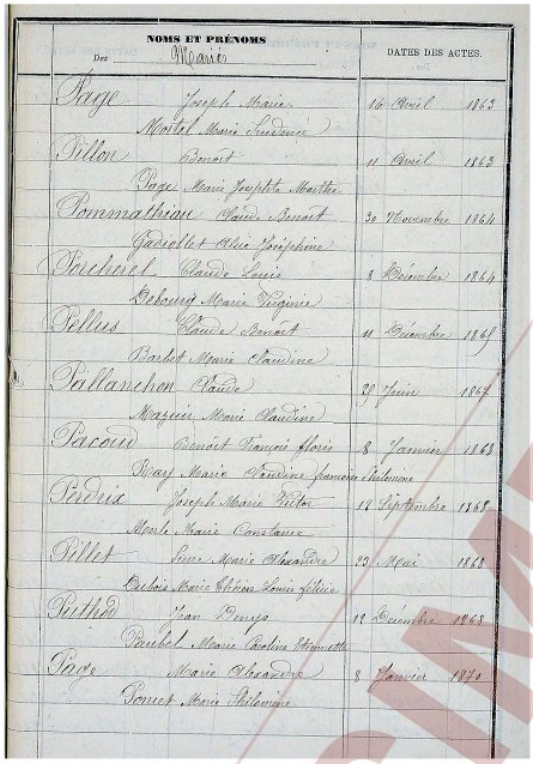

Table décennale des mariages de Montcet (1863–1872) ouvrant la lettre P sur le mariage Page × Mortel du 16 avril 1863

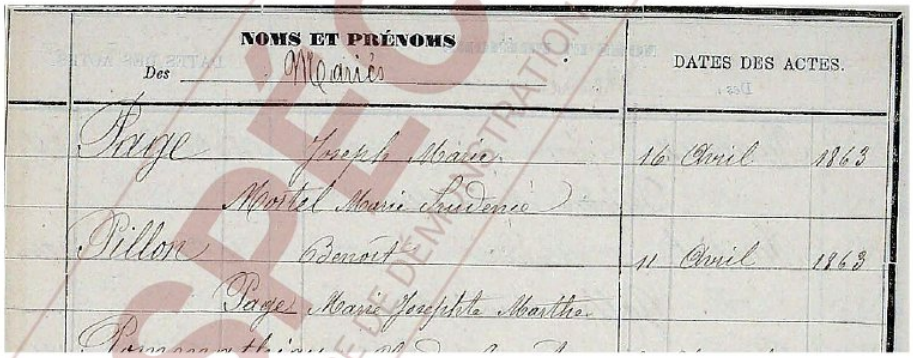

Grossissement sur la ligne de la table décennale : « Page Joseph Marie / Mortel Marie Prudence — 16 Avril 1863 »

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

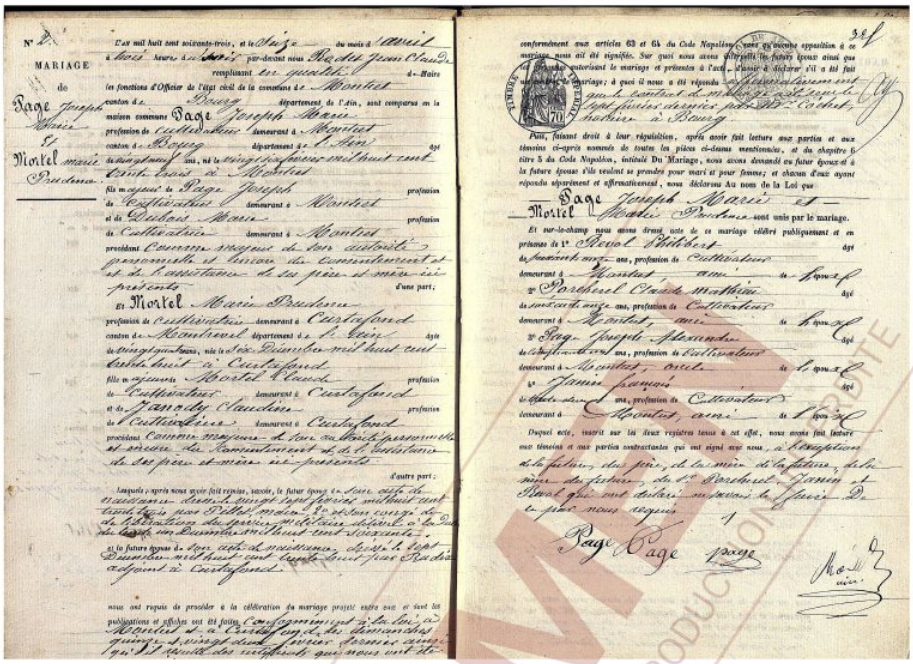

Acte de mariage n° 2 de Joseph Marie Page et de Marie Prudence Mortel à Montcet le 16 avril 1863

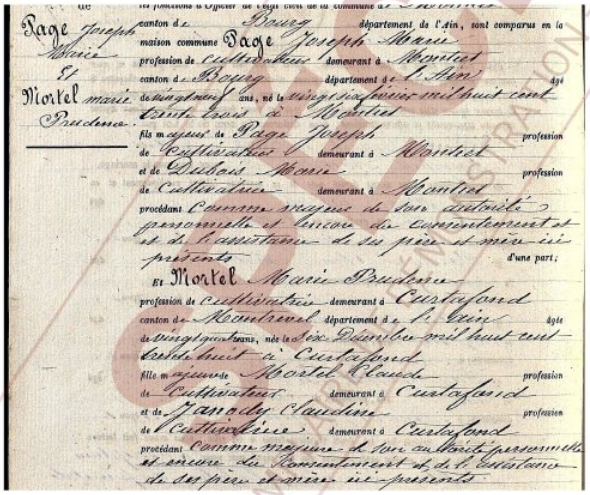

Grossissement sur la page de gauche du mariage du 16 avril 1863 : filiations de Joseph Marie Page (26/02/1833 Montcet) et de Marie Prudence Mortel (06/12/1838 Curtafond)

EXEMPLAIRE D'ADMINISTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

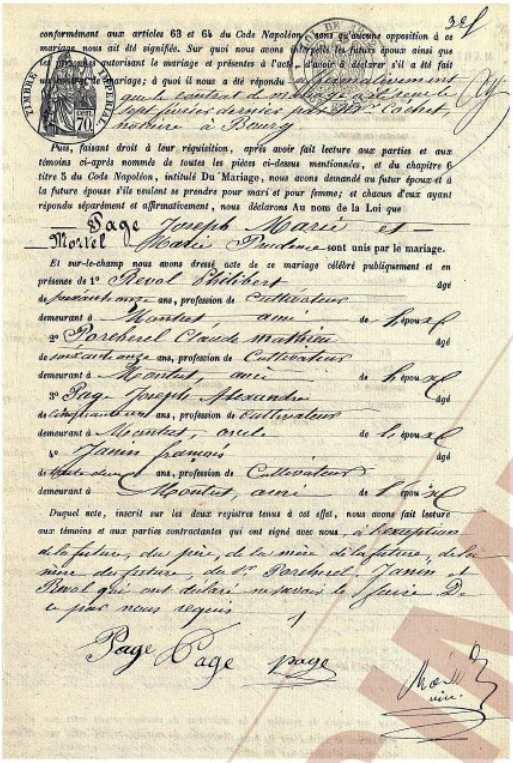

conformément aux articles 63 et 64 du Code Napoléon, sans qu'aucune opposition à ce mariage nous ait été signifiée. Sur quoi nous avons interpellé les futurs époux ainsi que les personnes autorisant le mariage et présentes à l'acte, d'avoir à déclarer s'il a été fait un contrat de mariage; à quoi il nous a été répondu [illegible] qu'il a été fait un contrat de mariage reçu par Me Cachet notaire à Bourg le sept février dernier par devant Me Cachet notaire à Bourg

Puis, faisant droit à leur réquisition, après avoir fait lecture aux parties et aux témoins ci-après nommés de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre 6 titre 5 du Code Napoléon, intitulé Du Mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons Au nom de la Loi que

Page Joseph Marie et Mortel Prudence sont unis par le mariage.

Et sur-le-champ nous avons dressé acte de ce mariage célébré publiquement et en présence de 1° Revol Philibert âgé de soixante ans, profession de Cultivateur demeurant à Montcet, ami de l'époux 2° Porchenel Claude Mathieu âgé de soixante ans, profession de Cultivateur demeurant à Montcet, ami de l'époux 3° Page Joseph Alexandre âgé de Cinquante cinq ans, profession de Cultivateur demeurant à Montcet, oncle de l'époux 4° Janin François âgé de Quarante cinq ans, profession de Cultivateur demeurant à Montcet, ami de l'époux

Duquel acte, inscrit sur les deux registres tenus à cet effet, nous avons fait lecture aux témoins et aux parties contractantes qui ont signé avec nous, à l'exception de la future, des père, de la mère de la future, de la mère du futur, de M. Porchenel, Janin et Revol qui ont déclaré ne savoir le faire de ce par nous requis.

Page Page page [illegible]

Grossissement sur la page de droite du mariage du 16 avril 1863 : mention du contrat reçu par Me Cachet le 07/02/1863, présence de l'oncle Joseph Alexandre Page (51 ans) et signatures « Page »

« L'an mil huit cent soixante-trois et le seize du mois d'avril... sont comparus Joseph Marie Page cultivateur né à Montcet le vingt-six février mil huit cent trente-trois... fils majeur et légitime de Joseph Page et de Marie Dubois cultivateurs demeurant à Montcet présents et consentants d'une part ; Et Marie Prudence Mortel cultivatrice née à Curtafond le six décembre mil huit cent trente-huit... fille majeure et légitime de Claude Mortel et de Claudine Janody cultivateurs demeurant à Montcet présents et consentants... Les futurs époux déclarent qu'il a été fait un contrat de mariage entre eux reçu par Me Cachet notaire à Bourg le sept février dernier... en présence de Joseph Alexandre Page âgé de

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

> *cinquante-un ans cultivateur demeurant à Montcet oncle de l'époux… / Page — Page — Page »*

Cinq ans plus tard, le 20 mars 1868 à sept heures du matin, c'est à la mairie d'Attignat (acte n° 4), après contrat de mariage reçu le 4 mars 1868 par Maître Lagrange, notaire résidant à Bourg, que se célèbre la deuxième alliance de la Génération 3 : **Marie Benoît PIRET** (trente et un ans, né à Buellas le 4 octobre 1836, installé comme cultivateur à Montcet avec sa mère veuve **Marie Benoîte Suzanne CHAUVILLE**) épouse **Jeanne Marie PAUBEL** (vingt-six ans, cultivatrice née à Attignat le 5 janvier 1842, fille majeure de **Marie François PAUBEL** présent et consentant, et de feue **Marie Benoîte BONNET**), en présence de **Jean Marquis** (32 ans, cordonnier), **Joseph Filliat** (56 ans, cultivateur), **Joseph-Frédéric Reynoux** (26 ans, menuisier) et **Denis Brevet** (54 ans, boulanger à Attignat).

Cet acte de mariage du 20 mars 1868 à Attignat, rapproché de l'acte de naissance de Polliat du 28 juin 1814, résout définitivement l'énigme de la fausse variante « *Chavrilly* » qui avait un temps circulé : dans le corps de l'acte de 1868 (page de gauche), l'officier de l'état civil d'Attignat écrit en toutes lettres *et de Chauville, Benoite, profession de cultivatrice, demeurant à Montcet, procédant avec l'assistance et le consentement de sa mère* ; puis, au bas de la page de droite, à côté de la signature ***Piret*** de son fils, la mère trace de sa propre main sa signature ***Chauville*** — où l'enchaînement cursif des lettres *u-v-i-l-l-e* d'une main paysanne âgée de cinquante-trois ans pouvait prêter à confusion au premier regard, alors que son acte de naissance de 1814 à Polliat (signé *Chauville fils* et *chauville* par son père et son grand-père) et le corps de l'acte de 1868 attestent sans l'ombre d'un doute le patronyme **CHAUVILLE** ! Aussitôt

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

après la noce, Jeanne Marie Paubel quitte Attignat pour venir tenir la ferme du Viran à Montcet.

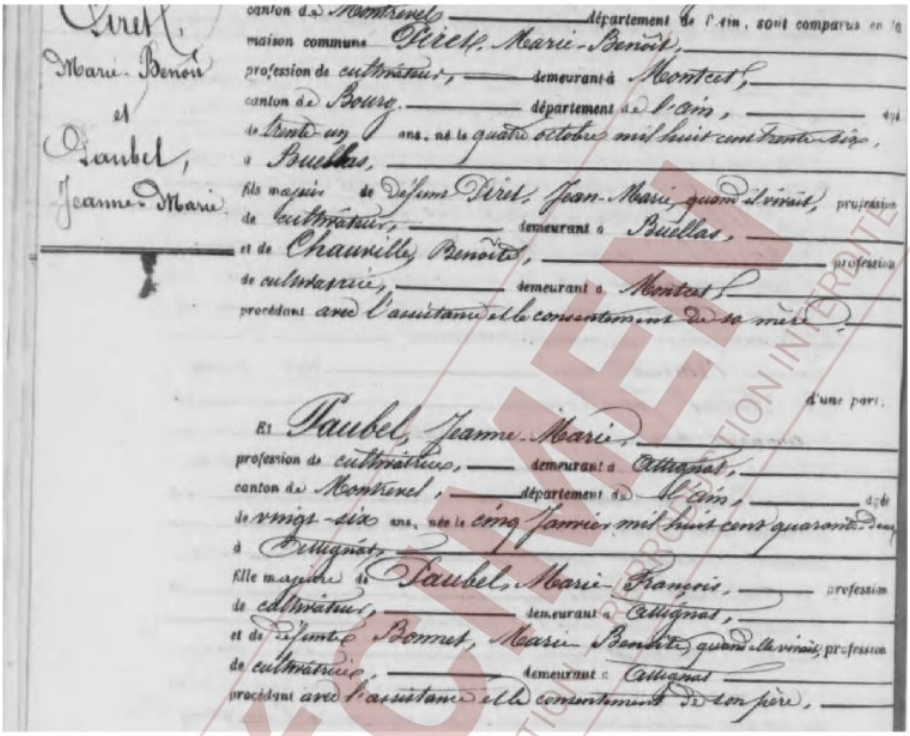
Piret,
Marie-Benoît
et
Paubel,
Jeanne-Marie
canton de Montrevel — Département de l'Ain, sont comparus en la
maison commune Piret, Marie-Benoît,
profession de cultivateur, — demeurant à Montcet,
canton de Bourg — département de l'Ain, — âgé
de trente-un ans, né le quatre octobre mil huit cent trente-six,
à Buellas,
fils majeur de défunt Piret, Jean-Marie, quand il vivait, profession
de cultivateur, — demeurant à Buellas,
et de Chauville, Benoîte, — profession
de cultivatrice, — demeurant à Montcet,
procédant avec l'assistance et le consentement de sa mère,
d'une part.
Et Paubel, Jeanne-Marie,
profession de cultivatrice, — demeurant à Attignat,
canton de Montrevel, — département de l'Ain, — âgée
de vingt-six ans, née le cinq janvier mil huit cent quarante-deux
à Attignat,
fille majeure de Paubel, Marie-François, — profession
de cultivateur, — demeurant à Attignat,
et de défunte Bonnet, Marie-Benoîte, quand elle vivait, profession
de cultivatrice, — demeurant à Attignat,
procédant avec l'assistance et le consentement de son père,

Filiations de Marie-Benoît Piret (fils de Jean-Marie Piret et de Benoîte Chauville) et de Jeanne-Marie Paubel (fille de Marie-François Paubel et de Marie-Benoîte Bonnet) au mariage du 20 mars 1868 à Attignat

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION NON DESTINÉ À LA VENTE

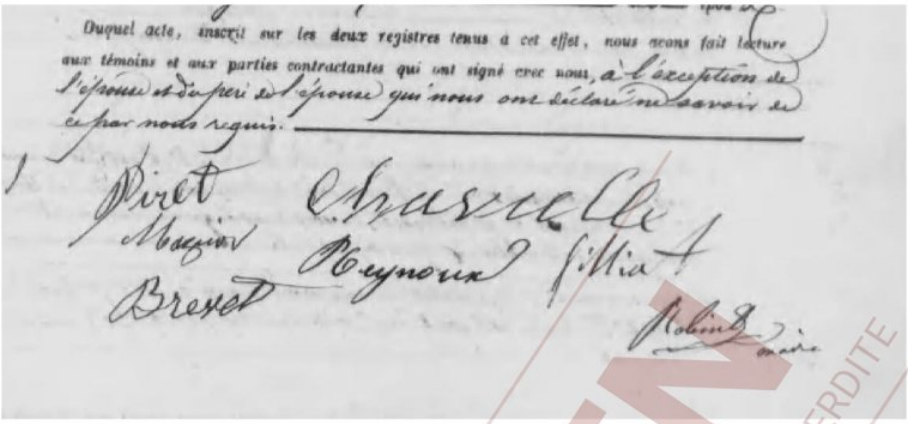

Signatures au bas de l'acte de mariage du 20 mars 1868 à Attignat : « Piret » (l'époux) et « Chauville » (sa mère Benoîte Chauville, dont le tracé cursif avait d'abord prêté à confusion avec Chavrilly)

> *« L'an mil huit cent soixante-huit, et le vingt du mois de mars à sept heures du matin, par-devant nous Robin Denis-Joseph... Maire... d'Attignat... sont comparus en la maison commune Piret, Marie-Benoit, profession de cultivateur, demeurant à Montcet... âgé de trente-un ans, né le quatre octobre mil huit cent trente-six, à Buellas, fils majeur de défunt Piret, Jean-Marie, quand il vivait, profession de cultivateur, demeurant à Buellas, et de Chauville, Benoite, profession de cultivatrice, demeurant à Montcet, procédant avec l'assistance et le consentement de sa mère d'une part ; Et Paubel, Jeanne-Marie, profession de cultivatrice, demeurant à Attignat... âgée de vingt-six ans, née le cinq Janvier mil huit cent quarante-deux à Attignat, fille majeure de Paubel, Marie-François, profession de cultivateur, demeurant à Attignat, et de défunte Bonnet, Marie-Benoite... le dit contrat a été reçu le quatre mars mil huit cent soixante-huit par Me*

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

> *Lagrange, notaire résidant à Bourg… / Piret — Chauville — Marquis — Reynoux — Filliat — Brevet — Robin maire »*

Or les pages du *Courrier de l'Ain* du jeudi 5 mars 1868 (*48e Année, n° 28,* , vue) et du samedi 28 mars 1868 (*48e Année, n° 39,* , vue) nous permettent de revivre sur le vif cette journée du mercredi 4 mars 1868 où Marie-Benoît Piret, sa mère Benoîte Chauville, sa fiancée Jeanne-Marie Paubel et le père de celle-ci, Marie-François Paubel, ont attelé leur voiture pour se rendre à Bourg-en-Bresse signer leur contrat de mariage chez **Maître Lagrange** : ce 4 mars 1868 n'a pas été choisi au hasard, car c'est le jour de la grande Foire aux chevaux de Bourg du 4 mars 1868 ! Tandis que toute la Bresse se presse sur le champ de foire où le jury distribue 20 075 francs de primes à la race chevaline — récompensant notamment les voisins immédiats de nos familles : M. Revol, de Buellas (50 F pour ses bandes de chevaux et juments de service), M. Chambaud, de Polliat (20 F), M. Desaye, de Tossiat (20 F), M. Merle, de Saint-Rémy (10 F pour ses poulains) et M. Monnier, de Saint-Martin-le-Châtel (10 F) (*n° 28 du 5 mars 1868,,* *) —, nos fiancés poussent la porte de l'étude de Me Lagrange, notaire à Bourg, lequel fait justement paraître ce mois-là dans le journal un avis pressant tant son étude est débordée par les contrats du printemps : *« AVIS. M. Lagrange, notaire à Bourg, demande un second clerc sachant faire les actes courants »** (n° 39 du 28 mars 1868,, ; *reproduction « en faux » ci-dessous pour le respect du droit d'auteur sur la presse ancienne*) :

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

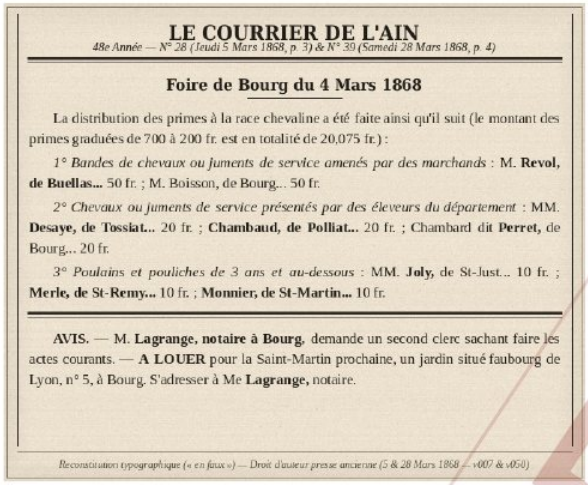

LE COURRIER DE L'AIN

48e Année — N° 28 (Jeudi 5 Mars 1868, p. 3) & N° 39 (Samedi 28 Mars 1868, p. 4)

Foire de Bourg du 4 Mars 1868

La distribution des primes à la race chevaline a été faite ainsi qu'il suit (le montant des primes graduées de 700 à 200 fr. est en totalité de 20,075 fr.) :

1° Bandes de chevaux ou juments de service amenés par des marchands : M. **Revol, de Buellas...** 50 fr. ; M. Boisson, de Bourg... 50 fr.

2° Chevaux ou juments de service présentés par des éleveurs du département : MM. **Desaye, de Tossiat...** 20 fr. ; **Chambaud, de Polliat...** 20 fr. ; Chambard dit **Perret,** de Bourg... 20 fr.

3° Poulains et pouliches de 3 ans et au-dessous : MM. **Joly,** de St-Just... 10 fr. ; **Merle, de St-Remy...** 10 fr. ; **Monnier, de St-Martin...** 10 fr.

AVIS. — M. **Lagrange, notaire à Bourg,** demande un second clerc sachant faire les actes courants. — **A LOUER** pour la Saint-Martin prochaine, un jardin situé faubourg de Lyon, n° 5, à Bourg. S'adresser à Me **Lagrange,** notaire.

Reconstitution typographique (« en faux ») — Droit d'auteur presse ancienne (5 & 28 Mars 1868 → v007 & v050)

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur) du Courrier de l'Ain des jeudi 5 mars 1868 (n° 28,) et samedi 28 mars 1868 (n° 39,) : primes de la Foire aux chevaux de Bourg du 4 mars 1868 et avis de Me Lagrange, notaire à Bourg

Enfin, sept ans plus tard, au début de la Troisième République, transportons-nous à Chaveyriat, où ont grandi côte à côte nos deux frères homonymes **Jean GOTALY *l'aîné*** (28 février 1845 ✧) et **Jean GOTALY *le jeune*** (28 juin 1848 ✧), fils de l'orphelin de Vonnas Jean Gotaly (1818) et de Marie Morellet/Névoret.

À Chaveyriat, l'histoire des deux frères Jean Gotaly dans les années 1870 mérite d'être contée côte à côte ✧ :

- L'aîné, **Jean GOTALY** (1845), après avoir servi sous les drapeaux dans l'infanterie légère au 2e Bataillon de Chasseurs à Pied (2e BCP) ✧, s'est marié le premier à Chaveyriat le 14 octobre 1872 avec **Jeanne-Marie LAROCHE** ✧.
- Trois ans plus tard, le 14 septembre 1875 à Chaveyriat (acte n° 9 ✧), c'est au tour du cadet — notre arrière-grand-père direct **Jean GOTALY / GAUTALY** — de se marier : il épouse une jeune cultivatrice de dix-neuf ans née à Chaveyriat le 26 janvier 1856 (acte n° 2 ✧), **Célestine GARNIER**, fille de feu **Benoît GARNIER** et de **Marie POLLET (BOLLET)**.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- Deux mois à peine après les noces de son frère cadet, en novembre 1875, le frère aîné Jean Gotaly (1845) et sa femme Jeanne-Marie Laroche éprouvent la douleur de perdre leur premier petit garçon, *Jean-Benoît*, emporté à l'âge de vingt et un mois ✧. Mais la vie reprendra le dessus dans la maison du frère aîné : en 1877, ils auront un second fils qu'ils redonneront le prénom de **Jean-Benoît Gotaly**, suivi en 1882 d'un cadet, **Eugène Gotaly** ✧ — deux cousins germains de notre grand-mère Joséphine Gotaly que nous retrouverons bientôt sous l'uniforme en 1914 !

Enfin, le quatrième mariage de nos arrière-grands-parents — celui de **Claude Victor Justin RAFFIN** et d'**Annette Sophie Urbaine GALLET**, longtemps resté introuvable à cause d'une lecture fautive de la table décennale — nous a livré à Montcet deux pièces d'archives d'une richesse humaine remarquable ✓.

Au début des années 1870 — alors qu'au loin le krach boursier de Vienne en mai 1873 vient de donner le coup d'envoi de la « Grande Dépression » de la fin du XIXe siècle (1873–1896) et que l'arrivée des blés étrangers par bateau à vapeur et par chemin de fer commence à faire baisser le cours des céréales, poussant les fermes bressanes à développer plus que jamais leur élevage de bétail, leur laiterie et leurs fameuses volailles engraissées au maïs blanc —, la maison des Raffin à Montcet est frappée par un deuil soudain à la veille de Noël *1874* : le 23 décembre 1874, à trois heures du matin, le père **Claude RAFFIN** s'éteint chez lui à l'âge de cinquante et un ans ✓, laissant veuve son épouse **Jeanne Marie RICOL**, âgée de quarante-huit ans. Le matin même, son beau-frère **Joseph RICOL** (50 ans, le témoin qui avait déjà signé la naissance du petit Claude Victor Justin dix-neuf ans plus tôt !) et son gendre **Joseph DIMIER** (26 ans, cultivateur à Montcet)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

viennent déclarer le décès devant le maire *Petitjean* et signent ***Ricol*** — ***Dimier*** ✓ :

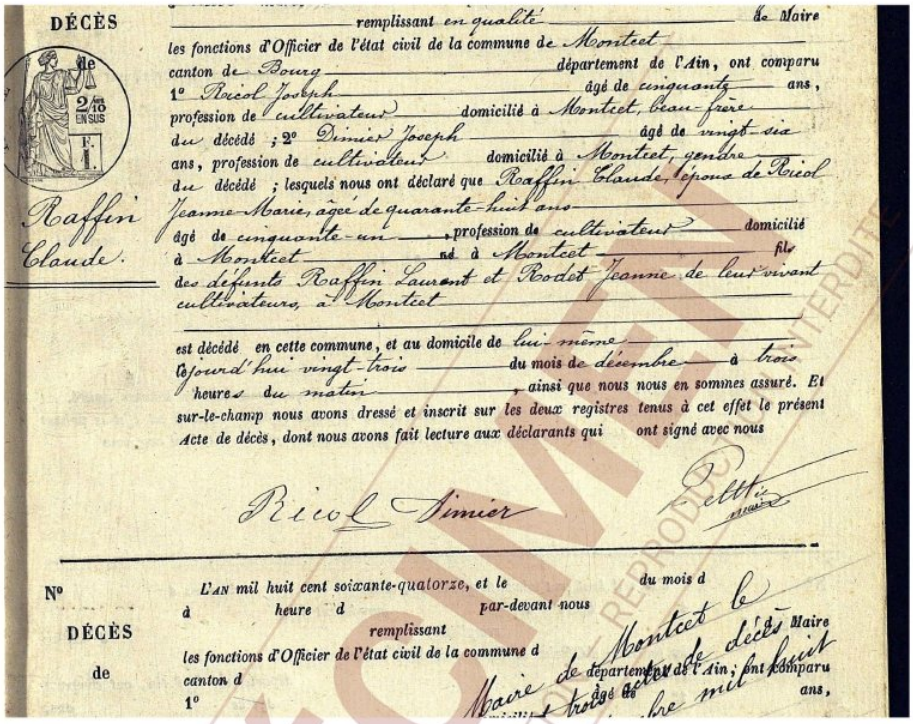

DÉCÈS

…remplissant en qualité… de Maire
les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montcet
canton de Bourg département de l'Ain, ont comparu
1° Ricol Joseph âgé de cinquante ans,
profession de cultivateur domicilié à Montcet, beau-frère
du décédé ; 2° Dimier Joseph âgé de vingt-six
ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet, gendre
du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Raffin Claude, époux de Ricol
Jeanne-Marie, âgée de quarante-huit ans
âgé de cinquante-un ans, profession de cultivateur domicilié
à Montcet né à Montcet fils
des défunts Raffin Laurent et Rodet Jeanne de leur vivant
cultivateurs, à Montcet

Raffin Claude.

est décédé en cette commune, et au domicile de lui-même
ce jourd'hui vingt-trois du mois de décembre à trois
heures du matin, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et
sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent
Acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont signé avec nous

Ricol Dimier

N°

DÉCÈS

de

L'an mil huit cent soixante-quatorze, et le du mois d
à heure d par-devant nous
remplissant
les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune d
canton d
1°

Montcet le Maire
de décès
de département de l'Ain ; ont comparu
âgé de ans,
Maire

Acte de décès n° 3 de Claude Raffin (51 ans, époux de Jeanne-Marie Ricol) à Montcet le 23 décembre 1874 à 3 heures du matin

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

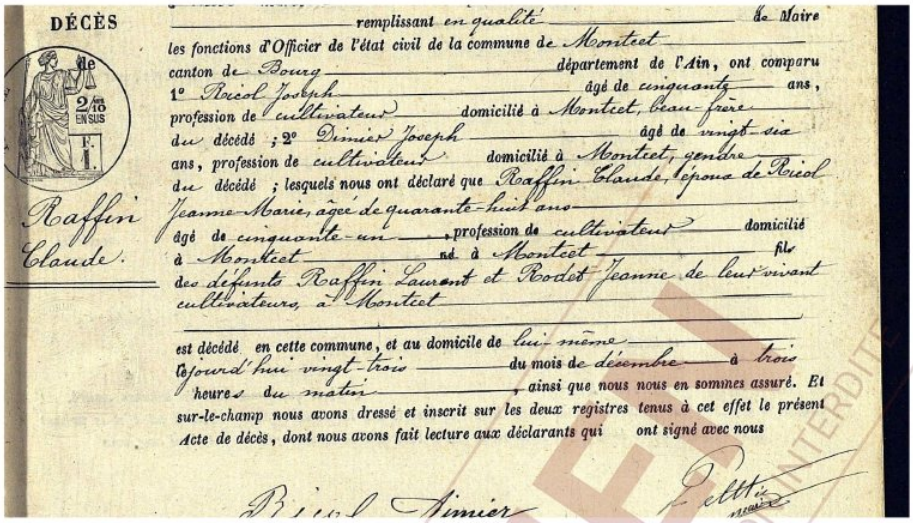
DÉCÈS

remplissant en qualité de Maire
les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montcet
canton de Bourg département de l'Ain, ont comparu
1° Ricol Joseph âgé de cinquante ans,
profession de cultivateur domicilié à Montcet, beau-frère
du décédé ; 2° Dimier Joseph âgé de vingt-six
ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet, gendre
du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Raffin Claude, époux de Ricol
Jeanne-Marie, âgée de quarante-huit ans
âgé de cinquante-un ans, profession de cultivateur domicilié
à Montcet né à Montcet fils
des défunts Raffin Laurent et Rodet Jeanne de leur vivant
cultivateurs, à Montcet

est décédé en cette commune, et au domicile de lui-même
cejourd'hui vingt-trois du mois de décembre à trois
heures du matin, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et
sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent
Acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont signé avec nous

Raffin Claude.

Grossissement sur le décès de Claude Raffin (fils des défunts Laurent Raffin et Jeanne Rodet) et les déclarants Joseph Ricol (50 ans, beau-frère) et Joseph Dimier (26 ans, gendre)

> *« L'an mil huit cent soixante-quatorze, et le vingt-trois du mois de décembre… ont comparu 1° Ricol Joseph, âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet, beau-frère du décédé ; 2° Dimier Joseph, âgé de vingt-six ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet, gendre du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Raffin Claude, époux de Ricol Jeanne-Marie, âgée de quarante-huit ans, âgé de cinquante-un ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet, né à Montcet, fils des défunts Raffin Laurent et Rodet Jeanne de leur vivant cultivateurs à Montcet, est décédé en cette commune, et au domicile de lui-même cejourd'hui vingt-trois du mois de décembre à trois heures du matin… / Ricol — Dimier — Petitjean maire »* ✓

Quatorze mois plus tard, le 9 mars 1876 ✓, un deuil semblable frappe à Montracol la maison de sa future promise : le père d'Annette Sophie

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE CONSERVATION — REPRODUCTION INTERDITE

Urbaine, **Jean Claude GALLET**, s'éteint à son tour à Montracol, laissant veuve sa femme **Marguerite BORGET**.

Or, la mort prématurée de son père en décembre 1874 a une conséquence directe sur le destin du jeune **Claude Victor Justin RAFFIN**, qui a dix-neuf ans et dix mois au moment du décès : devenu le soutien indispensable de sa mère veuve *Jeanne Marie Ricol* et de son jeune frère *Pierre Marie Célestin Raffin* (qui épousera en novembre 1882 *Marie Constance Léonie Broyer* à Montcet ✓), il obtient du préfet de l'Ain un certificat de libération du service militaire « constatant qu'il en a été libéré comme étant fils aîné de veuve » ✓ !

Dès que ce certificat préfectoral lui est délivré le 12 septembre 1877, tout est prêt pour les noces. Sept jours plus tôt, le 5 septembre 1877, les deux jeunes gens et leurs mères veuves se sont rendus à Bourg-en-Bresse dans l'étude de Maître Mellet, notaire à Bourg, pour signer leur contrat de mariage ✓. Et le jeudi 20 septembre 1877, à dix heures du matin, devant le maire de Montcet *Claude Joseph Pelletier*, **Claude Victor Justin RAFFIN** (vingt-deux ans) et **Annette Sophie Urbaine GALLET** (vingt-deux ans) sont unis par le mariage ✓, en présence du beau-frère **Joseph DIMIER** (29 ans), du parrain de l'époux **Marie Joseph Victor PERDRIX** (38 ans, cultivateur à Montcet, qui signe *Perdrix*), de l'ami *Antoine Alban* (46 ans) et du cousin de l'épouse **Benoît GALLET** (42 ans, cultivateur à Montracol) — lesquels prennent soin de faire inscrire au bas de l'acte, conformément à l'avis du Conseil d'État du 30 mars 1808, que le patronyme ***Borget*** de la mère de la mariée est bien orthographié ✓ :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

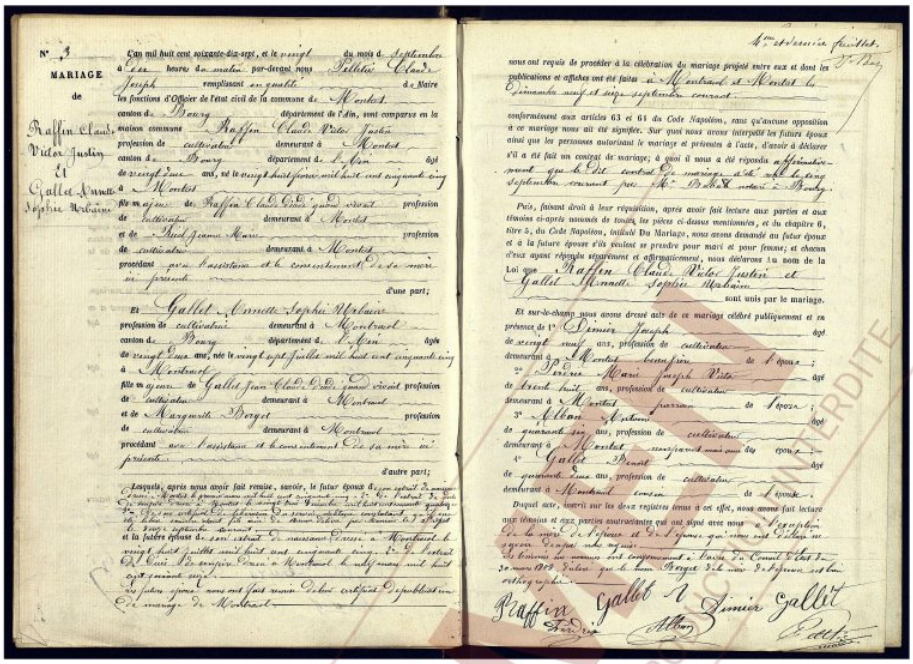

Double page de l'acte de mariage n° 3 de Claude Victor Justin Raffin et d'Annette Sophie Urbaine Gallet à Montcet le 20 septembre 1877

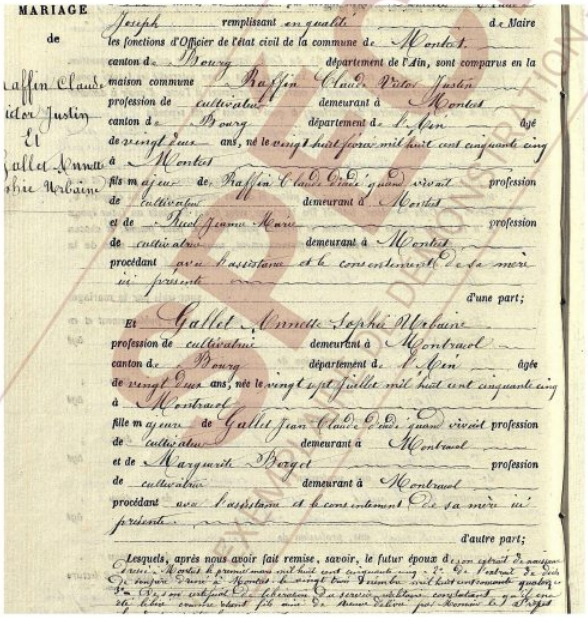

Grossissement sur la page de gauche du mariage du 20 septembre 1877 : filiations des époux, décès des pères (23/12/1874 à Montcet et 09/03/1876 à Montracol) et libération du service militaire « comme étant fils aîné de veuve »

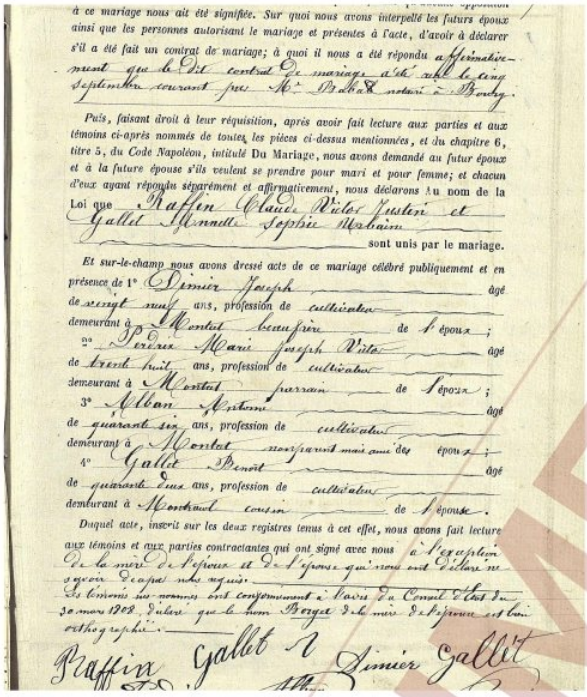

à ce mariage nous ait été signifiée. Sur quoi nous avons interpellé les futurs époux ainsi que les personnes autorisant le mariage et présentes à l'acte, d'avoir à déclarer s'il a été fait un contrat de mariage; à quoi il nous a été répondu affirmativement que le dit contrat de mariage a été reçu le cinq Septembre courant par Me Bellet notaire à Bourg.

Puis, faisant droit à leur réquisition, après avoir fait lecture aux parties et aux témoins ci-après nommés de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre 6, titre 5, du Code Napoléon, intitulé Du Mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la Loi que Raffin Claude Victor Justin et Gallet Annette Sophie Urbaine sont unis par le mariage.

Et sur-le-champ nous avons dressé acte de ce mariage célébré publiquement et en présence de 1° Dimier Joseph âgé de soixante sept ans, profession de cultivateur demeurant à Montcet beaufrère de l'époux ; 2° Perdrix Marie Joseph Victor âgé de trente huit ans, profession de cultivateur demeurant à Montcet parrain de l'époux ; 3° Alban Antoine âgé de quarante six ans, profession de cultivateur demeurant à Montcet non parent mais ami des époux ; 4° Gallet Benoit âgé de quarante deux ans, profession de cultivateur demeurant à Montcet cousin de l'épouse.

Duquel acte, inscrit sur les deux registres tenus à cet effet, nous avons fait lecture aux témoins et aux parties contractantes qui ont signé avec nous à l'exception de la mère de l'époux et de l'épouse qui nous ont déclaré ne savoir écrire ni signer.

Les témoins susnommés ont conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 30 mars 1808, déclaré que le nom Borget de la mère de l'époux est bien orthographié.

Raffin Gallet A. Dimier Gallet

Grossissement sur la page de droite du mariage du 20 septembre 1877 : contrat reçu le 5 septembre 1877 par Me Mellet à Bourg, témoins Joseph Dimier (beau-frère), Marie Joseph Victor Perdrix (parrain de l'époux) et Benoît Gallet (cousin), déclaration sur le nom Borget et signatures

« L'an mil huit cent soixante-dix-sept, et le vingt du mois de Septembre à Dix heures du matin, par-devant nous Pelletier Claude Joseph... Maire... de Montcet... sont comparus en la maison commune Raffin Claude Victor Justin, profession de cultivateur demeurant à Montcet... âgé de vingt-deux ans, né le vingt-huit février mil huit cent cinquante-cinq à Montcet, fils majeur de Raffin Claude Décédé quand vivait profession de cultivateur demeurant à Montcet et de Ricol Jeanne Marie profession de cultivatrice demeurant à Montcet procédant avec l'assistance et le consentement de sa mère ici présente d'une part ; Et Gallet Annette Sophie Urbaine profession de cultivatrice demeurant à Montracol... âgée de vingt-deux ans, née le vingt-sept juillet mil huit cent cinquante-cinq à

SPECIMEN
EXEMPLAIRE EN COURS D'ÉVALUATION / REPRODUCTION INTERDITE

Montracol, fille majeure de Gallet Jean Claude Décédé quand vivait profession de cultivateur demeurant à Montracol et de Marguerite Borget profession de cultivatrice demeurant à Montracol procédant avec l'assistance et le consentement de sa mère ici présente d'autre part ; Lesquels, après nous avoir fait remise, savoir, le futur époux de son extrait de naissance dressé à Montcet le premier mars mil huit cent cinquante-cinq, 2° De l'extrait de décès de son père dressé à Montcet le vingt-trois décembre mil huit cent soixante-quatorze, 3° De son certificat de libération du service militaire constatant qu'il en a été libéré comme étant fils aîné de veuve délivré par Monsieur le Préfet le douze septembre courant, et la future épouse de son extrait de naissance dressé à Montracol le vingt-huit juillet mil huit cent cinquante-cinq, 2° De l'extrait de décès de son père dressé à Montracol le neuf mars mil huit cent soixante-seize… à quoi il nous a été répondu affirmativement que le dit contrat de mariage a été reçu le cinq septembre courant par Me Mellet notaire à Bourg… / Raffin — Gallet A — Perdrix — Dimier — Alban — Gallet — Pelletier maire »

II. Promenade à travers les fermes de Montcet dans les recensements (1836 – 1881 ✧)

Ouvrons maintenant les cahiers des recensements de Montcet dépouillés de 1836 à 1881 ✧ et marchons sur les chemins de terre de la commune. Dans ce village d'à peine quatre cents habitants, quatre hameaux

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

concentrent toute notre parenté : les Rippes, le Viran, Cornaton et La Gouille.

1. Aux Rippes : la maison souche des Page et la longue vieillesse de Marie Denise Dubois

Au hameau des Rippes, deux générations de Page travaillent d'abord sous le même toit ou dans deux corps de ferme mitoyens : le patriarche **Joseph Page** (1810) et sa cousine germaine **Marie Denise Dubois** (1808), avec leur fils **Joseph Marie Page** (1833) et sa femme **Marie Prudence Mortel** (1838).

Pendant douze ans après leur mariage d'avril 1863, Joseph Marie Page et Marie Prudence Mortel attendent l'héritier qui continuera le nom aux Rippes. Enfin, à la fin de l'hiver 1875, le 6 février 1875 ✨, alors que Prudence Mortel a trente-six ans, naît un premier fils vigoureux : **Jean Marie Victor PAGE**, que tout le village appellera **Victor PAGE** — notre fameux grand-oncle aux grives ! Sept ans plus tard, en décembre 1882, il sera rejoint par un petit frère, notre grand-père **Jean Marie PAGE** ✅.

Autour d'eux aux Rippes et dans le village de Montcet gravitent les sœurs de Joseph Marie Page, tantes paternelles de Victor et de Jean Marie ✨ :

- La tante **Marie Louise PAGE** (née vers 1841), mariée à **Claude BERNARD** : devenue veuve, elle vivra jusqu'à soixante-dix-neuf ans à Montcet où elle s'éteindra après la Grande Guerre, le 11 mai 1920, en léguant son bien par testament à son neveu *Antoine Page* ✨ ;
- La tante **Marie Césarine PAGE** (née vers 1847 à Polliat), qui s'éteindra à Montcet à cinquante-neuf ans le 15 août 1906 ✨ ;
- Et la tante **Marie PAGE**, mariée au cultivateur **Claude COQUARD** aux Rippes ✨.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

C'est précisément chez ce gendre *Claude Coquard* et sa fille *Marie Page*, toujours au hameau des Rippes, que le recensement de Montcet de 1881 ✨ nous réserve une surprise émouvante : alors que son mari Joseph Page est mort en mai 1879, notre trisaïeule Marie Denise DUBOIS veuve Page est toujours en vie en 1881 à l'âge de soixante-quatorze ans, inscrite avec la qualité paisible de « rentière » au foyer de sa fille aux Rippes ! Comme elle ne figure plus sur le recensement suivant de 1886, les listes nominatives permettent de cerner sa mort aux Rippes entre 1881 et 1886 ✨.

2. Au Viran : la grande maisonnée de Benoît Piret et de Jeanne Marie Paubel

Quittons les Rippes et traversons les prés vers le hameau du Viran. Là, dès le recensement de 1866 ✨, nous voyons vivre la mère veuve venue de Buellas, **Marie Benoîte Suzanne Chauville**, avec son fils **Marie Benoît PIRET**.

Après le mariage du 20 mars 1868 avec **Jeanne Marie PAUBEL**, la ferme du Viran s'emplit rapidement de cris et de rires d'enfants. En onze ans, de 1871 à 1879, les recensements de Montcet ✨ nous montrent naître cinq enfants au Viran :

1. **Marie Philomène PIRET** (née en 1871 ✨, marraine et homonyme avant la lettre de sa future nièce de 1913) ;
2. **Pierre Marie PIRET** (né en 1872 ✨, qui sera témoin à trente-cinq ans au mariage de son frère cadet en 1908 ✅) ;
3. **Marie Delphine PIRET** (née en 1874 ✨) ;
4. **Claude François PIRET** (né en 1876 ✨) ;

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

5. Et le benjamin, notre grand-père maternel **Marie Romain PIRET**, né le 12 septembre 1879 ✓.

3. À Cornaton et à La Gouille : la branche du grand-oncle Alexandre Page et du cousin Hippolyte Page

Poursuivons notre tournée des hameaux de Montcet jusqu'à Cornaton puis à La Gouille ✨. Là s'est enracinée la branche collatérale issue du frère cadet de notre trisaïeul Joseph Page : le grand-oncle **Joseph Alexandre PAGE** (né vers 1813 à Saint-Martin-le-Châtel, témoin au mariage de 1863 ✓) et sa femme **Marie Pierrette FAUCONIER (FAUSSURIER)** ✨.

Les recensements nous font entrer dans leur ferme de Cornaton où grandissent leurs quatre enfants : *Julienne*, *Jean-Marie*, *Marie François*, et surtout **Jean Marie Hippolyte PAGE** (né vers 1859 ✨). Devenu adulte, ce cousin germain de Joseph Marie Page, **Hippolyte PAGE**, épouse **Louise BOZONNET** (née vers 1864) et s'installe comme chef d'exploitation au hameau de La Gouille à Montcet (où il vivra jusqu'au 25 avril 1933 ✨). C'est dans cette ferme de La Gouille que naîtra le 15 avril 1888 leur fils **Auguste Alfred Hippolyte PAGE** ✨ — le jeune cousin issu de germain de notre grand-père qui tombera *Mort pour la France* en avril 1917 et dont le nom est gravé dans la pierre du monument aux morts de Montcet.

III. L'année terrible (1870–1871) et la mort du patriarche Joseph Page aux Rippes (29 mai 1879, ✓)

Entre ces naissances et ces travaux des champs, l'orage de la grande Histoire a grondé une première fois sur les villages de l'Ain : à l'été 1870, la guerre franco-allemande, le désastre de Sedan, la chute de l'Empire le 4

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

septembre 1870 et la mobilisation des gardes mobiles de l'Ain envoyés combattre dans le froid glacial de l'Est et autour de Belfort pendant l'hiver 1870–1871. Joseph Marie Page (trente-sept ans en 1870) et Marie Benoît Piret (trente-quatre ans) appartiennent à cette génération qui a vu la patrie envahie et la République proclamée dans la douleur.

Puis la paix revient sur le bocage. Au printemps 1879, à la ferme des Rippes à Montcet, le vieux patriarche **Joseph PAGE** — l'enfant né à Curlin le 18 mars 1810 ✓, le jeune marié de six heures du matin qui avait signé le premier *Page* de l'histoire familiale le 30 juillet 1831 ✓ et qui avait amené les Page à Montcet — sent ses forces décliner. Il a soixante-neuf ans.

Le 29 mai 1879 à sept heures du soir ✓, il s'éteint dans sa maison des Rippes, veillé par son épouse et cousine germaine **Marie Denise Dubois** et par son fils **Joseph Marie Page** (quarante-six ans). Le lendemain matin 30 mai 1879 à huit heures, Joseph Marie Page se rend à la mairie de Montcet avec son voisin *Étienne Cointet* (trente-neuf ans) pour déclarer la mort de son père. En quelques lignes d'une clarté limpide, l'acte de décès n° 3 ✓ récapitule toute la trajectoire de cet homme qui fit le pont entre Saint-Martin-le-Châtel et Montcet :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

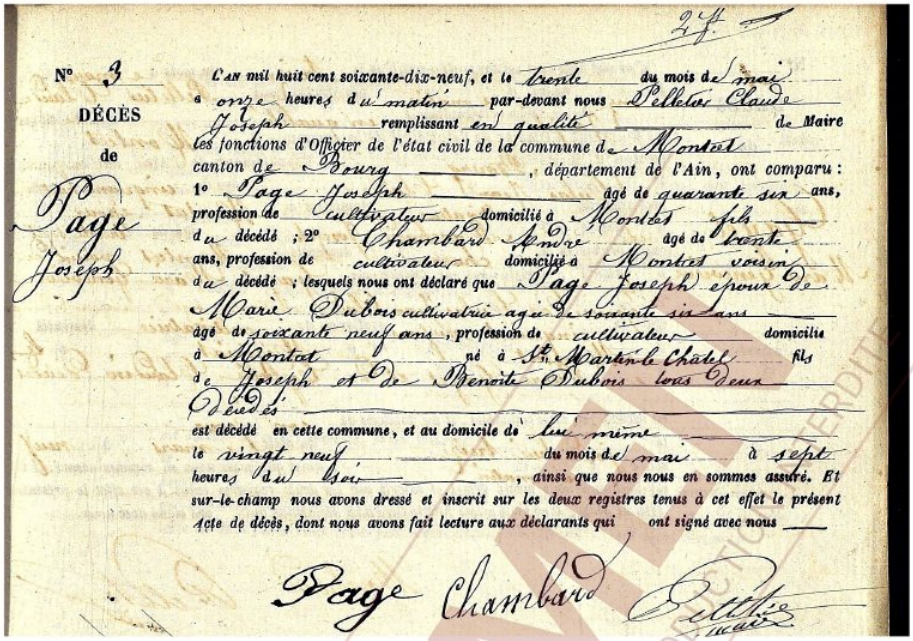

N° 3

DÉCÈS

de

Page

Joseph

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf, et le trente du mois de mai à onze heures du matin par-devant nous Pellet Claude Joseph remplissant en qualité de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montcet canton de Bourg, département de l'Ain, ont comparu : 1° Page Joseph âgé de quarante six ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet fils du décédé ; 2° Chambard André âgé de trente ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet voisin du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Page Joseph époux de Marie Dubois cultivatrice agé de soixante six ans âgé de soixante neuf ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet né à St. Martin le Châtel fils de Joseph et de Benoite Dubois tous deux Décédés est décédé en cette commune, et au domicile de lui même le vingt neuf du mois de mai à sept heures du soir, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont signé avec nous

Page Chambard Pellet Maire

Acte de décès n° 3 de Joseph Page à Montcet le 29 mai 1879 (déclaré le 30 mai)



canton de Bourg, département de l'Ain, ont comparu : 1° Page Joseph âgé de quarante six ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet fils du décédé ; 2° Chambard André âgé de trente ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet voisin du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Page Joseph époux de Marie Dubois cultivatrice agé de soixante six ans âgé de soixante neuf ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet né à St. Martin le Châtel fils de Joseph et de Benoite Dubois tous deux Décédés est décédé en cette commune, et au domicile de lui même le vingt neuf du mois de mai à sept heures du soir, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et

Grossissement sur la filiation du défunt : « Joseph Page âgé de soixante-neuf ans cultivateur domicilié à Montcet époux de Marie Dubois, né à St Martin le Châtel fils de Joseph et de Benoite Dubois tous deux décédés »

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE PRÉSENTATION — EDITIONS PERDITA

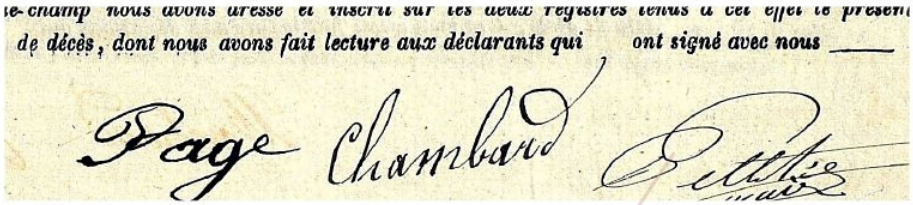

Grossissement sur la signature du fils déclarant « Page » (Joseph Marie Page) au bas de l'acte du 30 mai 1879

> *« L'an mil huit cent soixante dix-neuf et le trente mai à huit heures du matin… sont comparus Page Joseph âgé de quarante-six ans, fils du défunt, et Cointet Étienne âgé de trente-neuf ans voisin du défunt tous deux cultivateurs domiciliés à Montcet, lesquels nous ont déclaré que hier à sept heures du soir Joseph Page âgé de soixante-neuf ans cultivateur domicilié à Montcet époux de Marie Dubois, né à St Martin le Châtel fils de Joseph et de Benoite Dubois tous deux décédés, est décédé dans son domicile à Montcet… / Page — Cointet »*

Trois mois et demi seulement après la mort du vieux Joseph Page aux Rippes, à la fin de l'été de cette même année 1879, un vagissement de nouveau-né s'élève à quelques centaines de mètres de là, au hameau du *Viran* : la génération de la Belle Époque entre en scène.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 10 — Les enfants de la République et les deux nuits de jumelles à 1 heure du matin (1879 – 1899)

En cette année 1879 où le vieux Joseph Page vient de fermer les yeux aux Rippes ✅, la France rurale change d'époque. À Paris, Jules Grévy est élu président de la République ; *La Marseillaise* redevient l'hymne national ; et bientôt, en 1881 et 1882, les grandes lois scolaires de Jules Ferry rendent l'école primaire gratuite, laïque et obligatoire pour tous les petits garçons et toutes les petites filles de six à treize ans.

Dans les fermes de Montcet, de Montracol et de Chaveyriat, entre septembre 1879 et avril 1891, quatre berceaux vont s'ouvrir pour accueillir les deux couples de la génération suivante : **Marie Romain PIRET** (1879), **Jean Marie PAGE** (1882), **Marie Philomène RAFFIN** (1885) et **Joséphine GOTALY** (1891). Or, sur ces quatre naissances que nous pouvons toutes contempler de nos yeux sur les registres originaux (42, ✅), le hasard — ou la poésie secrète des destins — a déposé une coïncidence qui tient du prodige : les deux futures mères, côté Piret comme côté Page, sont toutes les deux des sœurs jumelles, toutes les deux sorties la seconde du sein de leur mère, et toutes les deux nées à une heure du matin !

I. Les deux petits garçons de Montcet : Marie Romain Piret au Viran (12 septembre 1879, ✅) et Jean Marie Page aux Rippes (7 décembre 1882, ✅)

Poussons d'abord la porte de la ferme du Viran, à Montcet, à la fin de l'été 1879.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Dans la maison de **Marie Benoît PIRET** et de **Jeanne Marie PAUBEL**, quatre enfants courent déjà dans la cour : *Marie Philomène* (8 ans), *Pierre Marie* (7 ans), *Marie Delphine* (5 ans) et *Claude François* (3 ans) ✨.

Le vendredi 12 septembre 1879, à trois heures du matin ✅, avant que le coq n'ait chanté dans l'obscurité tiède de septembre, Jeanne Marie Paubel met au monde un cinquième enfant, un garçon que l'on prénomme **Marie Romain PIRET**. Dès sept heures du matin, son père Benoît Piret marche jusqu'au bourg de Montcet pour déclarer la naissance devant le maire *Joseph Cointet*.

Et regardons qui Benoît Piret a convié comme premier témoin pour l'accompagner à la mairie en ce matin du 12 septembre 1879 ✅ : **Jean Pierre JOLY**, âgé de cinquante et un ans, boulanger domicilié à Montcet, figure familière du bourg auprès de ces familles de laboureurs qui lui confiaient la farine de leurs moissons :

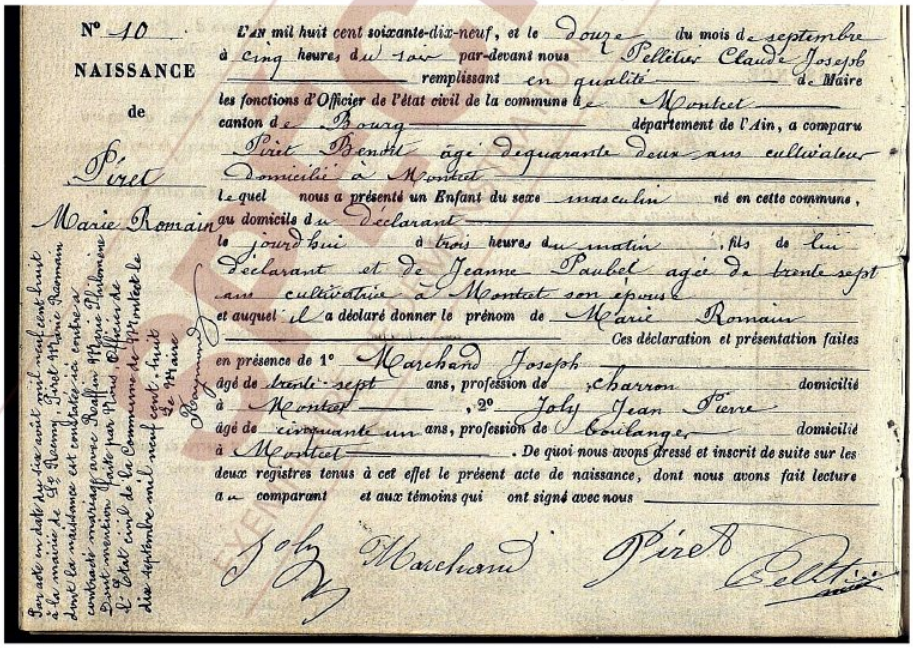

N° 10

NAISSANCE

de

Piret

Marie Romain

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf, et le douze du mois de septembre à cinq heures du soir par-devant nous Pelletier Claude Joseph remplissant en qualité de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montcet canton de Bourg département de l'Ain, a comparu Piret Benoît âgé de quarante deux ans cultivateur domicilié à Montcet lequel nous a présenté un Enfant du sexe masculin né en cette commune, au domicile du Déclarant le jourd'hui à trois heures du matin, fils de lui Déclarant et de Jeanne Paubel agée de trente sept ans cultivatrice à Montcet son épouse et auquel il a déclaré donner le prénom de Marie Romain. Ces déclaration et présentation faites en présence de 1° Marchand Joseph âgé de trente sept ans, profession de charron domicilié à Montcet, 2° Joly Jean Pierre âgé de cinquante un ans, profession de boulanger domicilié à Montcet. De quoi nous avons dressé et inscrit de suite sur les deux registres tenus à cet effet le présent acte de naissance, dont nous avons fait lecture au comparant et aux témoins qui ont signé avec nous

Joly Marchand Piret Pelletier

Acte de naissance n° 10 de Marie Romain Piret à Montcet le 12 septembre 1879

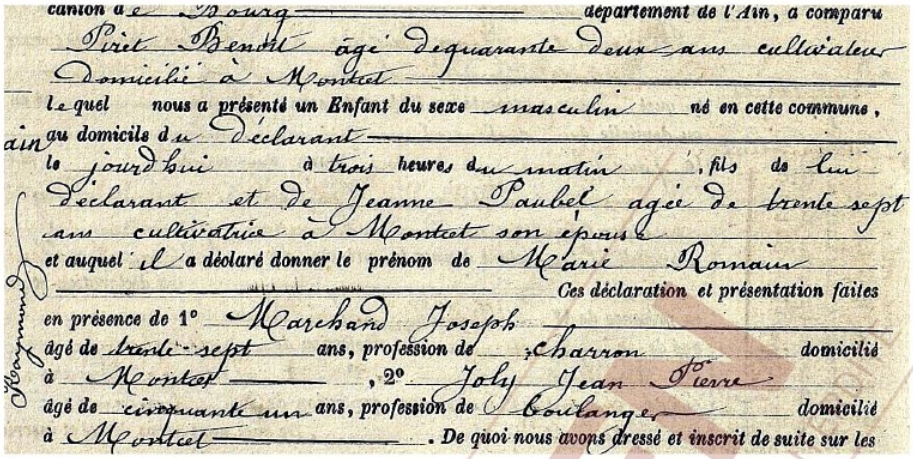

canton de Bourg département de l'Ain, a comparu
Piret Benoit âgé de quarante deux ans cultivateur
domicilié à Montcet
lequel nous a présenté un Enfant du sexe masculin né en cette commune,
au domicile du Déclarant
le jourd'hui à trois heures du matin, fils de lui
Déclarant et de Jeanne Paubel agée de trente sept
ans cultivatrice à Montcet son épouse
et auquel il a déclaré donner le prénom de Marie Romain
Ces déclaration et présentation faites
en présence de 1° Marchand Joseph
âgé de trente-sept ans, profession de Charron domicilié
à Montcet, 2° Joly Jean Pierre
âgé de cinquante un ans, profession de Boulanger domicilié
à Montcet. De quoi nous avons dressé et inscrit de suite sur les

Grossissement sur la naissance de Marie Romain Piret le 12 septembre 1879 à 3 heures du matin et la présence du témoin Jean Pierre Joly, boulanger à Montcet



Par acte en date du dix août mil neuf cent huit
à la mairie de St Rémy, Piret Marie Romain
dont la naissance est constatée ci contre a
contracté mariage avec Duffin Marie Philomène
Dont mention faite par Mons. Officier de
l'Etat civil de la Commune de St Rémy le
dix septembre mil neuf cent. Suit
le Maire

le jourd'hui à trois heures du matin, fils de lui
Déclarant et de Jeanne Paubel agée de trente sep
ans cultivatrice à Montcet son épouse
et auquel il a déclaré donner le prénom de Marie Romain
Ces déclaration et présentation faites
en présence de 1° Marchand Joseph
âgé de trente-sept ans, profession de Charron domicilié
à Montcet, 2° Joly Jean Pierre
âgé de cinquante un ans, profession de Boulanger domicilié
à Montcet. De quoi nous avons dressé et inscrit de suite sur les
deux registres tenus à cet effet le présent acte de naissance, dont nous avons fait lecture
au comparant et aux témoins qui ont signé avec nous

Joly Marchand Piret

Grossissement sur la mention marginale du mariage du 6 août 1908 à Saint-Rémy et la signature du père « Piret »

> *« L'an mil huit cent soixante dix-neuf et le douze du mois de septembre à sept heures du matin, pardevant nous Joseph Cointet Maire… est comparu Benoit Piret âgé de quarante-deux ans cultivateur domicilié à Montcet lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né cejourd'hui à trois heures du matin en son domicile à Montcet de lui déclarant et*

> *de Jeanne Paubel son épouse âgée de trente-sept ans cultivatrice avec lui domiciliée et auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie Romain. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Pierre Joly âgé de cinquante-un ans boulanger et d'Antoine… tous deux domiciliés à Montcet… / Piret — Joly »*

Trois ans et trois mois plus tard, en cet hiver 1882, traversons les prés givrés de Montcet jusqu'au hameau voisin des Rippes.

Dans toute la région lyonnaise et dans le département de l'Ain, l'année 1882 a commencé par un coup de tonnerre financier resté célèbre : le krach de l'Union générale en janvier 1882. Cette grande banque catholique, dont le fief spéculatif se trouvait tout près d'ici, à la Bourse de Lyon, avait drainé l'épargne d'innombrables propriétaires ruraux, hobereaux et presbytères des campagnes de l'Ain et du Rhône avant de s'effondrer brutalement en quelques jours de janvier 1882. Si les salons de Lyon et de Bourg bruissent de faillites, à Montcet, chez nos laboureurs des Rippes, du Viran et des Quineys qui n'ont jamais confié leur sueur aux coulissiers de la Bourse, la vie continue au rythme immuable des saisons : le 29 novembre 1882, le frère cadet de Claude Victor Justin Raffin, *Pierre Marie Célestin Raffin*, épouse à la mairie de Montcet *Marie Constance Léonie Broyer*.

Et huit jours plus tard, aux Rippes, dans la ferme des Page, **Joseph Marie PAGE** a désormais quarante-neuf ans et dix mois ; sa femme **Marie Prudence MORTEL** vient tout juste d'avoir quarante-quatre ans la veille, le 6 décembre. Leur fils aîné, le petit **Victor Page** (6 février 1875), approche de ses huit ans et va déjà à l'école communale. À quarante-

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

quatre ans et quarante-neuf ans, après dix-neuf ans de mariage, le couple des Rippes n'attendait peut-être plus d'autre berceau.

Pourtant, le jeudi 7 décembre 1882, à sept heures du soir, alors que la nuit d'hiver est tombée depuis longtemps sur les haies des Rippes et que la lampe brille près de l'âtre, Marie Prudence Mortel donne le jour à un second fils : notre grand-père paternel **Jean Marie PAGE**. Le lendemain 8 décembre 1882 à midi, Joseph Marie Page déclare avec fierté ce fils tardif à la mairie de Montcet et signe d'une main ferme ***Page*** :

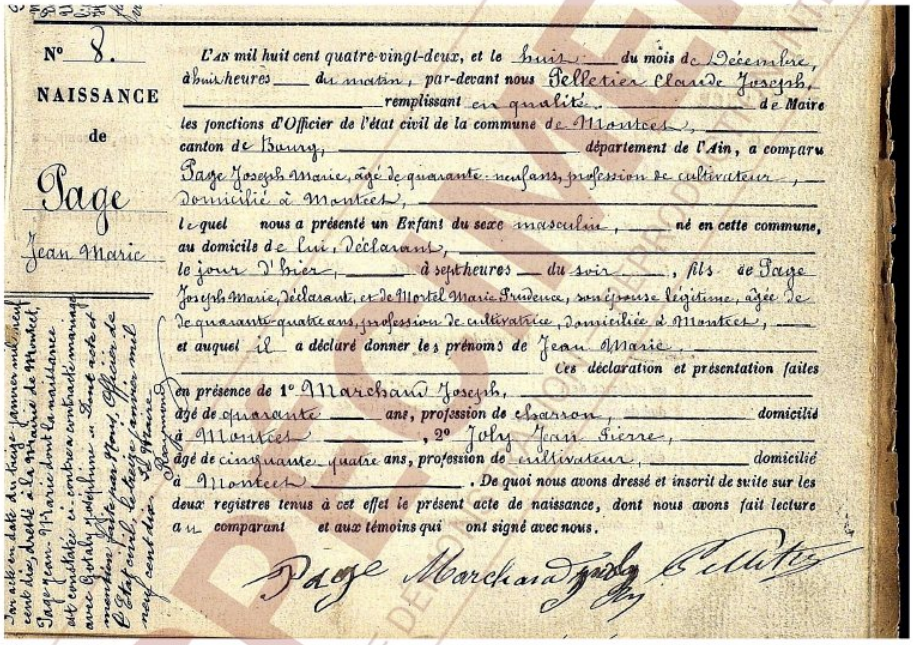

N° 8.

NAISSANCE

de

Page

Jean Marie

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, et le huit du mois de Décembre, à huit heures du matin, par-devant nous Belletier Claude Joseph, remplissant en qualité de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montcet, canton de Bourg, département de l'Ain, a comparu Page Joseph Marie, âgé de quarante-neuf ans, profession de cultivateur, domicilié à Montcet, lequel nous a présenté un Enfant du sexe masculin, né en cette commune, au domicile de lui, Déclarant, le jour d'hier, à sept heures du soir, fils de Page Joseph Marie, Déclarant, et de Mortel Marie Prudence, son épouse légitime, âgée de quarante-quatre ans, profession de cultivatrice, domiciliée à Montcet, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean Marie. Ces déclaration et présentation faites en présence de 1° Marchand Joseph, âgé de quarante ans, profession de charron, domicilié à Montcet, 2° Joly Jean Pierre, âgé de cinquante-quatre ans, profession de cultivateur, domicilié à Montcet. De quoi nous avons dressé et inscrit de suite sur les deux registres tenus à cet effet le présent acte de naissance, dont nous avons fait lecture au comparant et aux témoins qui ont signé avec nous.

Page Marchand

Acte de naissance n° 8 de Jean Marie Page à Montcet le 7 décembre 1882 (déclaré le 8 décembre)

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

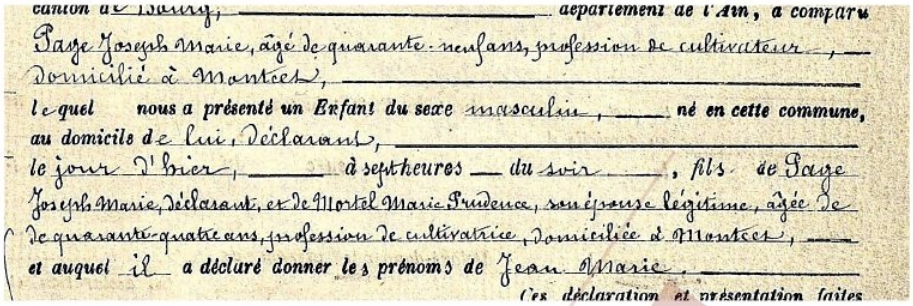

canton de Isbury, département de l'Ain, a comparu
Page Joseph Marie, âgé de quarante-neuf ans, profession de cultivateur,
domicilié à Montcet,
lequel nous a présenté un Enfant du sexe masculin, né en cette commune,
au domicile de lui, Déclarant,
le jour d'hier, à sept heures du soir, fils de Page
Joseph Marie, Déclarant, et de Mortel Marie Prudence, son épouse légitime, âgée de
de quarante-quatre ans, profession de cultivatrice, domiciliée à Montcet,
et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean Marie.
Ces déclaration et présentation faites

Grossissement sur la naissance de Jean Marie Page le 7 décembre 1882 à 7 heures du soir, fils de Joseph Marie Page (49 ans) et de Marie Prudence Mortel (44 ans)

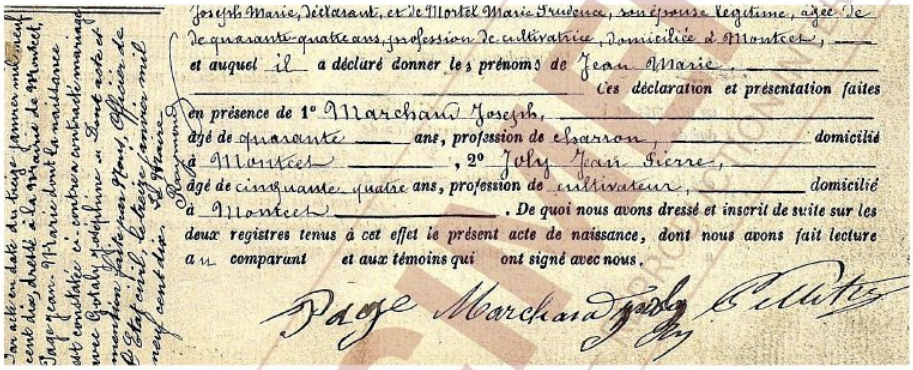

Joseph Marie, Déclarant, et de Mortel Marie Prudence, son épouse légitime, âgée de
de quarante-quatre ans, profession de cultivatrice, domiciliée à Montcet,
et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean Marie.
Ces déclaration et présentation faites
en présence de 1° Marchand Joseph,
âgé de quarante ans, profession de charron, domicilié
à Montcet, 2° Joly Jean Pierre,
âgé de cinquante-quatre ans, profession de cultivateur, domicilié
à Montcet. De quoi nous avons dressé et inscrit de suite sur les
deux registres tenus à cet effet le présent acte de naissance, dont nous avons fait lecture
au comparant et aux témoins qui ont signé avec nous.

Grossissement sur la mention marginale du mariage du 13 janvier 1910 avec Joséphine Gotaly et la signature du père « Page »

> ***« L'an mil huit cent quatre-vingt-deux et le huit du mois de décembre sur l'heure de midi… est comparu Joseph Marie Page âgé de quarante-neuf ans cultivateur domicilié à Montcet lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier à sept heures du soir de lui déclarant et de Marie Prudence Mortel son épouse âgée de quarante-quatre ans ménagère avec lui domiciliée et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean Marie… / Page »***

Les deux garçons de cette génération — **Romain Piret** au Viran (1879) et **Jean Marie Page** aux Rippes (1882) — ont trois ans d'écart et

grandissent dans le même village de Montcet, usant leurs fonds de culotte sur les mêmes bancs de l'école communale et courant dans les mêmes chemins creux.

II. La première nuit de jumelles : le 5 novembre 1885 à 1 heure du matin à la Platte (Montracol, -42)

Quittons un moment Montcet pour suivre le ménage de nos arrière-grands-parents **Claude Victor Justin RAFFIN** et **Annette Sophie Urbaine GALLET**.

Au début de la décennie 1880, ce jeune couple de cultivateurs fermiers résidait lui aussi à *Montcet* : après un possible premier enfant né en janvier 1880 (*Louis Jean Marie Raffin* ✨), c'est à Montcet qu'était né le 2 octobre 1881 leur fils **Léon RAFFIN** (inscrit à la naissance sous le prénom de *Léon* ou *François Joseph Léon Marie*, et appelé *Jean* sur sa fiche matricule militaire,). Puis, au gré d'un bail de la Saint-Martin, Claude Victor Justin Raffin et Annette Sophie Urbaine Gallet ont déplacé leur train de culture de quelques kilomètres vers le sud-est pour prendre une ferme dans la commune de Montracol, au hameau de la Platte .

Nous sommes dans la nuit d'automne du jeudi 5 novembre 1885, à six jours de la Saint-Martin. Dehors, le brouillard de novembre enveloppe les prés de Montracol. Dans la chambre de la ferme de la Platte, Annette Sophie Urbaine Gallet (trente ans) est en travail, assistée de la sage-femme ou des voisines du hameau, tandis que son mari Claude Victor Justin Raffin (trente ans) entretient le feu et la lampe.

À une heure du matin (*à une heure du matin*,), un premier vagissement retentit : c'est une petite fille. Mais à peine a-t-on coupé le cordon et emmailloté le bébé que les contractions reprennent ! Quelques

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

instants plus tard, un second petit corps glisse dans les mains qui l'attendent : une seconde petite fille, sœur jumelle de la première !

Le lendemain 6 novembre 1885 à neuf heures du matin, le père Claude Victor Justin Raffin se présente à la mairie de Montracol, accompagné de l'instituteur du village *Mornet* (trente-six ans), pour faire dresser coup sur coup deux actes de naissance jumeaux (✓) :

- Sous le n° 20, l'aînée des jumelles, sortie la première, qui reçoit les prénoms de **Marie Constance Claudine RAFFIN** ✓ ;
- Sous le n° 21, la cadette, que le maire qualifie solennellement d'« Enfant jumeau » et d'enfant « sorti le second du sein de sa mère », et qui reçoit les prénoms de **Marie Philomène RAFFIN** !

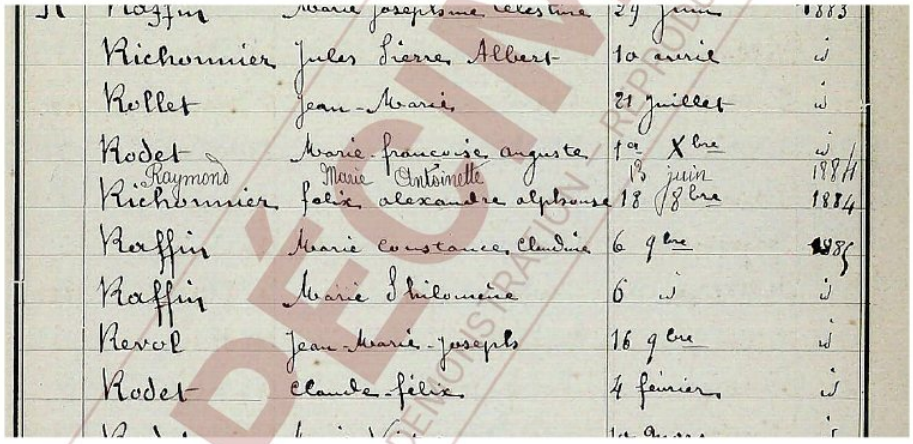

Table décennale des naissances de Montracol (1883–1892) enregistrant côte à côte les deux jumelles Raffin au 6 novembre 1885

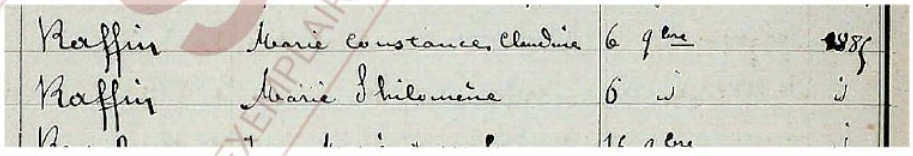

Grossissement sur les deux lignes jumelles de la table décennale : « Raffin Marie Constance Claudine — 6 9bre 1885 » et « Raffin Marie Philomène — 6 id. »

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

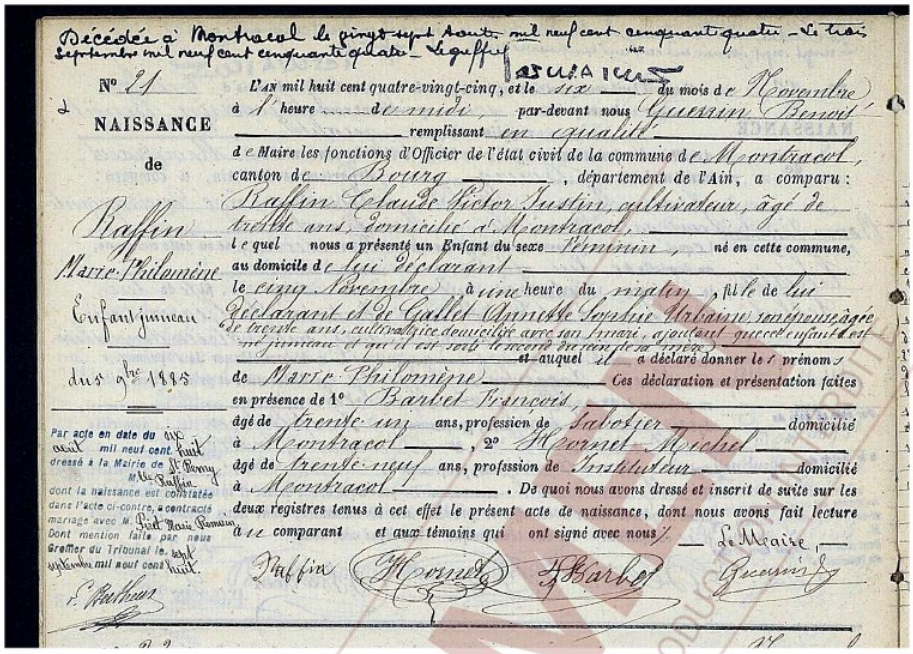

Décédée à Montracol le vingt-sept Août mil neuf cent cinquante-quatre. Le trois Septembre mil neuf cent cinquante-quatre. Le greffier

N° 21

NAISSANCE

de

Raffin

Marie-Philomène

Enfant jumeau

dus 9bre 1885

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, et le six du mois de Novembre à 1 heure du matin par-devant nous Guerrin Benoit remplissant en qualité de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montracol, canton de Bourg, département de l'Ain, a comparu : Raffin Claude Victor Justin, cultivateur, âgé de trente ans, domicilié à Montracol, lequel nous a présenté un Enfant du sexe féminin, né en cette commune, au domicile de lui déclarant le cinq Novembre à une heure du matin, fils de lui déclarant et de Gallet Annette Sophie Urbaine sa femme âgée de trente ans, cultivatrice domiciliée avec son mari, ajoutant qu'cet enfant est né jumeau et qu'il est sorti le second du sein de sa mère, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Marie Philomène. Ces déclaration et présentation faites en présence de 1° Barbet François, âgé de trente un ans, profession de Sabotier, domicilié à Montracol, 2° Mornet Michel, âgé de trente neuf ans, profession de Instituteur, domicilié à Montracol. De quoi nous avons dressé et inscrit de suite sur les deux registres tenus à cet effet le présent acte de naissance, dont nous avons fait lecture à la comparante et aux témoins qui ont signé avec nous. Le Maire, Raffin, Mornet, Barbet, Guerrin

Par acte en date du six mil neuf cent huit dressé à la Mairie de St Bernay de Mlle Raffin dont la naissance est constatée dans l'acte ci-contre, a contracté mariage avec le Sieur Marie Germain Dont mention faite par nous Greffier du Tribunal le sept Novembre mil neuf cent huit.

Acte de naissance n° 21 de la seconde jumelle Marie Philomène Raffin à Montracol (hameau de la Platte) le 5 novembre 1885 à 1 heure du matin

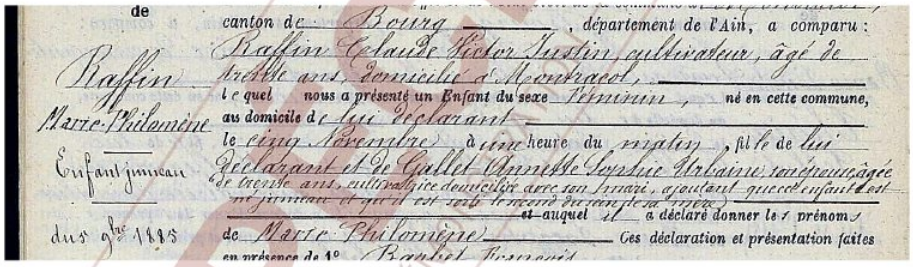

Grossissement sur la mention « Enfant jumeau » et la formule « sorti le second du sein de sa mère » le 5 novembre 1885 à 1 heure du matin

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION

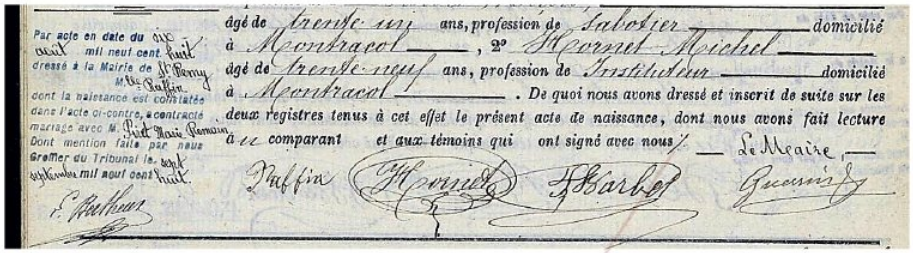

Grossissement sur la mention marginale du mariage du 6 août 1908 à Saint-Rémy et les signatures du père « Raffin » et de l'instituteur « Mornet »

> *« Acte N° 21 — Raffin Marie-Philomène (Enfant jumeau). L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq et le six du mois de novembre à neuf heures du matin… est comparu Raffin Claude-Victor-Justin, âgé de trente ans, cultivateur domicilié à Montracol, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né hier à une heure du matin en son domicile, hameau de la Platte, de lui déclarant et de Gallet Annette-Sophie-Urbaine son épouse, âgée de trente ans, cultivatrice domiciliée avec lui ; auquel enfant, sorti le second du sein de sa mère, il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie-Philomène. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de… Mornet, trente-six ans, instituteur… / Raffin — Mornet »*

Élever deux jumelles nouveau-nées au cœur de l'hiver 1885–1886 dans une ferme bressane demandait des trésors de tendresse et de veille : chauffer les briques au four pour tiédir le double berceau, partager le lait maternel ou tiédir le lait de vache coupé d'eau d'orge, bercer l'une quand l'autre pleurait afin qu'elle ne réveillât point sa sœur, sous le regard émerveillé de leur petit frère aîné **Léon Raffin** qui avait alors quatre ans. Toutes deux survécurent et grandirent ensemble.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

III. La seconde nuit de jumelles : le 15 avril 1891 à 1 heure du matin aux Boulets (Chaveyriat, ✓)

Cinq ans et cinq mois passent. Nous sommes au printemps 1891, à quelques kilomètres au sud-ouest de Montracol et de Montcet, dans la commune de Chaveyriat, au hameau des Boulets (*aux Boulets*, ✓).

Là vivent nos arrière-grands-parents paternels **Jean GOTALY** et sa femme **Célestine GARNIER**.

Dans la nuit printanière du mercredi 15 avril 1891, exactement à une heure du matin (*à une heure du matin*, ✓) — à la minute même où étaient nées cinq ans et demi plus tôt les jumelles Raffin à la Platte ! —, Célestine Garnier met au monde, elle aussi, deux petites filles jumelles !

L'après-midi même à trois heures, le père Jean Gotaly se rend à la mairie de Chaveyriat pour déclarer ses deux filles sur la même page du registre ✓ :

- En haut de la page, sous l'acte n° 9, l'aînée des jumelles, sortie la première, prénommée **Marie GOTALY** (qui épousera à vingt ans, le 14 décembre 1911 à Saint-Didier-d'Aussiat, *Prosper Alphonse Merle* ✓) ;
- En bas de la page, sous l'acte n° 10, la seconde jumelle, décrite par le maire de Chaveyriat avec la même précision médicale et juridique : « née jumelle et sortie la seconde du sein de sa mère », à laquelle on donne le prénom de **Joséphine GOTALY**, avant que le père ne signe au bas des deux actes ***Gotaly*** :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

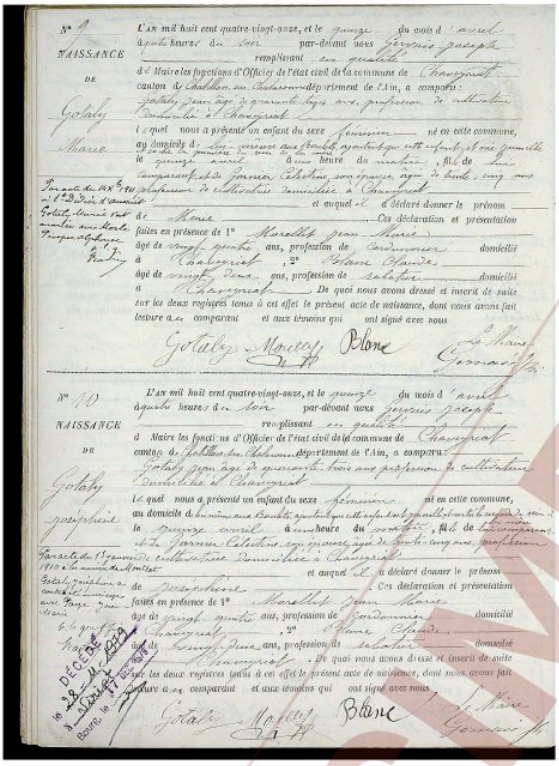

Page du registre d'état civil de Chaveyriat (15 avril 1891) réunissant l'acte n° 9 (la jumelle aînée Marie Gotaly) et l'acte n° 10 (notre grand-mère Joséphine Gotaly, née jumelle à 1 heure du matin aux Boulets)

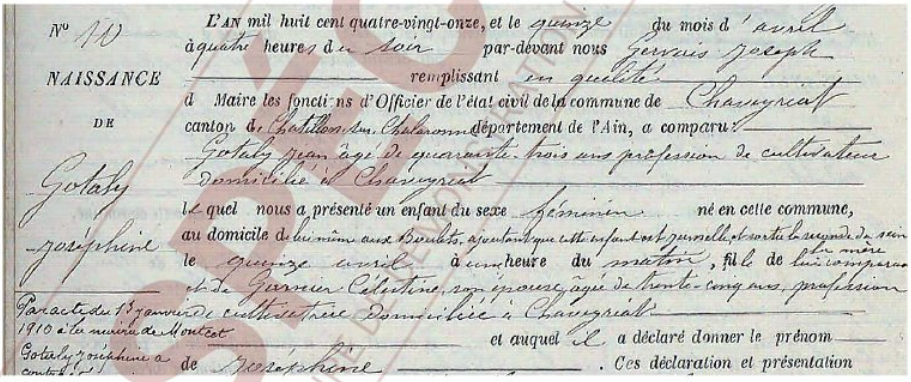

Grossissement sur l'acte n° 10 : naissance aux Boulets le 15 avril 1891 à 1 heure du matin de Joséphine Gotaly, « née jumelle et sortie la seconde du sein de sa mère » Célestine Garnier (35 ans)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

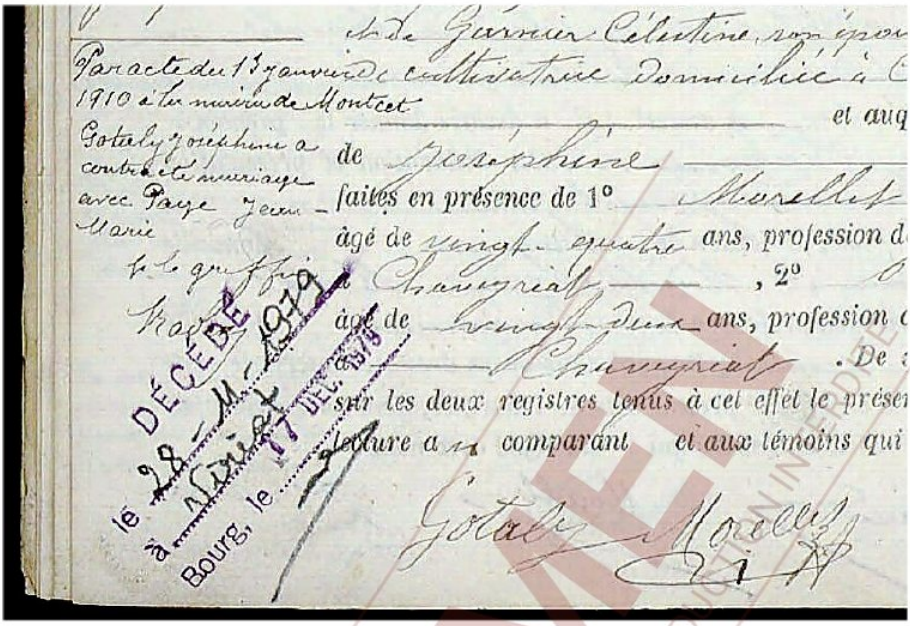

Grossissement sur les mentions marginales du mariage du 13 janvier 1910 à Montcet, du décès le 28 novembre 1979 à Viriat, et la signature du père « Gotaly »

> ***« Acte N° 10 — Gotaly Joséphine. L'an mil huit cent quatre-vingt-onze et le quinze avril à trois heures du soir… est comparu Jean Gotaly âgé de quarante-deux ans, cultivateur demeurant à Chaveyriat, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né aujourd'hui à une heure du matin, aux Boulets hameau de Chaveyriat, de lui déclarant et de Célestine Garnier son épouse âgée de trente-cinq ans, cultivatrice demeurant avec lui, et auquel enfant né jumelle et sortie la seconde du sein de sa mère, il a déclaré vouloir donner le prénom de Joséphine… / Gotaly »***

Arrêtons-nous un instant pour admirer cette symétrie presque miraculeuse entre les deux berceaux de **Marie Philomène Raffin** et de **Joséphine Gotaly** :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- Le 5 novembre 1885 à 1 heure du matin à la Platte (Montracol) : **Marie Philomène RAFFIN**, jumelle cadette de Marie Constance Claudine ✅ ;
- Le 15 avril 1891 à 1 heure du matin aux Boulets (Chaveyriat) : **Joséphine GOTALY**, jumelle cadette de Marie ✅.

Deux petites filles nées secondes d'une grossesse gémellaire à la même heure profonde de la nuit bressane, qui grandiront chacune en miroir avec une sœur du même âge, habillées des mêmes robes de cotonnade et coiffées des mêmes rubans du dimanche, avant de devenir les deux aïeules d'un même petit-fils !

IV. L'encre violette de l'école communale : une génération qui signe tout entière

Pendant toute la décennie 1890, tandis que les quatre enfants grandissent entre Montcet, Montracol, Saint-Rémy et Chaveyriat, une révolution tranquille s'accomplit dans leurs mains d'écoliers.

Chaque matin d'automne et d'hiver, chaussés de leurs galoches de bois, la musette en toile cirée sur l'épaule avec un quignon de pain, une pomme ou quelques noix pour le repas de midi et une bûche de charme sous le bras pour alimenter le poêle de fonte de la classe, **Romain Piret**, **Jean Marie Page** (précédé de son grand frère **Victor Page**), **Philomène Raffin** (avec sa jumelle Constance et son frère **Léon Raffin**) et **Joséphine Gotaly** (avec sa jumelle Marie et ses cousins germains **Jean-Benoît** et **Eugène Gotaly**) prennent le chemin de l'école communale.

Là, sous la férule de l'instituteur de la République — tel ce *Monsieur Mornet* qui avait signé l'acte de naissance des jumelles Raffin en 1885 ✅

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

—, ils apprennent les pleins et les déliés à la plume Sergent-Major trempée dans l'encre violette des pupitres de bois, les départements français, le système métrique, la règle de trois et l'histoire de France.

Lorsque **Marie Romain PIRET**, à vingt ans, passe en 1899 devant le conseil de révision du canton pour tirer au sort avec la classe 1899 ✓, l'officier de recrutement note sa taille — 1 mètre 71, une belle stature droite pour l'époque — et entoure sur sa fiche matricule le chiffre de son degré d'instruction : *1. 2. 3.* (*sait lire, écrire et compter* ✓). Et pour la toute première fois depuis 1634, lorsque viendra l'heure de leurs mariages en 1908 et en 1910 (✓), non seulement les jeunes mariés et leurs frères, mais *les jeunes mariées elles-mêmes — Philomène Raffin* et *Joséphine Gotaly* — signeront d'une plume ronde, nette et sans trembler.

La Belle Époque s'ouvre sur les campagnes de l'Ain. Mais avant que sonne l'heure des fiançailles, l'été brûlant de l'an 1900 va nous offrir à Montcet une scène de comédie villageoise digne d'Alphonse Daudet ou de Marcel Pagnol, suivie quelques années plus tard du plus sombre Noël qu'ait connu le village.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 11 — Les grives de Victor Page, la Noël noire de 1906 et la chronique villageoise du Courrier de l'Ain (1900 – 1907)

L'an 1900 s'ouvre en Bresse sous les lampions de l'Exposition universelle et la douceur de vivre des campagnes républicaines. À Montcet, aux Rippes comme au Viran, nos deux familles d'arrière-grands-parents — **Joseph Marie Page** (67 ans) et **Marie Prudence Mortel** (61 ans) d'un côté, **Marie Benoît Piret** (63 ans) et **Jeanne Marie Paubel** (58 ans) de l'autre — travaillent leurs terres aidées de leurs grands fils.

Aux Rippes, le fils cadet, notre grand-père **Jean Marie Page** (1882), a dix-sept ans ; son frère aîné, le grand-oncle **Victor PAGE** (*Jean Marie Victor Page*, né le 6 février 1875 à Montcet ✨), est un solide gaillard de vingt-cinq ans, revenu de son service militaire et passionné de chasse comme le seront après lui tant d'hommes de la lignée.

Or, au début de l'été 1900, dans le verger de la ferme des Rippes à Montcet, les grands cerisiers sont chargés de fruits rouges et sucrés. Mais Victor Page n'est pas le seul à guetter la maturité des cerises : dès le lever du jour, des vols entiers de grives s'abattent dans les branches et pillent la récolte sous le nez du propriétaire !

I. « M. P..., de Montcet » : Victor Page, les grives, les cerises et le tribunal de Bourg (25–26 juillet 1900 ✅)

Pour un jeune chasseur bressan de vingt-cinq ans qui a son fusil pendu aux clous de la cheminée, le spectacle de ces oiseaux effrontés se gavant de ses cerises est une provocation insupportable. Certes, en ce mois de juin ou de juillet 1900, la chasse est fermée par arrêté préfectoral, et Victor n'a

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

pas pris de permis ; mais quoi ! un cultivateur n'a-t-il pas le droit de défendre les fruits de son verger ?

Un beau matin, n'y tenant plus, **Victor Page** décroche son fusil, le met sur l'épaule, s'approche à pas de loup sous les cerisiers des Rippes et lâche ses coups de plomb dans le feuillage, canardant les grives prises en flagrant délit de gourmandise !

Las ! Dans le silence de la campagne de Montcet, les détonations de poudre noire résonnent à une demi-lieue à la ronde. Les gendarmes à cheval de la brigade ou le garde champêtre ont l'oreille fine : procès-verbal est dressé pour délit de chasse sans permis en temps prohibé, le fusil est saisi, et voilà notre grand-oncle Victor Page assigné à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse à l'audience du mercredi 25 juillet 1900 !

Ce 25 juillet 1900 est l'une des journées les plus torrides de l'été du siècle : le thermomètre marque trente-six degrés à l'ombre sur le Champ defoire de Bourg-en-Bresse ✅. Dans la salle d'audience étouffante du Palais de Justice, où les juges en robe noire s'épongent le front, un chroniqueur judiciaire plein d'esprit, qui signe de ses initiales *L. R.*, prend des notes pour le grand quotidien républicain du département, *Le Courrier de l'Ain*.

À la barre s'avance Victor Page, intimidé mais convaincu de son bon droit paysan contre les oiseaux pilleurs. Les magistrats sourient sans doute sous leur moustache, mais la loi de 1844 sur la police de la chasse est formelle : **Victor Page** est condamné à cinquante francs d'amende et à la confiscation de son fusil (✅, condamnation qui figurera brièvement sur son registre matricule avant d'être effacée par la loi d'amnistie présidentielle ✨).

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Et le lendemain matin, jeudi 26 juillet 1900, tous les cafés et toutes les fermes de Bresse qui déploient la troisième page du *Courrier de l'Ain* peuvent lire, aux colonnes 2 et 3, sous le titre *« Tribunal correctionnel de Bourg — Audience du 25 juillet »*, ce petit chef-d'œuvre d'humour bressan où seul le premier caractère du nom *P...* voile pudiquement l'identité du tireur de Montcet *(les collections de presse ancienne faisant l'objet de règles strictes de reproduction photographique, nous présentons ici cette page et son entrefilet « en faux » sous forme de reconstitution typographique fidèle au texte original vérifié)* :

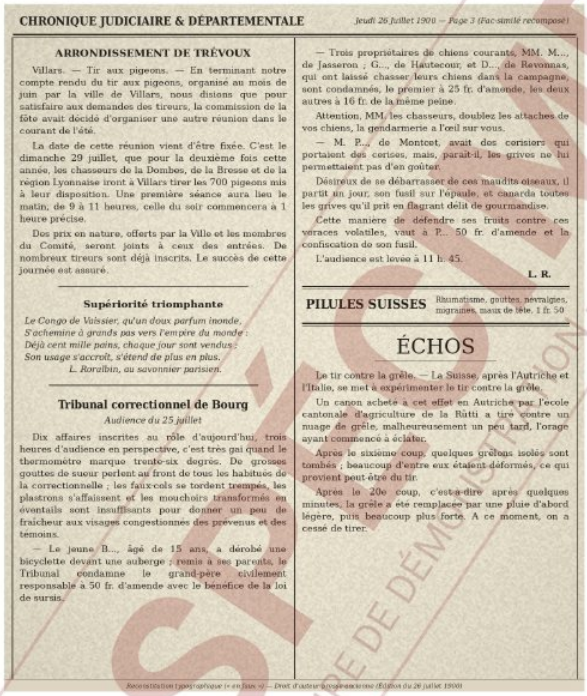

CHRONIQUE JUDICIAIRE & DÉPARTEMENTALE *Jeudi 26 juillet 1900 — Page 3 (Fac-similé recomposé)*

ARRONDISSEMENT DE TRÉVOUX

Villars. — Tir aux pigeons. — En terminant notre compte rendu du tir aux pigeons, organisé au mois de juin par la ville de Villars, nous disions que pour satisfaire aux demandes des tireurs, la commission de la fête avait décidé d'organiser une autre réunion dans le courant de l'été.

La date de cette réunion vient d'être fixée. C'est le dimanche 29 juillet, que pour la deuxième fois cette année, les chasseurs de la Dombes, de la Bresse et de la région lyonnaise iront à Villars tirer les 700 pigeons mis à leur disposition. Une première séance aura lieu le matin, de 9 à 11 heures, celle du soir commencera à 1 heure précise.

Des prix en nature, offerts par la Ville et les membres du Comité, seront joints à ceux des entrées. De nombreux tireurs sont déjà inscrits. Le succès de cette journée est assuré.

Supériorité triomphante

Le Congo de Vaissier, qu'un doux parfum inonde,
S'achemine à grands pas vers l'empire du monde :
Déjà cent mille pains, chaque jour sont vendus ;
Son usage s'accroît, s'étend de plus en plus.
L. Rorzibin, au savonnier parisien.

Tribunal correctionnel de Bourg

Audience du 25 juillet

Dix affaires inscrites au rôle d'aujourd'hui, trois heures d'audience en perspective, c'est très gai quand le thermomètre marque trente-six degrés. De grosses gouttes de sueur perlent au front de tous les habitués de la correctionnelle ; les faux-cols se tordent trempés, les plastrons s'affaissent et les mouchoirs transformés en éventails sont insuffisants pour donner un peu de fraîcheur aux visages congestionnés des prévenus et des témoins.

— Le jeune B..., âgé de 15 ans, a dérobé une bicyclette devant une auberge ; remis à ses parents, le Tribunal condamne le grand-père civilement responsable à 50 fr. d'amende avec le bénéfice de la loi de sursis.

— Trois propriétaires de chiens courants, MM. M..., de Jasseron ; G..., de Hautecour, et D..., de Revonnas, qui ont laissé chasser leurs chiens dans la campagne, sont condamnés, le premier à 25 fr. d'amende, les deux autres à 16 fr. de la même peine.

Attention, MM. les chasseurs, doublez les attaches de vos chiens, la gendarmerie a l'œil sur vous.

— M. P..., de Montcet, avait des cerisiers qui portaient des cerises, mais, paraît-il, les grives ne lui permettaient pas d'en goûter.

Désireux de se débarrasser de ces maudits oiseaux, il partit un jour, son fusil sur l'épaule, et canarda toutes les grives qu'il prit en flagrant délit de gourmandise.

Cette manière de défendre ses fruits contre ces voraces volatiles, vaut à P... 50 fr. d'amende et la confiscation de son fusil.

L'audience est levée à 11 h. 45.

L. R.

PILULES SUISSES Rhumatisme, goutte, névralgies, migraines, maux de tête. 1 fr. 50

ÉCHOS

Le tir contre la grêle. — La Suisse, après l'Autriche et l'Italie, se met à expérimenter le tir contre la grêle.

Un canon acheté à cet effet en Autriche par l'école cantonale d'agriculture de la Rütti a tiré contre un nuage de grêle, malheureusement un peu tard, l'orage ayant commencé à éclater.

Après le sixième coup, quelques grêlons isolés sont tombés ; beaucoup d'entre eux étaient déformés, ce qui provient peut-être du tir.

Après le 20e coup, c'est-à-dire après quelques minutes, la grêle a été remplacée par une pluie d'abord légère, puis beaucoup plus forte. A ce moment, on a cessé de tirer.

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur) de la page du 26 juillet 1900 relatant l'audience du Tribunal correctionnel de Bourg du 25 juillet par 36 degrés de chaleur

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

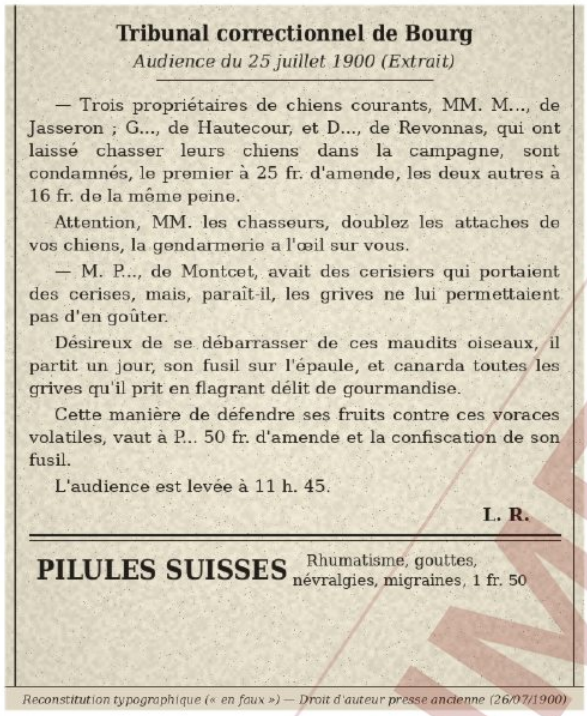

Tribunal correctionnel de Bourg

Audience du 25 juillet 1900 (Extrait)

— Trois propriétaires de chiens courants, MM. M..., de Jasseron ; G..., de Hautecour, et D..., de Revonnas, qui ont laissé chasser leurs chiens dans la campagne, sont condamnés, le premier à 25 fr. d'amende, les deux autres à 16 fr. de la même peine.

Attention, MM. les chasseurs, doublez les attaches de vos chiens, la gendarmerie a l'œil sur vous.

— M. P..., de Montcet, avait des cerisiers qui portaient des cerises, mais, paraît-il, les grives ne lui permettaient pas d'en goûter.

Désireux de se débarrasser de ces maudits oiseaux, il partit un jour, son fusil sur l'épaule, et canarda toutes les grives qu'il prit en flagrant délit de gourmandise.

Cette manière de défendre ses fruits contre ces voraces volatiles, vaut à P... 50 fr. d'amende et la confiscation de son fusil.

L'audience est levée à 11 h. 45.

L. R.

PILULES SUISSES Rhumatisme, gouttes, névralgies, migraines, 1 fr. 50

Reconstitution typographique (« en faux ») — Droit d'auteur presse ancienne (26/07/1900)

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur) de l'entrefilet du 26 juillet 1900 : « M. P..., de Montcet, avait des cerisiers qui portaient des cerises... »

> *« Tribunal correctionnel de Bourg — Audience du 25 juillet. Par 36 degrés de chaleur, une salle d'audience de tribunal correctionnel manque totalement de charme… — M. P..., de Montcet, avait des cerisiers qui portaient des cerises, mais, paraît-il, les grives ne lui permettaient pas d'en goûter. Désireux de se débarrasser de ces maudits oiseaux, il partit un jour, son fusil sur l'épaule, et canarda toutes les grives qu'il prit en flagrant délit de gourmandise. Cette manière de défendre ses fruits contre ces voraces volatiles, vaut à P… 50 fr. d'amende et la confiscation de son fusil. L'audience est levée à 11 h. 45. — L. R. »*

Plus d'un siècle plus tard, grâce au croisement de la mention d'amende du 25 juillet 1900 portée sur la fiche matricule de Victor Page et du

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

dépouillement du *Courrier de l'Ain*, la scène ressuscite dans toute sa fraîcheur : on voit d'ici le retour de Victor aux Rippes le soir du 25 juillet, accueilli par les plaisanteries de son petit frère Jean Marie et les soupirs de son père Joseph Marie devant ces cerises qui coûtaient cinquante francs la livre !

II. La mort du père Joseph Marie Page aux Rippes (21 mars 1904, ✓) et les mariages des aînés (1904–1905)

Quatre ans après l'affaire des grives, au début du printemps 1904, un premier grand deuil frappe la ferme des Rippes à Montcet.

Le patriarche **Joseph Marie PAGE**, ce premier Page né à Montcet le 26 février 1833 ✓, vient d'entrer dans sa soixante-douzième année. Son fils cadet, notre grand-père **Jean Marie Page** (vingt et un ans, classe 1902), est alors loin de la maison : incorporé depuis novembre 1903 au 47e Régiment d'Artillerie de Campagne dans la garnison d'Héricourt, aux portes de Belfort ✓. Seul le fils aîné, **Victor Page** (vingt-neuf ans), seconde ses vieux parents aux Rippes.

Le lundi 21 mars 1904, à onze heures du matin (✓), **Joseph Marie PAGE** s'éteint dans sa maison du hameau des Rippes à l'âge de soixante et onze ans, laissant veuve son épouse **Marie Prudence MORTEL** (soixante-cinq ans). À cinq heures du soir, **Victor Page** se rend à la mairie de Montcet avec son voisin *Jean Marie Raffin* (soixante ans) pour déclarer la mort de son père et signe au bas du registre ***Page*** ✓ :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

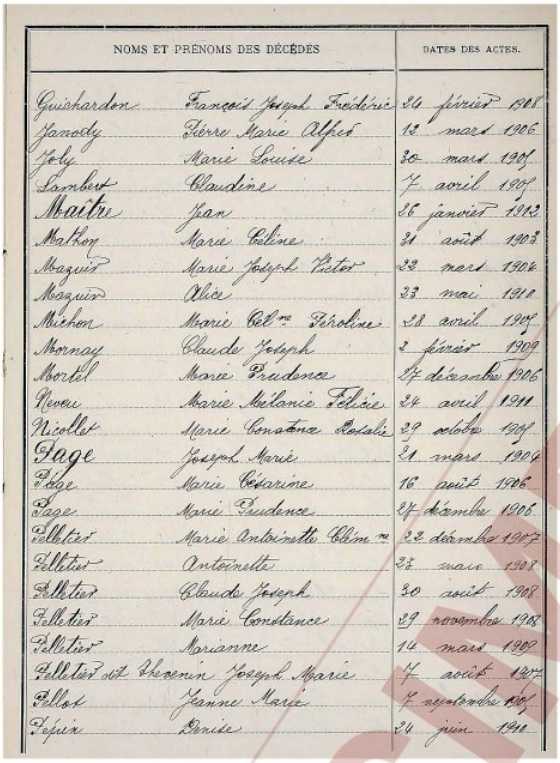

NOMS ET PRÉNOMS DES DÉCÉDÉS		DATES DES ACTES.
Guichardon	François Joseph Frédéric	24 février 1908
Janody	Pierre Marie Alfred	12 mars 1906
Joly	Marie Louise	30 mars 1907
Lambert	Claudine	7 avril 1907
Maitre	Jean	26 janvier 1913
Mathey	Marie Céline	21 août 1903
Mazuier	Marie Joseph Victor	23 mars 1904
Mazuier	Alice	23 mai 1910
Michon	Marie Clémence Pétronine	28 avril 1907
Mornay	Claude Joseph	3 février 1909
Mortel	Marie Prudence	27 décembre 1906
Neveu	Marie Mélanie Félicie	24 avril 1911
Nicollet	Marie Constance Rosalie	29 octobre 1907
Page	Joseph Marie	21 mars 1904
Page	Marie Césarine	16 août 1906
Page	Marie Prudence	27 décembre 1906
Pelletier	Marie Antoinette Clémence	23 décembre 1907
Pelletier	Antoinette	23 mars 1908
Pelletier	Claude Joseph	30 août 1908
Pelletier	Marie Constance	29 novembre 1908
Pelletier	Marianne	14 mars 1909
Pelletier dit Chevenin	Joseph Marie	7 août 1907
Pellot	Jeanne Marie	7 septembre 1907
Pépin	Denise	24 juin 1911

Table décennale des décès de Montcet (1903–1912) enregistrant les décès de Joseph Marie Page (21 mars 1904) et de Marie Prudence Mortel (décembre 1906)

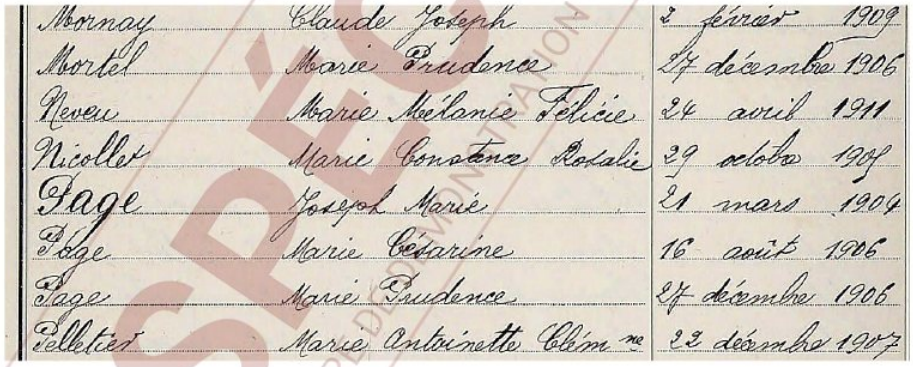

Mornay	Claude Joseph	3 février 1909
Mortel	Marie Prudence	27 décembre 1906
Neveu	Marie Mélanie Félicie	24 avril 1911
Nicollet	Marie Constance Rosalie	29 octobre 1907
Page	Joseph Marie	21 mars 1904
Page	Marie Césarine	16 août 1906
Page	Marie Prudence	27 décembre 1906
Pelletier	Marie Antoinette Clémence	23 décembre 1907

Grossissement sur les lignes de la table décennale des décès : « Mortel Marie Prudence — 27 décembre 1906 », « Page Joseph Marie — 21 mars 1904 » et « Page Marie Prudence — 27 décembre 1906 »

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

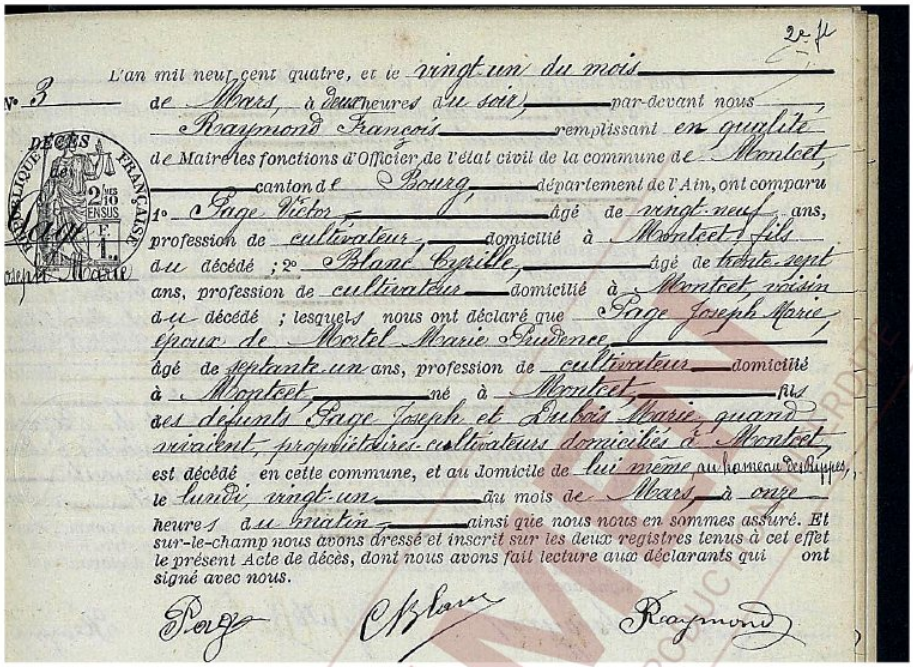

L'an mil neuf cent quatre, et le vingt-un du mois
N° 3 de Mars, à deux heures du soir, par-devant nous
Raymond François remplissant en qualité
de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montcet,
canton de Bourg, département de l'Ain, ont comparu
1° Page Victor, âgé de vingt-neuf ans,
profession de cultivateur, domicilié à Montcet, fils
du décédé ; 2° Blanc Cyrille, âgé de trente-sept
ans, profession de cultivateur, domicilié à Montcet, voisin
du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Page Joseph Marie,
époux de Mortel Marie Prudence,
âgé de septante-un ans, profession de cultivateur, domicilié
à Montcet, né à Montcet, fils
des défunts Page Joseph et Dubois Marie, quand
vivaient, propriétaires-cultivateurs domiciliés à Montcet,
est décédé en cette commune, et au domicile de lui même au hameau des Rippes,
le lundi vingt-un du mois de Mars à onze
heures du matin, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et
sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet
le présent Acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont
signé avec nous.

Page Raymond

Acte de décès n° 3 de Joseph Marie Page au hameau des Rippes à Montcet le 21 mars 1904

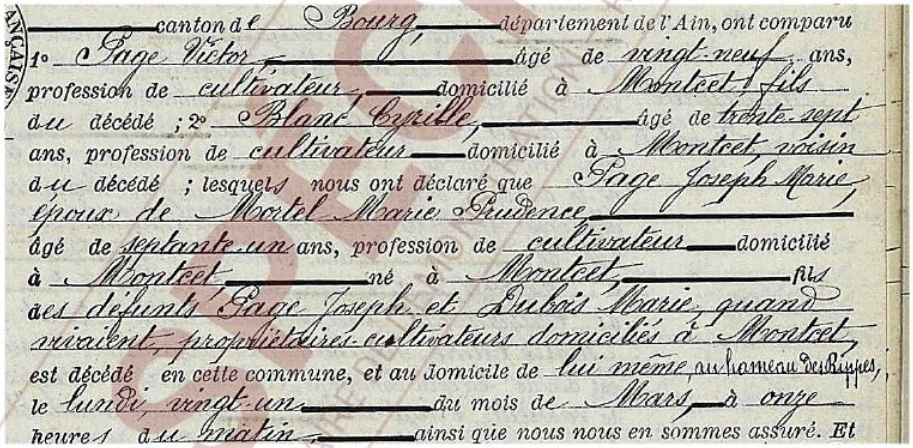

canton de Bourg, département de l'Ain, ont comparu
1° Page Victor, âgé de vingt-neuf ans,
profession de cultivateur, domicilié à Montcet, fils
du décédé ; 2° Blanc Cyrille, âgé de trente-sept
ans, profession de cultivateur, domicilié à Montcet, voisin
du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Page Joseph Marie,
époux de Mortel Marie Prudence,
âgé de septante-un ans, profession de cultivateur, domicilié
à Montcet, né à Montcet, fils
des défunts Page Joseph et Dubois Marie, quand
vivaient, propriétaires-cultivateurs domiciliés à Montcet,
est décédé en cette commune, et au domicile de lui même au hameau des Rippes,
le lundi vingt-un du mois de Mars à onze
heures du matin, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et

Grossissement sur le décès de Joseph Marie Page (71 ans) aux Rippes le 21 mars 1904, déclaré par son fils Victor Page (29 ans)

EXEMPLAIRE NON REPRODUCTIBLE

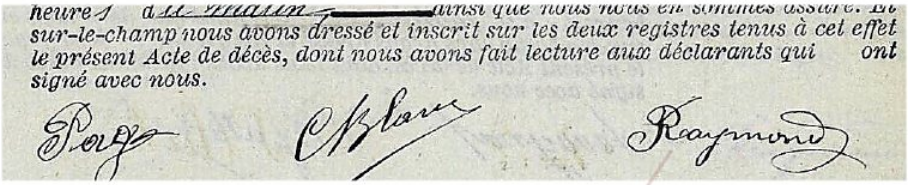
heure … du matin, … ainsi que nous nous en sommes assuré. Et sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent Acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont signé avec nous.

Grossissement sur la signature « Page » de Victor Page au bas de l'acte du 21 mars 1904

> *« L'an mil neuf cent quatre et le vingt-un mars à cinq heures du soir… sont comparus Victor Page âgé de vingt-neuf ans cultivateur domicilié à Montcet fils du défunt et Jean Marie Raffin âgé de soixante ans aussi cultivateur domicilié à Montcet voisin du défunt lesquels nous ont déclaré que ce matin à onze heures Joseph Marie Page âgé de soixante-onze ans cultivateur né et domicilié à Montcet au hameau des Rippes époux de Marie Prudence Mortel et fils des défunts Joseph Page et Marie Dubois est décédé en son domicile… / Page — Raffin »*

Quatre mois plus tard, le 21 juillet 1904 (*n° 169*), la déclaration de succession de Joseph Marie Page est enregistrée au bureau de Bourg-en-Bresse, portant sur les meubles et immeubles de l'exploitation de Montcet (une pièce d'archive qui a permis au passage d'écarter un curieux homonyme parfait, un autre *Joseph Marie Page* décédé exactement le même jour 21 mars 1904 à Marboz, époux de *Marie Rosalie Chatelet* !).

Resté chef de culture aux Rippes auprès de sa mère veuve Prudence Mortel pendant que son frère Jean Marie achève son service militaire à Héricourt, **Victor PAGE** se marie à l'automne suivant, juste après la Saint-Martin : le 17 novembre 1904 à Montcet, il épouse **Victorine AUGIER**. Et un an plus tard, le 16 novembre 1905 à Montracol,

SPÉCIMEN — EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

du côté maternel, le frère aîné des jumelles Raffin, notre grand-oncle **Léon RAFFIN** (vingt-quatre ans), épouse à son tour **Marie Prudence SAUGET** ✧.

Pendant ces premières années du XXe siècle, les colonnes du *Courrier de l'Ain* (les archives et la collection du journal ⊘) nous restituent avec une saveur incomparable les travaux, les concours agricoles et les échos villageois qui animent Montcet et ses communes voisines :

- Dès le jeudi 13 septembre 1900 (*Le Courrier de l'Ain, 80e Année, n° 213,* , vue ⊘), au grand Comice agricole de Montrevel, les cousins et voisins de nos lignées bressanes sont à l'honneur : Marie Guerry, à Curtafond, reçoit un rappel de 1er prix et un diplôme d'honneur pour l'amélioration du bétail et du matériel agricole ; Jean-Marie Bessonnard, à Saint-Martin-le-Châtel, obtient une mention honorable des propriétaires exploitant par eux-mêmes ; Louis Bernolin, à Curtafond, décroche la médaille d'argent ; Béraudier, à Saint-Didier-d'Aussiat, remporte le 1er prix des vignes ; et Marie Giraudet, à Attignat, reçoit la médaille d'argent pour l'installation d'un bélier hydraulique ⊘.
- Au printemps *1904* — deux semaines à peine après l'enterrement de Joseph Marie Page aux Rippes —, ce sont les grandes battues aux blaireaux et aux renards dirigées par M. Chanel, lieutenant de louveterie, et par le fameux fox-terrier de M. Chaîne qui tiennent en haleine tout le village de Montcet, ainsi que Montracol et Chaveyriat, dans les numéros du dimanche 3 avril 1904 (*84e Année, n° 80,* , vue ⊘) et du jeudi 7 avril 1904 (*84e Année, n° 82,* , vue ⊘). Le vendredi 1er avril, un blaireau de dix kilos et trois petits sont capturés dans un terrier à Montcet (*« Les habitants de Montcet sont très heureux de voir détruire ces animaux qui occasionnent de graves dégâts », n° 80 du 3*

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

avril 1904,), *avant qu'un second monstre de onze kilos ne soit débusqué le lendemain samedi 2 avril entre Montracol, Montcet et Chaveyriat au terme d'un combat souterrain épique avec le petit chien *Fox** (n° 82 du 7 avril 1904,) — comme le montre notre reconstitution typographique (« en faux », imposée par les règles de droits d'auteur sur la presse ancienne) :

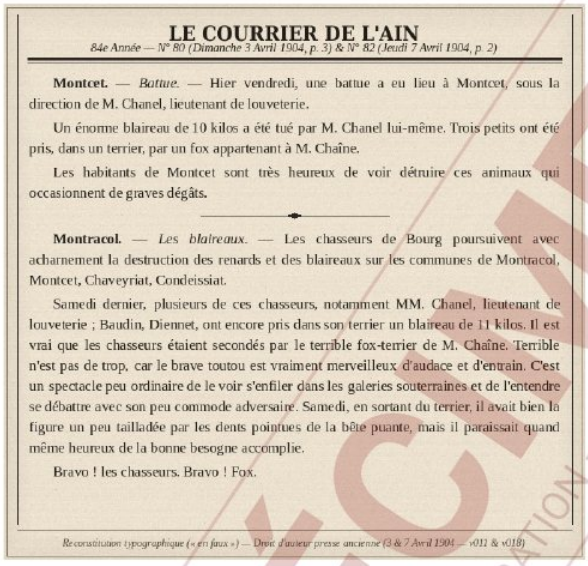

LE COURRIER DE L'AIN

84e Année — N° 80 (Dimanche 3 Avril 1904, p. 3) & N° 82 (Jeudi 7 Avril 1904, p. 2)

Montcet. — *Battue.* — Hier vendredi, une battue a eu lieu à Montcet, sous la direction de M. Chanel, lieutenant de louveterie.

Un énorme blaireau de 10 kilos a été tué par M. Chanel lui-même. Trois petits ont été pris, dans un terrier, par un fox appartenant à M. Chaîne.

Les habitants de Montcet sont très heureux de voir détruire ces animaux qui occasionnent de graves dégâts.

Montracol. — *Les blaireaux.* — Les chasseurs de Bourg poursuivent avec acharnement la destruction des renards et des blaireaux sur les communes de Montracol, Montcet, Chaveyriat, Condeissiat.

Samedi dernier, plusieurs de ces chasseurs, notamment MM. Chanel, lieutenant de louveterie ; Baudin, Diennet, ont encore pris dans son terrier un blaireau de 11 kilos. Il est vrai que les chasseurs étaient secondés par le terrible fox-terrier de M. Chaîne. Terrible n'est pas de trop, car le brave toutou est vraiment merveilleux d'audace et d'entrain. C'est un spectacle peu ordinaire de le voir s'enfiler dans les galeries souterraines et de l'entendre se débattre avec son peu commode adversaire. Samedi, en sortant du terrier, il avait bien la figure un peu tailladée par les dents pointues de la bête puante, mais il paraissait quand même heureux de la bonne besogne accomplie.

Bravo ! les chasseurs. Bravo ! Fox.

Reconstitution typographique (« en faux ») — Droit d'auteur presse ancienne (3 & 7 Avril 1904 — v011 & v018)

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur) des articles du Courrier de l'Ain des dimanche 3 avril 1904 (n° 80,) et jeudi 7 avril 1904 (n° 82,) relatant les battues aux blaireaux de 10 et 11 kilos à Montcet, Montracol et Chaveyriat

III. La Noël noire de 1906 à Montcet : deux arrière-grands-parents emportés en trente-quatre heures sur la même page

Nous arrivons à l'hiver 1906. Au mois d'août précédent, le 15 août 1906, la famille des Rippes a déjà conduit au cimetière de Montcet la tante paternelle **Marie Césarine PAGE** (~1847 Polliat), décédée à cinquante-neuf ans ✧.

Mais rien ne laissait présager ce qui allait se produire à Montcet aux jours mêmes de Noël 1906.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

En décembre 1906, **Jean Marie Page** (vingt-quatre ans) et **Romain Piret** (vingt-sept ans) ne sont encore que deux jeunes cultivateurs voisins habitant l'un aux Rippes, l'autre au Viran ; aucun des deux ne sait encore que, vingt-huit ans plus tard, le fils du premier épousera la fille du second ! Pourtant, par une tragique préfiguration de cette union future, leurs deux parents vont mourir à trente-quatre heures d'intervalle et voir leurs actes de décès inscrits l'un au-dessous de l'autre sur le même feuillet du registre d'état civil de Montcet ✓.

Tout commence le jour de Noël, mardi 25 décembre 1906, à une heure de l'après-midi (*à une heure du soir*, ✓). Au hameau du Viran (dont le nom, tracé d'une plume rapide, avait d'abord été lu *Viard* avant d'être vérifié à l'œil nu et confirmé par les tables de successions, ✓), à l'heure où les familles bressanes s'attablent d'ordinaire devant la volaille de Noël, notre arrière-grand-père maternel **Marie Benoît PIRET** rend le dernier soupir à l'âge de soixante-dix ans, laissant veuve son épouse **Jeanne Marie PAUBEL** (soixante-quatre ans). Le lendemain matin 26 décembre à dix heures, son fils benjamin **Romain Piret** (vingt-sept ans) vient en mairie déclarer le décès sous l'acte n° 7 et signe ***Piret*** ✓.

Le soir même de cette déclaration, mercredi 26 décembre 1906, à onze heures du soir (*à onze heures du soir*, ✓), tandis que les bougies funèbres brûlent encore autour du lit de Benoît Piret au Viran, la mort traverse les prés glacés de Montcet et frappe à la porte du hameau des *Rippes* : notre arrière-grand-mère paternelle **Marie Prudence MORTEL** s'éteint à son tour à l'âge de soixante-huit ans !

Le lendemain matin 27 décembre 1906 à onze heures, son fils cadet **Jean Marie Page** — dont l'âge est écrit en toutes lettres avec une netteté parfaite « âgé de vingt-quatre ans » ✓ — se présente devant le même

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

maire *Joseph Cointet* pour faire inscrire, juste au-dessous de l'acte de Benoît Piret, l'acte n° 8 constatant la mort de sa mère :

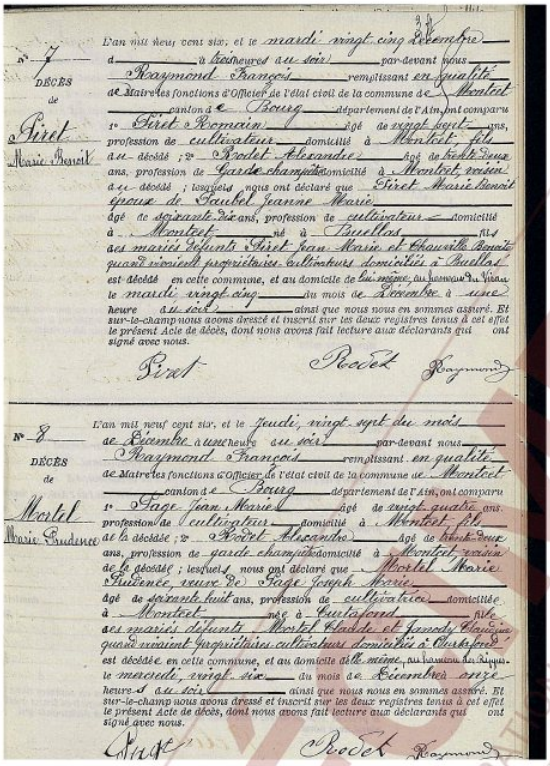

n° 7
DÉCÈS
de
Piret
Marie Benoît

L'an mil neuf cent six, et le mardi vingt cinq décembre
d— à deux heures du soir par-devant nous
Raymond François remplissant en qualité
de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montcet
canton de Bourg département de l'Ain, ont comparu
1° Piret Romain âgé de vingt sept ans,
profession de cultivateur domicilié à Montcet, fils
au décédé ; 2° Rodet Alexandre âgé de huit deux
ans, profession de Garde champêtre domicilié à Montcet, voisin
a-t-il décédé ; lesquels nous ont déclaré que Piret Marie Benoît
épouse de Taubel Jeanne Marie
âgé de soixante dix ans, profession de cultivateur domicilié
à Montcet né à Buellas fils
des mariés défunts Piret Jean Marie et Chanrille Benoît
quand vivaient propriétaires cultivateurs domiciliés à Buellas
est décédé en cette commune, et au domicile de lui-même, au hameau du Viran
le mardi vingt cinq au mois de Décembre à une
heure du soir ainsi que nous nous en sommes assuré. Et
sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet
le présent Acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont
signé avec nous.

Piret Rodet Raymond

n° 8
DÉCÈS
de
Mortel
Marie Prudence

L'an mil neuf cent six, et le Jeudi vingt sept du mois
de Décembre à une heure du soir par-devant nous
Raymond François remplissant en qualité
de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montcet
canton de Bourg département de l'Ain, ont comparu
1° Page Jean Marie âgé de vingt quatre ans,
profession de cultivateur domicilié à Montcet fils
et la décédée ; 2° Rodet Alexandre âgé de huit deux
ans, profession de garde champêtre domicilié à Montcet voisin
de la décédée ; lesquels nous ont déclaré que Mortel Marie
Prudence veuve de Page Joseph Marie
âgé de soixante huit ans, profession de cultivatrice domiciliée
à Montcet né à Cuisiat
des mariés défunts Mortel Claude et Jumely Louise
quand vivaient propriétaires cultivateurs domiciliés à Cuisiat
est décédée en cette commune, et au domicile de lui-même, au hameau des Rippes
le mercredi vingt six au mois de Décembre onze
heure du soir ainsi que nous nous en sommes assuré. Et
sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet
le présent Acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont
signé avec nous.

Piret Rodet Raymond

Feuillet historique du registre des décès de Montcet (décembre 1906) réunissant l'acte n° 7 (Marie Benoît Piret au Viran le 25 décembre) et l'acte n° 8 (Marie Prudence Mortel aux Rippes le 26 décembre)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

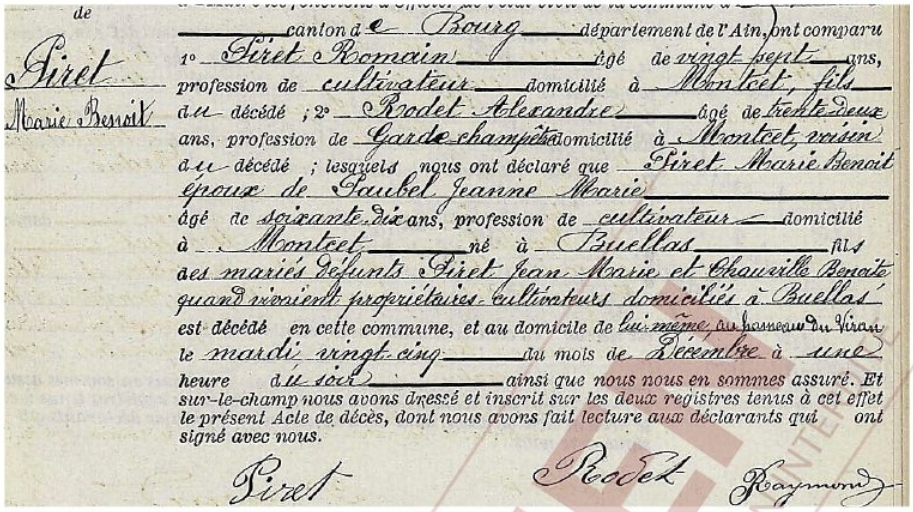

de

Piret

Marie Benoît

canton de Bourg département de l'Ain, ont comparu 1° Piret Romain âgé de vingt-sept ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet, fils du décédé ; 2° Rodet Alexandre âgé de trente-deux ans, profession de Garde champêtre domicilié à Montcet, voisin du décédé ; lesquels nous ont déclaré que Piret Marie Benoit époux de Paubel Jeanne Marie âgé de soixante dix ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet né à Buellas fils des mariés défunts Piret Jean Marie et Chauville Benoite quand vivaient propriétaires cultivateurs domiciliés à Buellas est décédé en cette commune, et au domicile de lui même au hameau du Viran le mardi vingt cinq du mois de Decembre à une heure du soir ainsi que nous nous en sommes assuré. Et sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent Acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont signé avec nous.

Piret Rodet Raymond

Grossissement sur l'acte n° 7 : décès le 25 décembre 1906 à 1 heure du soir au hameau du Viran de Marie Benoît Piret (70 ans), déclaré et signé par son fils Romain Piret (27 ans)

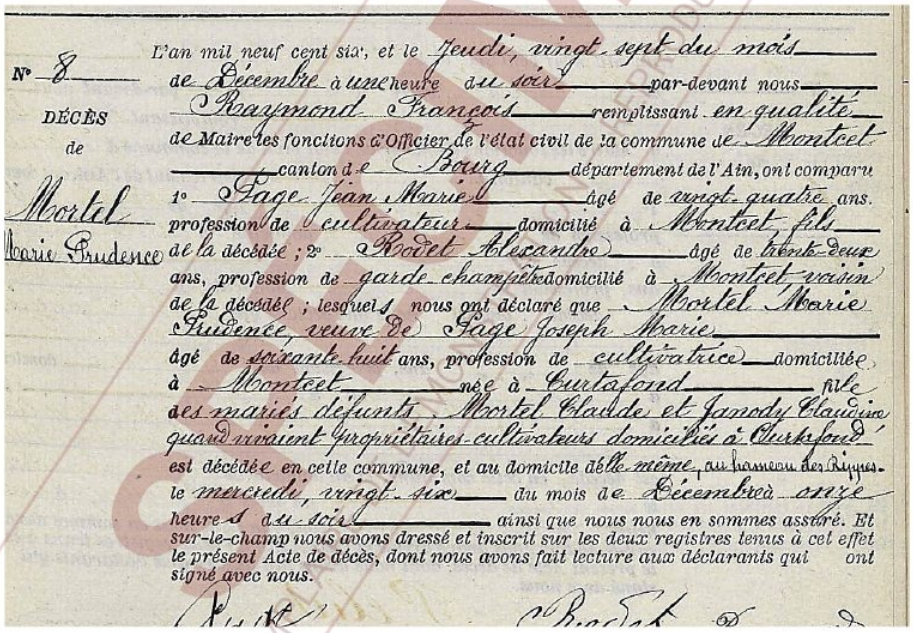

N° 8

DÉCÈS de

Mortel

Marie Prudence

L'an mil neuf cent six, et le Jeudi, vingt sept du mois de Décembre à une heure du soir par-devant nous Raymond François remplissant en qualité de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montcet canton de Bourg département de l'Ain, ont comparu 1° Page Jean Marie âgé de vingt quatre ans, profession de cultivateur domicilié à Montcet, fils de la décédée ; 2° Rodet Alexandre âgé de trente deux ans, profession de garde champêtre domicilié à Montcet voisin de la décédée ; lesquels nous ont déclaré que Mortel Marie Prudence veuve de Page Joseph Marie âgé de soixante huit ans, profession de cultivatrice domiciliée à Montcet née à Curtafond fille des mariés défunts Mortel Claude et Jamody Claudine quand vivaient propriétaires cultivateurs domiciliés à Curtafond est décédée en cette commune, et au domicile de elle même au hameau des Rippes le mercredi vingt six du mois de Décembre onze heure à du soir ainsi que nous nous en sommes assuré. Et sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent Acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont signé avec nous.

Grossissement sur l'acte n° 8 : décès le 26 décembre 1906 à 11 heures du soir au hameau des Rippes de Marie Prudence Mortel (68 ans, veuve de Joseph Marie Page), déclaré et signé par son fils Jean Marie Page « âgé de vingt-quatre ans »

[Acte N° 7 — Piret Marie Benoît :] « L'an mil neuf cent six et le vingt-six décembre à dix heures du matin… sont comparus Romain Piret âgé de vingt-sept ans cultivateur domicilié à Montcet fils du défunt et François… lesquels nous ont déclaré que hier à une heure du soir Marie Benoit Piret âgé de soixante-dix ans cultivateur né à Buellas domicilié à Montcet au hameau du Viran époux de Jeanne Marie Paubel et fils des défunts Jean Marie Piret et Benoite Chauville est décédé en son domicile… / Piret »

[Acte N° 8 — Mortel Marie Prudence veuve Page :] « L'an mil neuf cent six et le vingt-sept décembre à onze heures du matin… sont comparus Jean Marie Page âgé de vingt-quatre ans cultivateur domicilié à Montcet fils de la défunte et… lesquels nous ont déclaré que hier à onze heures du soir Marie Prudence Mortel âgée de soixante-huit ans cultivatrice née à Curtafond domiciliée à Montcet au hameau des Rippes veuve de Joseph Marie Page et fille des défunts Claude François Mortel et Claudine Janody est décédée en son domicile… / Page »

On imagine le glas de l'église de Montcet sonnant sans discontinuer les 26, 27 et 28 décembre 1906 dans le froid noir de l'hiver, et les deux cortèges funèbres du Viran et des Rippes se succédant dans les mêmes allées du petit cimetière communal !

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

IV. Les inventaires et le partage du printemps 1907 (registres des successions ✧)

Au début de l'année 1907, une fois les larmes de Noël essuyées, vient le temps des notaires et du receveur de l'Enregistrement de Bourg-en-Bresse ✧.

Au Viran, pour régler la succession de **Marie Benoît Piret** (*n° 304* ✧), sa veuve **Jeanne Marie Paubel** et ses enfants font dresser un inventaire après décès, enregistré les 25 et 28 janvier 1907, suivi de la déclaration de succession mobilière les 20 et 24 février 1907 ✧.

Aux Rippes, où le père et la mère ont désormais tous deux disparu, les deux frères **Victor Page** (trente-deux ans) et **Jean Marie Page** (vingt-quatre ans) procèdent en bonne entente fraternelle au règlement définitif du patrimoine familial (*n° 326* ✧). Le 25 avril 1907 (*f° 477* ✧), ils font enregistrer un acte de partage, suivi le 2 mai 1907 (*n° 70* ✧) de la déclaration de succession de leur mère Marie Prudence Mortel. Or cette inscription fiscale nous apprend un détail géographique fort instructif : outre les meubles et les bâtiments et terres situés à Montcet, le patrimoine laissé par Joseph Marie Page et Prudence Mortel comprenait aussi des biens immeubles situés sur la commune de Saint-André-le-Panoux, un peu plus à l'est vers Bourg-en-Bresse ✧.

Feuilleter *Le Courrier de l'Ain* de décembre 1906 et de janvier 1907 (et,, ✓), au moment même où nos familles traversent ce deuil et règlent ces deux successions, c'est plonger dans le tourbillon de la vie bressane de cet hiver-là :

- Le jour même de Noël, mardi 25 décembre 1906 (*Le Courrier de l'Ain, 86e Année, n° 299,* , vue ✓), à l'heure précise où notre arrière-grand-père Benoît Piret s'éteint au Viran, le journal nous livre le

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

bulletin météorologique saisissant de ce Noël glacé : « *Grâce au temps froid et sec que nous subissons depuis quelques jours, le petit étang de la Chambière et la plupart des étangs de la Dombes sont gelés ; "ça porte" comme l'on dit et tous les amateurs de patinage se livrent depuis deux ou trois jours à leurs ébats* » (n° 299 du 25 décembre 1906,,). Sur la même page, le palmarès du grand Concours d'animaux gras, volailles grasses, beurres et fromages de Bourg couronne les éleveurs de Montracol (*F. Feuilland*, *J. Chevret*, *Rouge* et *Rose Tapissier* pour leurs séries d'archives d'oies et de canards), de Confrançon (*Dubois*) et de Polliat (*J. Venet*) , tandis que quatre jours plus tard, dans le numéro du samedi 29 décembre 1906 (*86e Année, n° 302,* , vue), la chronique judiciaire de Montracol affiche un drame conjugal chez les Gallet : par jugement de défaut du Tribunal civil de Bourg du 18 décembre 1906, **Dame Marie-Françoise Gallet** obtient la séparation de biens d'avec son mari *Benoît Gauthier, cultivateur à Montracol* .

- En janvier 1907, trois affaires savoureuses défrayent la chronique entre Buellas, Polliat et *Mézériat* : dans le numéro du jeudi 10 janvier 1907 (*87e Année, n° 8,* , vue), au tribunal correctionnel de Bourg, un jeune cultivateur de vingt-trois ans de Buellas, « *le sieur Barb…* », qui « *voulut s'assurer s'il avait la vue bonne et "visait juste"* » en partant chasser sans permis par temps de neige, écope exactement comme Victor Page en 1900 de 50 francs d'amende et de la confiscation de son « flingot » ! Deux semaines plus tard, dans le numéro du vendredi 25 janvier 1907 (*87e Année, n° 21,* , vue), un cultivateur de Polliat, **François Gervais fils**, fait publier un retentissant « AVIS POUR DETTES » avertissant les commerçants « *qu'il ne répondra plus des dettes que pourra contracter sa femme, née Laurence Mathieu, actuellement à Mézériat, qui a quitté le domicile conjugal* » , tandis

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

que l'avant-veille, le mercredi 23 janvier 1907 (*87e Année, n° 19,* , vue ⊘), la Cour d'assises de l'Ain juge « l'attaque nocturne de Polliat », où le vieux cultivateur de soixante et onze ans *Jérôme Gadiollet*, de retour de la foire aux bœufs de Bourg après avoir soupé à l'**auberge Rodet** (faubourg de Mâcon) et bu un café chez **Josserand** à la gare de Polliat, avait été dévalisé dans la nuit sur le chemin de sa ferme (*coupures reproduites ci-dessous « en faux » pour le respect du droit d'auteur sur la presse ancienne*) :

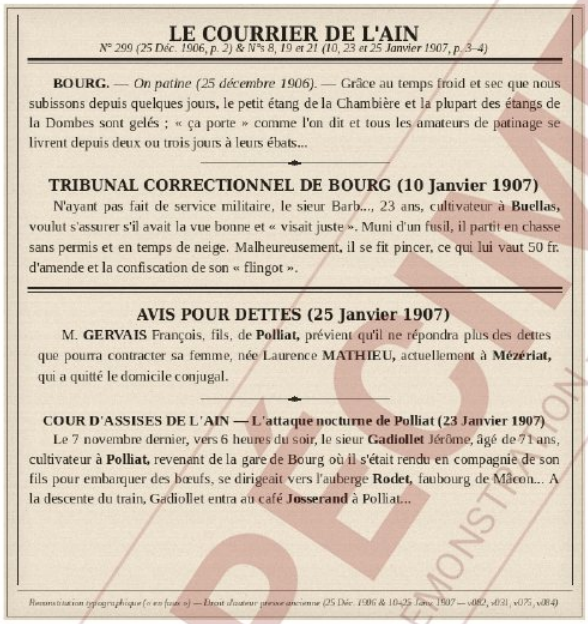

LE COURRIER DE L'AIN

N° 299 (25 Déc. 1906, p. 2) & N°s 8, 19 et 21 (10, 23 et 25 Janvier 1907, p. 3–4)

BOURG. — *On patine (25 décembre 1906).* — Grâce au temps froid et sec que nous subissons depuis quelques jours, le petit étang de la Chambière et la plupart des étangs de la Dombes sont gelés ; « ça porte » comme l'on dit et tous les amateurs de patinage se livrent depuis deux ou trois jours à leurs ébats...

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BOURG (10 Janvier 1907)

N'ayant pas fait de service militaire, le sieur Barb..., 23 ans, cultivateur à **Buellas,** voulut s'assurer s'il avait la vue bonne et « visait juste ». Muni d'un fusil, il partit en chasse sans permis et en temps de neige. Malheureusement, il se fit pincer, ce qui lui vaut 50 fr. d'amende et la confiscation de son « flingot ».

AVIS POUR DETTES (25 Janvier 1907)

M. **GERVAIS** François, fils, de **Polliat,** prévient qu'il ne répondra plus des dettes que pourra contracter sa femme, née Laurence **MATHIEU,** actuellement à **Mézériat,** qui a quitté le domicile conjugal.

COUR D'ASSISES DE L'AIN — L'attaque nocturne de Polliat (23 Janvier 1907)

Le 7 novembre dernier, vers 6 heures du soir, le sieur **Gadiollet** Jérôme, âgé de 71 ans, cultivateur à **Polliat,** revenant de la gare de Bourg où il s'était rendu en compagnie de son fils pour embarquer des bœufs, se dirigeait vers l'auberge **Rodet,** faubourg de Mâcon... A la descente du train, Gadiollet entra au café **Josserand** à Polliat...

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur sur la presse ancienne) — Extrait d'auteur presse ancienne (25 Déc. 1906 & 10–25 Janv. 1907 — v080, v031, v075, v084)

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur) des échos du Courrier de l'Ain des 25 décembre 1906 (n° 299,) et 10, 23 et 25 janvier 1907 (n°s 8, 19 et 21, ,) : le gel des étangs à Noël 1906, le chasseur sans permis de Buellas et son « flingot », l'avis pour dettes de François Gervais fils entre Polliat et Mézériat, et l'attaque nocturne de Polliat

Par ce partage d'avril 1907 et par les mouvements qui suivent la mort de Benoît Piret au Viran, une réorganisation complète des fermes s'opère à Montcet. Tandis qu'au-dehors l'année 1907 est secouée par les troubles viticoles du Midi puis, à l'automne, par *la grande panique bancaire américaine d'octobre 1907* — qui ébranle les bourses mondiales et oblige même la Banque de France à expédier d'urgence des tonnes d'or vers Londres et New York pour sauver le crédit international —, le patrimoine

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

paysan de Montcet, solidement assis sur la glèbe des *Rippes*, du *Viran* et de *Saint-André-le-Panoux*, ignore les tempêtes de Wall Street : **Romain Piret** s'apprête à quitter le Viran pour fonder son propre foyer entre Saint-Rémy et Servas, et les deux frères **Victor Page** et **Jean Marie Page** vont bientôt transférer leurs pénates des Rippes vers le hameau du Viran ✧. Le temps des deuils s'achève ; celui des noces et des berceaux de la Génération 1 commence.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 12 — Les noces de Saint-Rémy et de Montcet (1908, 1910), l'installation au Viran et les berceaux d'avant-guerre (1908 – 1913)

Après les deuils de l'hiver 1906, le soleil de la Belle Époque revient éclairer les chemins creux de Bresse. Dans les fermes de Montcet, de Saint-Rémy, de Servas, de Chaveyriat et de Saint-Julien-sur-Veyle, les jeunes gens de la Génération 2 — ceux qui sont nés entre 1879 et 1891 sous les lois scolaires de la République — ont atteint l'âge de fonder à leur tour un foyer.

Deux mariages célébrés à dix-sept mois d'intervalle, l'un sous la chaleur dorée d'août 1908 à Saint-Rémy, l'autre au soir d'une journée d'hiver de janvier 1910 à Montcet, vont unir les deux couples de la Belle Époque et préparer la venue au monde de **Jean Marie Joseph PAGE** (1910) et de **Marie Philomène PIRET** (1913).

I. Le 6 août 1908 à Saint-Rémy : les noces d'été de Marie Romain Piret et de Marie Philomène Raffin

Depuis la mort de son père Marie Benoît Piret au Viran le jour de Noël 1906, **Marie Romain PIRET** approche de ses vingt-neuf ans. Grand jeune homme d'un mètre soixante et onze aux cheveux et aux yeux châtains, revenu de son service militaire et habitué depuis l'enfance aux rudes travaux de la terre bressane, il a pris ou s'apprête à prendre à ferme une exploitation dans la commune de Servas, au sud de Bourg-en-Bresse, tout en gardant ses attaches maternelles à Montcet où réside sa mère veuve **Jeanne Marie Paubel**.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

À quelques kilomètres de là, sur la commune de *Saint-Rémy* — à mi-chemin entre Montcet, Montracol et Bourg-en-Bresse —, les parents **Claude Victor Justin RAFFIN** et **Annette Sophie Urbaine GALLET** cultivent désormais une ferme avec leurs filles jumelles nées à la Platte (Montracol) le 5 novembre 1885 ✓. La seconde des jumelles, **Marie Philomène RAFFIN**, a vingt-deux ans et neuf mois.

Avant de passer devant le maire et le curé, les deux familles perpétuent la vieille tradition notariale : le 20 juillet 1908 (date écrite en toutes lettres « *le vingt Juillet mil neuf cent huit* » sur la page de droite de l'acte de mariage, ✓), les fiancés et leurs parents se rendent à Bourg-en-Bresse dans l'étude de Maître Ferrandou, notaire, pour signer leur contrat de mariage — ce même notaire Maître Ferrandou chez qui, treize ans plus tard, Romain Piret déposera son testament olographe ✨.

Puis, le jeudi 6 août 1908, à dix heures du matin (acte n° 2, ✓ ; date confirmée par les mentions marginales de naissance de l'époux et de l'épouse ✓), le cortège de noce franchit le seuil de la mairie de Saint-Rémy.

C'est une belle et nombreuse assemblée familiale qui entoure les jeunes époux :

- Du côté Piret, la mère du marié, **Jeanne Marie Paubel** (soixante-six ans, cultivatrice à Montcet, présente et consentante), et le frère aîné du marié, **Pierre [Marie] Piret** (trente-cinq ans, cultivateur à Montcet) ;
- Du côté Raffin, le père et la mère de la mariée, **Claude Victor Justin Raffin** et **Annette Sophie Urbaine Gallet** (tous deux présents et consentants), le frère aîné de la mariée, **Léon Raffin** (vingt-six ans, cultivateur à Montracol), et un beau-frère ou parent *Revol*.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Au bas de la seconde page ✓, quelle joie pour l'œil de contempler l'alignement des signatures tracées par les deux générations réunies : la jeune mariée ***Philomène Raffin***, le jeune marié ***Romain Piret***, sa mère ou ses parents ***Gallet*** et ***Raffin***, son frère et son beau-frère !

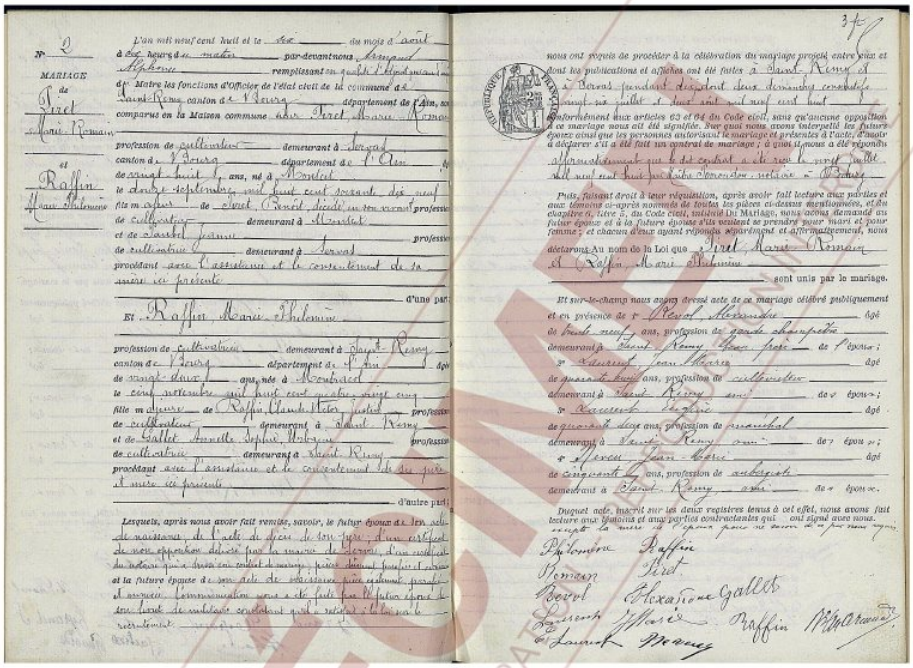

Acte de mariage n° 2 de Marie Romain Piret et de Marie Philomène Raffin à Saint-Rémy le 6 août 1908

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION

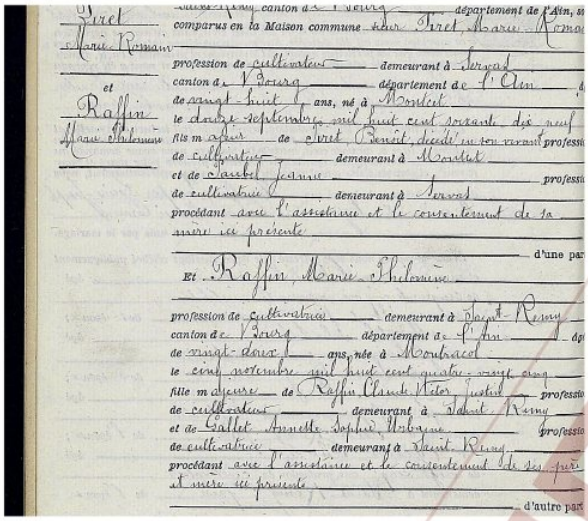

Piret
Marie Romain

département de l'Ain, s
comparus en la Maison commune Marie Piret, Marie Romain

profession de cultivateur demeurant à Serrand
canton de Bourg département de l'Ain
de vingt huit ans, né à Montcet
le douze septembre mil huit cent soixante dix neuf
fils majeur de Piret Benoit, décédé, et de Jeanne Paubel profession
de cultivateur demeurant à Montcet
et de Paubel Jeanne profession
de cultivateur demeurant à Serrand
procédant avec l'assistance et le consentement de sa
mère ici présente
d'une par

Et Raffin Marie Philomène
profession de cultivatrice demeurant à Saint-Remy
canton de Bourg département de l'Ain
de vingt-deux ans, née à Montracol
le cinq novembre mil huit cent quatre-vingt cinq
fille majeure de Raffin Claude Victor Justin profession
de cultivateur demeurant à Saint-Remy
et de Gallet Annette Sophie Urbaine profession
de cultivatrice demeurant à Saint-Remy
procédant avec l'assistance et le consentement de ses père
et mère ici présents
d'autre par

Grossissement sur la page de gauche du mariage du 6 août 1908 : filiations de Marie Romain Piret (fils de † Benoît Piret et de Jeanne Paubel présente) et de Marie Philomène Raffin (fille de Claude Victor Justin Raffin et Annette Sophie Urbaine Gallet présents)

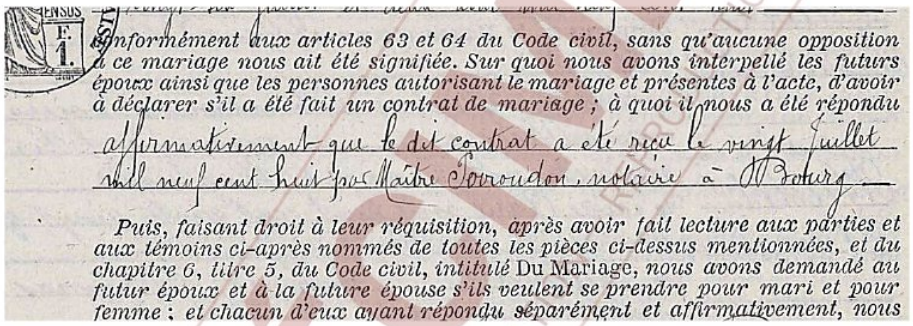

Conformément aux articles 63 et 64 du Code civil, sans qu'aucune opposition à ce mariage nous ait été signifiée. Sur quoi nous avons interpellé les futurs époux ainsi que les personnes autorisant le mariage et présentes à l'acte, d'avoir à déclarer s'il a été fait un contrat de mariage ; à quoi il nous a été répondu affirmativement que le dit contrat a été reçu le vingt Juillet mil neuf cent huit par Maître Ferrandou, notaire à Bourg

Puis, faisant droit à leur réquisition, après avoir fait lecture aux parties et aux témoins ci-après nommés de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre 6, titre 5, du Code civil, intitulé Du Mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous

Grossissement sur la mention du contrat de mariage : « reçu le vingt Juillet mil neuf cent huit par Maître Ferrandou, notaire à Bourg »

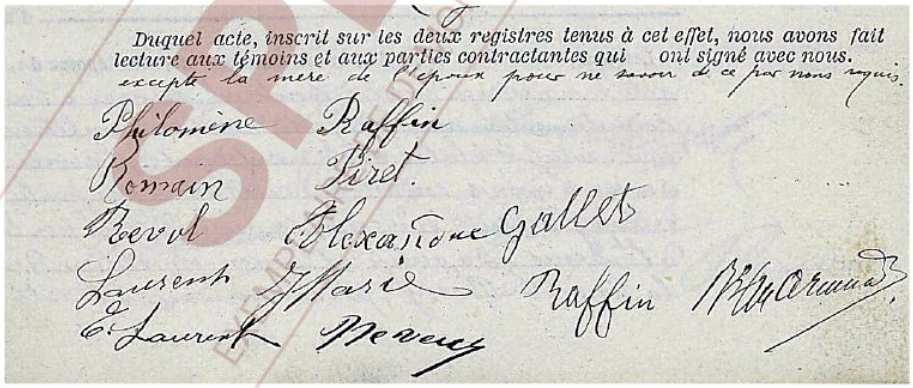

Duquel acte, inscrit sur les deux registres tenus à cet effet, nous avons fait lecture aux témoins et aux parties contractantes qui ont signé avec nous. excepté la mère de l'époux pour ne savoir de ce par nous requis.

Philomène Raffin
Romain Piret.
Revol
Alexandrine Gallet
Laurent
Marie Raffin
Ch. Laurent Mercey

Grossissement sur le bas de la page de droite : les signatures « Philomène Raffin », « Romain Piret », « Revol », « Gallet », « Raffin »

SPECIMEN
EXEMPLAIRE D'INSTALLATION
RÉPRODUCTION INTERDITE

« L'an mil neuf cent huit et le six du mois d'août à dix heures du matin… ont comparu publiquement en la maison commune : Marie Romain Piret, cultivateur, âgé de vingt-huit ans, né à Montcet le douze septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, domicilié à Servas, fils majeur et légitime de Marie Benoît Piret, décédé à Montcet le vingt-cinq décembre mil neuf cent six et de Jeanne Marie Paubel, cultivatrice domiciliée à Montcet ici présente et consentante, d'une part ; Et Marie Philomène Raffin, cultivatrice, âgée de vingt-deux ans, née à Montracol le cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, domiciliée à Saint-Rémy, fille majeure et légitime de Claude Victor Justin Raffin et d'Annette Sophie Urbaine Gallet, cultivateurs domiciliés à Saint-Rémy ici présents et consentants, d'autre part… le dit contrat a été reçu le vingt Juillet mil neuf cent huit par Maître Ferrandou, notaire à Bourg… en présence de Pierre Piret, trente-cinq ans, cultivateur à Montcet, frère de l'époux, de Léon Raffin, vingt-six ans, cultivateur à Montracol, frère de l'épouse… / Philomène Raffin — Romain Piret — Revol — Gallet — Raffin »

II. Le 13 janvier 1910 à Montcet : les noces d'hiver de Jean Marie Page et de Joséphine Gotaly

Dix-sept mois après les noces d'été de Saint-Rémy, revenons à Montcet au cœur de l'hiver 1909–1910.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

À vingt-sept ans, notre grand-père paternel **Jean Marie PAGE** est désormais orphelin de son père *Joseph Marie Page* († 21 mars 1904) et de sa mère *Marie Prudence Mortel* († 26 décembre 1906). Il travaille la terre à Montcet aux côtés de son frère aîné *Victor Page* (marié depuis le 17 novembre 1904 avec *Victorine Augier*, ✓).

Au cours des foires ou des fêtes patronales de la vallée de la Veyle, Jean Marie Page a fait la connaissance d'une toute jeune fille de dix-huit ans et demi au sourire doux et au caractère bien trempé : **Joséphine GOTALY**, la seconde des jumelles nées à une heure du matin le 15 avril 1891 au hameau des Boulets à Chaveyriat ✓. À cette date de l'hiver 1909, la jeune Joséphine est domiciliée à Vonnas (le berceau même de son grand-père orphelin de 1820 !), tandis que ses parents **Jean GOTALY** et **Célestine GARNIER** exploitent une ferme à Saint-Julien-sur-Veyle, à quelques kilomètres au sud-ouest ✓.

Trois jours après Noël, le 28 décembre 1909, Jean Marie Page, Joséphine Gotaly et les parents Gotaly se retrouvent à Saint-Julien-sur-Veyle dans l'étude de Maître Piron, notaire, pour arrêter les clauses de leur contrat de mariage ✓.

Puis, le jeudi 13 janvier 1910, à sept heures du soir (*à sept heures du soir*, acte n° 1, et ✓) — une heure vespérale choisie à dessein au cœur de l'hiver après le train de la ferme et le voyage en voiture à cheval depuis Vonnas et Saint-Julien-sur-Veyle —, le maire de Montcet célèbre l'union de **Jean Marie Page** et de **Joséphine Gotaly** :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

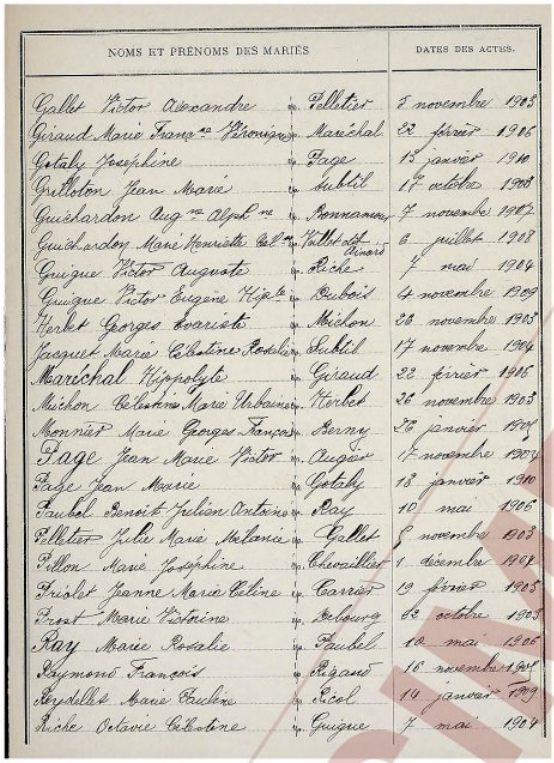

NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS		DATES DES ACTES.
Gallet Victor Alexandre	Pelletier	5 novembre 1903
Giraud Marie Franç.se Véronique	Maréchal	22 février 1906
Gotaly Joséphine	Page	13 janvier 1910
Grilleton Jean Marie	Subtil	17 octobre 1908
Guichardon Aug.te Alph.e	Bonnamour	7 novembre 1907
Guichardon Marie Henriette Cél.e	Vallet dit Rimaré	6 juillet 1908
Guigue Victor Auguste	Riche	7 mai 1904
Guigue Victor Eugène Hip.te	Dubois	4 novembre 1909
Herbet Georges Evariste	Michon	28 novembre 1905
Jacquet Marie Célestine Rosalie	Subtil	17 novembre 1904
Maréchal Hippolyte	Giraud	22 février 1906
Michon Célestine Marie Urbaine	Herbet	26 novembre 1903
Monnet Marie Georges François	Berny	28 janvier 1907
Page Jean Marie Victor	Augier	17 novembre 1904
Page Jean Marie	Gotaly	13 janvier 1910
Paubel Benoit Julien Antoine	Ray	10 mai 1905
Pelletier Julie Marie Mélanie	Gallet	5 novembre 1903
Pillon Marie Joséphine	Chevallier	1 décembre 1902
Priolet Jeanne Marie Céline	Carrier	19 février 1905
Prost Marie Victorine	Delaunay	23 octobre 1905
Ray Marie Rosalie	Paubel	10 mai 1905
Raymond François	Regard	16 novembre 1907
Reydellet Marie Eudoxie	Recal	14 janvier 1909
Riche Octavie Célestine	Guigue	7 mai 1904

Table décennale des mariages de Montcet (1903–1912) réunissant les mariages des deux frères Victor Page (17 novembre 1904) et Jean Marie Page × Joséphine Gotaly (13 janvier 1910)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

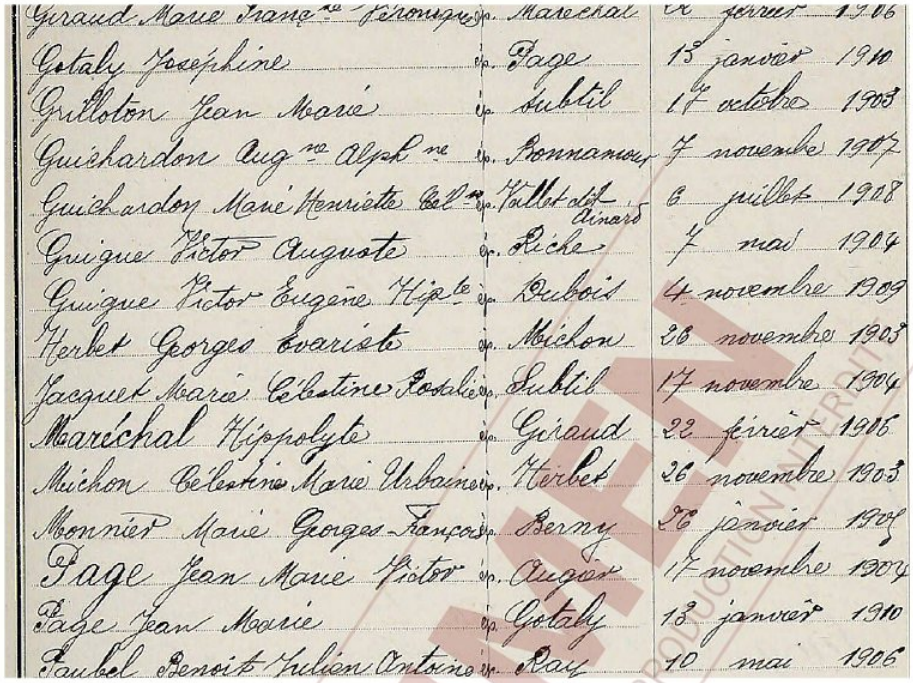

Géraud Marie Jeanne Véronique	ép.	Maréchal	22 février 1906
Gotaly Joséphine	ép.	Page	13 janvier 1910
Grilloton Jean Marie	ép.	Subtil	17 octobre 1903
Guichardon Aug.ne Alph.ne	ép.	Bonnamour	7 novembre 1907
Guichardon Marie Henriette Est.e	ép.	Talbot dit Dinard	6 juillet 1908
Guigue Victor Auguste	ép.	Riche	7 mai 1904
Guigue Victor Eugène Hipl.te	ép.	Dubois	4 novembre 1903
Herbet Georges Evariste	ép.	Michon	26 novembre 1903
Jacquet Marie Célestine Rosalie	ép.	Subtil	17 novembre 1904
Maréchal Hippolyte	ép.	Géraud	22 février 1906
Michon Célestine Marie Urbaine	ép.	Herbet	26 novembre 1903
Monnier Marie Georges François	ép.	Berny	26 janvier 1909
Page Jean Marie Victor	ép.	Augier	17 novembre 1904
Page Jean Marie	ép.	Gotaly	13 janvier 1910
Paubel Benoit Julien Antoine	ép.	Ray	10 mai 1906

Grossissement sur les trois entrées de la table décennale : « Gotaly Joséphine ép. Page 13 janvier 1910 », « Page Jean Marie Victor ép. Augier 17 novembre 1904 » et « Page Jean Marie ép. Gotaly 13 janvier 1910 »

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

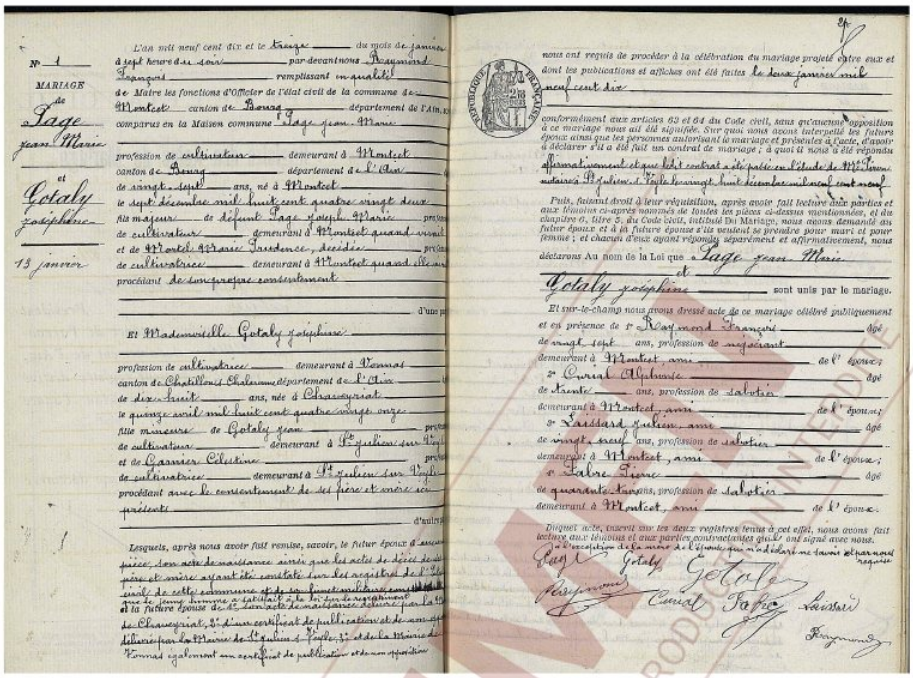

Acte de mariage n° 1 de Jean Marie Page et de Joséphine Gotaly à Montcet le 13 janvier 1910

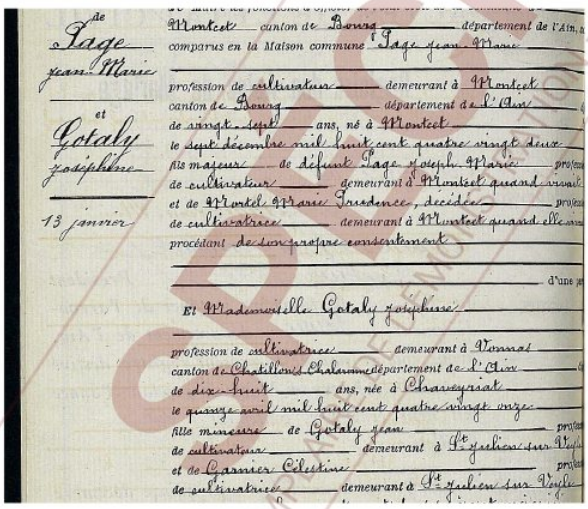

Grossissement sur la page de gauche du mariage du 13 janvier 1910 : filiations de Jean Marie Page (fils de † Joseph Marie Page et † Marie Prudence Mortel) et de Joséphine Gotaly (fille de Jean Gotaly et Célestine Garnier présents)

EXEMPLAIRE NON COMMERCIAL – REPRODUCTION INTERDITE

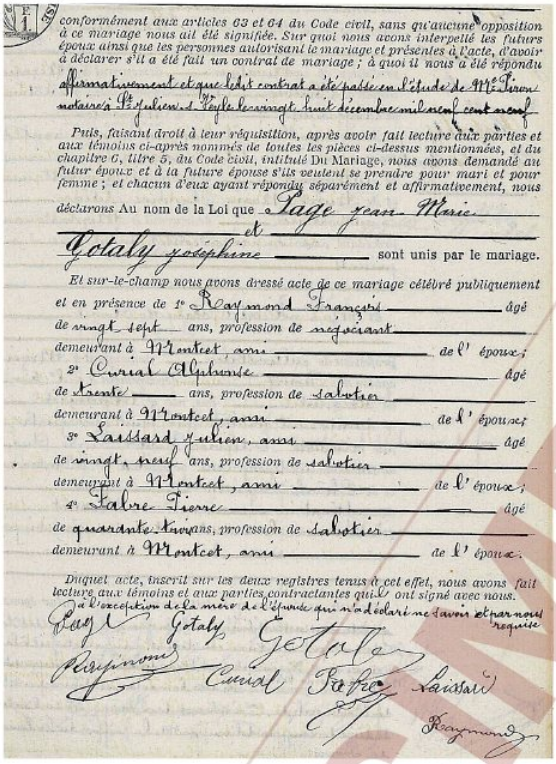

conformément aux articles 63 et 64 du Code civil, sans qu'aucune opposition à ce mariage nous ait été signifiée. Sur quoi nous avons interpellé les futurs époux ainsi que les personnes autorisant le mariage et présentes à l'acte, d'avoir à déclarer s'il a été fait un contrat de mariage ; à quoi il nous a été répondu affirmativement et que ledit contrat a été passé en l'étude de Me Piron notaire à St Julien d Veyle le vingt huit décembre mil neuf cent neuf

Puis, faisant droit à leur réquisition, après avoir fait lecture aux parties et aux témoins ci-après nommés de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre 6, titre 5, du Code civil, intitulé Du Mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons Au nom de la Loi que Page Jean Marie et Gotaly Josephine sont unis par le mariage.

Et sur-le-champ nous avons dressé acte de ce mariage célébré publiquement et en présence de 1° Raymond François âgé de vingt sept ans, profession de negociant demeurant à Montcet, ami de l'époux ; 2° Curial Alphonse âgé de trente ans, profession de Sabotier demeurant à Montcet, ami de l'époux ; 3° Laissard Julien, ami âgé de vingt neuf ans, profession de sabotier demeurant à Montcet, ami de l'époux ; 4° Fabre Pierre âgé de quarante trois ans, profession de Sabotier demeurant à Montcet, ami de l'époux.

Duquel acte, inscrit sur les deux registres tenus à cet effet, nous avons fait lecture aux témoins et aux parties contractantes qui l'ont signé avec nous. A l'exception de la mère de l'épouse qui a déclaré ne savoir et par nous requise

Page Gotaly Gotaly Raymond Curial Fabre Laissard Raymond

Grossissement sur la page de droite du mariage du 13 janvier 1910 : contrat reçu par Me Piron le 28 décembre 1909 et signatures « Page », « Gotaly », « Gotaly »

« L'an mil neuf cent dix et le treize du mois de janvier à sept heures du soir... ont comparu publiquement en la maison commune : Page Jean Marie cultivateur né à Montcet le sept décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, domicilié à Montcet, fils majeur et légitime de Page Joseph Marie et de Mortel Marie Prudence tous deux décédés en cette commune d'une part ; Et Gotaly Joséphine cultivatrice née à Chaveyriat le quinze avril mil huit cent quatre-vingt-onze, domiciliée à Vonnas, fille mineure et légitime de Gotaly Jean et de Garnier Célestine cultivateurs domiciliés à Saint-Julien-sur-Veyle ici présents et consentants d'autre part... qu'il a été fait un contrat de mariage reçu le vingt-huit décembre mil neuf cent

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

> *neuf par Maître Piron notaire à Saint-Julien-sur-Veyle… / Page — Gotaly — Gotaly* »

Notons que l'année suivante, le 14 décembre 1911 à Saint-Didier-d'Aussiat, la sœur jumelle de Joséphine, **Marie Gotaly**, épousera à son tour *Prosper Alphonse Merle*, restant ainsi tout près de sa jumelle dans le même canton bressan !

III. Les deux berceaux de la Génération 1 : Jean Marie Joseph Page aux Rippes (14 décembre 1910,) et Marie Philomène Piret aux Granges Narguin (1er juillet 1913,)

Mariés le 13 janvier 1910, **Jean Marie Page** (vingt-sept ans) et la jeune **Joséphine Gotaly** (dix-huit ans) s'installent d'abord dans la vieille maison paternelle des Rippes à Montcet.

Exactement onze mois jour pour jour après leurs noces, au cœur de l'hiver 1910, le mercredi 14 décembre 1910, à quatre heures et demie du matin (*à quatre heures et demie du matin*, acte n° 10,), alors que la nuit d'hiver est encore noire sur les haies des Rippes, Joséphine Gotaly, âgée de dix-neuf ans, met au monde son fils : **Jean Marie Joseph PAGE** .

Le lendemain 15 décembre 1910, Jean Marie Page (qui vient d'avoir vingt-huit ans la semaine précédente) se rend à la mairie de Montcet pour déclarer son nouveau-né et signe d'une belle écriture liée ***Page*** :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

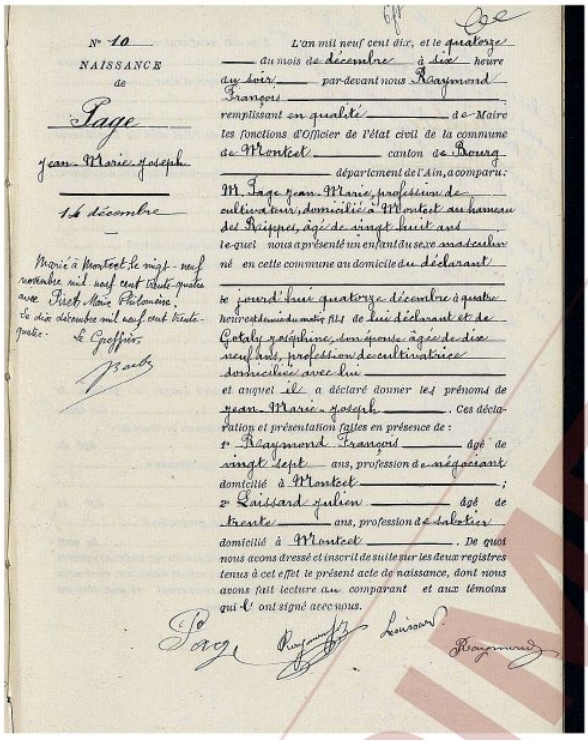

N° 10
NAISSANCE
de
Page
Jean Marie Joseph
14 décembre

Marié à Montcet le vingt neuf novembre mil neuf cent trente quatre avec Pinet Marie Philomène.
Le dix décembre mil neuf cent trente quatre.
Le Greffier.

L'an mil neuf cent dix, et le quatorze au mois de décembre à dix heure du soir, par-devant nous Raymond François, remplissant en qualité de Maire les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montcet canton de Bourg département de l'Ain, a comparu :
M. Page Jean Marie, professeur de culture, domicilié à Montcet au hameau des Rippes, âgé de vingt sept ans ;
le quel nous a présenté un enfant du sexe masculin né en cette commune au domicile du déclarant ;
le quel d'hui quatorze décembre à quatre heures cinq minutes du matin fils de lui déclarant et de Catalp joséphine, ménagère, âgée de dix neuf ans, profession de cultivatrice domiciliée avec lui
et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean Marie Joseph. Ces déclaration et présentation faites en présence de :
1° Raymond François âgé de vingt sept ans, profession de négociant domicilié à Montcet ;
2° Laissard julien âgé de trente ans, profession de sabotier domicilié à Montcet. De quoi nous avons dressé et inscrit de suite sur les deux registres tenus à cet effet le présent acte de naissance, dont nous avons fait lecture au comparant et aux témoins qui l'ont signé avec nous.

Acte de naissance n° 10 de Jean Marie Joseph Page au hameau des Rippes à Montcet le 14 décembre 1910

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

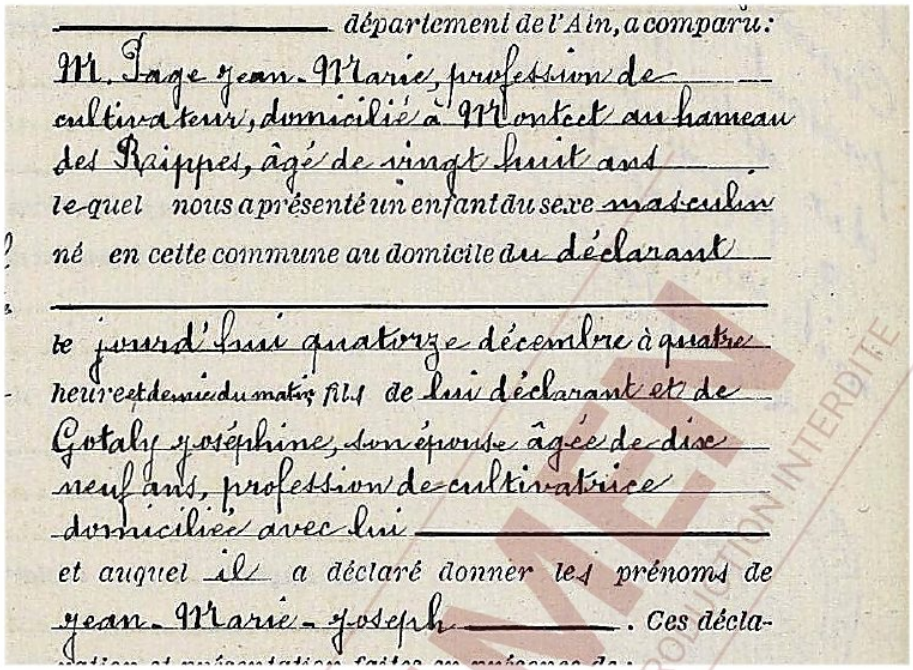

département de l'Ain, a comparu :
M. Page Jean-Marie, profession de
cultivateur, domicilié à Montcet au hameau
des Rippes, âgé de vingt huit ans
le quel nous a présenté un enfant du sexe masculin
né en cette commune au domicile du déclarant
le jourd'hui quatorze décembre à quatre
heures et demie du matin fils de lui déclarant et de
Gotaly Joséphine, son épouse âgée de dix
neuf ans, profession de cultivatrice
domiciliée avec lui
et auquel il a déclaré donner les prénoms de
Jean-Marie-Joseph. Ces décla-

Grossissement sur la naissance de Jean Marie Joseph Page « au hameau des Rippes » le 14 décembre 1910 à 4 h 30 du matin, fils de Jean Marie Page (28 ans) et de Joséphine Gotaly (19 ans)

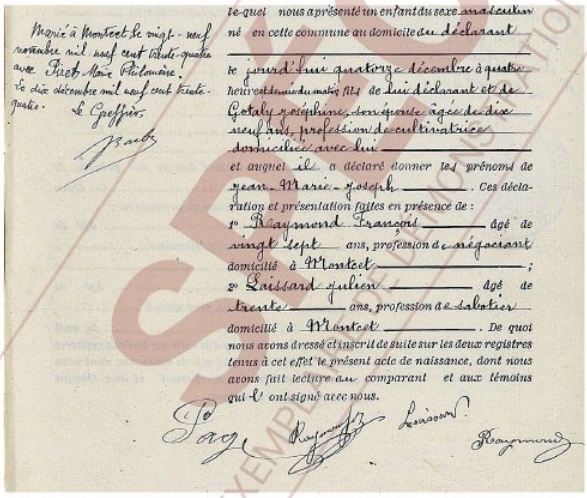

Marié à Montcet le vingt-neuf novembre mil neuf cent trente-quatre avec Piret Marie Philomène. Le dix décembre mil neuf cent trente-quatre. Le Greffier

le quel nous a présenté un enfant du sexe masculin
né en cette commune au domicile du déclarant
le jourd'hui quatorze décembre à quatre
heures et demie du matin fils de lui déclarant et de
Gotaly Joséphine, son épouse âgée de dix
neuf ans, profession de cultivatrice
domiciliée avec lui
et auquel il a déclaré donner les prénoms de
Jean-Marie-Joseph. Ces déclaration et présentation faites en présence de :
1° Raymond François âgé de
vingt sept ans, profession de négociant
domicilié à Montcet ;
2° Laissard Julien âgé de
trente ans, profession de sabotier
domicilié à Montcet. De quoi
nous avons dressé et inscrit de suite sur les deux registres
tenus à cet effet le présent acte de naissance, dont nous
avons fait lecture au comparant et aux témoins
qui l'ont signé avec nous.

Page Laissard Raymond

Grossissement sur la mention marginale du mariage du 29 novembre 1934 à Montcet avec Marie Philomène Piret et la signature du père « Page »

> **« L'an mil neuf cent dix et le quinze décembre… est comparu Page Jean Marie âgé de vingt-huit ans cultivateur domicilié**

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

> *à Montcet au hameau des Rippes lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier à quatre heures et demie du matin en son domicile de lui déclarant et de Gotaly Joséphine âgée de dix-neuf ans cultivatrice son épouse domiciliée avec lui et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean Marie Joseph… / Page* »

Or, quelques semaines seulement après cette naissance du 14 décembre 1910 aux Rippes, lorsque les agents recenseurs de la commune de Montcet passent dans les fermes au printemps 1911, un changement d'adresse capital apparaît sur les registres : les deux frères **Victor Page** (avec sa femme *Victorine Augier*) et **Jean Marie Page** (avec sa femme *Joséphine Gotaly* et leur petit garçon de quelques mois *Jean Marie [Joseph] Page*) ont quitté le hameau des Rippes et sont désormais tous deux établis comme chefs de ménage au hameau du Viran — là même où avaient vécu les Piret jusqu'en 1906–1908 ! C'est donc dans les cours et les prés du Viran, à Montcet, que le petit Jean Marie Joseph Page fera ses premiers pas.

Notons au passage que les numéros du *Courrier de l'Ain* du samedi 15 janvier 1910 (*90e Année, n° 11,* , vue) et du jeudi 20 janvier 1910 (*90e Année, n° 15,* , vue), publiés la semaine même du mariage de Jean Marie Page et de Joséphine Gotaly, éclairent d'un jour touchant l'encadrement civique et médical qui entoure alors les jeunes mères et les berceaux de nos villages : le journal annonce coup sur coup les *mentions honorables* de la mutualité décernées à deux secrétaires de mairie de notre cénacle familial — M. Josserand, secrétaire de mairie à Chaveyriat (la commune natale de Joséphine Gotaly), et M. Pobel, instituteur et secrétaire de mairie à Polliat (n° 11 du 15 janvier 1910,,). Mieux

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

encore : à cinq jours d'intervalle dans le même journal de janvier 1910, l'instituteur de Polliat est orthographié Pobel, à Polliat (n° 11 du 15 janvier 1910,,) puis Paubel, de Polliat (n° 15 du 20 janvier 1910,, , offrant sur le vif un exemple imprimé de la bascule orthographique *Pobel / Paubel* !), à l'occasion de son rapport très remarqué devant l'*Union des Sociétés de secours mutuels de l'Ain* pour la création d'une mutualité maternelle départementale destinée à « *venir au secours de la femme, avant, pendant, et après la crise de la maternité* » et à protéger le nouveau-né dès son berceau (; *reproduction « en faux » ci-dessous pour le respect du droit d'auteur sur la presse ancienne*) :

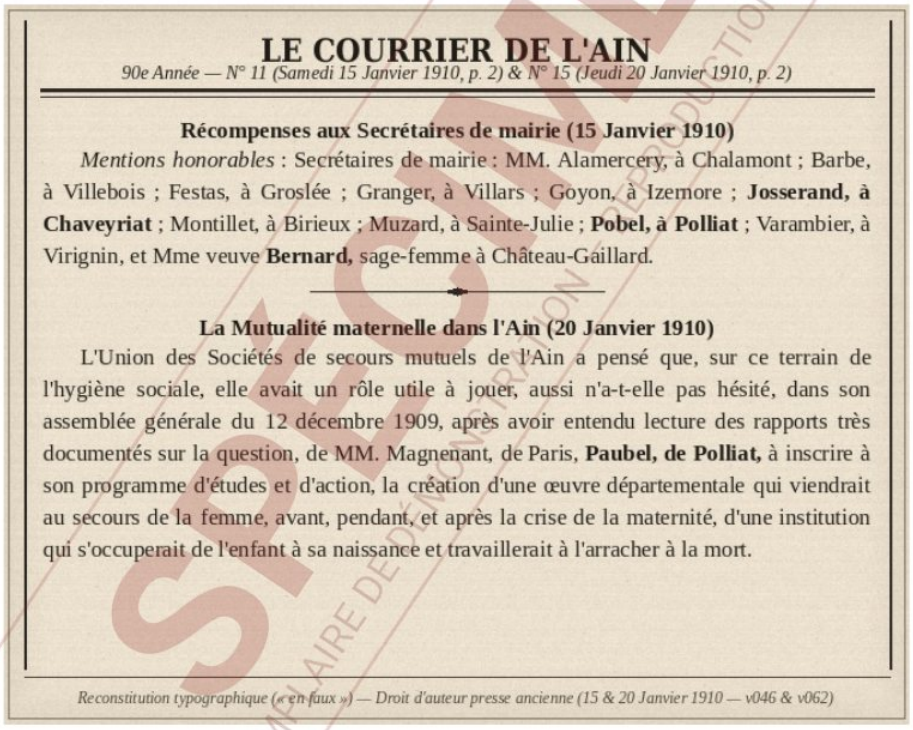

LE COURRIER DE L'AIN

90e Année — N° 11 (Samedi 15 Janvier 1910, p. 2) & N° 15 (Jeudi 20 Janvier 1910, p. 2)

Récompenses aux Secrétaires de mairie (15 Janvier 1910)

Mentions honorables : Secrétaires de mairie : MM. Alamercery, à Chalamont ; Barbe, à Villebois ; Festas, à Groslée ; Granger, à Villars ; Goyon, à Izernore ; **Josserand, à Chaveyriat** ; Montillet, à Birieux ; Muzard, à Sainte-Julie ; **Pobel, à Polliat** ; Varambier, à Virignin, et Mme veuve **Bernard,** sage-femme à Château-Gaillard.

La Mutualité maternelle dans l'Ain (20 Janvier 1910)

L'Union des Sociétés de secours mutuels de l'Ain a pensé que, sur ce terrain de l'hygiène sociale, elle avait un rôle utile à jouer, aussi n'a-t-elle pas hésité, dans son assemblée générale du 12 décembre 1909, après avoir entendu lecture des rapports très documentés sur la question, de MM. Magnenant, de Paris, **Paubel, de Polliat,** à inscrire à son programme d'études et d'action, la création d'une œuvre départementale qui viendrait au secours de la femme, avant, pendant, et après la crise de la maternité, d'une institution qui s'occuperait de l'enfant à sa naissance et travaillerait à l'arracher à la mort.

Reconstitution typographique (« en faux ») — Droit d'auteur presse ancienne (15 & 20 Janvier 1910 — v046 & v062)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE PRÉSENTATION — REPRODUCTION INTERDITE

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur) du Courrier de l'Ain des samedi 15 janvier 1910 (n° 11,) et jeudi 20 janvier 1910 (n° 15,) : mentions honorables à M. Josserand (Chaveyriat) et M. Pobel (Polliat), et rapport de M. Paubel (Polliat) sur la mutualité maternelle

Pendant ce temps, à une quinzaine de kilomètres au sud-est, de l'autre côté de Bourg-en-Bresse, **Marie Romain PIRET** et son épouse **Marie Philomène RAFFIN** travaillent avec courage sur leur ferme de Servas, au lieu-dit les Granges Narguin (*aux Granges Narguin*, ✓).

Cinq ans après leur mariage d'août 1908, en plein été 1913, le mardi 1er juillet 1913, à sept heures du soir (*à dix-neuf heures*, acte n° 4 dressé le 2 juillet à neuf heures du matin, ✓), dans la ferme des Granges Narguin baignée par la lumière dorée d'un soir de fenaison, **Marie Philomène Raffin** (vingt-huit ans) met au monde une petite fille qui reçoit les deux prénoms de sa mère et de sa tante marraine : **Marie Philomène PIRET** ✓ :

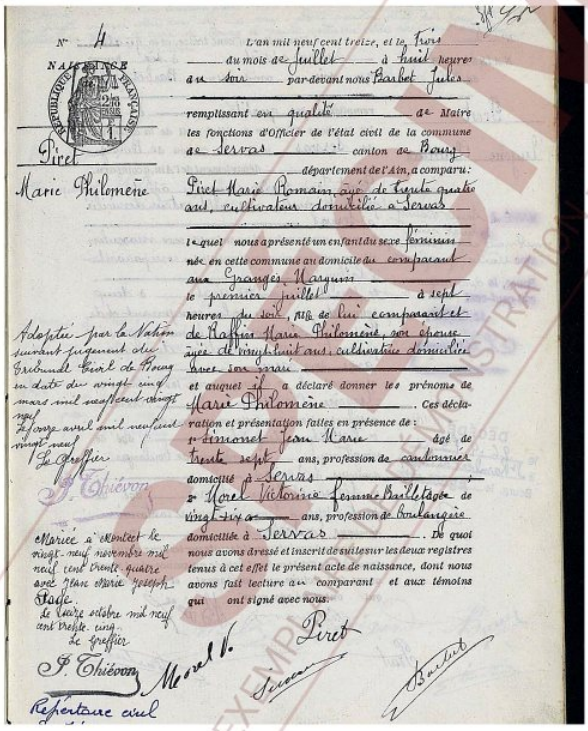

Acte de naissance n° 4 de Marie Philomène Piret aux Granges Narguin à Servas le 1er juillet 1913

EXEMPLAIRE NUMÉRIQUE — REPRODUCTION INTERDITE

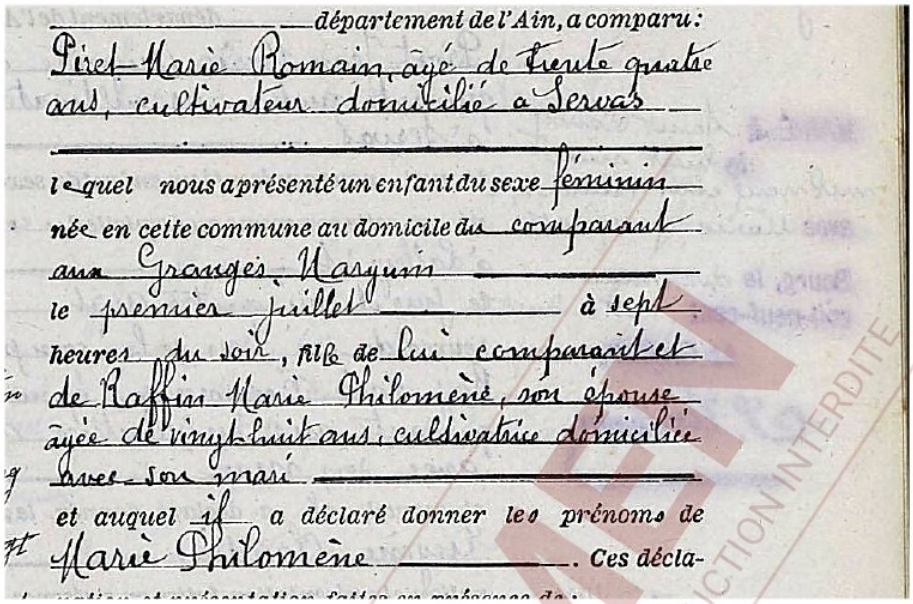
département de l'Ain, a comparu :
Piret-Marie Romain, âgé de trente quatre
ans, cultivateur domicilié à Servas
lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin
née en cette commune au domicile du comparant
aux Granges Narguin
le premier juillet à sept
heures du soir, fille de lui comparant et
de Raffin Marie Philomène, son épouse
âgée de vingt-huit ans, cultivatrice domiciliée
avec son mari
et auquel il a déclaré donner les prénoms de
Marie Philomène. Ces décla-

Grossissement sur la naissance de Marie Philomène Piret « aux Granges Narguin » à Servas le 1er juillet 1913 à 19 heures, fille de Marie Romain Piret (34 ans) et de Marie Philomène Raffin (28 ans)

> *« L'an mil neuf cent treize et le deux du mois de juillet à neuf heures du matin... est comparu Marie Romain Piret âgé de trente-quatre ans cultivateur domicilié à Servas aux Granges Narguin, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né hier premier juillet à dix-neuf heures en son domicile aux Granges Narguin de lui déclarant et de Marie Philomène Raffin son épouse âgée de vingt-huit ans cultivatrice domiciliée avec lui et auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Marie Philomène... / Piret »*

Arrêtons-nous un instant sur cet été 1913 en Bresse. Au hameau du Viran à Montcet, le petit **Jean Marie Joseph Page** a deux ans et demi ; il

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

trottine derrière l'attelage de son père Jean Marie et les jupes de sa jeune mère Joséphine Gotaly. Aux Granges Narguin à Servas, la petite **Marie Philomène Piret** dort dans son berceau d'osier, veillée par son père Romain Piret et sa mère Philomène Raffin. Tout respire la paix des moissons, l'odeur du foin coupé et la promesse d'un siècle heureux.

Treize mois jour pour jour après la naissance de la petite Marie Philomène Piret, le dimanche 2 août 1914 à quatre heures de l'après-midi, les cloches de Montcet, de Servas, de Montracol, de Chaveyriat et de Cras-sur-Reyssouze vont se mettre à battre à toute volée — non pas pour un baptême ni pour un incendie de grange, mais pour le tocsin de la mobilisation générale.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 13 — Le tocsin d'août 1914, la neige de Ban-de-Sapt et les cinq ans de feu (1914 – 1919)

En cet été 1914, les blés de Bresse n'avaient jamais été plus beaux. De Montcet à Servas, de Montracol à Chaveyriat et à Cras-sur-Reyssouze, les gerbes liées au brin de seigle dressaient leurs moyettes dorées dans tous les champs bordés de haies. On attendait les batteuses à vapeur qui devaient passer de hameau en hameau après le premier août.

Au Viran, à Montcet, le petit **Jean Marie Joseph Page** avait trois ans et sept mois ; il courait dans les chaumes derrière son père **Jean Marie Page** (trente et un ans) et son oncle **Victor Page** (trente-neuf ans). Aux Granges Narguin, à Servas, la petite **Marie Philomène Piret** venait tout juste de fêter son premier anniversaire le 1er juillet ; elle tendait les bras vers son père **Romain Piret** (trente-quatre ans) quand il rentrait des prés à la tombée du jour.

Le samedi 1er août 1914, un peu après quatre heures de l'après-midi, le télégramme préfectoral arriva dans les bureaux de poste et les mairies de canton. Le garde champêtre sortit avec son tambour et ses affiches blanches timbrées de deux petits drapeaux tricolores entrecroisés : « *Armée de terre et Armée de mer — Ordre de mobilisation générale* ». Au même instant, dans les dix-huit clochers de notre histoire familiale, les cordes de chanvre se tendirent et les cloches se mirent à sonner le tocsin à coups précipités. Dans les champs du Viran, des Rippes, de La Gouille et des Granges Narguin, les hommes arrêtèrent les bœufs au milieu du sillon, ôtèrent leur chapeau de paille et écoutèrent en silence ce bronze qui ne sonnait pas pour le feu du ciel, mais pour le feu des hommes.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Le lendemain dimanche 2 août fut le jour des adieux, des musettes bouclées en hâte par les femmes qui retenaient leurs larmes, des derniers regards posés sur les berceaux. Et à l'aube du lundi 3 août 1914, sur les quais de la gare de Bourg-en-Bresse, de Mézériat et de Vonnas, *sept hommes de la famille* — **Jean Marie Page**, **Marie Romain Piret**, deux oncles et trois cousins germains ou issus de germains — montèrent simultanément dans les trains militaires qui roulaient vers l'Est. Trois d'entre eux ne reviendraient jamais des combats ou des suites immédiates de la guerre.

Les numéros du *Courrier de l'Ain* des samedi 1er août 1914 (*94e Année, n° 175, *), dimanche 2 août 1914 (*94e Année, n° 176, *) et jeudi 6 août 1914 (*94e Année, n° 179, 2e édition, *) nous font assister minute par minute à cette mobilisation à Bourg-en-Bresse** et dans les campagnes de Bresse :

- Dès le samedi 1er août 1914 (n° 175,,), tandis que les commissions militaires réquisitionnent les chevaux des fermes et que la Caisse d'Épargne limite les remboursements à 50 francs par quinzaine en vertu de la clause de sauvegarde, le *23e Régiment d'Infanterie* — le régiment de Léon Raffin et bientôt d'Ernest Paubel — charge ses voitures d'outils, ses vivres et ses munitions à la caserne de Bourg.
- Le dimanche 2 août 1914 à 10 h 25 du matin (n° 176,,), sous les yeux de deux à trois mille personnes massées de la caserne à la gare P.-L.-M., le premier bataillon du 23e RI, commandé par le chef de bataillon *de Bange*, sort musique en tête au son de la *Marche de la 82e brigade* et s'embarque à 11 heures dans des trains spéciaux « à destination des environs de Remiremont », aux portes des Vosges . « *L'émotion est intense. Des mères et des épouses pleurent* », note sur le vif le chroniqueur bressan .

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

- Et quatre jours plus tard, le jeudi 6 août 1914 (n° 179,,), parce qu'il faut coûte que coûte battre le blé qui attend en moyettes dans les cours de Montcet et de Servas pour nourrir l'armée et le pays, le ministre de la Guerre autorise d'urgence les généraux des régions territoriales à accorder des sursis d'appel pour le fonctionnement des moulins ainsi qu'aux « mécaniciens de machines à battre » (; *reproduction « en faux » ci-dessous pour le respect du droit d'auteur sur la presse ancienne*) :

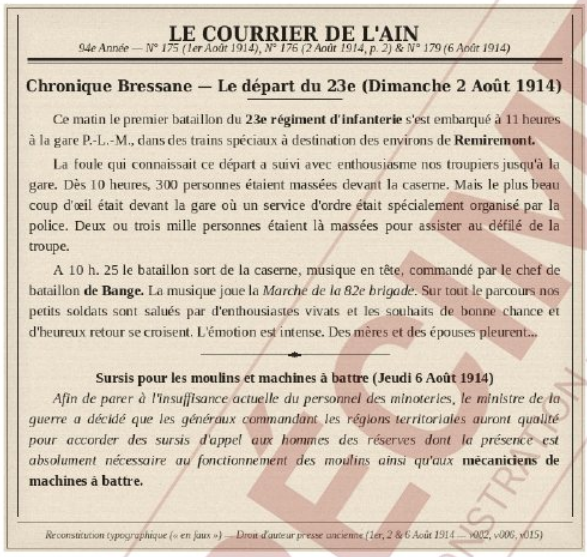

LE COURRIER DE L'AIN

94e Année — N° 175 (1er Août 1914), N° 176 (2 Août 1914, p. 2) & N° 179 (6 Août 1914)

Chronique Bressane — Le départ du 23e (Dimanche 2 Août 1914)

Ce matin le premier bataillon du **23e régiment d'infanterie** s'est embarqué à 11 heures à la gare P.-L.-M., dans des trains spéciaux à destination des environs de **Remiremont.**

La foule qui connaissait ce départ a suivi avec enthousiasme nos troupiers jusqu'à la gare. Dès 10 heures, 300 personnes étaient massées devant la caserne. Mais le plus beau coup d'œil était devant la gare où un service d'ordre était spécialement organisé par la police. Deux ou trois mille personnes étaient là massées pour assister au défilé de la troupe.

A 10 h. 25 le bataillon sort de la caserne, musique en tête, commandé par le chef de bataillon **de Bange.** La musique joue la *Marche de la 82e brigade*. Sur tout le parcours nos petits soldats sont salués par d'enthousiastes vivats et les souhaits de bonne chance et d'heureux retour se croisent. L'émotion est intense. Des mères et des épouses pleurent...

Sursis pour les moulins et machines à battre (Jeudi 6 Août 1914)

Afin de parer à l'insuffisance actuelle du personnel des minoteries, le ministre de la guerre a décidé que les généraux commandant les régions territoriales auront qualité pour accorder des sursis d'appel aux hommes des réserves dont la présence est absolument nécessaire au fonctionnement des moulins ainsi qu'aux **mécaniciens de machines à battre.**

Reconstitution typographique (« en faux ») — Droit d'auteur presse ancienne (1er, 2 & 6 Août 1914 — v002, v006, v015)

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur) des chroniques du Courrier de l'Ain des samedi 1er août 1914 (n° 175,), dimanche 2 août 1914 (n° 176,) et jeudi 6 août 1914 (n° 179,) : le départ du 23e RI à la gare de Bourg vers Remiremont et les sursis d'appel pour les moulins et mécaniciens de machines à battre

I. Le sang versé dans la neige des Vosges : le grand-oncle Léon Raffin au 23e Ri (27 janvier 1915, Ban-de-Sapt)

Le premier à marcher au feu fut le frère aîné de notre grand-mère maternelle Philomène Raffin : le grand-oncle **Léon RAFFIN** (inscrit à sa naissance à Montcet le 2 octobre 1881 sous les prénoms de *Léon* ou *François Joseph Léon Marie*, et enregistré sous le prénom de *Jean* sur son feuillet matricule militaire n° 517 de la classe 1901,).

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE PÉDAGOGIQUE — REPRODUCTION INTERDITE

Marié à Montracol depuis le 16 novembre 1905 avec **Marie Prudence SAUGET** ✧, Léon Raffin avait trente-deux ans en août 1914. Incorporé dès le 3 août 1914 à la caserne Brou de Bourg-en-Bresse dans le régiment des enfants de l'Ain — le célèbre *23e Régiment d'Infanterie (23e RI)* —, il partit dès les premiers jours d'août en pantalon garance et capote bleu horizon (encore gris de fer bleuté) pour l'offensive de Haute-Alsace autour de Mulhouse, avant d'être jeté dans la guerre de montagne au cœur du massif des Vosges, au nord de Saint-Dié ⊘.

Là, face au village vosgien de Ban-de-Sapt et sur le piton stratégique de La Fontenelle (la cote 627), Français et Allemands s'étaient enterrés dès l'automne 1914 dans un dédale hallucinant de tranchées creusées dans le grès rose, de rondins de sapin et de réseaux de barbelés, à quelques dizaines de mètres les uns des autres.

Vint le terrible hiver vosgien de janvier 1915. La neige épaisse recouvrait les sapins déchiquetés par les obus ; le gel nocturne descendait à quinze degrés sous zéro. Or le 27 janvier 1915 était le jour anniversaire de la naissance de l'empereur d'Allemagne Guillaume II (*Kaisersgeburtstag*) : pour offrir un trophée à leur souverain, les troupes bavaroises et prussiennes déclenchèrent à l'aube, après un pilonnage d'artillerie et de mines, un assaut furieux contre les lignes françaises de Ban-de-Sapt.

Les fantassins bressans et bugistes du 23e RI bondirent hors de leurs boyaux glacés pour contre-attaquer à la baïonnette dans la neige rougie de sang. C'est au milieu de cet assaut du 27 janvier 1915 à Ban-de-Sapt (Vosges) que le soldat **Léon RAFFIN** tomba face à l'ennemi, frappé à mort à l'âge de trente-trois ans ⊘.

Déclaré « Mort pour la France » et décoré à titre posthume de la Croix de guerre ⊘, Léon Raffin laissait à Montracol sa veuve Marie Prudence

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DÉMONSTRATIF — REPRODUCTION INTERDITE

Sauget, ses vieux parents Claude Victor Justin Raffin et Annette Sophie Urbaine Gallet, et, aux Granges Narguin de Servas, sa sœur cadette **Marie Philomène Raffin** qui pleura en silence ce grand frère qui avait signé d'une si belle main au bas de son acte de mariage six ans plus tôt .

Deux semaines à peine après la mort de Léon Raffin à Ban-de-Sapt, les pages du *Courrier de l'Ain* des lundi 8 février 1915 (*96e Année, n° 37,* , vue), dimanche 21 février 1915 (*96e Année, n° 43,* , vue) et mardi 23 février 1915 (*96e Année, n° 45,* , vues et) montrent l'émotion et la mobilisation des villages de l'arrière :

- Le dimanche 14 février 1915, lors de la grande Journée du 75 organisée pour envoyer des secours aux combattants, douze jeunes filles parcourent de ferme en ferme la commune de *Montracol* — le village même où pleurent la veuve et les parents de Léon Raffin — et recueillent la somme remarquable de 196 francs 55 en vendant les petits insignes du canon de 75 (*n° 45 du 23 février 1915,,*), *tandis qu'à Saint-Rémy quatre jeunes filles munies de brassards tricolores visitent toutes les habitations et récoltent 91 francs 60 (*n° 43 du 21 février 1915,,), et qu'à Cras-sur-Reyssouze la quête produit 128 francs 50 .
- Dans ces mêmes numéros de février 1915, alors que l'état civil de Bourg-en-Bresse enregistre à l'Hôtel-Dieu le décès d'un homonyme de notre lignée maternelle Mortel — le soldat Jean Mortel, âgé de trente-deux ans, du 23e Régiment d'Infanterie (*n° 45 du 23 février 1915,,*) —, *l'Inspection académique publie le lundi 8 février 1915 (*n° 37,,) le tableau des instituteurs et institutrices qui maintiennent l'école ouverte dans nos communes pendant que les pères sont au front : M. Pommatau à Montcet, M. Pobel à Polliat, M. Pidoux et Mlle Brachet à Curtafond, Mme Cugnet à Saint-Martin-le-Châtel, Mlle Sibellas à

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Cras-sur-Reyssouze, Mme Verne à Attignat et Mme Bernard à Vonnas (*reproduction « en faux » ci-dessous pour le respect du droit d'auteur sur la presse ancienne*) :

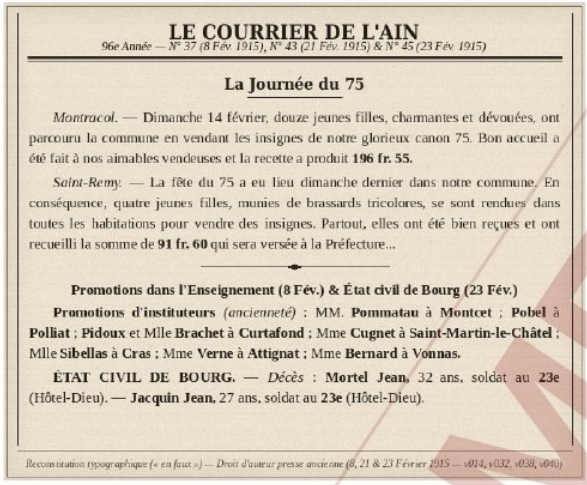

LE COURRIER DE L'AIN
96e Année — N° 37 (8 Fév. 1915), N° 43 (21 Fév. 1915) & N° 45 (23 Fév. 1915)

La Journée du 75

Montracol. — Dimanche 14 février, douze jeunes filles, charmantes et dévouées, ont parcouru la commune en vendant les insignes de notre glorieux canon 75. Bon accueil a été fait à nos aimables vendeuses et la recette a produit **196 fr. 55.**

Saint-Remy. — La fête du 75 a eu lieu dimanche dernier dans notre commune. En conséquence, quatre jeunes filles, munies de brassards tricolores, se sont rendues dans toutes les habitations pour vendre des insignes. Partout, elles ont été bien reçues et ont recueilli la somme de **91 fr. 60** qui sera versée à la Préfecture...

Promotions dans l'Enseignement (8 Fév.) & État civil de Bourg (23 Fév.)

Promotions d'instituteurs *(ancienneté)* : MM. **Pommatau** à **Montcet** ; **Pobel** à **Polliat** ; **Pidoux** et Mlle **Brachet** à **Curtafond** ; Mme **Cugnet** à **Saint-Martin-le-Châtel** ; Mlle **Sibellas** à **Cras** ; Mme **Verne** à **Attignat** ; Mme **Bernard** à **Vonnas.**

ÉTAT CIVIL DE BOURG. — *Décès* : **Mortel Jean,** 32 ans, soldat au **23e** (Hôtel-Dieu). — **Jacquin Jean,** 27 ans, soldat au **23e** (Hôtel-Dieu).

Reconstitution typographique (« en faux ») — Droit d'auteur presse ancienne (8, 21 & 23 Février 1915 — v014, v032, v038, v040)

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur) des échos du Courrier de l'Ain des 8, 21 et 23 février 1915 (n°s 37, 43 et 45, , ,) : la Journée du 75 à Montracol et Saint-Rémy, les promotions d'instituteurs à Montcet, Polliat, Curtafond, SMC, Cras, Attignat et Vonnas, et le décès du soldat Jean Mortel du 23e R1

II. Les cousins dans la fournaise : l'héroïsme du sergent Ernest Paubel de Bouillancy à Soissons ✧ et le sacrifice d'Auguste Page de La Gouille († 7 avril 1917 ✧)

Le sacrifice de Léon Raffin en janvier 1915 ne fut hélas que le premier acte du tribut payé par la parentèle.

Du côté maternel **Paubel**, issu de la souche de Cras-sur-Reyssouze (résidant lui-même comme jeune cultivateur à Servas lors de son incorporation en 1912, dans le village même de notre grand-père Romain Piret !), le jeune cousin **Jean Marie Ernest PAUBEL** (né le 18 décembre 1891 à Villemotier, fils de *Jean Marie Prosper Paubel* né à Cras en avril 1864 ✧) était sous les drapeaux dès le premier jour de la guerre. D'abord affecté au 44e Régiment d'Infanterie, il fut engagé dès le début de septembre 1914 dans les combats désespérés de la bataille de l'Ourcq et de

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

la Marne : le 7 septembre 1914, au village de Bouillancy (Oise), alors que l'infanterie française arrêtait au prix de pertes effroyables la marche allemande sur Paris, Ernest Paubel fut blessé au pied droit par une balle ✧
.

Soigné dans les hôpitaux de l'arrière et versé dès le 15 octobre 1914 au 23e Régiment d'Infanterie de Bourg-en-Bresse ✧, Ernest Paubel repartit au front et devint une figure légendaire de bravoure au sein du régiment bressan : promu caporal en février 1915 puis sergent le 6 août 1916 en pleine bataille de la Somme (où il reçoit sa première citation à l'ordre du régiment le 12 août 1916, suivie de deux autres en mai 1917 et août 1918), il fut blessé une seconde fois le 17 septembre 1918 devant Soissons, après avoir franchi cinq barrages d'artillerie allemands pour maintenir la liaison ✧. Nous verrons au chapitre suivant comment le général commandant la place de Bourg lui remettra solennellement la Médaille militaire et la Croix de guerre le 24 février 1921 sur le Champ de Mars, dans les colonnes du *Courrier de l'Ain* ⊙, avant qu'il ne reparte combattre au Maroc !

Or le dépouillement intégral des pages restées inédites de la collection du journal nous a livré, dans *Le Courrier de l'Ain* du samedi 10 novembre 1917 (*98e Année, n° 264,, 3e colonne*, vue ⊙), une pièce de fiabilisation familiale de tout premier ordre : alors que le compte rendu de la prise d'armes du 24 février 1921 ne citait que son nom de famille (« *Paubel, sergent au 23e R. I.* »), le numéro du samedi 10 novembre 1917 publie dans un grand cadre de deuil l'avis de décès de la mère d'Ernest Paubel, Madame Feyeux, née Marie-Rosalie-Émilie Verne (qui s'était remariée en secondes noces à *M. Auguste Feyeux* après son veuvage de *Prosper Paubel*), décédée le 9 novembre 1917 dans sa quarante-huitième année (n° 264 du 10 novembre 1917,, ⊙). Et tout en haut du faire-part, immédiatement

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

après le second mari de sa mère, figure en toutes lettres avec son prénom usuel, son grade et son régiment : « M. Ernest Paubel, sergent au 23e régiment d'infanterie » ! Mieux encore : la liste des familles alliées conviées aux obsèques du dimanche 11 novembre 1917 — « Les familles Verne, Bouvard, Raffin, Bernard, Servigniat, Nierbo, Gautheret, Villier, Cornaton, Bennet, Glatar, Radix, Fourier, Décord, Puvilland, Joly » — déploie sous nos yeux tout le réseau des cousinages bressans (*Bouvard, Raffin, Bernard, Nierbo/Nirbot, Radix, Joly*) qui relie la branche d'Ernest Paubel aux nôtres (*reproduction « en faux » ci-dessous pour le respect du droit d'auteur sur la presse ancienne*) :

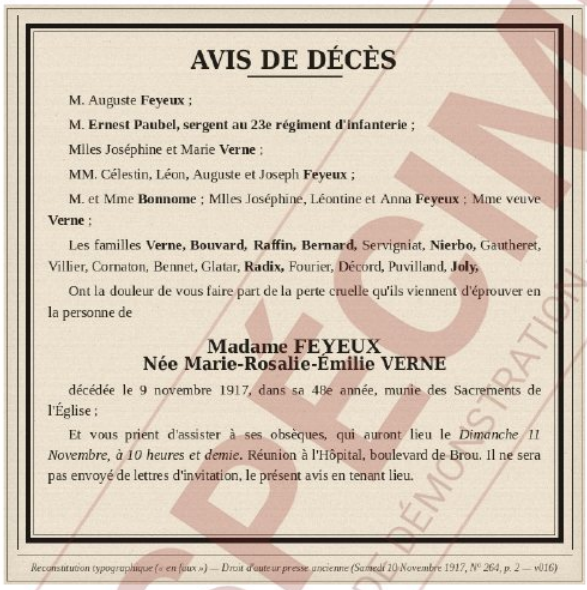

AVIS DE DÉCÈS

M. Auguste **Feyeux** ;

M. **Ernest Paubel, sergent au 23e régiment d'infanterie** ;

Mlles Joséphine et Marie **Verne** ;

MM. Célestin, Léon, Auguste et Joseph **Feyeux** ;

M. et Mme **Bonnome** ; Mlles Joséphine, Léontine et Anna **Feyeux** ; Mme veuve **Verne** ;

Les familles **Verne, Bouvard, Raffin, Bernard,** Servigniat, **Nierbo,** Gautheret, Villier, Cornaton, Bennet, Glatar, **Radix,** Fourier, Décord, Puvilland, **Joly,**

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame FEYEUX
Née Marie-Rosalie-Émilie VERNE

décédée le 9 novembre 1917, dans sa 48e année, munie des Sacrements de l'Église ;

Et vous prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le *Dimanche 11 Novembre, à 10 heures et demie.* Réunion à l'Hôpital, boulevard de Brou. Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

Reconstitution typographique (« en faux ») — Droit d'auteur presse ancienne (Samedi 10 Novembre 1917, N° 264, p. 2 — v016)

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur) de l'avis de décès de Madame Feyeux née Marie-Rosalie-Émilie Verne dans Le Courrier de l'Ain du samedi 10 novembre 1917 (98e Année, n° 264,), citant en tête son fils « M. Ernest Paubel, sergent au 23e régiment d'infanterie » et les familles alliées Verne, Bouvard, Raffin, Bernard, Nierbo, Radix et Joly

Mais au printemps 1917, le deuil mortel frappa directement les Page de Montcet, au hameau de La Gouille.

Souvenons-nous de la branche cousine issue du grand-oncle *Joseph Alexandre Page* : son fils, l'oncle **Jean Marie Hippolyte PAGE** (~1859) et sa femme **Louise BOZONNET**, cultivateurs à La Gouille , avaient

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

un fils unique qui faisait leur fierté : **Auguste Alfred Hippolyte PAGE**, né à Montcet le 15 avril 1888 ✧, cousin issu de germain de notre grand-père Jean Marie Page, et marié avant la guerre à **Hortense GOUJON** ✧.

Le *7 avril 1917* — à la veille des grandes offensives du printemps 1917, dans le secteur des Vosges à Rambervillers —, **Auguste Alfred Hippolyte PAGE** mourut pour la France à l'âge de vingt-huit ans ✧. Son nom — **« PAGE Auguste »** — fut gravé sur la stèle du monument aux morts érigé après la guerre devant l'église de Montcet (tandis qu'à Polliat tombait également, le 16 octobre 1915, un autre cousin de la lignée, *Jules Henri Page*, mort aux armées, ✧). Lorsque l'enquête généalogique a croisé pour la première fois ce nom d'Auguste Page né à Montcet en 1888 et mort en avril 1917, on avait d'abord pu se demander s'il ne s'agissait pas d'un frère cadet inconnu de notre grand-père Jean Marie Page ; ce sont les listes nominatives des recensements de Montcet de 1891 à 1906 ✧ qui ont permis de le replacer avec exactitude sous le toit de ses parents Hippolyte Page et Louise Bozonnet à La Gouille.

III. Les canons du 47e Rac, les chasseurs des Alpes et les cousins de Chaveyriat : Jean Marie Page, Victor Page, Jean-Benoît et Eugène Gotaly

Pendant que Léon Raffin et Auguste Page tombaient au champ d'honneur et qu'Ernest Paubel était deux fois blessé à Bouillancy et à Soissons, qu'advenait-il des quatre autres soldats de la famille ?

Notre grand-père paternel, **Jean Marie PAGE**, avait trente et un ans et demi le 3 août 1914. Mobilisé sous le matricule 575 de la classe 1902 dans son régiment d'origine — le 47e Régiment d'Artillerie de Campagne (47e RAC) d'Héricourt ✓ —, il servit pendant quatre ans et demi sans

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

interruption, d'août 1914 à l'hiver 1919, comme canonnier servant et conducteur des fameuses pièces de 75 mm.

Quiconque sait ce que fut la guerre d'artillerie entre 1914 et 1918 mesure l'épreuve traversée par Jean Marie Page : les batteries de 75 mises en position dans la boue glacée à quelques kilomètres derrière les premières lignes, les nuits entières passées à porter à bras d'homme des centaines d'obus de cuivre et d'acier sous les tirs de contre-batterie allemands et les nappes d'ypérite, les chevaux d'attelage éventrés par les éclats qu'il fallait dételer sous la mitraille pour déplacer les canons, de l'Alsace à l'Artois, de Verdun à la Somme et à la Champagne. À la fin de la guerre, le 47e RAC avait mérité par ses citations à l'ordre de l'armée le droit de porter la fourragère collective aux couleurs de la Croix de guerre. Par miracle, Jean Marie Page traversa ces cinquante-deux mois d'enfer sans blessure mortelle et put revenir au Viran embrasser sa femme Joséphine et son fils Jean Marie Joseph, qui avait grandi de quatre à huit ans pendant l'absence de son père.

Son frère aîné, le grand-oncle **Victor PAGE** (6 février 1875 ✨), mobilisé à trente-neuf ans dans la réserve de l'armée territoriale au 7e Bataillon Territorial de Chasseurs à Pied (7e BTCP) ✨, connut lui aussi l'épreuve du feu et de la montagne : envoyé sur le front des Alpes et d'Italie à l'automne 1917 (après le désastre italien de Caporetto où les divisions françaises accoururent colmater la brèche sur la Piave et le Monte Tomba), Victor Page fut blessé au genou en novembre 1917 ✨. Il revint au Viran en boîtant légèrement, mais vivant !

Du côté maternel **Gotaly**, à Chaveyriat, les deux cousins germains de notre grand-mère Joséphine — les deux fils du chasseur à pied *Jean Gotaly*

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

l'aîné (1845) × *Jeanne-Marie Laroche* (✨) — firent eux aussi bravement leur devoir :

- L'aîné des cousins, **Jean-Benoît GOTALY** (né en 1877 à Chaveyriat), combattit pendant toute la guerre au 55e Régiment d'Infanterie Territoriale (55e RIT) de Bourg-en-Bresse ✨. Mais, tout comme notre grand-père Romain Piret qui avait débuté la campagne dans ce même 55e RIT, il rentra des tranchées les poumons et le corps brisés et s'éteignit prématurément à quarante-cinq ans à Confrançon le 3 avril 1922 ✨ — laissant un fils né en 1901, prénommé lui aussi **Jean Benoît Gotaly**, qui fera carrière dans la gendarmerie et recevra la croix de chevalier de la Légion d'honneur en 1955 ✨!
- Le cadet des cousins, **Eugène GOTALY** (né en 1882 à Chaveyriat, exactement de la même classe 1902 que notre grand-père Jean Marie Page), se distingua au feu lors des combats décisifs de la libération du territoire à l'été 1918 : il reçut une citation à l'ordre du régiment le 24 août 1918 et fut décoré de la Croix de guerre ✨.

IV. Les cinq ans et demi de calvaire de Marie Romain Piret (1914 – 1919, ✅) et le courage des deux jumelles dans les fermes

Il nous reste à suivre le destin le plus poignant de nos survivants de Novembre 1918 : celui de notre grand-père maternel **Marie Romain PIRET**.

Ouvrons sa fiche matricule n° 150 du bureau de recrutement de Bourg-en-Bresse (classe 1899, ✅). Sur ce grand feuillet militaire jauni, chaque mutation de régiment, chaque date de campagne est inscrite à l'encre noire :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

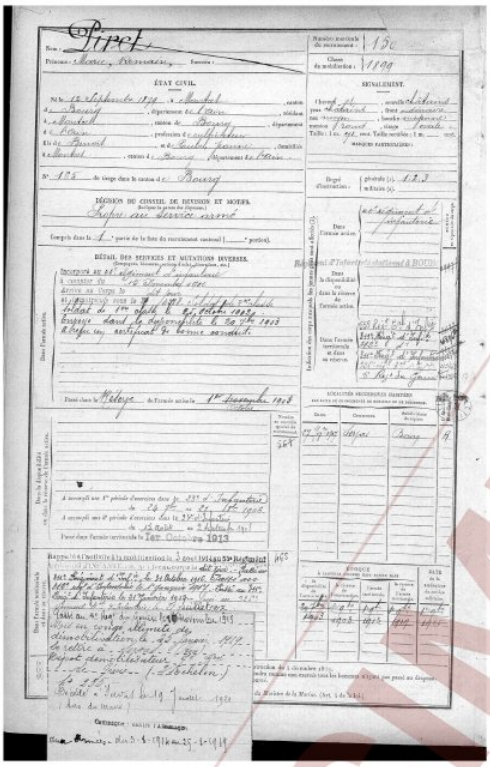

Fiche matricule militaire n° 150 de Marie Romain Piret (Classe 1899, bureau de Bourg-en-Bresse)

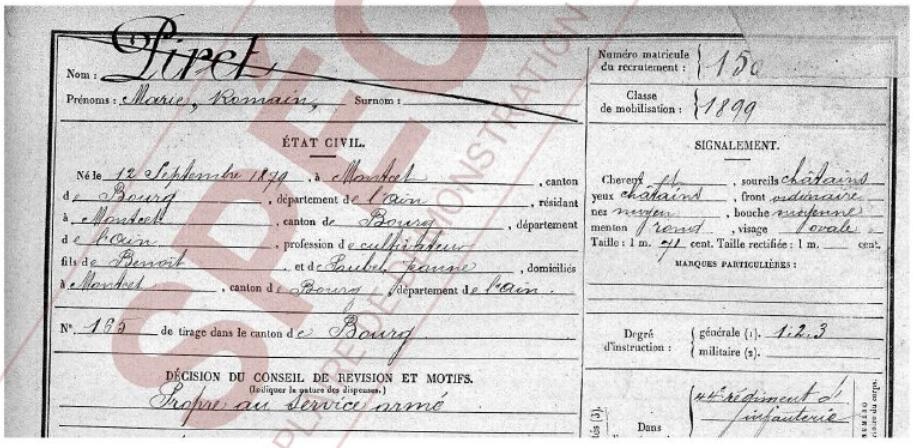

Nom : Piret

Prénoms : Marie, Romain, Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 150

Classe de mobilisation : 1899

ÉTAT CIVIL.

Né le 12 Septembre 1879, à Montcet, canton de Bourg, département de l'Ain, résidant à Montcet, canton de Bourg, département de l'Ain, profession de cultivateur, fils de Benoît, et de Paubel Jeanne, domiciliés à Montcet, canton de Bourg, département de l'Ain.

N°. 155 de tirage dans le canton de Bourg.

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils châtains, yeux châtains, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, Taille : 1 m. 71 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 1.2.3 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses.)

Propre au service armé

Dans (3). 44e régiment d'infanterie

Grossissement sur l'état civil et le signalement de Marie Romain Piret : né le 12 septembre 1879 à Montcet, fils de Benoît et de Paubel Jeanne, taille 1 m 71, degré d'instruction 1.2.3

SPECIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

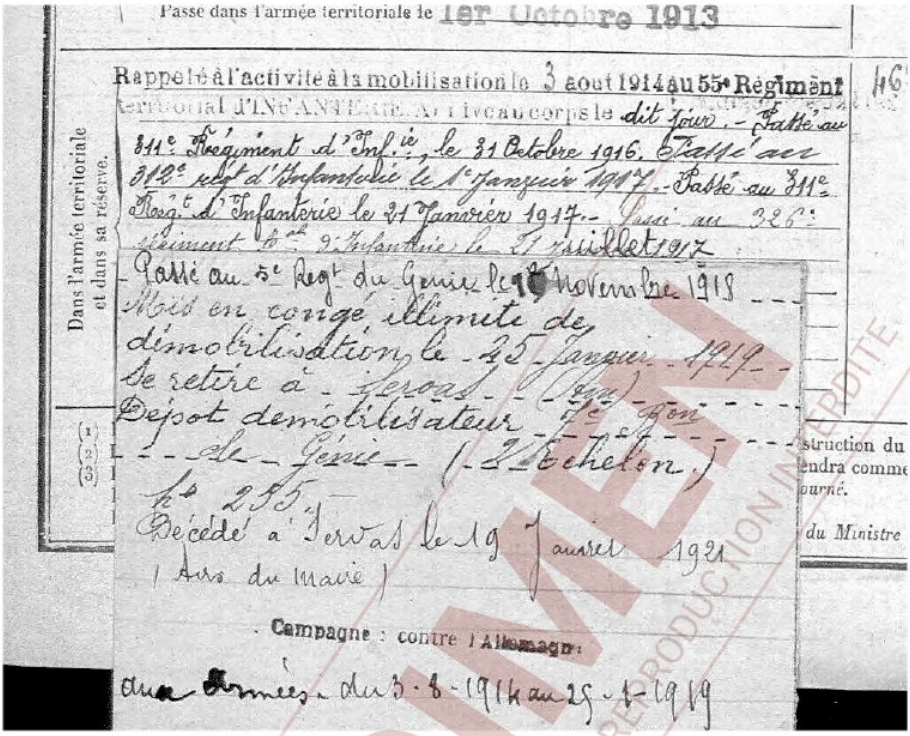
Passé dans l'armée territoriale le 1er Octobre 1913

Rappelé à l'activité à la mobilisation le 3 août 1914 au 55e Régiment Territorial d'Infanterie. Arrivé au corps le dit jour. - Passé au 311e Régiment d'Inf.ie, le 31 Octobre 1916. Etait à cet corps 312e régt d'Infanterie le 1er Janvier 1917. - Passé au 311e Reg.t d'Infanterie le 21 Janvier 1917. - Passé au 326e régiment de 2e Infanterie le 21 Juillet 1917

Passé au 5e Regt du Genie le 10 Novembre 1918

Mis en congé illimité de démobilisation le 25 Janvier 1919

Se retire à Servas (Ain)

Dépôt démobilisateur 7e Région

de Génie (2e Echelon)

fo 295

Décédé à Servas le 19 Janvier 1921

(Avis du Maire)

Campagne : contre l'Allemagne

Deux années du 3-8-1914 au 25-1-1919

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

(1) (2) (3)

struction du
endra comme
ourné.

du Ministre

Grossissement sur le détail des campagnes (1914–1919) de Marie Romain Piret à travers cinq régiments (55e RIT, 311e RI, 312e RI, 326e RIT, 5e Génie) et l'avis de son décès à Servas le 19 janvier 1921

> *« PIRET Marie Romain — Classe 1899 — N° matricule au recrutement : 150 [1245]. Né le 12 Septembre 1879 à Montcet, canton de Bourg, département de l'Ain. Résidant à Montcet [puis Servas]. Profession : cultivateur. Fils de Benoît et de Paubel Jeanne... Cheveux et sourcils châtains, yeux châtains... Taille 1 m 71. Degré d'instruction : 1. 2. 3. Détail des services et mutations diverses : Rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1er août 1914. Arrivé au corps le 3 août 1914 [au 55e Régiment Territorial d'Infanterie]. Passé au 311e Régiment d'Infanterie le 11 novembre 1914. Passé au*

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION
REPRODUCTION INTERDITE

> *312e Régiment d'Infanterie le 1er juin 1916. Passé au 326e Régiment Territorial d'Infanterie le 15 novembre 1917. Passé au 5e Régiment du Génie le 17 décembre 1917. Mis en congé illimité de démobilisation le 25 janvier 1919 (1er échelon) par le dépôt démobilisateur du 5e Génie. Se retire à Servas (Ain). Campagnes : Contre l'Allemagne du 3 août 1914 au 25 janvier 1919. Décédé à Servas le 19 Janvier 1921 (Avis du Maire).* »

Relisons avec respect cette litanie de régiments sur la fiche matricule de Romain Piret. Alors qu'il avait trente-quatre ans en août 1914 et appartenait par son âge à l'armée territoriale (le 55e RIT de Bourg), l'hécatombe effroyable de l'automne 1914 obligea l'état-major à puiser dès le 11 novembre 1914 dans les territoriaux les plus solides pour regarnir les régiments d'infanterie de réserve engagés en première ligne !

C'est ainsi que Romain Piret fut versé au 311e Régiment d'Infanterie (du 11 novembre 1914 au 1er juin 1916), puis au 312e Régiment d'Infanterie (à partir du 1er juin 1916, en pleine bataille de Verdun !), avant de passer fin 1917 au 326e RIT puis aux compagnies de sapeurs-mineurs et de travailleurs de voies ferrées de campagne du 5e Régiment du Génie jusqu'au 25 janvier 1919.

Cinquante-quatre mois de guerre sans un seul jour de répit hors des armées ! Cinquante-quatre mois dans l'eau glacée des boyaux de la Meuse et des Hauts-de-Meuse, à respirer la fumée toxique des obus et les brouillards d'hiver, à coucher sur la terre mouillée sous la toile de tente, le cœur rongé par l'inquiétude pour sa femme **Marie Philomène Raffin** et sa toute petite fille **Marie Philomène Piret** restées seules aux Granges Narguin à Servas.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Car pendant ces quatre ans et demi où les hommes étaient au feu, qui a fait pousser le blé de Bresse ? Qui a tenu les mancherons de la charrue derrière les bœufs au Viran (Montcet) et aux Granges Narguin (Servas) ? Qui a fauché le foin à la faux en juin, lié les gerbes sous le soleil d'août, battu le grain, soigné les vaches, fendu le bois d'hiver et élevé les enfants ?

Nos deux jeunes grands-mères jumelles : **Joséphine GOTALY** (qui avait vingt-trois ans en août 1914) au Viran avec son petit garçon *Jean Marie Joseph* de trois ans et demi, épaulée par sa belle-sœur *Victorine Augier* ; et **Marie Philomène RAFFIN** (qui avait vingt-huit ans) aux Granges Narguin avec sa petite *Marie Philomène* d'un an, portant le deuil de son frère Léon Raffin tué dans les Vosges !

Quand **Romain Piret** franchit enfin le seuil de sa maison de Servas à la fin de janvier 1919, sa petite fille **Marie Philomène** — qu'il avait quittée au berceau à treize mois le 3 août 1914 — a désormais cinq ans et demi. Elle lève les yeux vers ce père amaigri, au souffle court et au visage creusé par quatre hivers de tranchées, qui dépose son sac et son casque Adrian sur le banc de bois. Et tandis qu'à l'été 1919 le conseil municipal de Montcet vote une souscription de 100 francs (aux côtés des conseils municipaux de Saint-Martin-du-Mont pour 500 francs, de Polliat pour 200 francs, de Saint-Didier-d'Aussiat pour 80 francs et de Confrançon pour 50 francs,) et que le journal dresse le terrible bilan démographique des communes voisines décimées par la guerre , la guerre est finie sur les papiers des diplomates ; mais dans la poitrine de Romain Piret, elle continue silencieusement son œuvre de mort.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

Chapitre 14 — Le testament de Servas (1921), la Pupille de la Nation (1929) et les noces de novembre 1934 (1920 – 1934)

Au lendemain de l'armistice du 11 novembre 1918 et du retour des survivants au printemps 1919, les villages de Bresse pansent leurs plaies dans un grand silence recueilli. Sur les places publiques de Montcet, de Servas, de Montracol, de Cras-sur-Reyssouze et de Chaveyriat, les conseils municipaux votent l'érection des monuments aux morts où l'on grave dans le calcaire blanc du Revermont et du Bugey les noms des enfants du village qui ne sont pas revenus.

Mais tous les morts de la Grande Guerre ne sont pas tombés avant le clairon du 11 novembre 1918. Dans bien des fermes de l'Ain, des hommes rentrés chez eux en janvier ou février 1919, apparemment saufs mais les poumons brûlés par les gaz, le cœur élargi par la fatigue ou le corps miné par cinquante mois de boue glacée, s'affaiblissent de semaine en semaine sous le regard impuissant de leur femme et de leurs enfants. C'est le sort tragique qui attend à Servas notre grand-père maternel **Marie Romain PIRET**, comme il frappera un an plus tard à Confrançon le cousin **Jean-Benoît Gotaly** († 3 avril 1922 à quarante-cinq ans ✨).

I. Le 19 janvier 1921 à Servas : la mort à quarante et un ans de Marie Romain Piret et son testament olographe (✅ & registres des successions ✨)

Rentré à Servas le 25 janvier 1919 après quatre ans et demi de campagne ininterrompue à travers cinq régiments (*55e RIT, 311e RI, 312e RI, 326e RIT, 5e Génie*, ✅), **Marie Romain PIRET** a repris courageusement le

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

chemin de ses champs avec son épouse **Marie Philomène Raffin**. Sa petite fille unique, **Marie Philomène Piret**, va maintenant à l'école communale de Servas ; elle a six ans, puis sept ans.

Mais au cours de l'année *1920* — tandis qu'à Montcet s'éteint le 11 mai 1920 à soixante-dix-neuf ans la vieille grand-tante *Marie Louise Page veuve de Claude Bernard*, qui lègue son bien à son neveu *Antoine Page* ✧ —, Romain Piret sent que ses forces l'abandonnent. Lucide et soucieux de protéger l'avenir de sa femme Marie Philomène Raffin et les droits de sa petite fille mineure, cet homme instruit à l'école de la République prend une feuille de papier timbré et rédige de sa propre main, en entier, daté et signé, son testament olographe ✧, qui sera déposé au rang des minutes de *Maître Ferrandou, notaire à Bourg-en-Bresse* — le notaire même qui avait reçu son contrat de mariage le 20 juillet 1908 ✓.

L'hiver 1920–1921 arrive. Le mercredi 19 janvier 1921, deux ans presque jour pour jour après sa démobilisation du 25 janvier 1919, **Marie Romain PIRET** s'éteint dans sa maison du bourg de Servas (✓). Il n'avait que quarante et un ans et quatre mois.

Aussitôt, le maire de Servas envoie l'avis officiel de décès au commandant du bureau de recrutement de Bourg-en-Bresse, qui inscrit en travers de sa fiche matricule militaire ✓ cette dernière ligne : « Décédé à Servas le 19 Janvier 1921 (Avis du Maire) », tandis que la table décennale dactylographiée des décès de Servas ✓ enregistre son nom à la date fatidique :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

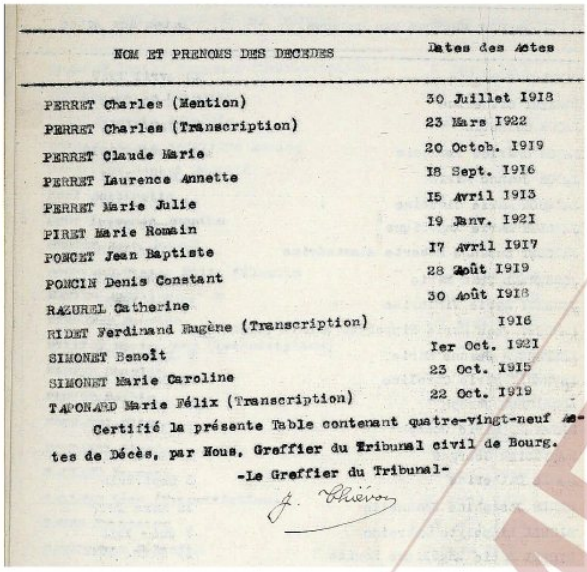

NOM ET PRENOMS DES DECEDES	Dates des Actes
PERRET Charles (Mention)	30 Juillet 1918
PERRET Charles (Transcription)	23 Mars 1922
PERRET Claude Marie	20 Octob. 1919
PERRET Laurence Annette	18 Sept. 1916
PERRET Marie Julie	15 Avril 1913
PIRET Marie Romain	19 Janv. 1921
PONCET Jean Baptiste	17 Avril 1917
PONCIN Denis Constant	28 Août 1919
RAZUREL Catherine	30 Août 1918
RIDET Ferdinand Eugène (Transcription)	1916
SIMONET Benoît	1er Oct. 1921
SIMONET Marie Caroline	23 Oct. 1915
TAPONARD Marie Félix (Transcription)	22 Oct. 1919

Certifié la présente Table contenant quatre-vingt-neuf Actes de Décès, par Nous, Greffier du Tribunal civil de Bourg.

-Le Greffier du Tribunal-

Table décennale des décès de Servas (1913–1922) enregistrant le décès de Marie Romain Piret au 19 janvier 1921

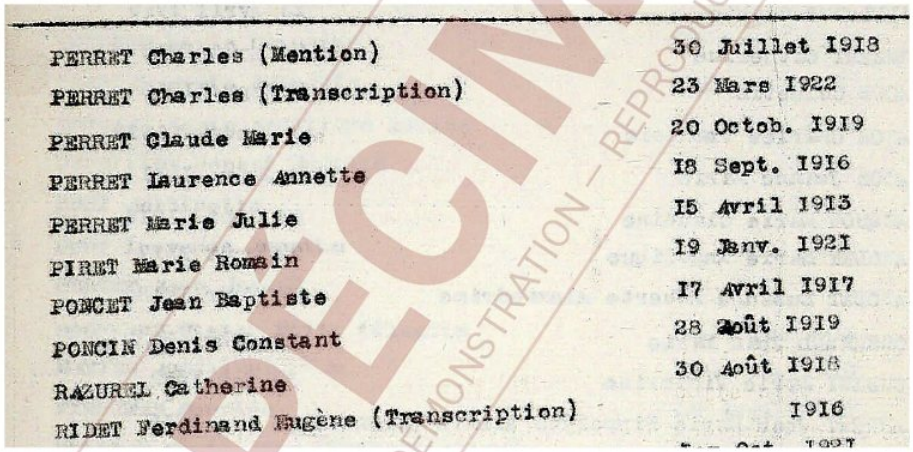

PERRET Charles (Mention) — 30 Juillet 1918
PERRET Charles (Transcription) — 23 Mars 1922
PERRET Claude Marie — 20 Octob. 1919
PERRET Laurence Annette — 18 Sept. 1916
PERRET Marie Julie — 15 Avril 1913
PIRET Marie Romain — 19 Janv. 1921
PONCET Jean Baptiste — 17 Avril 1917
PONCIN Denis Constant — 28 Août 1919
RAZUREL Catherine — 30 Août 1918
RIDET Ferdinand Eugène (Transcription) — 1916

Grossissement sur la ligne de la table décennale de Servas : « PIRET Marie Romain — 19 Janv. 1921 »

> *« Commune de Servas — Table décennale des Décès de 1913 à 1922 : PIRET Marie Romain — 19 Janv. 1921 »*

Dans la maison en deuil de Servas, la petite **Marie Philomène PIRET** n'a que sept ans et demi. À peine a-t-elle eu le temps, pendant deux courtes années, de réapprendre à connaître ce père revenu des tranchées

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION – REPRODUCTION INTERDITE

qu'il lui faut déjà marcher en robe noire derrière son cercueil jusqu'au cimetière de Servas, en tenant la main de sa mère **Marie Philomène Raffin**, veuve à trente-cinq ans après avoir déjà perdu son frère Léon Raffin à Ban-de-Sapt.

Parce que l'héritière est une enfant mineure de sept ans et demi, la loi civile exige que l'ouverture de la succession soit entourée de toutes les garanties notariales et judiciaires. Le registre des Tables de successions et absences du bureau de Bourg-en-Bresse (registres des successions, séries d'archives 51,, n° 156 ✧) nous a conservé la trace précise de chacune de ces opérations accomplies au printemps 1921 :

1. L'ouverture et l'enregistrement du testament olographe de Marie Romain Piret ;
2. La rédaction de deux inventaires après décès successifs, enregistrés le 3 février 1921 (*vol. 45 f° 80 n° 528*) puis le 15 mars 1921 (*f° 101 n° 694* ✧) ;
3. L'établissement d'un certificat de propriété (*vol. 117 f° 11 n° 68*) et le dépôt de la déclaration de succession le 2 avril 1921 (*n° 62* ✧).

II. La prise d'armes du 24 février 1921 pour le sergent Paubel ⊘ et la mort de l'aïeule Jeanne Marie Paubel à Saint-Rémy (22 mai 1923 ✧)

Cinq semaines à peine après la mort de Romain Piret à Servas, le jeudi 24 février 1921, une cérémonie militaire émouvante rassemble la foule à dix heures du matin sur le Champ de Mars de Bourg-en-Bresse, devant les bataillons du 23e Régiment d'Infanterie rangés sous les armes.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Le général Bablon, commandant la subdivision militaire, remet solennellement la Médaille militaire et la Croix de guerre aux héros du régiment bressan. Et dans les colonnes du *Courrier de l'Ain* daté du jour même 24 février 1921 ⊘, en tête des décorés du 23e RI, paraît le nom du cousin issu de la souche de Cras-sur-Reyssouze (deux fois blessé à Bouillancy et à Soissons, quatre fois cité et inscrit au tableau de la Médaille militaire au *Journal Officiel* du 7 janvier 1921 ✧) : « Paubel, sergent au 23e R. I. » (*Jean Marie Ernest Paubel ; coupure reproduite ici « en faux » par reconstitution typographique en raison des droits d'auteur attachés à la presse ancienne*) :

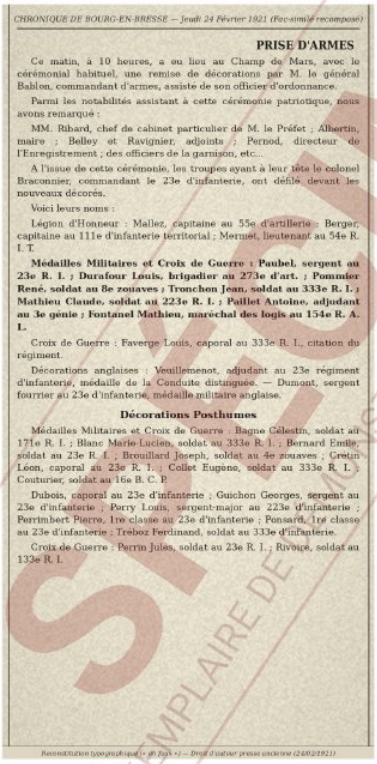

CHRONIQUE DE BOURG-EN-BRESSE — Jeudi 24 Février 1921 (Fac-similé recomposé)

PRISE D'ARMES

Ce matin, à 10 heures, a eu lieu au Champ de Mars, avec le cérémonial habituel, une remise de décorations par M. le général Bablon, commandant d'armes, assiste de son officier d'ordonnance.

Parmi les notabilités assistant à cette cérémonie patriotique, nous avons remarqué :

MM. Ribard, chef de cabinet particulier de M. le Préfet ; Albertin, maire ; Belley et Ravignier, adjoints ; Pernod, directeur de l'Enregistrement ; des officiers de la garnison, etc...

A l'issue de cette cérémonie, les troupes ayant à leur tête le colonel Braconnier, commandant le 23e d'infanterie, ont défilé devant les nouveaux décorés.

Voici leurs noms :

Légion d'Honneur : Mallez, capitaine au 55e d'artillerie ; Berger, capitaine au 111e d'infanterie territorial ; Mermet, lieutenant au 54e R. I. T.

Médailles Militaires et Croix de Guerre : Paubel, sergent au 23e R. I. ; Durafour Louis, brigadier au 273e d'art. ; Pommier René, soldat au 8e zouaves ; Tronchon Jean, soldat au 333e R. I. ; Mathieu Claude, soldat au 223e R. I. ; Paillet Antoine, adjudant au 3e génie ; Fontanel Mathieu, maréchal des logis au 154e R. A. L.

Croix de Guerre : Faverge Louis, caporal au 333e R. I., citation du régiment.

Décorations anglaises : Veuillemenot, adjudant au 23e régiment d'infanterie, médaille de la Conduite distinguée. — Dumont, sergent fourrier au 23e d'infanterie, médaille militaire anglaise.

Décorations Posthumes

Médailles Militaires et Croix de Guerre : Bagne Célestin, soldat au 171e R. I. ; Blanc Marie-Lucien, soldat au 333e R. I. ; Bernard Emile, soldat au 23e R. I. ; Brouillard Joseph, soldat au 4e zouaves ; Gretin Léon, caporal au 23e R. I. ; Collet Eugène, soldat au 333e R. I. ; Couturier, soldat au 16e B. C. P.

Dubois, caporal au 23e d'infanterie ; Guichon Georges, sergent au 23e d'infanterie ; Perry Louis, sergent-major au 223e d'infanterie ; Perrimbert Pierre, 1re classe au 23e d'infanterie ; Ponsard, 1re classe au 23e d'infanterie ; Tréboz Ferdinand, soldat au 333e d'infanterie.

Croix de Guerre : Perrin Jules, soldat au 23e R. I. ; Rivoire, soldat au 133e R. I.

Reconstitution typographique (« en faux » — droit d'auteur presse ancienne (24/02/1921)

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur) de la chronique du 24 février 1921 relatant la prise d'armes au Champ de Mars de Bourg et la décoration du sergent Paubel du 23e RI

> ***« PRISE D'ARMES. — Ce matin, à 10 heures, a eu lieu au Champ de Mars, avec le cérémonial habituel, une remise de***

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

> *décorations par M. le général Bablon... Médailles Militaires et Croix de Guerre : Paubel, sergent au 23e R. I. ... »*

Tout autour de ces grandes scènes de deuil et d'honneur de l'hiver 1921, puis du printemps 1926, les colonnes du *Courrier de l'Ain* (et,,) nous offrent une chronique savoureuse de la vie quotidienne à Montcet, Servas, Buellas et Montracol dans les années de l'entre-deux-guerres :

- À Montcet, dans le numéro du mardi 25 janvier 1921 (*102e Année, n° 20,* , vue), six jours à peine après le décès de Romain Piret à Servas, éclate une truculente affaire de clocher intitulée *« MONTCET. — Vengeance qui tourne mal »* : un cultivateur de Montcet dépose plainte à la gendarmerie de Bourg pour un vol de poules ; mais l'enquête révèle bientôt *« avec une certaine surprise que le soi-disant volé avait tout simplement imaginé cette petite histoire pour se venger d'un de ses voisins à qui il devait de l'argent »*, lequel voisin, *« très bien considéré dans sa commune »*, réplique aussitôt par une plainte en diffamation contre son débiteur peu scrupuleux (n° 20 du 25 janvier 1921,,) !
- Le mois suivant, dans les numéros du samedi 5 février 1921 (*102e Année, n° 30,* , vue) et du dimanche 20 février 1921 (*102e Année, n° 43,* , vue), tandis qu'à Servas et à Lent des chiens enragés (« chiens hydrophobes ») doivent être abattus d'urgence et que le maire de Servas prend un arrêté interdisant la divagation des chiens sur la voie publique (*n° 43 du 20 février 1921,,), le Tribunal civil de Bourg annonce la vente sur surenchère, pour l'audience du 24 février 1921 (le matin même de la prise d'armes du sergent Paubel !), d'un grand pré de 1 hectare 18 ares 78 centiares situé à Montcet, au lieu-dit « au Bret », adjugé en première audience le 27 janvier 1921 pour 5 000 francs à M.*

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

*Hippolyte Guigue, cultivateur à Montcet, dans une licitation qui réunit des colicitants de Buellas (*M. Charles Revol, boulanger à Buellas*, et *M. Marc Brevet*) et de Polliat (*n° 30 du 5 février 1921,, ✓).

- Cinq ans plus tard, dans les numéros des mardi 13 avril 1926 (*107e Année, n° 85,* , vue ✓), jeudi 15 avril 1926 (*107e Année, n° 87,* , vue ✓) et vendredi 16 avril 1926 (*107e Année, n° 88,* , vue ✓), le journal nous fait entrer tour à tour à Montcet, au hameau des Massons, où l'on vend aux enchères le dimanche 18 avril 1926 à 1 heure, au domicile de **M. Guichardon**, tout le mobilier d'une ferme bressane (« *2 cabinets, 3 lits garnis, horloge, fourneau, table, chaises, banc de menuiserie et outils divers, échelle, linges de ménage, draps, vaisselle, bois à brûler, fagots* », n° 85 du 13 avril 1926,, ✓) ; à Buellas, dont une fille de notre lignée collatérale maternelle, Hortense Janody, cultivatrice à Buellas, publie ses bans de mariage avec *Julien Rozier, potier à Bourg* (n° 88 du 16 avril 1926,, ✓) ; et à Montracol, où la Compagnie des sapeurs-pompiers et la Société de secours mutuels célèbrent leur banquet annuel à l'*hôtel Mercier* avec un grand concours de tir à la carabine doté de 280 francs de prix (n° 87 du 15 avril 1926,, ✓) — pendant qu'au marché de Bourg la volaille atteint le prix alors jugé « *effarant* » de 15 francs la livre (*reproduction « en faux » ci-dessous pour le respect du droit d'auteur sur la presse ancienne*) :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

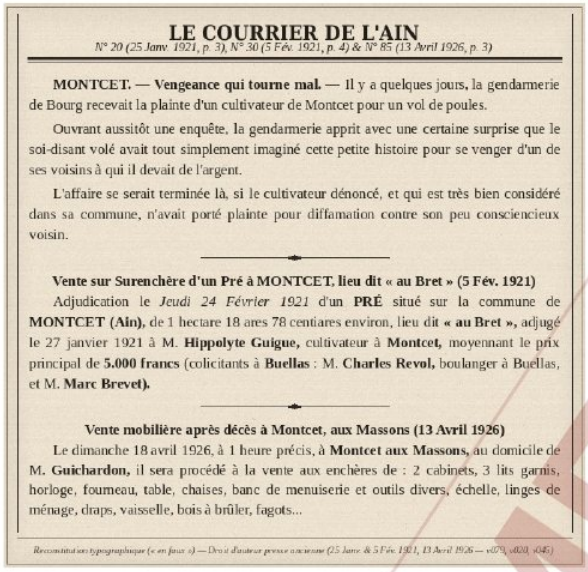

LE COURRIER DE L'AIN

N° 20 (25 Janv. 1921, p. 3), N° 30 (5 Fév. 1921, p. 4) & N° 85 (13 Avril 1926, p. 3)

MONTCET. — Vengeance qui tourne mal. — Il y a quelques jours, la gendarmerie de Bourg recevait la plainte d'un cultivateur de Montcet pour un vol de poules.

Ouvrant aussitôt une enquête, la gendarmerie apprit avec une certaine surprise que le soi-disant volé avait tout simplement imaginé cette petite histoire pour se venger d'un de ses voisins à qui il devait de l'argent.

L'affaire se serait terminée là, si le cultivateur dénoncé, et qui est très bien considéré dans sa commune, n'avait porté plainte pour diffamation contre son peu consciencieux voisin.

Vente sur Surenchère d'un Pré à MONTCET, lieu dit « au Bret » (5 Fév. 1921)

Adjudication le *Jeudi 24 Février 1921* d'un **PRÉ** situé sur la commune de **MONTCET (Ain),** de 1 hectare 18 ares 78 centiares environ, lieu dit **« au Bret »,** adjugé le 27 janvier 1921 à M. **Hippolyte Guigue,** cultivateur à **Montcet,** moyennant le prix principal de **5.000 francs** (colicitants à **Buellas** : M. **Charles Revol,** boulanger à Buellas, et M. **Marc Brevet).**

Vente mobilière après décès à Montcet, aux Massons (13 Avril 1926)

Le dimanche 18 avril 1926, à 1 heure précis, à **Montcet aux Massons,** au domicile de M. **Guichardon,** il sera procédé à la vente aux enchères de : 2 cabinets, 3 lits garnis, horloge, fourneau, table, chaises, banc de menuiserie et outils divers, échelle, linges de ménage, draps, vaisselle, bois à brûler, fagots…

Reconstitution typographique (« en faux ») — Droit d'auteur presse ancienne (25 Janv. & 5 Fév. 1921, 13 Avril 1926 — vœux 0020, 0045)

Reconstitution typographique (« en faux » pour droits d'auteur) des échos de Montcet dans Le Courrier de l'Ain des mardi 25 janvier 1921 (n° 20,), samedi 5 février 1921 (n° 30,) et mardi 13 avril 1926 (n° 85,) : « MONTCET. — Vengeance qui tourne mal », la vente du pré « au Bret » à Montcet adjugé à Hippolyte Guigue, et la vente mobilière chez M. Guichardon aux Massons

Deux ans plus tard, au printemps 1923, alors que l'Europe d'après-guerre retient à nouveau son souffle — les troupes françaises viennent d'occuper la Ruhr en janvier 1923 faute de paiement des réparations allemandes, et la République de Weimar sombre dans la folie de l'hyperinflation de 1923, où il faut bientôt une brouette de milliards de marks-papier pour acheter une simple miche de pain, semant de l'autre côté du Rhin les ferments amers de la prochaine guerre —, s'éteint doucement dans le calme de la Bresse la doyenne de toute la famille maternelle : notre arrière-grand-mère Jeanne Marie PAUBEL veuve Piret.

Quelle vie que celle de cette femme née le 5 janvier 1842 au hameau de Chamal à Attignat sous le règne de Louis-Philippe ✨! Elle avait survécu dans son berceau à ses deux petites sœurs aînées mortes à six ans et trois ans en 1841 et 1842 ; elle avait perdu sa mère *Marie Benoîte Bonnet* à l'âge de cinq ans en pleine crise de mars 1847 ; elle avait épousé *Marie Benoît Piret* en mars 1868 et élevé cinq enfants à la ferme du Viran à Montcet ; elle avait fermé les yeux de son mari le jour de Noël 1906 ✅ ; et, suprême

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

douleur d'une mère octogénaire, elle avait vu mourir avant elle son fils benjamin *Romain Piret* en janvier 1921. Retirée à la fin de ses jours dans la commune de Saint-Rémy (près de sa bru ou de ses enfants), Jeanne Marie PAUBEL veuve de Benoît Piret rend l'âme le 22 mai 1923 à Saint-Rémy, à l'âge de quatre-vingt-un ans (✨, décès retrouvé grâce à la Table des successions de Bourg 1922–1924, séries d'archives 52,, n° 147, certificat du 3 janvier 1924, résolvant la lacune !).

III. Le jugement du 25 mars 1929 à Bourg-en-Bresse : Marie Philomène Piret « Adoptée par la Nation » ✅

Huit années ont passé depuis la mort de Marie Romain Piret en janvier 1921. À Servas, sa veuve **Marie Philomène Raffin** a élevé avec un courage admirable leur fille unique, **Marie Philomène PIRET**. Au printemps 1929, la jeune fille approche de ses seize ans.

Pourquoi est-ce en cette année *1929* — huit ans après le décès de son père — qu'est introduite devant le Tribunal Civil de première instance de Bourg-en-Bresse la requête tendant à faire reconnaître la jeune Marie Philomène Piret comme Pupille de la Nation ?

L'histoire de la législation des anciens combattants et victimes de guerre éclaire ce délai avec une grande vraisemblance historique : institué par la grande loi du 27 juillet 1917, le statut d'adoption par la Nation s'appliquait non seulement aux enfants dont le père avait été tué à l'ennemi, mais aussi à ceux dont le père était mort après sa démobilisation de maladies ou d'affections contractées ou aggravées par les fatigues et les gaz du front. Au cours des années 1920, de nouvelles lois bienveillantes prorogèrent les délais de présomption d'origine et permirent aux veuves qui n'avaient pas osé ou su accomplir les démarches médicales et

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

judiciaires au lendemain du décès de faire valoir les droits de leur enfant mineur avant sa majorité ou son entrée dans la vie active, afin qu'il bénéficie de la protection morale et de l'appui de l'Office national des Pupilles de la Nation.

Le lundi 25 mars 1929, réuni en chambre du conseil au Palais de Justice de Bourg-en-Bresse, après examen des états de service des cinquante-quatre mois de campagne de Marie Romain Piret et des certificats médicaux attestant que sa mort à quarante et un ans était la conséquence directe de la Grande Guerre, le Tribunal Civil de Bourg rend son jugement solennel : Marie Philomène PIRET est déclarée « Adoptée par la Nation » !

Dix-sept jours plus tard, le 11 avril 1929, le maire de Servas ouvre le registre des naissances de l'année 1913 à la page de l'acte n° 4 et inscrit à l'encre noire, tout en haut de la marge gauche à côté du nom de l'enfant née aux Granges Narguin, ces lignes qui rendent enfin justice au sacrifice de son père :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

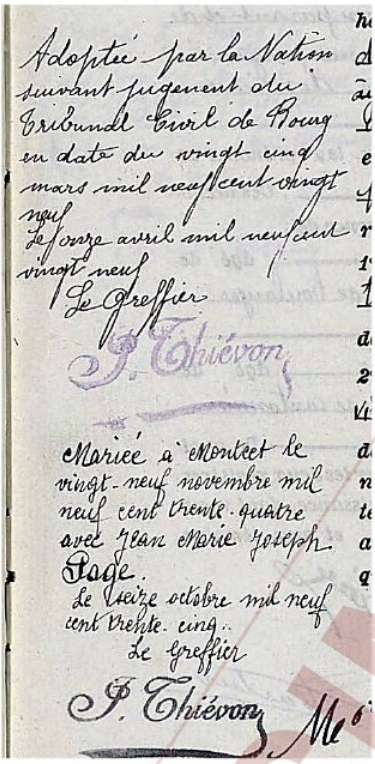
Adoptée par la Nation
suivant jugement du
Tribunal Civil de Bourg
en date du vingt cinq
mars mil neuf cent vingt
neuf
Le onze avril mil neuf cent
vingt neuf
Le Greffier
F. Thiévon

Mariée à Montcet le
vingt-neuf novembre mil
neuf cent trente-quatre
avec Jean Marie Joseph
Page.
Le treize octobre mil neuf
cent trente cinq.
Le greffier
F. Thiévon

Grossissement sur la mention marginale de l'acte de naissance de Marie Philomène Piret à Servas : « Adoptée par la Nation suivant jugement du Tribunal Civil de Bourg en date du vingt-cinq mars mil neuf cent vingt-neuf » et mention du mariage du 29 novembre 1934 à Montcet

> ***« Adoptée par la Nation suivant jugement du Tribunal Civil de Bourg en date du vingt-cinq mars mil neuf cent vingt-neuf. Mention faite le onze avril mil neuf cent vingt-neuf. Le Maire, [signé] »***

Pour l'adolescente de quinze ans et huit mois qu'était alors **Marie Philomène Piret**, cette inscription n'était pas une simple formalité administrative : c'était la parole officielle de la République disant à l'orpheline de Servas que son père, le soldat Romain Piret du 311e RI, du 312e RI et du 5e Génie, était mort pour son pays tout autant que son oncle Léon Raffin tombé dans la neige des Vosges.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Notons ici, pour rappeler l'horizon plus vaste du siècle, qu'en ces mêmes années 1920 et 1930 où le cœur de notre famille reste fidèlement attaché aux sillons de Servas et de Montcet, les tumultes de l'Empire colonial français viennent pourtant happer jusqu'aux cousins de nos villages bressans ✧. Tandis que la lignée directe ne quitte pas son rayon de vingt kilomètres autour de Montcet, deux cousins héroïques que nous avons croisés en 1914–1918 s'embarquent pour les campagnes outre-mer :

- Du côté **Paubel**, le cousin de Cras-sur-Reyssouze **Jean Marie Ernest PAUBEL** (1891 Cras ✧), survivant de ses deux blessures de 1914 et 1918 et décoré de la Médaille militaire en 1921, repart combattre au Maroc de 1925 à 1928 pendant la guerre du Rif, dans les opérations de la « grande tache de Taza », où il conquiert le 10 septembre 1926 une cinquième citation à l'ordre de la brigade avant d'être fait Chevalier de la Légion d'honneur en 1938 ✧ ;
- Et du côté **Gotaly**, le jeune cousin **Jean Benoît GOTALY** (né à Confrançon le 9 août 1901, fils de *Jean-Benoît Gotaly* ° 1877 et petit-fils du frère aîné *Jean Gotaly* ° 1845 de Chaveyriat ✧), après son service au 23e RI et dans la garde républicaine mobile, s'engage dans la gendarmerie coloniale : il sert d'abord huit mois en Guyane en 1932, puis embarque en décembre 1935 pour l'Indochine française (Cochinchine et Cambodge). Il y restera vingt ans, traversant toute la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Indochine comme maréchal des logis-chef, épousant en secondes noces une femme du pays, **Tang Kouy Hoan**, et recevant à Saïgon, le 11 novembre 1955, des mains du général Aubert, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur avant de revenir finir ses jours en terre d'Ain, à Villars-les-Dombes, en 1977 ✧. Ainsi, même au fond du bocage bressan, l'écho de l'Atlas marocain, de

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Cayenne et du Mékong arrivait par les lettres timbrées des cousins jusque sur la table des fermes !

IV. Les noces du 29 novembre 1934 à Montcet (✓) : la confluence de dix générations

Cinq ans passent encore. Nous voici à l'automne 1934.

Or ces cinq années qui séparent le jugement d'adoption du 25 mars 1929 des noces de novembre 1934 ne sont pas des années ordinaires : sept mois à peine après l'audience du Tribunal Civil de Bourg, en octobre 1929, le krach de Wall Street a ébranlé le monde entier. À partir de 1931–1932, l'onde de choc de la Grande Dépression atteint de plein fouet les campagnes françaises : sur les champs de foire de Bourg-en-Bresse et de Montrevel, les cours du blé, du bétail et du lait s'affaissent brutalement tandis qu'aux frontières de l'Europe les périls recommencent à monter entre les deux guerres. Mais une fois de plus, face à la déroute des banques et des marchés mondiaux, la polyculture familiale bressane — le blé du champ, le cochon du saloir, le jardin, la vache laitière et la volaille de Bresse — offre aux ménages de Montcet et de Servas le plus sûr des refuges.

Au hameau du Viran, à Montcet, **Jean Marie Joseph PAGE** est devenu un jeune cultivateur de vingt-trois ans et onze mois, travaillant la terre aux côtés de son père **Jean Marie Page** (cinquante et un ans) et de sa mère **Joséphine Gotaly** (quarante-trois ans), tandis qu'au hameau voisin de La Gouille s'est éteint l'année précédente, le 25 avril 1933, le vieil oncle *Jean Marie Hippolyte Page* ✧.

De son côté, **Marie Philomène PIRET** a maintenant vingt et un ans. Bien que née à Servas, elle a toutes ses racines paternelles et maternelles à

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Montcet : c'est à Montcet, au hameau même du Viran, qu'était né son père Romain Piret en 1879 ✓ et qu'était mort son grand-père Benoît Piret à Noël 1906 ✓, et c'est à Montcet qu'habitent encore son oncle *Pierre Piret* et ses cousins !

En venant visiter sa parenté Piret au Viran, la jeune fille de Servas retrouve tout naturellement le fils de la maison voisine, **Jean Marie Joseph Page**. Leurs grands-parents avaient dormi côte à côte sur le même feuillet du registre de Noël 1906 ; leurs pères avaient tous deux combattu pendant cinquante-deux et cinquante-quatre mois sous l'uniforme de 1914–1918 ; leurs mères, *Joséphine Gotaly* et *Marie Philomène Raffin*, étaient toutes deux les jumelles nées à une heure du matin en 1885 et en 1891 ! Tout, dans le sang et dans la mémoire des deux maisons, les appelait à s'unir.

Fidèles une dernière fois au calendrier ancestral des laboureurs de Bresse qui se marient au mois de la Saint-Martin, **Jean Marie Joseph PAGE** et **Marie Philomène PIRET** célèbrent leurs noces à la mairie de Montcet le jeudi 29 novembre 1934 (✓).

Si le registre original des mariages de Montcet de l'année 1934 est encore conservé en mairie sous le délai de cent ans, trois preuves publiques concordantes vérifiées à l'œil nu ✓ immortalisent cette union du *29 novembre 1934* :

1. La mention marginale portée sur l'acte de naissance de l'épouse à Servas ✓ : *« Mariée à Montcet (Ain) le vingt neuf novembre mil neuf cent trente quatre avec Jean Marie Joseph Page »* ;
2. La mention marginale portée sur l'acte de naissance de l'époux à Montcet ✓ : *« Marié à Montcet le 29 Novembre 1934 avec Marie Philomène Piret »* ;

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

3. Et la double inscription croisée sur la table décennale des mariages de Montcet (1933–1942) ✓, qui a permis au passage de dissiper une amusante étourderie d'une table récapitulative où le greffier avait confondu le nom de la jeune mariée avec celui de sa mère veuve *Raffin* :

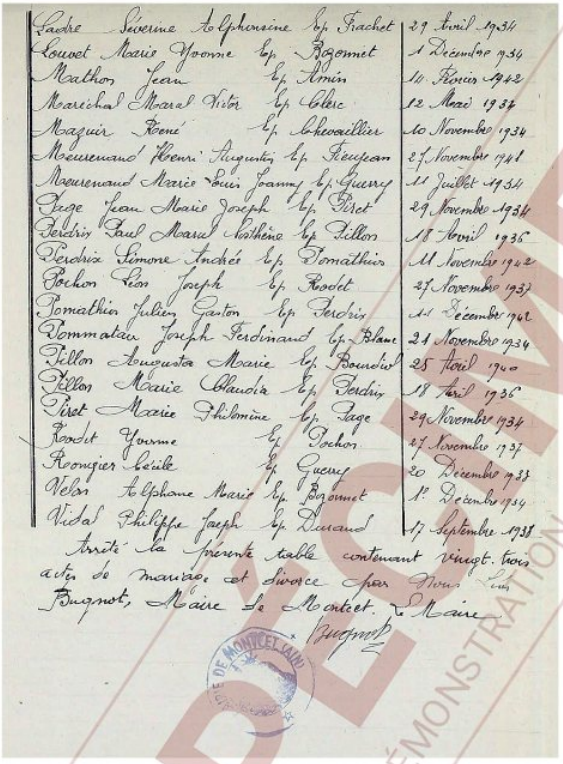

Sadre Séverine Adolphenaine ép. Frachet — 29 Avril 1934
Louvet Marie Yvonne ép. Bigonnet — 1 Décembre 1934
Mathon Jean ép. Amin — 10 Février 1942
Maréchal Marcel Victor ép. Colrat — 12 Mars 1934
Maguin René ép. Chevrailler — 10 Novembre 1934
Mouveaux Henri Auguste ép. Fleurjean — 27 Novembre 1941
Mouveaux Marie Louis Joanny ép. Guerry — 11 Juillet 1934
Page Jean Marie Joseph ép. Piret — 29 Novembre 1934
Perdrix Paul Marcel Mathieu ép. Tillon — 18 Avril 1936
Perdrix Simone Andrée ép. Domathion — 11 Novembre 1942
Pochon Léon Joseph ép. Rodet — 27 Novembre 1937
Domathion Julien Gaston ép. Perdrix — 11 Décembre 1942
Dommaloux Joseph Ferdinand ép. Blanc — 24 Novembre 1934
Tillon Augusta Marie ép. Bourdin — 25 Avril 1940
Tillon Marie Claudia ép. Perdrix — 18 Avril 1936
Piret Marie Philomène ép. Page — 29 Novembre 1934
Rondit Yvonne ép. Pochon — 27 Novembre 1937
Rongier Cécile ép. Gueux — 20 Décembre 1933
Velon Adolphine Marie ép. Bigonnet — 1er Décembre 1934
Vidal Philippe Joseph ép. Durand — 17 Septembre 1938

Arrêté la présente table contenant vingt-trois actes de mariage et divorce pour deux ans.
Bigonnet, Maire de Montcet. — Le Maire
Bigonnet

Table décennale des mariages de Montcet (1933–1942) attestant le mariage Page × Piret du 29 novembre 1934

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

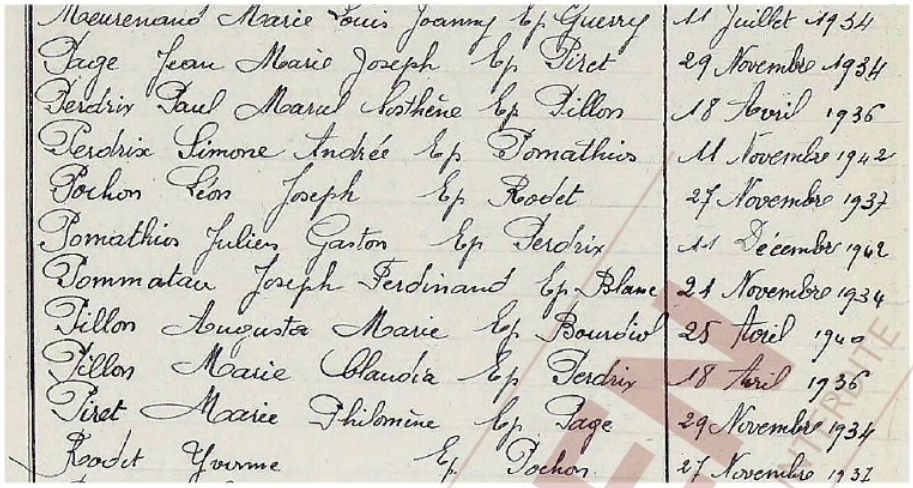

Grossissement sur la double entrée de la table décennale de Montcet : « Page Jean Marie Joseph ép. Piret — 29 Novembre 1934 » et « Piret Marie Philomène ép. Page — 29 Novembre 1934 »

> ***« Commune de Montcet — Table décennale des Mariages de 1933 à 1942 : — Page Jean Marie Joseph ép. Piret — 29 Novembre 1934 — Piret Marie Philomène ép. Page — 29 Novembre 1934 »***

En ce jeudi 29 novembre 1934, sur les marches de la petite mairie de Montcet, se nouent tous les fils patiemment suivis à travers trois siècles d'archives publiques : le nom de **Page** descendu de la roche de Salles à Saint-Martin-du-Mont depuis 1634, les **Guichardet** de Saint-Didier-d'Aussiat, les **Cointet**, **Guerry** et **Ponthus** de Saint-Martin-le-Châtel, les **Dubois** et les **Roux** de Saint-Sulpice, les **Mortel** de Curtafond, les **Janody** et **Paubel** de Cras-sur-Reyssouze et d'Attignat, les **Piret** et **Ricol** de Buellas, les **Chauville** de Polliat, les **Gotaly** et **Garnier** de Vonnas et de Chaveyriat, et les **Raffin** et **Gallet** de Montcet et de Montracol.

Toute l'histoire de ces dix générations de Bresse et du Revermont tient ainsi dans ce cercle de vingt kilomètres, où chaque hameau et chaque

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

registre gardent vivante la mémoire des siens. Conformément à la protection de la vie privée des générations contemporaines, cet exemplaire de démonstration referme son récit sur cette union de novembre 1934 et laisse la place, dans les annexes suivantes, au répertoire généalogique complet, au lexique du terroir et à l'inventaire intégral des sources d'archives.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Annexes

Répertoire généalogique, lexique et crédits d'archives

Répertoire complet des dix générations (1605 – 1934), lexique du terroir bressan, crédits iconographiques, cotes officielles des Archives départementales de l'Ain et mentions légales.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Annexe 1 — Répertoire généalogique par génération (1605 – 1934)

Cette annexe récapitule, génération par génération, l'ensemble des ancêtres directs et des principaux collatéraux du couple **Jean Marie Joseph PAGE** et **Marie Philomène PIRET** (mariés à Montcet le 29 novembre 1934), reconstitués à partir des registres d'état civil, des registres paroissiaux, des recensements quinquennaux, des registres matricules militaires, des tables des successions et des cahiers de doléances de mars 1789 conservés aux Archives départementales de l'Ain.

1re génération de ce volume — Le couple marié en novembre 1934 (Montcet et Servas)

- **Jean Marie Joseph PAGE**
  - Né le 14 décembre 1910 à 4 h 30 à Montcet, au hameau des Rippes (acte de naissance n° 10 de Montcet).
  - Cultivateur à Montcet.
  - Marié le 29 novembre 1934 à la mairie de Montcet (attesté par les mentions marginales des actes de naissance de Montcet et de Servas et par la table décennale des mariages de Montcet) avec :
- **Marie Philomène PIRET**
  - Née le 1er juillet 1913 à 19 h à Servas, au hameau des Granges Narguin (acte de naissance n° 4 de Servas).
  - Déclarée Pupille de la Nation (« *Adoptée par la Nation* ») par jugement du Tribunal Civil de Bourg-en-Bresse du 25 mars 1929, transcrit en marge de son acte de naissance le 11 avril 1929, à la suite du décès de son père des suites de la Grande Guerre.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

2e génération — Les quatre parents et leurs fratries (1875 – 1979)

Branche paternelle (Montcet et Chaveyriat)

- **Jean Marie PAGE**
  - Né le 7 décembre 1882 à 18 h à Montcet, au hameau des Rippes (acte de naissance n° 14 de Montcet).
  - Cultivateur aux Rippes puis au hameau du Viran à Montcet dès 1911.
  - Mobilisé du 3 août 1914 au 22 février 1919 au 47e Régiment d'Artillerie de Campagne (Héricourt, Belfort, Haute-Alsace, Somme, Aisne, Champagne ; titulaire à titre collectif de la fourragère aux couleurs de la Croix de guerre).
  - Marié le 13 janvier 1910 à la mairie de Montcet (après contrat de mariage reçu le 28 décembre 1909 par Maître **Piron**, notaire à Montrevel) avec :
- **Joséphine GOTALY**
  - Née le 15 avril 1891 à 1 h du matin à Chaveyriat, au hameau des Boulets (acte de naissance n° 6 de Chaveyriat, sœur jumelle de **Marie Gotaly** née le même jour).
  - Décédée le 28 novembre 1979 à Viriat, à l'âge de 88 ans.
- *Frère aîné de Jean Marie Page* :
  - **Jean Marie Victor PAGE**, dit **Victor PAGE** : né le 6 février 1875 à Montcet, cultivateur à Montcet, marié à **Victorine AUGIER**. Condamné le 25 juillet 1900 par le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse pour avoir tiré sans permis les grives qui mangeaient ses cerises (chronique du *Courrier de l'Ain*

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

du 26 juillet 1900), puis amnistié. Mobilisé en 1914-1918 au 7e Bataillon Territorial de Chasseurs à Pied, blessé au genou en novembre 1917.

Branche maternelle (Montcet, Montracol, Saint-Rémy et Servas)

- **Marie Romain PIRET**
  - Né le 12 septembre 1879 à 6 h du matin à Montcet, au hameau du Viran (acte de naissance n° 10 de Montcet).
  - Cultivateur à Montcet, à Saint-Rémy puis aux Granges Narguin à Servas.
  - Mobilisé du 3 août 1914 au 17 janvier 1919 à travers cinq unités (55e RIT, 311e RI, 312e RI, 326e RIT et 5e Régiment du Génie).
  - Décédé le 19 janvier 1921 à 17 h à Servas, à l'âge de 41 ans (acte de décès n° 1 de Servas ; succession enregistrée à Bourg le 2 avril 1921 mentionnant un testament olographe déposé chez Maître **Beaudet**, notaire à Bourg, et deux inventaires après décès des 3 février et 15 mars 1921 ✨).
  - Marié le 6 août 1908 (10 août selon la lecture du chiffre) à la mairie de Saint-Rémy (après contrat de mariage reçu le 20 juillet 1908 par Maître **Ferrandou**, notaire à Bourg-en-Bresse) avec :
- **Marie Philomène RAFFIN**
  - Née le 5 novembre 1885 à 1 h du matin à Montracol, au domaine de la Platte (acte de naissance n° 21 de Montracol, sœur jumelle cadette de **Marie Constance Claudine Raffin**, née à la même heure sous l'acte n° 20).
  - Décédée le 27 août 1954 à Montracol, à l'âge de 68 ans.
- *Frère aîné de Marie Philomène Raffin* :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- **François Joseph Jean Marie RAFFIN**, appelé en famille **Léon RAFFIN** : né le 2 octobre 1881 à Montcet (acte n° 10), cultivateur à Saint-Rémy, marié le 27 octobre 1907 à Chaveyriat avec **Marie Claudine GIRAUD**. Soldat au 23e Régiment d'Infanterie, tué à l'ennemi dans l'assaut de La Fontenelle à Ban-de-Sapt (Vosges) le 27 janvier 1915 à 33 ans, *Mort pour la France*, décoré de la Croix de guerre avec étoile de bronze à titre posthume.

3e génération — Les huit grands-parents (1833 – 1923)

- **Joseph Marie PAGE**
  - Né le 26 février 1833 à Montcet (acte n° 3). Cultivateur au hameau des Rippes à Montcet.
  - Décédé le 21 mars 1904 à 11 h aux Rippes à Montcet, à l'âge de 71 ans (déclaration de succession au bureau de l'Enregistrement de Bourg du 21 juillet 1904).
  - Marié le 16 avril 1863 à la mairie de Montcet (après contrat de mariage reçu le 7 février 1863 par Maître **Cachet**, notaire à Bourg, en présence de son oncle **Joseph Alexandre Page**) avec :
- **Marie Prudence MORTEL**
  - Née le 6 décembre 1838 à Curtafond. Cultivatrice aux Rippes à Montcet.
  - Décédée le lendemain de Noël, 26 décembre 1906 à 23 h, aux Rippes à Montcet, à l'âge de 68 ans (acte de décès dressé le 27 décembre au matin ; succession et partage chez Maître **Beaudet** le 25 avril 1907 comprenant des biens aux Rippes et à Saint-André-le-Panoux).
- **Jean GOTALY** (*Gautaly*, dit aussi *Benoît Gotaly* en famille)

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

    - Né le 28 juin 1848 à Chaveyriat. Cultivateur aux Boulets à Chaveyriat puis à Saint-Julien-sur-Veyle en 1910. Présent et signataire *Gotaly* le 19 février 1890 à Chaveyriat au décès de son père, aux côtés de son frère aîné homonyme **Jean Gotaly** (né le 28 février 1845) ✓.
    - Marié le 14 septembre 1875 à la mairie de Chaveyriat avec :
- **Célestine GARNIER** ✦
    - Née le 26 janvier 1856 à Chaveyriat, cultivatrice vivante en 1910.
- **Marie Benoît PIRET** ✓
    - Né le 4 octobre 1836 à 8 h à Buellas (acte n° 14). Cultivateur au hameau du Viran à Montcet.
    - Décédé le jour de Noël, 25 décembre 1906 à 13 h, au hameau du Viran à Montcet, à l'âge de 70 ans (à vingt-quatre heures d'intervalle avec **Marie Prudence Mortel** ; inventaire après décès dressé le 28 janvier 1907 par Maître **Beaudet**, notaire à Bourg ✦).
    - Marié le 20 mars 1868 à 7 h du matin à la mairie d'Attignat (acte n° 4 ✓, après contrat reçu le 4 mars 1868 par Maître **Lagrange**, notaire à Bourg, avec l'assistance et la signature autographe de sa mère *Chauville*) avec :
- **Jeanne Marie PAUBEL** ✓
    - Née le 5 janvier 1842 à Attignat (hameau de Chamal). Cultivatrice au Viran à Montcet, puis retirée chez sa fille à Saint-Rémy où elle décède veuve à 81 ans le 22 mai 1923 (table des successions de Bourg ✦).
- **Claude Victor Justin RAFFIN** ✓
    - Né le 28 février 1855 à 7 h à Montcet, au hameau des Quinoys (acte n° 1). Cultivateur à Montcet, à Montracol (la Platte) puis à

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Saint-Rémy. Libéré du service militaire par certificat préfectoral du 12 septembre 1877 comme fils aîné de veuve.

- Marié le 20 septembre 1877 à 10 h à la mairie de Montcet (acte n° 3 ✓, après contrat reçu le 5 septembre 1877 par Maître **Mellet**, notaire à Bourg) avec :

- **Annette Sophie Urbaine GALLET** ✓
  - Née le 27 juillet 1855 à Montracol, cultivatrice à Montracol puis à Montcet et Saint-Rémy.

4e génération — Les seize bisaïeux (1794 – 1890)

- **Joseph PAGE** ✓
  - Né le 18 mars 1810 à Saint-Martin-le-Châtel (hameau de Curlin). Premier de la lignée paternelle à signer *Page* en lettres cursives à son mariage de 1831, puis installé comme cultivateur au hameau des Rippes à Montcet dès 1832.
  - Décédé le 29 mai 1879 à 19 h aux Rippes à Montcet, à l'âge de 69 ans (acte n° 3 du 30 mai 1879 ✓).
  - Marié à six heures du matin le 30 juillet 1831 à la mairie de Saint-Martin-le-Châtel ✓ avec sa cousine germaine ✓ :

- **Marie Denise DUBOIS** ✓
  - Née le 17 octobre 1808 à 1 h du matin à Saint-Martin-le-Châtel, section de Balmont ✓ (mentionnée par erreur comme née le *17 mars 1808* sur son acte de mariage de 1831 ⚠).
  - Encore en vie à 74 ans comme « rentière » chez son gendre **Claude Coquard** aux Rippes au recensement de Montcet de 1881, et décédée aux Rippes entre 1881 et 1886 ✨.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- **Claude François MORTEL**
  - Né le 30 pluviôse an II de la République (18 février 1794) à Curtafond. Cultivateur à Curtafond puis à Montcet.
  - Marié le 1er février 1830 à la mairie de Curtafond avec :
- **Marie Claudine JANODY**
  - Née le 24 germinal an V (13 avril 1797) à Cras-sur-Reyssouze.
- **Jean GOTALY** (*Gottaillier / Goutaly*)
  - Né le 17 décembre 1818 à Vonnas. Devenu orphelin complet de père et de mère à l'âge de seize mois en avril 1820 à Vonnas. Cultivateur à Chaveyriat, où il décède au hameau de Tounon le 18 février 1890 à 22 h, à l'âge de 71 ans (acte déclaré le lendemain par ses deux fils prénommés **Jean Gotaly** et **Benoît Gotaly**).
  - Marié le 28 novembre 1843 à Chaveyriat avec :
- **Marie MORELLET** (lue par erreur *Névoret* sur la fiche matricule d'un petit-fils)
  - Née le 11 septembre 1821 à Chaveyriat, survivante à 68 ans au décès de son mari le 18 février 1890, décédée deux mois plus tard à Chaveyriat le 18 avril 1890.
- **Benoît GARNIER**
  - Cultivateur à Chaveyriat, décédé le 24 mai 1859 à Chaveyriat, marié à :
- **Marie POLLET** (*Bollet*)
  - Cultivatrice à Chaveyriat, vivante et consentante au mariage de sa fille en 1875.
- **Jean Marie PIRET**

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- Né le 20 nivôse an XI de la République (10 janvier 1803, converti par erreur en *12 janvier 1803* sur son acte de mariage de 1834 ⓘ) à 2 h du matin à Buellas, au hameau des Prost ✓. Cultivateur à Buellas, décédé à Buellas avant mars 1868.
- Marié le 17 juin 1834 à la mairie de Buellas ✓ avec :

- **Marie Benoîte Suzanne CHAUVILLE** ✓
  - Née le 27 juin 1814 à 22 h au bourg de Polliat (déclarée le 28 juin 1814 en présence de son grand-père paternel **Philippe Chauville** ✓). Devenue veuve à Buellas, elle s'installe avec son fils au hameau du Viran à Montcet et signe *Chauville* à son mariage le 20 mars 1868 à Attignat ✓.

- **Marie François PAUBEL** (*Pobel*) ✨
  - Né le 22 prairial an XII (11 juin 1804) à Cras-sur-Reyssouze, au hameau du Perret (orphelin de père à vingt et un mois en mars 1806). Cultivateur au hameau de Chamal à Attignat, présent et consentant au mariage de sa fille le 20 mars 1868 à Attignat ✓.
  - Marié le 24 novembre 1828 à Attignat ✨ avec :

- **Marie Benoîte BONNET** ✨
  - Née le 6 mars 1806 à Attignat, décédée à Attignat le 25 mars 1847 à l'âge de 41 ans ✨.

- **Claude RAFFIN** ✓
  - Né le 3 mars 1823 à Montcet. Cultivateur à Montcet, où il décède le 23 décembre 1874 à 3 h du matin, à l'âge de 51 ans (acte n° 3 déclaré par son beau-frère **Joseph Ricol** et son gendre **Joseph Dimier** ✓).
  - Marié le 14 mai 1846 à la mairie de Montcet ✓ avec :

- **Jeanne Marie RICOL** (parfois lue à tort *Nicol* ⓘ) ✓

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION · REPRODUCTION INTERDITE

- Née le 24 octobre 1826 à Buellas, cultivatrice à Montcet, présente et consentante au mariage de son fils le 20 septembre 1877 ✓.

- **Jean Claude GALLET** ✓
  - Cultivateur à Montracol, décédé à Montracol le 9 mars 1876 ✓, marié à :

- **Marguerite BORGET** ✓
  - Cultivatrice à Montracol, présente et consentante au mariage de sa fille le 20 septembre 1877 à Montcet ✓.

5e génération — Les trente-deux trisaïeux (vers 1765 – 1846)

- **Joseph PAGES** ✓
  - Baptisé le 8 juillet 1784 à Saint-Martin-le-Châtel (né la veille à Curlin ✓). Cultivateur à Curlin, signataire *Joseph pages* à son mariage du 8 prairial an XIII (28 mai 1805) à Saint-Martin-le-Châtel ✓ avec :

- **Benoitte DUBOIS** ✓
  - Baptisée le 3 avril 1781 à Saint-Didier-d'Aussiat (née la veille aux Bellouzes ✓), orpheline de père à quinze ans (1796) et de mère à dix-huit ans (1800).

- **Marie Lazare DUBOIS** ✓
  - Garçon baptisé le 25 juillet 1785 à Saint-Didier-d'Aussiat ✨, frère cadet de **Benoitte Dubois** (d'où le mariage entre cousins germains de leurs enfants en 1831 ✓). Cultivateur à Saint-Martin-le-Châtel (Balmont), marié le 3 novembre 1807 à Saint-Martin-le-Châtel ✓ avec :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- **Marie Denise GUERRY** ✓
  - Née vers 1785 à Saint-Martin-le-Châtel (Balmont), vivante en 1831.
- **Claude Joseph MORTEL** ✓
  - Cultivateur à Curtafond, mentionné comme décédé le 17 octobre 1811 à Curtafond sur l'acte de mariage de son fils en 1830 ✓ (date qui correspond sur le registre des décès de Curtafond à l'acte de décès de **Denis Joseph Mortelle**, 60 ans, cultivateur à Planchamp, époux de **Denise Ravinet** ❋), marié à :
- **Marie MARGUET** ✓
  - Cultivatrice à Curtafond, présente (mentionnée vivante) au mariage de son fils le 1er février 1830 ✓.
- **Joseph Marie JANODY** ✓
  - Cultivateur à Cras-sur-Reyssouze, décédé le 14 mars 1824 à Cras ✓, marié à :
- **Marie Josephe CHAPATON** ✓
  - Cultivatrice à Cras-sur-Reyssouze, citée vivante dans le corps de l'acte de mariage du 1er février 1830 à Curtafond ✓.
- **Claude GOTALY** (*Gottaillier*) ✓ & **Jeanne CHAPELAND** (*Chapelan*) ✓
  - Cultivateurs à Vonnas, décédés à quatre jours d'intervalle à Vonnas les 11 et 15 avril 1820 ✧ en laissant leur petit garçon **Jean Gotaly** âgé de seize mois.
- **Jean PIRET** ✓ & **Benoîte RICOL** ✓
  - Laboureurs au hameau des Prost à Buellas en l'an XI (1803) ✓.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- **Claude CHAUVILLE *fils*** ✓ & **Marie Benoîte Suzanne MORAND** ✓
  - Cultivateurs au bourg de Polliat en juin 1814 (où **Claude Chauville** signe *Chauville fils* à côté de son père *chauville* ✓ ; décédé à Polliat à 40 ans le 19 août 1829 ✨).
- **Joseph PAUBEL** (*Pobel*) ✨ & **Anne Marie BOUVARD** (*Buard*) ✨
  - Cultivateurs au hameau du Perret à Cras-sur-Reyssouze (où **Joseph Paubel** meurt le 6 mars 1806 ✨).
- **Denis BONNET** ✨ & **Anne Marguerite FOREY** ✨
  - Cultivateurs à Attignat (mariés avant 1806).
- **Laurent RAFFIN** ✓ & **Jeanne Marie RODET** ✓
  - Cultivateurs à Montcet, présents et consentants au mariage de leur fils le 14 mai 1846 à Montcet ✓, décédés avant décembre 1874 ✓.
- **Jean Marie RICOL** ✓ & **Anne REVERD** (*Revel*) ✓
  - Cultivateurs à Buellas en 1826 puis à Montcet en 1846 ✓, parents de **Jeanne Marie Ricol** et de son frère **Joseph Ricol** (signataire *Ricol* en 1855 et 1874 ✓).

6e génération — Les contemporains de Louis XV et des assemblées de mars 1789 (1746 – 1815)

- **François PAGE** (*Pages*) ✓
  - Baptisé le 21 février 1746 à Saint-Martin-le-Châtel ✨, orphelin de père à trois ans et demi en juillet 1749. Fermier au hameau de Curlin dès 1773.
  - Comparant au 5e rang à l'assemblée générale des habitants de Saint-Martin-le-Châtel le dimanche 15 mars 1789 pour la

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

rédaction du cahier de doléances . Encore vivant à 60 ans au mariage de son fils le 28 mai 1805 .

  - Marié mineur (vingt ans) le 10 février 1766 à Polliat avec :

- **Denise GUERRY** (*Guernier*)
  - Baptisée le 16 octobre 1748 à Saint-Martin-le-Châtel, au hameau de Chabaud . Orpheline de père et de mère avant dix-sept ans, autorisée à son mariage du 10 février 1766 par son grand-père paternel **Joseph Guerry** présent à l'acte . Décédée à Curlin le 30 brumaire an III (20 novembre 1794) à 46 ans .
- **Joseph DUBOIS *le jeune*** (ancêtre double par l'implexe de 1831)
  - Baptisé le 16 mai 1754 à Saint-Sulpice , orphelin de père à cinq ans et demi en février 1760. Fermier au domaine des Bellouzes à Saint-Didier-d'Aussiat, signataire *Joseph dubois* en avril 1781 .
  - Comparant à l'assemblée de paroisse de Saint-Didier-d'Aussiat le mercredi 18 mars 1789 . Décédé aux Bellouzes le 28 vendémiaire an V (19 octobre 1796) à 42 ans .
  - Marié entre la fin octobre 1777 et janvier 1778 avec sa cousine germaine :
- **Benoîte ROUX** (*Marie Benoîte Roux*, ancêtre double)
  - Baptisée le 19 mars 1753 à Saint-Sulpice , sœur aînée de **Pierre Joseph Roux** (élu député de la paroisse de Saint-Sulpice le 20 mars 1789 et signataire *Roux*). Décédée veuve à Saint-Martin-le-Châtel le 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800) à 46 ans .
- **Benoît GUERRY**
  - Propriétaire cultivateur au hameau de Balmont à Saint-Martin-le-Châtel (né vers 1751, fils de **Louis Guerry** décédé à 68 ans en 1747), décédé à Balmont le 20 novembre 1815 à 64 ans (acte n°

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

14), père de **Marie Denise Guerry**, de **Claude Guerry** (comparant et signataire *Claude guerry* le 15 mars 1789) et de **Claude Benoît Guerry**. Marié à :

- **Marie PONTHUS**
  - Née vers 1750, décédée à Balmont (Saint-Martin-le-Châtel) le 25 mai 1806 à 21 h, à l'âge de 56 ans (acte du 26 mai 1806).
- **Philippe CHAUVILLE**
  - Né vers 1759, cultivateur au bourg de Polliat. Comparant et signataire *chauville* au procès-verbal et au cahier de doléances de Polliat le 16 mars 1789 , puis grand-père témoin et signataire *chauville* à la naissance de sa petite-fille le 28 juin 1814 à Polliat .
- **Jean GOTTAILLIER** (décédé le 29 octobre 1786 à Chanoz-Châtenay) × **Marie PRELION** (décédée le 5 octobre 1806 à Vonnas).
- **Louis CHAPELAND** (décédé le 28 mai 1802 à Vonnas) × **Jeanne Marie BERTHAUD** (décédée le 11 décembre 1793 à Vonnas).

7e génération — Les laboureurs du règne de Louis XV (vers 1715 – 1778)

- **Claude PAGE** (*Pages*)
  - Né vers 1718, laboureur à Saint-Martin-le-Châtel puis à Polliat. Décédé à Polliat le 6 juillet 1749 à l'âge d'environ 31 ans, inhumé le 7 juillet en présence de son cousin homonyme **Claude Page** (*Jayr*) de Dompierre .
  - Marié le 29 janvier 1743 à l'église de Saint-Martin-le-Châtel (en présence de son beau-frère **François Guerry**) avec :

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- **Marie COINTET** ✓
  - Fille de **Charles Cointet** et de **Marie Toton** (*Talon*). Restée veuve à Polliat en juillet 1749 avec ses jeunes enfants (**François Page** et **Marie Anne Page**), elle se remarie le 10 novembre 1750 à Polliat avec **Benoît BOUVARD**, laboureur de Dompierre (dont naît une demi-sœur, **Jeanne Marie Bouvard**, le 8 août 1751 à Polliat ✨), et vit encore en octobre 1774 au mariage de sa fille **Marie Anne Page** avec **Pierre Galand** ✨.
- **Claude GUERRY** ✨ & **Claudine Marie DUBOIS *dit Cottin*** ✨
  - Laboureurs au hameau de Chabaud à Saint-Martin-le-Châtel, tous deux décédés entre décembre 1754 et décembre 1764 ✨.
- **Joseph DUBOIS *père*** ✨
  - Né vers 1728–1729, fermier à Saint-Sulpice, décédé à Saint-Sulpice le 8 février 1760 à l'âge d'environ 31 ans ✨. Marié le 24 novembre 1750 à Saint-Sulpice ✨ avec :
- **Benoîte ROUX *l'aînée*** ✨
  - Fille de **Pierre Roux** et **Marie Morel**, sœur de **Jean Roux** et tante paternelle et maternelle de sa propre bru !
- **Jean ROUX** ✨
  - Laboureur aisé de Saint-Sulpice (veuf en premières noces de **Jeanne Verne** décédée le 7 janvier 1747, dont il eut **Claude Roux**, l'oncle lettré qui signe *Claude Roux* en 1807 ✓), remarié le 7 novembre 1747 à Saint-Sulpice ✨ avec :
- **Denise ROUGE** ✨
  - Née vers 1720, décédée à Saint-Sulpice le 10 janvier 1778 à 58 ans ✨, mère de **Benoîte Roux** (1753) et du député de 1789 **Pierre Joseph Roux** (1756).

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

8e génération — Le siècle de Louis XIV et la Régence (1687 – 1767)

- **Joseph PAGE** (*Pages / Paye*)
  - Né et baptisé le 30 septembre 1687 à 11 h du matin à Saint-Martin-du-Mont, au hameau de Salles. Venu s'établir comme laboureur à Saint-Martin-le-Châtel, où il meurt le 4 février 1731 à l'âge d'environ 44 ans (inhumé le 5 février 1731).
  - Marié le 27 avril 1717 à Saint-Martin-le-Châtel avec :
- **Claudine GUICHARDET** (*Guychardet / Guichardon*)
  - Née et baptisée le 19 avril 1687 à Saint-Didier-d'Aussiat (baptême conservé en double exemplaire original, ayant pour parrain son grand-père paternel **Guillaume Guychardet**). Décédée octogénaire à Polliat le 19 mai 1767 (inhumée le 20 mai 1767 en présence de **Benoît Bouvard**, second mari de sa bru).
  - Parents prouvés par écrit des trois frères et sœurs mariés à Saint-Martin-le-Châtel par le curé **Fornier** : **Françoise Page** (mariée le 5 février 1742 à **François Guerry**), notre ancêtre **Claude Page** (marié le 29 janvier 1743 à **Marie Cointet**) et **Joseph Page** (marié le 17 novembre 1744 à **Benoîte Charvet**).
- **Charles COINTET** & **Marie TOTON** (*Talon / Tabon*)
  - Laboureurs à Saint-Martin-le-Châtel (hameau de Confranches), parents de **Marie**, **Joseph**, **Denis** et **Claude Cointet**.
- **Joseph GUERRY**
  - Laboureur à Saint-Martin-le-Châtel, cité comme « aïeul » au baptême du 16 octobre 1753 à Saint-Martin-le-Châtel et comme «

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

aïeul présent » autorisant sa petite-fille orpheline **Denise Guerry** à son mariage du 10 février 1766 à Polliat ✨.

- **Pierre DUBOIS** ✨ & **Antoinette MANIGUAND** ✨
  - Laboureurs à Saint-Sulpice (où **Antoinette Maniguand**, née vers 1693, meurt à 62 ans le 25 janvier 1755 ✨).
- **Pierre ROUX** ✨ & **Marie MOREL** ✨
  - Laboureurs à Saint-Sulpice au tournant des XVIIe et XVIIIe siècles, parents de **Jean**, **Benoît** et **Benoîte Roux**.

9e génération — Au cœur du Grand Siècle (vers 1645 – 1717)

- **Henry PAGE** ✅
  - Né au hameau de Salles à Saint-Martin-du-Mont (probablement vers 1641–1648), fils écrit d'**Esthienne Page** sur les actes de 1671, 1672 et 1687 ✅. Laboureur à Salles, témoin au mariage de son frère **Pierre Page** le 11 novembre 1671 ✅, décédé avant avril 1717.
  - Marié le 20 novembre 1672 à l'église de Saint-Martin-du-Mont ✅ (avec remise délivrée par le curé de Druillat) avec :
- **Philiberte DEZAIE** (*Dezaye / Deshayes*) ✅
  - Fille de feu **Benoict Dezaie**, épouse d'**Henry Page** à Salles où naissent leurs quatre enfants baptisés à Saint-Martin-du-Mont : **Marguerite** (3 septembre 1673 ✅), **Louys** (2 avril 1675 ✅), **Claudine** (4 mars 1677 ✅) et notre ancêtre **Joseph Page** (30 septembre 1687 ✅).
- **Symon GUICHARDET** (*Guychardet*) ✅

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

    - Né vers 1659, laboureur à Saint-Didier-d'Aussiat, décédé et inhumé à Saint-Didier-d'Aussiat le 19 juin 1689 à l'âge d'environ 30 ans, en présence de son père **Guillaume Guychardet** ✓. Marié vers 1684 avec :
- **Claudine PERRET** (*Clauda Perret*) ✓
    - Mère d'**Estienne Guychardet** (1685 ✓) et de **Claudine Guychardet** (1687 ✓), encore vivante à Saint-Martin-le-Châtel le 27 avril 1717 où elle autorise le mariage de sa fille avec **Joseph Page** ✓.
- *Branche cousine de Meillonnas et Polliat* :
    - **Pierre PAGE** (*Jaye / Jayr*) ✨, né vers 1652, laboureur au hameau de la Raza à Meillonnas où il meurt à 40 ans le 22 novembre 1692 ✨, époux de **Denise GALLET**, père de **Jean François Page** (né le 22 octobre 1684 à Meillonnas, marié le 16 novembre 1717 à Polliat avec **Benoîte Filliat**, d'où le cousin **Claude Page** né en 1719 à Polliat et présent à l'enterrement de notre ancêtre en juillet 1749 ✨).

10e génération — Les patriarches du temps d'Henri IV et de Louis XIII (vers 1605 – 1689)

- **Estienne PAGE** (*Esthienne / Stienne Paye / Page*) ✓
    - Né vers 1605–1615, laboureur au hameau de Salles à Saint-Martin-du-Mont dès 1634 ✓, encore vivant en 1671 et 1672 aux mariages de ses fils **Pierre** et **Henry** ✓, décédé avant le 1er août 1686 ✨. Marié avant 1634 avec :
- **Françoise JOLIUET dite BICHE** (*Jolivet / Joliot Biche*) ✓

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

    - Épouse d'**Estienne Page** au hameau de Salles, désignée tour à tour sur les registres de Saint-Martin-du-Mont comme *« françoise Joliuet biche de sales »* au baptême de leur fille **Jane** le 11 août 1634 ✓, *« Francoyse Biche sa femme »* au baptême de leur fille **Chaterine** le 14 février 1641 ✓, et *« françoysa Joliuet maries de sales »* au baptême de leur fils **Pierre** le 15 octobre 1646 ✓ (le rattachement maternel d'**Henry Page** à **Françoise Joliuet dite Biche** reposant sur l'unicité du foyer d'**Estienne Page** à Salles ✓).
- **Benoict DEZAIE** (*Deshayes*) ✓
    - Laboureur (probablement entre Saint-Martin-du-Mont et Druillat), décédé avant le 20 novembre 1672, père écrit de **Philiberte Dezaie** sur son acte de mariage de 1672 ✓.
- **Guillaume GUICHARDET** (*Guychardet / Quichardon*) ✓
    - Laboureur à Saint-Didier-d'Aussiat, expressément nommé *« parrain Guillaume Guychardet hayeul paternel de ladite baptizée »* au baptême de sa petite-fille **Claudine Guychardet** le 19 avril 1687 ✓, présent à l'enterrement de son fils **Symon** le 19 juin 1689 ✓, et encore vivant à un âge avancé le 19 mars 1700 à Saint-Martin-le-Châtel ✨.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Annexe 2 — Lexique des vingt-huit mots des archives et du terroir

Ce court lexique explique en langage simple les vingt-huit termes d'histoire bressane et d'archives anciennes rencontrés au fil des chapitres.

1. Les mots de la terre et de la société bressane d'autrefois

1. *Assolement* : manière d'alterner les cultures sur une même terre d'une année à l'autre (par exemple une année de blé ou de seigle, une année de maïs ou d'avoine, puis une année de repos en jachère pour laisser le sol se refaire).
2. *Bailliage* : circonscription judiciaire et administrative sous l'Ancien Régime. Avant 1789, toutes les paroisses de nos ancêtres relevaient du bailliage principal de Bourg-en-Bresse, où furent portés les cahiers de doléances en mars 1789.
3. *Banalités* : obligation faite autrefois aux paysans d'utiliser contre paiement le moulin, le four ou le pressoir appartenant au seigneur du lieu.
4. *Bouchure* : mot bressan désignant la haie vive (plantée de charmes, d'aubépines et de chênes têtards) qui entoure chaque pré et chaque champ du bocage.
5. *Cahier de doléances* : registre rédigé en mars 1789 par les habitants de chaque paroisse à la demande du roi Louis XVI pour exposer leurs plaintes (contre les impôts, le prix du sel ou les corvées) avant la réunion des États généraux à Versailles.
6. *Chènevière* : petite parcelle de terre riche et bien fumée, située tout près de la maison paysanne, où l'on cultivait le chanvre destiné à

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

tisser les draps, les chemises et les cordes de la ferme.

7. *Consanguinité (dispense de)* : parenté proche entre deux futurs époux (comme nos deux couples de cousins germains mariés en 1777 et en 1831). Sous l'Ancien Régime, l'Église exigeait une autorisation écrite de l'évêque, appelée *dispense de consanguinité*, pour permettre ce mariage.
8. *Couponnage* : taxe locale prélevée autrefois à la cuillère ou à la coupe sur chaque sac de blé que les paysans venaient vendre sous la halle de Bourg-en-Bresse (vivement dénoncée par nos ancêtres de Montcet et de Montracol en mars 1789).
9. *Curateur* : parent proche désigné par le conseil de famille pour protéger un mineur ayant perdu son père et sa mère et l'assister lors de son mariage (comme **Jean Roux**, curateur de sa cousine orpheline **Benoitte Dubois** en 1805).
10. *Feu* : foyer fiscal sous l'Ancien Régime, c'est-à-dire une maison habitée par une famille partageant le même pot et le même âtre (quand Saint-Martin-le-Châtel compte 160 feux en 1789, cela représente environ 700 habitants).
11. *Gabelle* : impôt royal très lourd sur le sel sous l'Ancien Régime. Les paysans bressans réclamaient son abolition en 1789 car le sel était indispensable tant pour conserver le porc que pour soigner le bétail dans un pays humide.
12. *Implexe* : situation généalogique qui se produit lorsque deux cousins se marient ensemble : leurs enfants ont alors les mêmes arrière-grands-parents des deux côtés (c'est le cas pour **Joseph Dubois** et **Benoîte Roux**, qui figurent deux fois dans notre arbre grâce au mariage de leurs petits-enfants en 1831).

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

13. *Laboureur* : sous l'Ancien Régime et au XIXe siècle, paysan qui possède ou tient à bail un train de culture complet, c'est-à-dire au moins une paire de bœufs ou de chevaux et une charrue pour retourner la terre (par opposition au simple journalier ou manouvrier qui travaille à la journée avec ses bras).

14. *Leyde* : ancien droit de péage et de place que les paysans devaient payer pour exposer leur bétail ou leurs grains sur les foires et marchés.

15. *Mainmorte* : vestige du servage médiéval encore présent dans certaines seigneuries de Bresse et du Revermont jusqu'en 1789 : si un paysan « mainmortable » mourait sans enfant vivant sous son toit, ses terres et sa maison retournaient au seigneur au lieu d'aller à ses frères, sœurs ou neveux.

16. *Milice provinciale* : ancêtre redouté du service militaire sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI : chaque paroisse devait fournir par tirage au sort quelques garçons célibataires pour servir dans les régiments royaux.

17. *Pisé* : technique de construction traditionnelle des fermes bressanes, consistant à tasser de la terre argileuse humide mêlée de gravier entre deux planches de bois (les banches) sur un soubassement de pierre ou de galets.

18. *Pupille de la Nation* : statut de protection officielle créé en 1917 pour les enfants dont le père est mort à la guerre ou des suites de ses blessures ou maladies contractées au front (statut accordé à **Marie Philomène Piret** le 25 mars 1929).

19. *Remise de mariage* : certificat écrit par lequel le curé de la paroisse de la fiancée autorisait le curé de la paroisse du fiancé à célébrer le

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

mariage dans son église (comme la remise du curé de Druillat au mariage d'**Henry Page** et **Philiberte Dezaie** en novembre 1672).

20. *Syndic* : habitant élu par les chefs de famille du village sous l'Ancien Régime pour représenter la communauté paroissiale, gérer les biens communaux et répartir l'impôt (ancêtre du maire actuel).

2. Les mots des archives et des registres

21. *Calendrier républicain* : calendrier institué par la Révolution française d'octobre 1793 jusqu'au 31 décembre 1805 (an II à an XIV), divisant l'année en douze mois de trente jours inspirés des saisons (*Vendémiaire, Brumaire, Frimaire, Nivôse, Pluviôse, Ventôse, Germinal, Floréal, Prairial, Messidor, Thermidor, Fructidor*).

22. *Double du greffe et minute paroissiale* : à partir de l'ordonnance royale de 1667, chaque curé devait tenir ses registres de baptêmes, mariages et sépultures en deux exemplaires originaux : l'un restait dans la paroisse, l'autre était déposé au greffe du tribunal de Bourg. Comparer ces deux exemplaires a permis de déchiffrer plusieurs actes abîmés du XVIIe siècle.

23. *Mention marginale* : note inscrite après coup dans la marge d'un acte de naissance pour signaler le mariage, le divorce, l'adoption par la Nation ou le décès de la personne.

24. *Paléographie* : art de déchiffrer les écritures anciennes à la plume d'oie, avec leurs abréviations, leurs lettres liées et leurs formes disparues.

25. *Registre matricule militaire* : grand registre tenu par le bureau de recrutement de l'armée (à Bourg-en-Bresse pour nos ancêtres), où

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

chaque jeune homme recensé à vingt ans possède une fiche détaillant sa taille, son visage, ses régiments, ses campagnes et ses blessures.

26. *Table décennale* : répertoire alphabétique dressé tous les dix ans dans chaque commune depuis 1792 pour lister les naissances, les mariages et les décès avec leur date, permettant de retrouver rapidement un acte dans les registres annuels.

27. *Table des successions et absences* : registre tenu par l'administration fiscale de l'Enregistrement (à Bourg et à Montrevel), qui recense par ordre alphabétique toutes les personnes décédées en indiquant la date de leur mort, le nom de leur conjoint et la date de déclaration de leur héritage ou de leur testament.

28. *Testament olographe* : testament entièrement écrit, daté et signé de la main même de celui qui le rédige, sans l'aide d'un notaire (comme celui laissé par **Marie Romain Piret** avant sa mort à Servas en janvier 1921).

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

Annexe 3 — Crédits iconographiques, sources d'archives et mentions légales

1. Mentions légales et cadre juridique de ce spécimen

- *Nature du document* : Cet ouvrage constitue un **spécimen de démonstration éditoriale hors commerce**, réalisé pour illustrer le travail de recherche archivistique, de rédaction historique et de mise en page d'un livre généalogique. Toute reproduction, extraction ou redistribution sans autorisation est interdite.
- *Protection des données personnelles (RGPD, Loi Informatique et Libertés, Code du patrimoine et recommandations CNIL)* : Afin de garantir le respect absolu de la vie privée, **aucune personne vivante ni aucun acte contemporain (postérieur à novembre 1934)** ne figure dans cet exemplaire. Toutes les pièces illustrées proviennent exclusivement d'archives publiques librement communicables (registres paroissiaux, état civil de plus de 75 à 100 ans, décès, registres matricules, cadastre napoléonien et fonds judiciaires du XVIIIe siècle).
- *Réutilisation des archives publiques (Code des relations entre le public et l'administration — CRPA, Livre III, Titre II)* : L'ensemble des extraits d'actes d'état civil, registres paroissiaux, registres matricules, plans cadastraux et cahiers de doléances reproduits dans cet ouvrage provient des **Archives départementales de l'Ain** (*1, boulevard Paul-Valéry, 01000 Bourg-en-Bresse — archives.ain.fr*). Conformément aux obligations légales de paternité et d'intégrité, l'institution conservatrice, la cote exacte et l'identifiant pérenne de chaque document sont mentionnés ci-dessous ; les extraits ont été découpés à des fins de lisibilité sans aucune altération de leur teneur originale. Toute exploitation commerciale définitive de reproductions numérisées s'effectue dans le respect de l'arrêté de réutilisation en vigueur du Conseil départemental de l'Ain.
- *Presse ancienne (Code de la propriété intellectuelle, art. L. 123-3)* : Les douze chroniques tirées du journal *Le Courrier de l'Ain* (1868–1926, publiées depuis plus de cent ans et relevant du domaine public) sont présentées exclusivement sous forme de **reconstitutions typographiques (« en faux »)** fidèles au texte vérifié sur les collections numérisées conservées aux Archives départementales de l'Ain, sans reproduction photographique des pages de presse.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

- *Polices de caractères et tracés vectoriels* : Ce document utilise exclusivement des polices sous licences libres autorisant l'usage commercial — **EB Garamond** (SIL Open Font License 1.1), **Charm** (SIL OFL 1.1), **UnifrakturMaguntia** (SIL OFL 1.1) et **Roboto** (Apache License 2.0) — ainsi que des pictogrammes vectoriels SVG originaux.

2. Crédits iconographiques — État civil, tables décennales et registre matricule (Archives départementales de l'Ain)

L'ensemble des extraits suivants est conservé et mis en ligne par les **Archives départementales de l'Ain** :

- Servas — Acte de naissance n° 4 de Marie Philomène Piret (1er juillet 1913) et mentions marginales (1929, 1934) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2015 152, vue 3 (*ark:/22231/vta2c982594be511432*).
- Montcet — Acte de naissance n° 10 de Jean Marie Joseph Page (14 décembre 1910) et mention marginale (1934) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2014 184, vue 6 (*ark:/22231/vtaafb16da2958dc73d*).
- Montcet — Table décennale des mariages (1933–1942), mariage Page × Piret du 29 novembre 1934 — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_TD / AD01_TD686 (1933 - 1942), vue 4 (*ark:/22231/vta1e985f46e033a685*).
- Montcet — Table décennale des mariages (1903–1912), mariages des frères Page (1904 et 1910) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_TD / AD01_TD686 (1903 - 1912), vue 5 (*ark:/22231/vta2edbd6572026cdf5*).
- Montcet — Acte de mariage n° 1 de Jean Marie Page et Joséphine Gotaly (13 janvier 1910) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2014 183, vue 2 (*ark:/22231/vtafd084567a8e8731b*).
- Montcet — Acte de naissance n° 8 de Jean Marie Page (7 décembre 1882) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2014 66, vue 3 (*ark:/22231/vta1eb595764861f395*).
- Chaveyriat — Actes de naissance n° 9 et n° 10 des jumelles Marie et Joséphine Gotaly (15 avril 1891) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT22541, vue 4 (*ark:/22231/vtadc686693692832d9*).
- Montcet — Table décennale des mariages (1863–1872), mariage Page × Mortel du 16 avril 1863 — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_TD /

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

AD01_TD686 (1863 - 1872), vue 5 (*ark:/22231/vta01b16ae3fe17e030*).

- Montcet — Acte de mariage n° 2 de Joseph Marie Page et Marie Prudence Mortel (16 avril 1863) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2014 124, vue 3 (*ark:/22231/vtae3618c050aaaabd3*).
- Servas — Table décennale des décès (1913–1922), décès de Marie Romain Piret (19 janvier 1921) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_TD / AD01_TD799 (1913 - 1922), vue 7 (*ark:/22231/vtafd3c4cb621546eb5*).
- Montcet — Table décennale des décès (1903–1912), décès Joseph Marie Page (1904) et Marie Prudence Mortel (1906) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_TD / AD01_TD686 (1903 - 1912), vue 7 (*ark:/22231/vta2edbd6572026cdf5*).
- Montcet — Acte de décès n° 3 de Joseph Marie Page aux Rippes (21 mars 1904) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2014 164, vue 2 (*ark:/22231/vta70e6f91ca03df920*).
- Montcet — Actes de décès n° 7 (Marie Benoît Piret, 25 décembre 1906) et n° 8 (Marie Prudence Mortel, 26 décembre 1906) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2014 170, vue 3 (*ark:/22231/vtaa7e68f70d6c4ddce*).
- Montcet — Acte de naissance n° 5 de Joseph Marie Page (26 février 1833) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT61994, vue 3 (*ark:/22231/vtaabd94ce786575914*).
- Buellas — Table décennale des mariages (1833–1842), mariage Piret × Chauville du 17 juin 1834 — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_TD / AD01_TD519 (1833 - 1842), vue 7 (*ark:/22231/vta5440760ff8060133*).
- Buellas — Acte de mariage n° 2 de Jean Marie Piret et Marie Benoîte Suzanne Chauville (17 juin 1834) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT13609, vue 9 (*ark:/22231/vta712765862928bd57*).
- Buellas — Table décennale des naissances (1833–1842), naissance de Marie Benoît Piret (4 octobre 1836) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_TD / AD01_TD519 (1833 - 1842), vue 4 (*ark:/22231/vta5440760ff8060133*).
- Buellas — Acte de naissance n° 21 de Marie Benoît Piret (4 octobre 1836) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT13613, vue 6 (*ark:/22231/vta1abd97ccc42031a8*).
- Montcet — Acte de décès n° 3 de Joseph Page (29 mai 1879) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2014 77, vue 2

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

(*ark:/22231/vta3c1fac79985cb883*).

- Bourg-en-Bresse — Registre matricule militaire de Marie Romain Piret (classe 1899, matricule n° 150) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_MAT / 1 R 0333 (Bureau de recrutement de Bourg, classe 1899), vue 1 (*ark:/22231/vta0035eb0ca4ba7158*).
- Montcet — Acte de naissance n° 10 de Marie Romain Piret (12 septembre 1879) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2014 75, vue 4 (*ark:/22231/vta99a02a1265467cf0*).
- Saint-Rémy — Acte de mariage n° 2 de Marie Romain Piret et Marie Philomène Raffin (6 août 1908) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2015 44, vue 3 (*ark:/22231/vtae740524479700d0b*).
- Saint-Martin-le-Châtel — Acte de mariage n° 4 de Joseph Page et Marie Denise Dubois (30 juillet 1831) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT94234, vue 4 (*ark:/22231/vtaac305d8e9bd62075*).
- Curtafond — Acte de mariage de Claude François Mortel et Marie Claudine Janody (1er février 1830) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT34187, vue 14 (*ark:/22231/vta9b12a35cab2eb82d*).
- Saint-Martin-le-Châtel — Acte de naissance de Joseph Page à Curlin, 1re partie (18 mars 1810) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT94171, vue 5 (*ark:/22231/vta4d6271016a4d206e*).
- Saint-Martin-le-Châtel — Acte de naissance de Joseph Page, 2e partie et signatures (18 mars 1810) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT94171, vue 6 (*ark:/22231/vta4d6271016a4d206e*).
- Saint-Martin-le-Châtel — Acte de mariage de Joseph Pages et Benoitte Dubois (8 prairial an XIII / 28 mai 1805) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT94152, vue 17 (*ark:/22231/vtafc2d338c6bc1cfbb*).
- Saint-Martin-le-Châtel — Acte de baptême de Joseph Pages à Curlin (8 juillet 1784) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT94114, vue 28 (*ark:/22231/vtaa8cc29eae6e259af*).
- Curtafond — Acte de décès de Denis Joseph Mortelle à Planchamp (17 octobre 1811) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT34154, vue 18 (*ark:/22231/vta67141617f2365e35*).
- Cras-sur-Reyssouze — Acte de décès de Joseph Marie Janody (14 mars 1824) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT32223, vue 36

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE D'ADMINISTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

(*ark:/22231/vta6415e57fdf0038d8*).

- Buellas — Acte de naissance de Jean Marie Piret aux Prost (20 nivôse an XI / 10 janvier 1803) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT13587, vue 6 (*ark:/22231/vta2f8dbf4fd4936522*).
- Polliat — Acte de naissance de Marie Benoîte Suzanne Chauville (27 juin 1814) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT73083, vue 9 (*ark:/22231/vtaf02f939043fa186c*).
- Saint-Martin-le-Châtel — Acte de naissance de Marie Denise Dubois à Balmont (17 octobre 1808) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT94165, vue 14 (*ark:/22231/vta4b217592a3ec2ada*).
- Saint-Martin-le-Châtel — Acte de mariage de Marie Lazare Dubois et Marie Denise Guerry, 1re partie (3 novembre 1807) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT94160, vue 10 (*ark:/22231/vta28510cf238bc49e0*).
- Saint-Martin-le-Châtel — Acte de mariage de Marie Lazare Dubois et Marie Denise Guerry, 2e partie et signatures Roux (3 novembre 1807) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT94160, vue 11 (*ark:/22231/vta28510cf238bc49e0*).
- Saint-Martin-le-Châtel — Acte de décès de Marie Ponthus à Balmont (25 mai 1806) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT94155, vue 8 (*ark:/22231/vta6f2344252bb8ac58*).
- Saint-Martin-le-Châtel — Acte de décès de Benoît Guerry à Balmont (20 novembre 1815) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT94184, vue 8 (*ark:/22231/vta3e08331441db851c*).
- Saint-Didier-d'Aussiat — Sépulture de Pierre Joseph Dubois (1er avril 1781) et baptême de Benoitte Dubois (3 avril 1781) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT84882, vue 3 (*ark:/22231/vta1ca7c8a7d67a1086*).
- Montracol — Table décennale des naissances (1883–1892), jumelles Raffin (6 novembre 1885) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_TD / AD01_TD690 (1883 - 1892), vue 4 (*ark:/22231/vta8ef13545b43b1cfe*).
- Montracol — Acte de naissance n° 21 de la jumelle Marie Philomène Raffin à la Platte (5 novembre 1885) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2014 108, vue 7 (*ark:/22231/vtac663e099ccc8488c*).
- Montcet — Acte de mariage n° 3 de Claude Victor Justin Raffin et Annette Sophie Urbaine Gallet (20 septembre 1877) — *Archives départementales de l'Ain*, cote

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE D'ADMINISTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

FRAD001_EC 2014 82, vue 4 (*ark:/22231/vtaf2c93c6fa5b16ca2*).

- Montcet — Acte de décès n° 3 de Claude Raffin (23 décembre 1874) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2014 92, vue 2 (*ark:/22231/vtaae16fd66d7557844*).
- Chaveyriat — Acte de décès n° 4 de Jean Gotaly à Tounon (18 février 1890) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT22536, vue 11 (*ark:/22231/vta97060bc8834976ab*).
- Montcet — Acte de naissance n° 5 de Claude Victor Justin Raffin aux Quinoys (28 février 1855) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC 2014 147, vue 3 (*ark:/22231/vta59278901534d93fc*).
- Montcet — Acte de mariage n° 1 de Claude Raffin et Jeanne Marie Ricol (14 mai 1846) — *Archives départementales de l'Ain*, cote FRAD001_EC LOT62016, vue 8 (*ark:/22231/vta9294388d365ba447*).
- Attignat — Acte de mariage n° 4 de Marie Benoît Piret et Jeanne Marie Paubel (20 mars 1868) — *Archives départementales de l'Ain*, registre des mariages d'Attignat 1867–1868 (*ark:/22231/vta1caa8c1eb59e7a65*, vues 4–6).

3. Crédits iconographiques — Registres paroissiaux des XVIIe et XVIIIe siècles (Archives départementales de l'Ain)

- Saint-Martin-du-Mont — Baptême de Jane Page à Salles (11 août 1634) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1631–1635, cote FRAD001_EC LOT93466, vue 12 (*ark:/22231/vtacf672fcc14631485*).
- Saint-Martin-du-Mont — Baptême de Chaterine Paye à Salles (14 février 1641) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1641–1648, cote FRAD001_EC LOT93471, vue 1 (*ark:/22231/vta238a8e7bf881edcb*).
- Saint-Martin-du-Mont — Baptême de Pierre Paye à Salles (15 octobre 1646) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1642–1647, cote FRAD001_EC LOT93472, vues 23–24 (*ark:/22231/vta9b196096f828512c*).
- Saint-Martin-du-Mont — Mariage de Pierre Page et Claude Laurendet en présence de son frère Henry Page (11 novembre 1671) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1671, cote FRAD001_EC LOT93478, vue 12 (*ark:/22231/vtacc29d17af9962bae*).

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION · REPRODUCTION INTERDITE

- Saint-Martin-du-Mont — Mariage d'Henry Page et Philiberte Dezaie (20 novembre 1672) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1672, cote FRAD001_EC LOT93479, vue 15 (*ark:/22231/vtad8a7dd4275dba536*).
- Saint-Martin-du-Mont — Baptême de Marguerite Page à Salles (3 septembre 1673) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1673, cote FRAD001_EC LOT93480, vue 13 (*ark:/22231/vtab0936fba8d536c10*).
- Saint-Martin-du-Mont — Baptême de Louys Page à Salles (2 avril 1675) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1675, cote FRAD001_EC LOT93482, vue 4 (*ark:/22231/vta2940838ac5b94c02*).
- Saint-Martin-du-Mont — Baptême de Claudine Page à Salles (4 mars 1677) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1677–1680, cote FRAD001_EC LOT93484, vue 3 (*ark:/22231/vta2bd9fd835e6e9e19*).
- Saint-Martin-du-Mont — Baptême de Joseph Page à Salles et mention « Deshayes » du vicaire Perier (18 et 30 septembre 1687) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1686–1690, cote FRAD001_EC LOT93488, vues 20 et 78 (*ark:/22231/vtabbde1d2d0ef4b139*).
- Saint-Didier-d'Aussiat — Baptême d'Estienne Guychardet (26 septembre 1685) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1685–1686, cote FRAD001_EC LOT84823, vue 6 (*ark:/22231/vta49550eb96e05e8de*).
- Saint-Didier-d'Aussiat — Double exemplaire du baptême de Claudine Guychardet (19 avril 1687) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1687–1688, cote FRAD001_EC LOT84825, vues 4 et 20 (*ark:/22231/vta6d04baa2c01d780b*).
- Saint-Didier-d'Aussiat — Sépulture de Symon Guychardet (19 juin 1689) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1689–1690, cote FRAD001_EC LOT84826, vue 4 (*ark:/22231/vta1b79a79d33aeeb2f*).
- Saint-Martin-le-Châtel — Mariage de Joseph Page et Claudine Guichardet (27 avril 1717) — *Archives départementales de l'Ain*, registre paroissial 1717–1718, cote FRAD001_EC LOT94079, vues 4 et 7 (*ark:/22231/vta8b00a58199df9c08*).
- Saint-Martin-le-Châtel — Mariages de Françoise Page (5 février 1742), Claude Page (29 janvier 1743) et Joseph Page (17 novembre 1744) — *Archives départementales de l'Ain*, registres paroissiaux 1741–1742 (cote FRAD001_EC LOT94092, vue 15) et 1743–1744 (cote FRAD001_EC LOT94093, vues 2 et 21, *ark:/22231/vta4d030264ed098d17*).

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

4. Crédits iconographiques — Cahiers de doléances et procès-verbaux d'assemblée de mars 1789

Tous les extraits reproduits au Chapitre 6 proviennent des **Archives départementales de l'Ain**, *Fonds 52 B — Documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789, bailliage de Bourg-en-Bresse (cotes 52 B 1 à 52 B 28)* :

- Saint-Martin-le-Châtel — Procès-verbal d'assemblée du 15 mars 1789 (vues 1 et 3, *ark:/22231/vta228963e0a6981ff8*) et Cahier de doléances (vue 3, *ark:/22231/vtac90155ce99935868*).
- Saint-Didier-d'Aussiat — Procès-verbal d'assemblée du 18 mars 1789 (vue 1, *ark:/22231/vta60f8b926c0c79403*).
- Saint-Sulpice — Procès-verbal d'assemblée du 20 mars 1789 (vues 1 et 3, *ark:/22231/vta90a2b48aa0b251ac*).
- Polliat — Procès-verbal d'assemblée du 16 mars 1789 (vue 3, *ark:/22231/vta56e59ce3db37c046*).
- Montcet — Procès-verbal d'assemblée du 15 mars 1789 (vues 1 et 6, *ark:/22231/vta7bc51e89de99ae1a*).
- Montracol — Cahier de doléances du 15 mars 1789 (vues 6 et 7, *ark:/22231/vtac1394bb36806028c*).
- Buellas — Procès-verbal d'assemblée et billet autographe du notaire Genard, mars 1789 (vue 4, *ark:/22231/vtaab451ca5394fd114*).
- Confrançon — Procès-verbal d'assemblée de mars 1789 (vue 1, *ark:/22231/vtac0fca36f5735dd2e*).

5. Crédits iconographiques — Plans cadastraux napoléoniens (Archives départementales de l'Ain, série 3 P)

- Saint-Martin-du-Mont — Plan cadastral napoléonien aquarellé (échelle 1/2500), Section A, 4e subdivision dite de Sales (1808) — *Archives départementales de l'Ain*, cote **3 P 10065-5**, vue 1.
- Saint-Martin-du-Mont — Plan parcellaire rénové (échelle 1/1000), Section B 4 dite de Sales et lieu-dit « La Combe » (juillet 1843) — *Archives départementales de l'Ain*, cote **3 P 8648**, vue 1.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

6. Sources de presse ancienne reconstituées « en faux » (*Le Courrier de l'Ain*, 1868–1926)

Collections numérisées consultées aux **Archives départementales de l'Ain** (*Presse ancienne numérisée, ARALD — archives.ain.fr*), présentées sous forme de reconstitutions typographiques fidèles sans reproduction photographique :

- *Le Courrier de l'Ain*, jeudi 5 mars 1868 (n° 28, p. 3) et samedi 28 mars 1868 (n° 39, p. 4) — Foire aux chevaux de Bourg et étude de Me Lagrange.
- *Le Courrier de l'Ain*, jeudi 26 juillet 1900 (p. 3, col. 2–3) — Audience du Tribunal correctionnel de Bourg du 25 juillet 1900 (« M. P..., de Montcet »).
- *Le Courrier de l'Ain*, dimanche 27 mars 1904 (n° 74, p. 3–4) et vendredi 25 juillet 1919 (n° 170, p. 2) — Ventes et licitations à Salles et Saint-Martin-du-Mont.
- *Le Courrier de l'Ain*, dimanche 3 avril 1904 (n° 80, p. 3) et jeudi 7 avril 1904 (n° 82, p. 2) — Battues aux blaireaux à Montcet, Montracol et Chaveyriat.
- *Le Courrier de l'Ain*, mardi 25 décembre 1906 (n° 299, p. 2) et 10, 23 et 25 janvier 1907 (n° 8, 19 et 21) — Gel des étangs et chroniques judiciaires de Buellas et Polliat.
- *Le Courrier de l'Ain*, samedi 15 janvier 1910 (n° 11, p. 2) et jeudi 20 janvier 1910 (n° 15, p. 2) — Chroniques de Chaveyriat et Polliat.
- *Le Courrier de l'Ain*, samedi 1er août 1914 (n° 175, p. 2), dimanche 2 août 1914 (n° 176, p. 2) et jeudi 6 août 1914 (n° 179, p. 1) — Mobilisation générale et départ du 23e RI à Bourg-en-Bresse.
- *Le Courrier de l'Ain*, 8, 21 et 23 février 1915 (n° 37, 43 et 45) — Journée du 75 à Montracol et Saint-Rémy et chronique de guerre.
- *Le Courrier de l'Ain*, samedi 10 novembre 1917 (98e Année, n° 264, p. 2) — Avis de décès citant le sergent Ernest Paubel du 23e RI.
- *Le Courrier de l'Ain*, mardi 25 janvier 1921 (n° 20, p. 3), samedi 5 février 1921 (n° 30, p. 4) et mardi 13 avril 1926 (n° 85, p. 3) — Chroniques et ventes à Montcet.
- *Le Courrier de l'Ain*, jeudi 24 février 1921 — Prise d'armes au Champ de Mars de Bourg et remise de la Médaille militaire au sergent Paubel.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

7. Fonds complémentaires consultés

- **Archives départementales de l'Ain** — Listes nominatives des recensements de population de la commune de Montcet (1836–1911), *série 6 M*.
- **Archives départementales de l'Ain** — Tables des successions et absences de l'Enregistrement, bureaux de Bourg-en-Bresse et de Montrevel (1904–1923), *série 3 Q*.
- **Archives départementales de l'Ain** — Registres paroissiaux et d'état civil complémentaires de Saint-Martin-du-Mont, Druillat, Meillonnas, Saint-Didier-d'Aussiat, Saint-Martin-le-Châtel, Saint-Sulpice, Polliat, Curtafond, Cras-sur-Reyssouze, Vonnas, Chaveyriat, Attignat, Buellas, Montcet, Montracol, Saint-Rémy et Servas (*série FRAD001_EC*).
- **Archives nationales (Base Léonore)** — Dossiers individuels de titulaires décédés de la Légion d'honneur (*Jean Marie Ernest Paubel*, dossier n° 287123 ; *Jean Benoît Gotaly*, dossier n° 167380).
- **Ministère des Armées (Mémoire des Hommes)** — Fiches des militaires *Morts pour la France* (1914–1918 : *Léon Raffin* et *Auguste Alfred Hippolyte Page*).

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

De Salles (1605) à Montcet (1934)

Dix générations entre Revermont et Bresse

Plus de trois siècles d'histoire paysanne, du règne d'Henri IV et de Louis XIII jusqu'à l'entre-deux-guerres, dans un cercle de vingt kilomètres autour de Montcet, entre la roche blanche du Revermont et les chemins creux de la Bresse de l'Ain.

Des baptêmes de Salles en 1634 aux mariages de cousins germains pour préserver la terre, des cahiers de doléances de mars 1789 aux plans aquarellés du cadastre napoléonien, des deux nuits de jumelles de 1885 et 1891 aux grives de l'oncle Victor en 1900, de la Noël noire de 1906 aux tranchées de 1914–1918 et aux noces de 1934, cette revue fait revivre dix générations à partir des registres originaux déchiffrés, illustrés et vérifiés pièce par pièce.

SPÉCIMEN
EXEMPLAIRE DE DÉMONSTRATION — REPRODUCTION INTERDITE

SPÉCIMEN DE DÉMONSTRATION HORS COMMERCE

Données contemporaines postérieures à 1934 exclues (RGPD / Code du patrimoine).
Sources : Archives départementales de l'Ain — Presse ancienne reconstituée (« en faux »).